

A mon ami Olivier d'Etchegoyen
avec mon meilleur souvenir

Étienne Richet

LA MAURITANIE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Étienne RICHET
Professeur au Collège des Sciences sociales,
Membre du Conseil supérieur des Colonies.

LA MAURITANIE

PRÉFACE

DE

Paul PAINLEVÉ
Membre de l'Institut,
Ancien président du Conseil.



PARIS
ÉMILE LAROSE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
11, rue Victor-Cousin, 11

1920

PRÉFACE

C'est une vérité devenue banale tant elle est évidente que l'Afrique du Nord est une autre France transméditerranéenne. Algérie, Tunisie, Maroc, Afrique occidentale constituent un grandiose et magnifique empire d'un seul tenant, ouvert sur deux mers, à portée immédiate de la métropole : véritable prolongement de notre patrie d'Europe à travers les régions les plus saines, les plus habitables, les plus riches en minerais, et souvent les plus fertiles du continent africain.

Un des avantages vraiment substantiels que nous devons à la victoire, hélas! si chèrement achetée, c'est la levée de toute hypothèque allemande sur le Maroc et la Côte occidentale de l'Afrique, c'est la fin d'intrigues et d'ambitions germaniques, si obstinément poursuivies, c'est notre liberté d'action entièrement reconquise dans toute l'étendue de cet immense domaine qui est nôtre, de par les conditions géographiques, de par notre labeur bientôt séculaire, de par nos efforts et nos sacrifices accumulés.

Ce domaine, il s'agit aujourd'hui d'en exploiter les merveilleuses richesses, non plus seulement par des entreprises fragmentaires, mais par une organisation intégrale, rationnelle et rapide, suivant un plan d'ensemble bien coordonné. Il s'agit notamment d'en relier entre elles et avec la mer toutes les parties, par le rail, par la route, par l'automobile, par l'avion. Pour réaliser un tel programme, la première condition est de connaître à fond les diverses régions de cet énorme quartier d'Afrique, devenu l'hinterland naturel de notre civilisation.

Or, il est une région qu'a dédaignée longtemps la curiosité des explorateurs et des géographes et sur laquelle nos renseignements demeuraient épars, incomplets, mal coordonnés : c'est celle qui s'étend entre le Sénégal et le Niger, la Mauritanie. Le nouveau livre d'Étienne Richet nous en trace un tableau minutieux et complet, comblant ainsi une importante lacune dans notre connaissance de l'Afrique française.

La personnalité d'Étienne Richet est si connue, elle se détache si nettement parmi la phalange de nos explorateurs que j'ai quelque scrupule à écrire cette préface : la présentation est bien inutile. La vie même de l'auteur est la plus belle des préfaces.

On a maintes fois répété que la puissance coloniale de l'Angleterre avait été créée par ses fils de famille qui, poursuivant la fortune et les aventures à travers les régions inconnues ou lointaines de la planète, avaient apporté à la métropole le fruit de leurs audaces et de leurs découvertes. Et maintes fois aussi, on a déploré les habitudes casanières de la jeunesse française; on a invoqué la suppression du droit d'aînesse, l'appauvrissement de notre natalité, l'amour trop grand des fils de la France pour le charme et la douceur du sol natal et de la civilisation qu'il porte. L'exemple d'Étienne Richet dément toutes ces raisons.

Fils de famille et fils unique, riche, spirituel et boulevardier, adorant la vie de Paris, à vingt ans la grande presse lui est ouverte et sa plume alerte peut s'y donner carrière. La littérature le tente, mais l'attrait de l'inconnu le tente plus encore. En 1895, à vingt-trois ans, le voici à la tête d'une audacieuse exploration de l'Alaska; ce raid merveilleux dans ces terres boréales et glacées, où deux des compagnons de Richet trouvèrent la mort, comblait presque entièrement sur nos cartes un vide énorme compris entre les 55° et 70° de latitude et les 160° et 130° de longitude. Et le grand écrivain canadien Louis Fréchette traduisait l'impression du public quand, à Mont-

réal, il disait à notre compatriote : « Vous venez de tracer aux poètes de demain un sujet d'épopée. »

Revenu à Paris, la littérature le capte à nouveau. Mais ce n'est qu'un passage. L'autre côté de la terre l'appelle trop puissamment. Nous le retrouvons au Siam, au Cambodge, à la fois explorateur et diplomate, puis en Chine et au Japon, d'où il nous revient... par l'Afrique et Figuig. Des polémiques, un duel, une blessure ponctuent l'activité du voyageur. Au Siam, conformément à la mission qu'il a reçue de Waldeck Rousseau, il s'est efforcé de débrouiller, au mieux des intérêts français, un écheveau d'intrigues internationales singulièrement enchevêtrées. Mais c'est trois ans plus tard seulement, en 1905, que ses idées seront comprises et ses conseils suivis. Dans l'intervalle, un coup de nerfs le rend au boulevard; l'époque lui paraît, suivant le mot d'un de ses amis, « bien peu favorable aux grands coureurs d'aventures ».

D'être enfermée entre la Manche et la Méditerranée, son humeur vagabonde se change en humeur batailleuse et le jette dans des querelles et dans des duels pour passer le temps. Mais, dès 1904, la hantise des expéditions lointaines le reprend : durant quatorze mois, il parcourt le Sud marocain et le mystérieux massif de l'Atlas, et désormais l'Afrique le tient tout entier : la Mauritanie, le Sénégal, le Soudan, le Dahomey, le Congo sont successivement ses terrains d'exploration ; puis c'est un raid audacieux au cœur de l'Afrique, par les régions du Congo les plus inaccessibles, l'arrivée, au prix de mille périls, au lac Tanganika ; puis c'est Madagascar, les Comores, puis encore le Maroc. Et cette infatigable activité ne se dépense pas seulement en expéditions aventureuses ; elle s'exprime aussi en quinze volumes, en carnets de notes, en articles politiques, en vers improvisés et comme semés sur sa route; tout cela écrit d'une plume alerte et qui ne s'arrête pas, tout cela plein de visions façonnées sans phrases comme à la pointe sèche. Qu'il évoque tel port perdu de l'Océan Indien, telle plaine aride et nue de la Mauritanie, ou qu'il évoque le Kaiser,

orgueilleux et meurtrier au milieu d'un carnage, les qualités maîtresses d'Étienne Richet, c'est la vitalité, la justesse et la rapidité du coup d'œil.

Son seizième volume nous apporte aujourd'hui le fruit de ses travaux sur la région comprise entre le Sénégal et l'Atlas : une description complète de la Mauritanie. Les divers aspects des paysages, l'enchevêtrement des races, l'avenir économique de ces régions qui sont loin d'être partout le désert stérile qu'on imagine, tous ces chapitres sont traités magistralement.

La France, pour surmonter la crise menaçante, a besoin de toutes les ressources de son domaine africain. Il faut qu'elle puisse se suffire à elle-même et exporter. L'Afrique du Nord lui apportera ses céréales, ses phosphates, ses minerais de fer; la Mauritanie ses troupeaux d'élevage qui peuvent être infiniment développés.

Que ce livre, en précisant les richesses d'une terre mal connue, contribue à l'œuvre grandiose de demain.

Paul Painlevé.

CHAPITRE PREMIER

L'ŒUVRE DES EXPLORATEURS

Les voyageurs européens qui se sont aventurés dans les régions si variées de la Mauritanie n'ont pas eu jusqu'à ce jour la bonne fortune d'attirer l'attention publique au même degré que ceux qui nous ont révélé les territoires, également inconnus, des grands lacs africains.

Cependant, les documents recueillis par eux, justifient la persistance avec laquelle la science a poursuivi l'étude des manifestations de la nature et de l'évolution humaine dans ces contrées. Bien que la civilisation générale n'ait rien emprunté aux nomades épars dans les déserts de l'ouest africain, l'Européen peut du moins, en foulant ce sol aride et nu, retrouver la trace de phénomènes oubliés, et le souvenir presque intact d'une vie organique disparue ; il peut y renouer le fil de l'histoire du Maroc et de l'Afrique occidentale, il peut également y découvrir les restes de races humaines intéressantes à plus d'un titre.

Premiers rapports des Européens avec la Mauritanie. — Le premier point du littoral occupé par les Européens fut l'île d'Arguin (appelée Agadir par les Maures). Elle fut découverte, en 1443, par le Portugais Nuno Tristão, qui en prit possession au nom de son roi. Quelques années plus tard, d'intrépides pêcheurs portugais commencèrent à fréquenter le cap Blanc au nord de la baie d'Arguin et l'infant don Henri, le grand initiateur des conquêtes maritimes portugaises, fit, en 1448, occuper l'île. Sur toute cette côte, Arguin était le seul point où les Européens

pouvaient s'abriter contre les incursions des Maures de l'intérieur.

Sept ans plus tard, le Vénitien Ca-del-Nosto visitait Arguin à son tour.

Développant leur établissement, les Portugais creusèrent une citerne, construisirent un fort, achevé en 1461, continuèrent la pêche et entrèrent en relations commerciales avec les Maures. Ce commerce consistait à échanger des chevaux contre l'or et les esclaves noirs du Soudan qu'ils allaient chercher à Hoden, ville maure, située à six jours de marche à l'orient du cap Blanc.

Ces entreprises, cependant, ne donnèrent point de résultats brillants ; la décadence en était même complète lorsqu'à la fin du XVIe siècle, les établissements portugais tombèrent aux mains des Espagnols qui abandonnèrent tous les comptoirs.

Les Hollandais, sans coup férir, s'emparèrent des constructions délaissées (1638), les reconstruisirent, creusèrent une autre citerne et élevèrent une citadelle nouvelle, beaucoup plus importante que l'ancienne. Bientôt Arguin devint le centre d'un grand commerce d'esclaves noirs que les tribus maures allaient capturer au sud du Sénégal pour les revendre aux Portugais, ainsi que de gommes qu'ils apportaient des forêts de l'intérieur, et que la Hollande employait pour ses toiles peintes, le tout échangé contre des cotonnades, des peignes, des miroirs, des couteaux.

Le contrôleur général Dodun dit, dans un rapport adressé à l'ambassadeur du Roi de France près les États généraux des Provinces unies :

« Tout l'avantage, même le seul, que les Hollandais peuvent tirer du fort d'Arguin, c'est le commerce de la gomme qu'ils peuvent faire sur la côte la plus prochaine car, à l'égard de la traite des nègres, ils conviennent qu'ils ne la peuvent faire du côté de ce fort. Cette gomme est absolument nécessaire aux Hollandais pour l'impression des toiles peintes. Ils sont les seuls qui en usent : c'est de cette seule côte qu'on la peut tirer, et deux vaisseaux de

raisonnable grandeur, ou même un gros vaisseau peuvent à peu près trafiquer toute la gomme nécessaire pour la consommation d'une année en Hollande. »

Tentés par l'importance qu'avait prise Arguin, les Anglais s'en emparèrent en 1665. Vaincus l'année suivante par l'amiral Ruyter, ils durent rendre l'île à ses maîtres hollandais, qui, très aimés des tribus maures, reprirent de nouveau leur trafic avec elles, trafic qui atteignit bientôt un tel développement que le commerce de notre colonie du Sénégal en fut notablement diminué.

Pendant la guerre de Louis XIV avec la Hollande, cinq vaisseaux français vinrent croiser devant la baie d'Arguin ; à la suite d'un vigoureux assaut, la forteresse capitula, et l'île fut évacuée.

Le traité de Nimègue (1678) nous confirma cette possession et quelques années plus tard, Louis XIV concédait à la Compagnie française des Indes et du Sénégal, la côte d'Afrique entre Sierra-Leone et le cap Blanc.

Mais si les Français s'étaient emparés d'Arguin, c'était seulement pour en ruiner le commerce afin de relever celui de Saint-Louis du Sénégal. Bientôt, les caravanes qui venaient de l'intérieur, au lieu de se diriger sur Arguin, reprirent vers le nord le chemin du Tafilalet et du Noun ; tout commerce disparut, et la garnison, inutile, fut retirée du fort.

Au moment de la guerre qui suivit la Ligue d'Augsbourg, les Hollandais reparurent avec quelques vaisseaux et, aidés des Maures, reprirent l'île dix ans après l'avoir évacuée. Ils remirent en état la citadelle et les comptoirs, recommencèrent leur trafic qui amena à deux pas de sa ruine la Compagnie du Sénégal.

Dans les dernières années du XVIIe siècle, un nouveau gouverneur, doué d'une grande énergie, entreprit de la relever. Il se mit en rapport avec les tribus de l'intérieur, pour les décider à ne plus commercer avec les Hollandais, alla deux fois en France pour convaincre le roi de reprendre l'île d'Arguin, afin d'en chasser les Hollandais et des vaisseaux français vinrent s'en emparer.

Mais les Hollandais, ne voulant pas renoncer à leur fructueux trafic, allèrent s'installer sur la côte, à quelque distance, en un point appelé Marsa par les Maures et qu'on nomma Portendik, dans une petite baie protégée de bancs de sable et constituant la seule place possible pour établir un port sur toute la côte. Ils y bâtirent un fort en bois et, l'année suivante, l'ancien gouverneur d'Arguin allait de là reprendre l'île.

Des vaisseaux de France ramenés par l'opiniâtre Brué, revinrent croiser devant les deux comptoirs. Portendik se rendit, mais abandonné presque aussitôt par un gouverneur incapable qui s'embarqua avec la garnison, après avoir démoli le fort, il ne tarda pas à y voir revenir les Hollandais qui remirent tout en état afin de pouvoir continuer à concurrencer le commerce des gommes dont notre colonie du Sénégal détenait à peu près le monopole.

L'obstination de Brué amena l'année suivante une expédition nouvelle où M. de Salvert s'empara d'Arguin et de Portendik, que le traité de La Haye nous concéda définitivement en 1727. Mais, sous les successeurs de Brué, la Compagnie porta de nouveau tout le commerce sur Saint-Louis, et le fort d'Arguin, abandonné, fut rasé.

Lorsque, pendant la guerre de Sept ans, les Anglais s'emparèrent de Saint-Louis, Arguin et Portendik tombèrent aussi entre leurs mains. Le traité de Versailles nous rendit l'île. Il n'en fut pas de même de Portendik qui, demeuré aux mains des Anglais, devint le centre d'un commerce de gommes si important que, pour éviter la ruine complète de Saint-Louis, nous fûmes obligés de leur racheter le monopole de ce produit par le don de notre factorerie d'Albreda, sur la Gambie.

Pendant la Révolution, les Anglais reprirent l'île ; les traités de 1817 nous la rendirent sans qu'aucune amélioration fût survenue pour elle au milieu de ces fortunes diverses. Un an auparavant, la frégate *la Méduse* avait fait naufrage en face du banc d'Arguin, et la renommée sinistre qui s'ensuivit devait pour longtemps éloigner les navigateurs de cette côte inhospitalière.

Les traités de Paris nous restituaient aussi Portendik, complètement ruiné et devenu tout à fait nul au point de vue commercial. Rien n'en subsiste plus aujourd'hui ; mais à quelque distance de son ancien emplacement, le gouverneur général de l'Afrique occidentale a fait élever, en 1903, le poste militaire de Nouakchott.

Le dix-neuvième siècle. — En 1859, le général Faidherbe, étant gouverneur du Sénégal, songea à rétablir la fortune d'Arguin. Il chargea le lieutenant Aube et le capitaine du génie Fulcrand, d'aller étudier l'île, ainsi que la baie toute proche du Lévrier. Leur conclusion fut qu'il fallait renoncer à l'idée de restaurer Arguin, dont l'accès devenait de plus en plus difficile, même aux vaisseaux de moyen tonnage, et créer plutôt des installations nouvelles au Cap Blanc. Aucune suite pratique ne fut donnée à cette mission.

En 1869, dans ces mêmes baies, mission hydrographique des lieutenants de vaisseau Blanc et Clément que suivent, toujours dans le but de déterminer le point favorable pour l'emplacement d'un établissement nouveau sur la côte, au nord de Saint-Louis, la mission Aubert en 1885, la mission Raffenel en 1886, la mission Bucharden en 1894, la mission de Francq en 1896 et Famin en 1900, — sans parler de l'essai malheureux de la société marseillaise « la Marée des deux Mondes » qui, en 1877, fondait à Arguin des établissements pour le transport en Europe du poisson frigorifié.

Après ces multiples examens, il faut admettre que ce point a perdu toute son ancienne importance, due surtout au commerce des noirs et à celui de la gomme, dont l'un est aujourd'hui bien diminué et l'autre supprimé, et reconnaître que, sur cette côte, la place d'avenir, tant au point de vue de la navigation qu'au point de vue de l'installation à terre est, sans doute, la baie du Lévrier et le cap Blanc.

Mais, dans tout ce qui précède, il ne s'agit que d'intérêts et d'entreprises commerciales sur la côte. Jusqu'au premier tiers du XIXe siècle, nul Européen n'avait cherché,

dans un but de curiosité scientifique et d'exploration, à pénétrer dans les terres arides, peuplées de tribus hostiles, qui se déroulent à l'est de cette côte.

Le premier, peut-être, qui foula ce sol inexploré de la Mauritanie intérieure, est un marin des Sables-d'Olonne, appelé Paul Imbert qui, naufragé, fut capturé par les Maures et emmené par eux jusqu'à Tombouctou ; mais il mourut au Maroc, en esclavage, et n'a pu laisser la moindre relation de son séjour forcé en Afrique.

En 1816, les naufragés de la Méduse durent regagner à pied le Sénégal et, après plusieurs semaines de marche le long de la côte, sous le soleil brûlant, en butte à la faim, à la soif et aux brutalités des Maures, ils arrivèrent enfin à Saint-Louis. L'un d'entre eux, un Saxon nommé Kummer, s'était écarté dans le désert pour y faire des recherches entomologiques ; les Maures se saisirent de lui, le gardèrent quelque temps en captivité et, finalement, le ramenèrent près des autres à Saint-Louis. Il rapportait diverses notes sur les peuplades parmi lesquelles il avait vécu, mais peu de chose sur le pays lui-même.

En 1814, René Caillié, de Mauzé, près Niort, orphelin et sans amis, s'embarquait à quinze ans pour le Sénégal ; sous prétexte de négoce, il séjourna longtemps chez les tribus Trarza et y apprit la langue, les mœurs, les coutumes du pays ; après dix ans d'obstacles et d'efforts, il réussit à pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique jusqu'à Djenné et jusqu'à l'inaccessible Tombouctou (1828) d'où il revint, à pied, jusqu'à Tanger. Là, il fut reçu par notre consul Delaporte, arabisant distingué, qui lui fit l'accueil enthousiaste qu'il méritait. A son retour en France, la Société de géographie lui décerna un prix de 10.000 francs et le gouvernement de Louis-Philippe une somme de 3.000 francs. Le directeur des colonies, Saint-Hilaire, écouta avec le plus vif intérêt les renseignements rapportés par lui sur l'intérieur de l'Afrique et les moyens de développer notre colonie du Sénégal. Il fut même nommé résident de France au Niger, où il rêvait d'étudier les mines du

Bouré et les ressources de ce pays si important, au point de vue de nos possessions. Il mourut sans avoir pu s'y rendre, emporté par les suites d'une maladie contractée en Afrique. A son retour, il avait publié le récit de son voyage.

Rappelons que le 1er février 1883, le colonel Borgnis-Desbordes planta le drapeau tricolore sur ce village de Bamako, dont Caillié avait décrit l'importance et qui est aujourd'hui le chef-lieu de notre colonie Haut-Sénégal-Niger.

En octobre 1843, le colonel Caille fit une courte exploration du pays Trarza, au nord du Sénégal, et écrivit une relation assez brève des mœurs des peuplades qu'il avait observées.

En 1849, le département de la marine et des colonies donna mission à Louis Panet, indigène sénégalais, d'aller explorer le pays, de Saint-Louis jusqu'à Alger, par la région saharienne. Avec une caravane, il partit de Saint-Louis au début de l'année 1850, se donnant comme un chrétien converti à l'islamisme. Bientôt reconnu par le chef d'un village, il réussit pourtant à convaincre ses compagnons qui voulurent bien le garder avec eux.

La caravane longeait le littoral océanique jusque vers Portendick, franchissait avec beaucoup de difficulté la montagne de Sakhfa au sud de l'Adrar, atteignait Iridji, Makhert et enfin le village de Chinguetti, entouré de champs, de céréales et de bouquets de dattiers, peuplé de trois cents habitants, aux environs riches en bestiaux, et où le commerce des échanges est très développé. Là, Panet subit de la part de la population beaucoup d'outrages et de mauvais traitements. Une tribu de Laroûm le recueillit, le soigna, le guérit et le mena dans le Noun, à Aouguelmin, auprès du cheikh Beyrouk. Celui-ci s'aperçut vite qu'il avait devant lui un infidèle. Cependant, il le protégea contre le fanatisme des habitants. Après trois jours de marche, Planet arrivait enfin d'Aouguelmin à Mogador, où M. Flory, consul de France, le reçut ; après quoi, il s'embarqua pour Marseille. Il rapportait des renseignements nouveaux et

intéressants, quoiqu'en somme assez secondaires, sur la production de la région située au-dessus du Sénégal et celle de l'Adrar.

Le rabbin Mardochée, célèbre par son voyage à travers le Maroc, allant à Tombouctou, visita la partie nord du Sahara occidental en passant par Tindouf, Toudeyine Ouân et El-Araouân (1859).

Les grandes explorations modernes. — Avec le capitaine d'état-major Vincent, officier d'ordonnance du général Faidherbe, gouverneur du Sénégal, nous arrivons à un remarquable explorateur de la côte mauritanienne (mars-juin 1860).

Accompagné d'un interprète noir, le capitaine Vincent se rendit d'abord chez le cheikh des Trarza qui avait pris avec le gouverneur l'engagement de le protéger. Ensuite, il traversa la forêt des gommiers de l'Iguidi, le Tahar, la ville de Tiourourt, Portendick, puis le Tarad, l'Agneitir, et, après avoir longé la baie de Saint-Jean, inclina au nord-est, vers la région appelée le Tiris, vaste plateau granitique qui longe l'Océan.

Le cheikh des Oulad-Delim, croyant que le capitaine apporte avec lui de riches présents, l'accueille bien de prime abord, puis, voyant qu'il n'en est pas ainsi, il le livre aux insultes de son campement. Avec des guides Oulad-Delim, Vincent continue sa route à l'est, vers l'Adrar. Pillé par ses guides, demi-mort de fatigue et de soif, il parvient chez le cheikh des Yaya-ben-Othman. Celui-ci se répand en promesses, conduit l'explorateur en vue des villages de Chinguetti et d'Atar, mais en lui défendant d'y pénétrer et, en le congédiant, lui donne pour toute suite un marabout.

Franchissant le col de Jaul, Vincent sort de l'Adrar, passe dans l'Inchiri en courant le risque d'être repris par les Oulad-Delim, rentre à Tivourvourt le 9 juin et, une semaine après, à N'Diago, ayant fait deux mille kilomètres en quatorze semaines.

L'apport de ce rapide et périlleux voyage fut un certain

nombre de renseignements géologiques et géographiques, malheureusement assez succincts, et des aperçus favorables sur la réorganisation d'un établissement commercial à Arguin en vue du trafic de la laine, de la cire, des plumes d'autruche, de l'ivoire et de l'or avec les tribus des régions du nord du Tiris et du sud du Maroc.

Un indigène sénégalais qui avait fait partie de la suite de Vincent, Bou-el-Mogdad, sollicita du général Faidherbe l'autorisation de faire un nouveau voyage du Sénégal au Maroc afin de compléter le précédent. En décembre de la même année il partit avec des Maures de la tribu des Aït-Yacoub, venus à Saint-Louis pour y faire l'échange des dattes. La caravane passa par N'Diago, Aoutil, Léguèchichi, Djioua (Petit-Portendik) et, laissant l'Adrar à droite, la caravane s'en alla, à travers les sables de l'Akchar, dans le Tiris, où elle échappa heureusement aux Oulad-Delim.

Le cheikh des El-Hadj-el-Moktar retint longtemps Bou-el-Mogdad. Celui-ci parvint cependant à reprendre sa route. Poursuivant son chemin parallèlement à la côte, à travers la contrée aride, laissant à gauche la colonie espagnole de Rio de Oro et à droite la sebkha d'Idjil, la caravane traversa la Séguiet-el-Hamra, l'oued Drâa, l'oued Noun, l'oued Sous, Agadir, et termina enfin sa course à Mogador, d'où Bou-el-Mogdad, en passant par Tanger, s'en alla à Alger, puis à Paris. L'année suivante, il fit le pèlerinage de la Mecque et revint dans son pays.

Dans les dernières années du dix-neuvième on commence à comprendre, en France, tout le parti que l'on peut tirer des conquêtes coloniales et l'on professe, tout à coup, un grand enthousiasme patriotique et scientifique pour les voyages de découvertes. En 1880, Paul Soleillet obtient du ministère des Travaux publics une mission d'exploration du Sénégal à Alger en vue d'un projet de chemin de fer transsaharien. Parti de N'Diago en février 1880, son plan était d'aller dans l'Adrar, le Tichit, Walata, de passer l'été à Tombouctou et de regagner ensuite Alger par In-Salah.

Mais à Akhmeyou, à deux jours de marche avant Atar, un parti d'Oulad-Delim l'attaqua et le pilla complètement. Il ne dut la liberté qu'à l'intervention du cheikh Saad Bou et dut rentrer à Saint-Louis.

A son retour à Paris, on lui confia une mission nouvelle. Il s'embarqua pour Saint-Louis, séjourna trois semaines en pays Trarza et fut encore forcé de revenir sur ses pas. Avec une patience obstinée, quatre fois il alla à Saint-Louis chez les Maures et du pays Maure à Saint-Louis sans pouvoir réussir dans ses entreprises sahariennes jusqu'au jour où il fut rappelé en France. Il avait cependant réuni d'intéressants documents sur la contrée et ses habitants.

Mentionnons, en passant, le docteur Oscar Lenz qui, la même année, étant parti de Tanger, s'en allait par Fez, Rabat, Marrakech, l'oued Sous, l'oued Drâa, à Tindouf, Toudeynie, Ouân et El Araouân, jusqu'à Tombouctou (itinéraire précédemment suivi par le rabbin Mardochée) et retournait de là par Nioro et Médine, jusqu'aux rives du Sénégal, pour redescendre ensuite le fleuve jusqu'à Saint-Louis.

Saluons en Camille Douls un des plus intrépides explorateurs de la Mauritanie (1887). S'étant fait débarquer sur la côte, au hasard, auprès du cap Garnet, il se donna chez les tribus voisines pour un trafiquant musulman appelé Abd-el-Malek. Aussitôt reconnu pour un chrétien, il est pillé, frappé, chargé de chaînes par les Oulad-Delim et enterré dans le sable jusqu'au cou sous le soleil brûlant. Haletant, près d'expirer, l'idée lui vient de balbutier un verset du Coran ; aussitôt les Oulad-Delim, convaincus qu'ils ont entre les mains un vrai croyant et saisis de remords, le déterrent, l'emportent sous une tente et lui prodiguent leurs soins. Trois chérifs vénérés, consultés successivement, le reconnaissent pour un bon musulman.

Avec le campement des Oulad-Delim chez lequel il se trouve, il est emmené dans la direction de l'Est, vers l'Iguidi ; ensuite, se dirigeant vers le Nord, la tribu revient vers

la côte qu'elle rejoint à quelque distance du cap Bajador pour la longer, en remontant toujours, jusqu'au cap Juby. La tribu repart ensuite vers l'Est, suivant presque parallèlement la Seguiet-el-Hamra jusqu'à Tindouf ; de là elle retourne au cap Juby, puis longeant l'oued Noun, elle arrive, finalement, dans le sud du Maroc.

Pendant ces pérégrinations, Douls se trouva naturellement mêlé à tous les épisodes de la vie des nomades, à toutes les scènes de leur existence ; il put les observer d'aussi près qu'un des leurs. Même il s'était fiancé à une jeune fille de la tribu qui l'avait secouru au moment de ses premières épreuves. Il obtint ainsi l'autorisation de s'en aller dans son pays pour y chercher la dot.

Il remonta dans le sud du Maroc. Mais, en arrivant à Marrakech, il fut reconnu pour un *nasrani* (chrétien) et emprisonné ; le consul anglais le fit élargir et conduire à Mogador et, de là, notre consul le rapatria par Saffi et Mazagan.

Cette dangereuse expédition lui avait permis d'amasser un nombre remarquable de documents sur la vie de tribu chez les Maures, mais peu de renseignements scientifiques. Il n'avait, d'ailleurs, pas parcouru la région sud de la Mauritanie.

Aussi, dès son retour en France, il forma le projet d'un nouveau voyage où, traversant tout le Maroc sous le costume musulman, il irait jusqu'à Tombouctou pour revenir ensuite par le Sénégal.

Parti de Marseille en juillet 1888, il débarqua à Tanger, accomplit le pèlerinage de La Mecque, et, de retour à Tanger, commença à descendre vers le Sud par le Talifalet et l'oasis du Touat. A moitié route, entre Akabli et Tombouctou, ses guides l'étranglèrent, tandis qu'il dormait, auprès du puits de Hilighen. Il avait vingt-cinq ans.

Vers la même époque, Charles Soller, chargé d'une mission du gouvernement français au Maroc et sur la côte mauritanienne, explora la région du cap Juby jusqu'au cap Mirik, traversa Victoria-Port, la colonie anglaise du cap

Juby, Villa Cisneros, la colonie espagnole riveraine du Rio de Oro, puis le cap Blanc, la baie du Lévrier, la baie et l'île d'Arguin et ses voisines, Tidre et Kiji, en étudiant ce point spécialement sous le rapport du commerce qu'on pourrait y établir, afin d'attirer vers cette possession française les caravanes du Soudan, qui, de Tombouctou et de l'Adrar, s'en vont dans le Maroc méridional et vers le Rio de Oro.

Léon Fabert, chargé ensuite par le gouverneur du Sénégal, M. de Lamothe, d'étudier le pays Trarza, parcourut cette région et le Sahara occidental en 1891. En 1894, après un nouveau séjour de six mois chez les tribus nomades, il tomba malade à Touizit, chez le cheikh Saad Bou, son ami et son protecteur, frère du cheikh Baba, qui avait sauvé Paul Soleillet lors de sa captivité chez les Oulad-Delim, et fut obligé de s'arrêter momentanément. Mais il ne tarda pas à reprendre ses travaux.

Cinq fois, il parcourut le pays Trarza, étudia à fond les salines et les dunes de l'Aftout, découvrit dans la plaine d'Inchiri une chaîne de dunes encore non signalée, observa les mœurs des peuples de la contrée et démontra la nécessité pour la France de s'installer sérieusement sur cette côte, afin de lutter contre les établissements espagnols du Rio de Oro et les établissements anglais du cap Juby.

Mais Léon Fabert éprouva cruellement l'indifférence qui, chez nous, s'attache trop souvent aux hardis pionniers qui servent la France aux rives lointaines. Revenu à Paris, épuisé par la fièvre, dénué de ressources, il dut, pour soutenir les siens, s'engager au service de l'agence Havas, pour un voyage à Madagascar. Ces fatigues nouvelles l'achevèrent ; ramené de force par la maladie, il mourut à Marseille en janvier 1896.

Au moment où Fabert parcourait le Trarza, le ministère des Colonies confiait à Gaston Donnet la mission de reconnaître l'Adrar, en passant à travers le pays Trarza et les territoires des Oulad-Bou-Sba et des Oulad-Delim, de séjourner à Rio de Oro, puis de s'en aller de là au Nord-Est jus-

qu'à Tindouf et de là au cap Juby. Ce programme était intéressant. Malheureusement, il ne fut pas rempli et la relation de Donnet est presque aussi inexacte que les premiers rapports de l'ichtyologue Gruvel dont nous parlerons plus loin.

La mission organisée en 1900 pour l'étude de la Mauritanie par Blanchet, chargé des études géographiques et Dereims des études géologiques, mérite, par contre, une certaine attention. Elle se proposait d'étudier la sebkha (saline) d'Idjil et les dépressions environnantes ainsi que tout l'Adrar Tmar, pour y chercher les nitrates signalés par les précédents explorateurs. Le haut intérêt économique de cette entreprise avait décidé plusieurs banques importantes à se charger des frais de l'expédition.

La mission Blanchet, partie de Saint-Louis en mars 1901, suivit d'abord le long du littoral la ligne des puits de l'Aftout, en remontant au nord vers Bilaouak, à travers une région de salines nombreuses, déjà exploitées par les indigènes pour leurs besoins particuliers.

Après Bilaouak, la mission tourna à l'Est, vers la dépression de Timardine, où elle étudia les dépôts de soufre provenant de la décomposition des gypses, très abondants en ces parages, puis, toujours à l'Est, en traversant des dunes basses vers Touisikt où habite le fameux marabout Saad-Bou, et, plus loin encore, à l'orient toujours, à travers une vaste plaine basse et pierreuse, jusqu'aux collines de calcaire noir qu'on appelle la muraille de l'Adrar, étudiant sommairement la constitution géologique de ces régions qui se prolongent en plateau vers Chinguetti à l'Est, vers Bakel au Sud et la sebkha d'Idji au Nord.

Arrivée à Atar, la mission reçut un bon accueil de l'émir Mokhtar Ould-Aïda ; mais l'autorité de ce chef était contestée. Habilement exploité par ses ennemis, le fanatisme de la population fit violemment explosion : le convoi fut pillé, les documents confisqués et détruits ; la plupart des tirailleurs lâchement abandonnés par le lieutenant Jouinot-Gambetta, qui suivit Blanchet chez l'émir, furent massacrés

et ceux qui restaient purent s'échapper et gagner Saint-Louis. Les trois voyageurs qui composaient la mission, enfermés dans des cages, demeurèrent en captivité pendant plus de deux mois et demi. Le grand marabout Saad Bou, vénéré dans tout l'Adrar, leur fit rendre la liberté. Mais la mission n'avait pu remplir son but, puisqu'Atar, où elle fut ainsi brusquement arrêtée, se trouve à 250 kilomètres en deçà de la sebkha d'Idjil, dont elle devait étudier les nitrates.

L'œuvre de Coppolani. — Nous arrivons maintenant au véritable initiateur, à celui qui fut en réalité le créateur de la Mauritanie française.

En 1898, le général de Trentinian, gouverneur du Soudan, homme remarquable aujourd'hui trop oublié, qui comprit avant tout la possibilité de mettre le Soudan en valeur par les cultures de coton et les exploitations minières, se rendit compte de l'importance qu'il y aurait pour nous, pour la sécurité de notre colonie du Sénégal, à savoir ce qui se passait dans les milieux musulmans, d'y nouer des intelligences afin de relever notre prestige fort amoindri dans l'esprit des indigènes par ce fait que nous avions consenti à payer aux chefs des tribus riveraines du Sénégal certaines sommes appelées *coutumes*, afin d'obtenir leur garantie pour la sécurité de nos territoires et de notre navigation sur le fleuve. Ils observaient fort mal la convention, se bornant à toucher l'argent qui, dans l'esprit simpliste des indigènes, prenait ainsi un air de tribut payé par les roumis aux vrais croyants.

Pour l'œuvre de conquête morale qu'il se proposait, le général de Trentinian demanda au gouverneur général de l'Algérie de lui envoyer un homme sûr, parlant l'arabe et très au courant des mœurs maraboutiques. On lui désigna Xavier Coppolani, un Corse, jeune encore, alors administrateur de commune mixte en Algérie, mais dont la haute valeur dépassait de beaucoup cet emploi. Déjà connu par une mission au Soudan, il venait de publier un savant ouvrage sur les confréries musulmanes (1898).

Dès la fin de l'année, Coppolani se mit à l'œuvre. Sans escorte, il parcourut les tribus maures de la rive droite du Sénégal, sachant se faire bien accueillir partout, se liant d'amitié avec les chefs renommés jusque là comme les plus hostiles à la France, gagnant la confiance des plus fanatiques grâce à sa profonde connaissance de l'arabe et des choses musulmanes.

Il revint avec cette conviction que nous pouvions, par la seule puissance morale, conquérir ces peuplades réfractaires à l'étranger, et mettre un terme à la fâcheuse situation créée par nous du fait de ces subventions humiliantes et inutiles, chose d'autant plus désirable qu'une expédition militaire serait mal vue en France et présenterait, d'ailleurs, des difficultés presque insurmontables à cause de notre ignorance du pays et de la mobilité de l'adversaire que nous aurions à combattre, et qu'un insuccès même partiel, nous attirerait à tout jamais, le mépris de ces populations belliqueuses. Son plan était de profiter des divisions des tribus pour opérer l'œuvre de pénétration pacifique, de gagner certains chefs plus intelligents et plus faciles, et d'arriver par l'influence de ceux-là, à l'apaisement général.

Il faut ici se souvenir que les tribus maures de ces régions se distinguent en deux classes : les tribus maraboutiques vivant d'agriculture et d'élevage et qui, respectées à cause de la vénération qu'inspirent leurs chefs religieux, n'ont pas cru nécessaire de s'armer pour la défense, et les tribus guerrières dont le pillage et le banditisme constituent les seuls moyens d'existence.

Avant notre installation au Soudan, ces tribus guerrières épargnaient, en effet, les tribus religieuses de leur race, se bornant à exercer leurs rapines chez les peuplades noires. Mais du jour où, notre autorité étant fortement établie dans la contrée, ils s'y heurtèrent sur nos territoires à nos postes et à nos troupes, ces tribus guerrières se mirent à razzier leurs sœurs, les tribus maraboutiques, qui, trop faibles pour se défendre matériellement malgré la puissance morale dont elles disposent, en conçurent une grande colère, et contre les tribus pillardes et contre les Français.

Coppolani, au cours de son voyage de 1898-1899, se lia avec les chefs de ces tribus maraboutiques et leur démontra que notre établissement dans leur pays, tout en ne portant nulle atteinte à leurs sentiments religieux, les mettrait pour l'avenir à l'abri des razzias ; il leur fit promettre de consacrer leur influence au service de la France.

Rentré à Paris, il s'efforça, sans se laisser arrêter par les partis pris et les mauvais vouloirs, avec l'inlassable obstination des convaincus, de convertir le gouvernement à ses vues, et finit par persuader le ministre des Colonies, ainsi que M. Roume, le nouveau gouverneur général de l'Afrique occidentale.

Muni dès lors d'une qualité officielle pour traiter avec les chefs maures, il retourna (1902-1903) dans les tribus déjà parcourues au cours du précédent voyage.

Son succès fut aussi remarquable que rapide. Les marabouts des Trarza et des Brakna se rangèrent à notre cause, renoncèrent de bonne grâce à toucher les « coutumes », amenèrent même leurs populations à nous verser les impôts arabes du *zekhat* et de l'*achour* (impôts sur le bétail et sur les récoltes), nous demandant seulement d'assurer la sécurité de leur pays.

Peu après, les tribus guerrières à leur tour, se voyant isolées firent leur soumission aux mêmes conditions que les tribus maraboutiques. Tel fut le résultat merveilleux obtenu sans coup férir, avec une dépense qui n'excéda pas 400.000 francs, — résultat dont l'effet et le retentissement furent considérables dans les pays environnants et dans le monde islamique. Deux postes de spahis, installés des deux côtés de Podor, à peu près à égale distance, devaient suffire pour surveiller cette vaste région, jusque là réputée entièrement inculte et aride, mais que l'intrépide explorateur nous révélait boisée par endroits, cultivée par places, arrosée par ces bras morts du Sénégal qu'on appelle des marigots, et, pour tout dire, capable d'un avenir qu'on ne soupçonnait pas.

Lorsque, le 18 octobre 1904, un décret réorganisa sur

de nouvelles bases notre colonie de l'Afrique occidentale, Coppolani fut nommé délégué du gouverneur général pour la Mauritanie, et c'était justice, car c'est par lui que cette région, hier encore inconnue et hostile, s'ouvrait à notre occupation, notre commerce, notre influence.

Coppolani ne s'arrêta point là. Dès 1904, il fut chargé d'une nouvelle mission dont le but était d'opérer une entente avec les peuplades des territoires qui s'étendent entre le Sénégal et le sud algérien. Avec une dizaine de compagnons, fonctionnaires et officiers, et une assez importante escorte de goumiers, de tirailleurs et de spahis, il se dirigea vers le Nord par le pays Tagant, où s'était étendu jadis le riche royaume des Gangaris, dont quelques vestiges subsistent encore au Sénégal sous le nom de Saracolais, et reconnut que, lorsque la pacification aurait supprimé les guerres et les pillages perpétuels, cette contrée aujourd'hui dévastée, mais naturellement fertile, deviendrait susceptible d'un rendement important.

La mission traversa Ras-el-Barka, la bananeraie florissante d'El-Haoussima, puis le territoire des Ida-ou-Aïch, où elle eut à lutter contre leur chef Barka, ennemi obstiné de la France, brisa la résistance de ces guerriers redoutables et s'installa enfin dans la capitale du Tagant, Tidjikdja. Un poste y fut construit. Là, bientôt on reçut la soumission des Ida-ou-Aïch, puis celle de la riche tribu maraboutique des Ida-ou-Ali.

Coppolani se proposait de pénétrer dans l'Adrar, d'y reconnaître les mines de sel et d'y créer une métropole saharienne qui deviendrait le centre d'un nouvel empire colonial français, édifié par la seule propagande de nos bienfaits pour les populations, puis de revenir à son point de départ soit par Tichitt à l'Ouest, soit par le chemin déjà parcouru, de s'embarquer à la baie du Lévrier pour aller s'entretenir à Dakar avec le gouverneur général de l'Afrique occidentale et de regagner ensuite la France, afin de soumettre à l'opinion de la métropole le résultat de ses travaux.

Le coup de feu d'un bandit du désert brisa ces magnifiques espoirs. Dans la nuit du 12 mai 1905, Xavier Coppolani fut assassiné dans son campement, près de Tidjikdja, au cours d'une attaque de Maures envoyés par Ma-el-Aïnin, le marabout de la Seguiet-el-Hamra, ce grand centre d'agitation où l'effervescence du fanatisme islamique fermente sous le soleil pour aller se répandre jusqu'aux koubbas de l'Adrar et aux douars de l'Atlas.

Ce meurtre était si bien le signal d'une entreprise concertée que, peu après, les tribus dissidentes vinrent mettre le siège devant Tidjikdja ; elles furent repoussées avec pertes, et l'occupation du Tagant s'en suivit. Nos troupes se saisirent des ksours et des oasis, et ainsi fut rapidement amenée la soumission des tribus qui nomadisent dans la contrée.

Coppolani avait formulé cette phrase qui résonne avec un accent prophétique : « Au Sahara, celui qui tiendra les palmeraies tiendra les nomades. » C'est en se basant sur ce principe que, l'année suivante, le capitaine Cauvin et le lieutenant Cordier ont, en suivant la route des puits, pu repérer les points où les tribus errantes et pillardes des Maures se rallient et se concertent pour organiser les razzias et se précipiter sur les villages noirs pour le pillage des tentes et l'enlèvement des femmes et des enfants.

Notre occupation et la création du poste de Nouakchott, élevé en 1903 par Coppolani sur la côte, à l'extrême-sud du banc d'Arguin, a forcément amené les voyages réitérés de plusieurs officiers et fonctionnaires de Saint-Louis à Nouakchott, à travers la région Trarza qui s'étend le long de l'Océan, au-dessus du fleuve Sénégal. Mentionnons les commandants Frèrejean, Galland, Beck et Garnier, les résidents civils Mère et Théveniaut. Des officiers méharistes ont poussé des reconnaissances plus au nord : le capitaine Berger a été à Touizit, à Akhjoucht ; en ce dernier point encore, les capitaines Monhoven et Repoux, les lieutenants Coutance et Labonne (1907).

En janvier 1908, le lieutenant Schmidt, parti d'Akhjoucht

avec les méharistes qu'il commandait, opérait une reconnaissance dans le Tijirit, l'Agneitir, l'Asfal, allait jusqu'au cap Mirik ou Timiris, explorait la côte au nord de ce cap, la baie de Saint-Jean et l'île de Tidra. L'impression de cette tournée rapide, montrant ce que nous pouvons faire comme opération de police, fut d'un excellent effet dans cette région où l'on n'avait jamais vu d'Européens. Enfin, de Port-Étienne, poste et pêcheries construits en 1906 au nord du cap Blanc, les lieutenants Berthomé et Chabrier allaient visiter les parages de la baie du Lévrier et en reconnaissaient les puits dans la région nord et sud.

En 1908 également, la mission Gruvel et Chudeau allait de N'Diago à Port-Étienne avec une caravane et une escorte de tirailleurs sénégalais dans le but de visiter la région au triple point de vue industriel, scientifique et économique, reconnaissant les salines et les puits et relevant la configuration de la côte du cap Timiris sur la baie de Saint-Jean au cap Ionick au sud de la baie d'Arguin.

La campagne du colonel Gouraud dans l'Adrar. — La campagne menée en 1908-1909 par le colonel Gouraud, aux fins d'une opération de police, dans l'Adrar, jusque là si mal connu, peut être considérée, à bon droit, comme une véritable exploration militaire et géographique, une des plus importantes et des plus dignes d'admiration.

L'Adrar est ce pays montagneux qui domine au nord nos possessions d'Afrique occidentale ; suffisamment pourvu d'eau, cultivé en céréales, ombragé de palmeraies, bien peuplé, très religieux, il est comme la place d'armes des tribus guerrières qui viennent s'y ravitailler et s'y concerter, la citadelle du fanatisme musulman dans ces territoires. Devant nos progrès, toutes les tribus réfractaires à notre influence s'y étaient réfugiées. Dans le courant de 1908, les attaques parties de là contre nos postes et contre les campements des tribus soumises du Tagant et du Brakna devinrent presque incessantes.

Il était de la plus grande importance pour nous, au point de vue de la surveillance et de la sécurité de nos colonies

de la rive gauche du Sénégal, de mettre fin à cette situation.

Le gouvernement de l'Afrique occidentale demanda donc les crédits nécessaires, non pas pour une conquête ou pour une nouvelle extension de nos possessions africaines, mais seulement pour « une opération de police destinée à réduire les tribus dissidentes ». Il fallait cependant s'attendre à ce que cette opération ne pût s'effectuer sans une occupation temporaire de l'Adrar.

La colonie ne demandait que des subsides ; sans faire appel à une augmentation de cadres ou à de nouveaux contingents européens, elle disposait par elle-même de moyens suffisants pour entreprendre l'action contre l'Adrar. On renforça les troupes d'occupation de la Mauritanie par le recrutement d'un contingent indigène de 250 tirailleurs sénégalais et un prélèvement sur les garnisons voisines du Sénégal.

Le colonel Gouraud, commissaire du gouvernement en Mauritanie, fonction qui comporte le commandement général des troupes, fut chargé de diriger l'expédition.

Le colonel Gouraud, brillant officier déjà connu de tous nos Africains, avant d'être appelé au commandement des troupes expéditionnaires de Mauritanie, avait commandé au Soudan ; il avait vaincu l'indomptable Samory qui depuis deux ans luttait contre nous, administré le Tchad pendant trois ans, et surmonté par sa vigilance et sa fermeté, toutes les difficultés de l'organisation d'une conquête nouvelle.

La colonne se forme pendant le cours du mois de novembre au poste de Moudjeria, au sud de la falaise du Tagant, sur la route de ravitaillement de Tidjikdja. Huit cents tirailleurs sénégalais avec leurs sections de méharistes, un peloton de cavalerie, une section d'artillerie de montagne, une de mitrailleuses, un goum de cent auxiliaires méharistes maures, une compagnie de volontaires noirs toucouleurs, la composent, soit à peu près un millier d'hommes, plus un convoi important d'environ trois mois de vivres.

Officiellement constituée le 1er décembre 1908, la colonne se mit en marche le 5, vers l'Adrar, par la route de Ksar-el-Barka et de Talorza, dans un ordre parfait, obéissant à la lettre aux ordres de son chef qui avait tout pesé et tout prévu.

Le 12 décembre, le colonel était à Aïn-el-Khadra, à l'ouest de Tidjikdja où il avait préparé son ravitaillement, opération difficile, car il était nécessaire d'emporter avec soi vivres, eau et tous approvisionnements nécessaires pour l'entretien d'un millier d'hommes ; le 22, au bout de quinze jours de marche pénible, en pays montagneux, on était à Oudjeft, au cœur du massif de l'Adrar, sans qu'aucun parti de Maures eût encore osé attaquer et sans autre perte qu'un sous-officier indigène disparu dans une reconnaissance.

Quatre jours après, le groupement maure qui avait tué ce maréchal des logis, vint se heurter à la colonne et laissa quinze des siens dans l'escarmouche, nos pertes n'étant que de moitié. Le 27, la colonne étant à 20 kilomètres de Jagref, au puits d'Amatil, vit apparaître de nouveaux groupements ennemis dans la direction d'Atar, la grande ville trafiquante et la capitale politique du Tagant. Le 28, ils se dispersèrent.

Le colonel laissa au camp d'Amatil le capitaine Bablon avec un fort contingent et, à la tête d'une colonne légère, partit pour opérer le 1er janvier 1909 sa jonction à Arasisa avec le commandant Frèrejean qui avait ordre d'évacuer Akhjouft pour se joindre à la colonne et arriva, en effet, à sa rencontre après deux engagements, le 27 et le 28.

Avec les deux détachements ainsi réunis, le colonel Gouraud retourna au camp d'Amatil. Dans l'intervalle, le capitaine Bablon y avait subi l'attaque acharnée de quatre cents Maures, qu'il avait victorieusement repoussés en leur tuant beaucoup de monde. Puis le colonel rentré à Amatil le 6, se dirigea de là vers Atar avec toutes ses forces.

Posté dans le défilé d'Hamedoun, renommé comme imprenable, l'ennemi barrait la route d'Atar : le 8, le défilé

fut forcé dans un combat auquel assistait le cheikh Assoun, un des nombreux fils de Ma-el-Aïnin, notre farouche adversaire. Il partit le soir même pour aller demander du secours à son père et au sultan du Maroc. Les tribus se dispersèrent dans la montagne. Le 9 janvier à 8 heures, le colonel Gouraud arrivait devant Atar ; le drapeau blanc flottait, en signe de paix, sur la ville, dont la soumission fut acceptée. Le colonel y établit son centre d'opérations et envoya le détachement Frèrejean en colonne légère poursuivre aux alentours les campements signalés.

En effet Ould-Aïda, sultan de l'Adrar, occupait Yagref au sud, avec un fort parti de guerriers, un autre chef se tenait dans la montagne, entre Oudjeft et le centre religieux de Chinguetti.

Cependant, les peuplades sédentaires qui, avant notre arrivée, s'étaient enfuies par crainte des pillages des tribus guerrières, revenaient plus nombreuses et disposées à se rallier à des protecteurs. Quant aux Regueibat, du Tiris, alliés des tribus de l'Adrar, abandonnant la lutte, ils s'en retournaient dans leur pays.

Le 15 janvier, le commandant Claudel avec deux compagnies et un peloton de spahis, un canon et plusieurs mitrailleuses, partit pour aller chercher à Talorza le convoi de vivres qui devait le même jour partir de Moudjeria. La nuit suivante, le capitaine Bablon allait avec deux compagnies reconnaître les alentours du campement d'Yagref en vue de l'attaquer.

Le 17 février, le colonel Gouraud, à son tour, quittait Atar en y laissant deux compagnies et un canon, afin de faire lui-même, avec une colonne légère, des rondes dans les environs. L'état moral des habitants du ksour d'Atar et des alentours immédiats, était satisfaisant. C'est que la politique du colonel avait été, avant tout, une œuvre de pacification ; nombre de tribus se décidaient à poser les armes et à payer une amende. Les tribus rassemblées dans l'Inchiri, autour de l'émir de l'Adrar, paraissaient ébranlées ; beaucoup inclinaient vers le parti de la soumission. L'oc-

cupation de la ville d'Atar avait causé dans tout le pays une impression profonde. Les convois circulaient librement entre Moudjéria et Atar.

Le 10 mars la colonne était à 20 kilomètres d'Amatil au camp de Teintana, recevait encore la soumission de plusieurs tribus ; le 17, elle arrivait au puits d'Agueil-el-Kachba, à l'endroit où, l'année précédente, au même jour, le capitaine Repoux était tombé dans un combat. Sur un tertre s'élevait une croix faite avec des canons de fusils pris à l'ennemi ; un écriteau y était fixé rappelant que le capitaine Repoux, commandant du poste d'Akhjouft, avait été tué là dans l'attaque d'une bande envoyée par l'émir de l'Adrar, le 16 mars 1908.

La colonne s'arrêta ; le colonel Gouraud mit pied à terre, un drapeau tricolore fut planté sur la tombe, et, sous ce ciel brûlant, sur cette terre hostile, les troupes s'alignèrent pour la parade funèbre. Là, dans le souffle ardent venu du Sahara, sur la plaine nue et roussie qui ondule avec ses buissons desséchés comme un océan de sable, où les montagnes du Tagant dessinent à l'horizon leurs blocs déchiquetés et leurs pics rougeoyants, le colonel, en quelques mots vibrants, rappela l'œuvre accomplie déjà, exposa l'œuvre à accomplir encore. Et la colonne reprit sa marche.

Dans les divers campements, on continuait à réduire des résistances et à recueillir des soumissions. Le 10 avril, le capitaine Dupertuis, avec les méharistes du lieutenant Paquette, surprit près de Lebba un groupe de Regueibat, demeurés auprès de l'émir de l'Adrar ; ils s'enfuirent, mais par deux fois revinrent à l'attaque de nos troupes, furent deux fois repoussés et finalement poursuivis en déroute.

Quelques semaines après, le campement de Rhasseremt, non loin du poste d'Akjoujt, où le capitaine Bablon, avec quelques tirailleurs, était allé reconnaître et surveiller des points d'eau, fut attaqué par des émissaires de Ma-el-Aïnin, bien supérieurs en nombre. Ceux-ci, à la faveur de la nuit très obscure, s'étaient glissés jusqu'à la zériba (clôture de branchages). Bablon, debout au premier coup de feu, se

jeta aussitôt dans la mêlée. Une balle à bout portant l'étendit raide sur le sol ; en même temps, son ordonnance indigène était frappé près de lui. Vigoureusement chargé par le capitaine Dupertuis et le lieutenant Violet, accourus au secours, l'ennemi s'enfuit en désordre en laissant de nombreux morts sur le sol et fut poursuivi pendant plusieurs kilomètres. Mais cette victoire était chèrement payée par la mort de l'intrépide capitaine Bablon qui, depuis le début de l'expédition, s'était maintes fois signalé par son courage et son habileté à déjouer les manœuvres des guerriers maures.

En juillet, au moment de la récolte des dattes, qui ramène forcément les tribus vers les oasis, l'offensive, projetée pour cette époque par le colonel Gouraud s'engagea en même temps par Atar et Chinguetti. Le 28, dans la palmeraie de Ksar-Teurchane, à vingt kilomètres d'Atar, nos troupes abordaient un gros parti ennemi commandé par l'émir Ould-Ahmed-Aïda ; un des fils de Ma-El-Aïnin les avait amenés là sous couleur d'y cueillir les dattes ; mais la colonne légère du capitaine Dupertuis les mit en déroute. Chassés en désordre de la palmeraie, ils abandonnèrent armes, bagages, bétail. Mais là tomba le jeune et vaillant lieutenant Violet, qui s'était déjà signalé au Tchad. Après avoir envoyé des détachements dans toutes les directions afin d'achever la poursuite, le colonel rentrait à Atar, pour se diriger de là sur Oudjeft.

En même temps, le commandant Claudel entrait dans Chinguetti, la capitale religieuse de l'Adrar, et y recevait un accueil enthousiaste. Devant Oudane, il refoulait et culbutait les Ouled-Gheïlane, le 31 juillet. Puis il prenait des mesures pour couper la route à ces fuyards. Le 4 août, au point du jour, il les surprenait en un point appelé El-Malha, où l'émir ennemi avait dressé ses tentes, et les mettait en fuite.

Le capitaine Dupertuis, opérant sa jonction avec le commandant Claudel, obtenait dans la poursuite un autre succès : le 5 août, à Aghmadou, un des corps de fuyards

demandait l'aman, déposait ses armes et rendait ses montures. Le 9 août, Claudel entrait dans Oudane et y recevait la soumission des Ouled-Gheïlane qui remettaient, avec leurs fusils, une contribution de guerre. La colonne légère du capitaine Dupertuis, se portant par une marche rapide sur la région Tourine-Erguya, malgré la mauvaise saison et les difficultés du pays, surprit le 15 août, au puits de Tourine, l'émir dissident Ould-Aïda, entouré de tribus Regueïbat, l'émir s'enfuit devant lui, abandonnant sa famille, ses bagages et ses bestiaux.

Le grand succès de ces opérations menées avec la plus grande sûreté de vues et la plus grande précision de mouvements précipitait le mouvement de pacification. Les échecs subis par l'émir Ould-Aïda et par les partisans de Ma-el-Aïnin avaient, à tel point, frappé les populations que la tribu des Ammonis, chargée par privilège de nommer les émirs, fit proposer au colonel Gouraud de remplacer Ould-Aïda, le vaincu d'El-Madha et de Tourine, par Sidi-Ahmed, fils de l'ancien émir, détrôné depuis quelques années à cause de son amitié pour Coppolani et sincère ami de la France qui habitait depuis alors sur notre territoire. L'influence de Ma-el-Aïnin, le marabout de l'oued Smara, pâlissait maintenant devant celle du marabout local, Cheikh Sidhia, tout dévoué à notre influence.

Le colonel Gouraud donna l'investiture au nouvel émir, dans l'espoir qu'avec lui les musulmans verraient que l'Islam peut vivre paisible sous la protection de la France et avisa le gouverneur de l'Afrique occidentale que son rôle était près d'être terminé (12 septembre 1909). Nos succès de Ksar-Teurchane, d'Ouadane, d'El Malha, de Tourine, permettaient d'affirmer la fin prochaine des opérations. Le calme était rétabli, le pays débarrassé des dissidents qui avaient rendu ce travail nécessaire. Toutes les tribus de l'Adrar étaient soumises ; seuls, quelques fragments s'étaient retirés au nord, espérant un secours du Maroc.

En octobre, le gros de la colonne redescendait vers le Sénégal, ne laissant dans l'Adrar que les méharistes néces-

saires pour organiser les goums qui devaient faire la police du pays. Une compagnie de tirailleurs à Atar, une autre à Chinguetti restaient pour consolider l'œuvre accomplie et pour soutenir nos partisans chargés de défendre le pays contre de nouvelles attaques des pillards, jusqu'à la paix définitive.

Dix mois de campagne et quinze cents hommes avaient suffi au colonel Gouraud pour obtenir ces résultats merveilleux. De décembre à octobre, en dépit des difficultés matérielles de toutes sortes — nécessité du ravitaillement à grande distance, s'effectuant à cinq cents kilomètres au delà de la base fluviale du Sénégal, dans un pays dénué de toutes ressources, avec des moyens de transport insuffisants, sans parler des difficultés militaires, de la lutte avec un ennemi essentiellement mobile et insaisissable qui se dérobe longtemps, puis fond tout à coup sur son adversaire, au moment qu'il a choisi lui-même, — malgré toutes ces circonstances adverses, le colonel Gouraud avait exécuté toute sa campagne d'après le plan même qu'il avait arrêté avec une perspicacité, une habileté, un sang-froid incomparables.

Rentré à Atar le 28 septembre, le colonel en repartait au début d'octobre pour Chinguetti. Il confia les affaires de l'Adrar au commandant Claudel et se mit en route pour Tidjikdja et Dakar.

Une reconnaissance fut opérée encore jusqu'à la sebkha d'Idjil, qui eut un grand retentissement dans toute la Mauritanie. En décembre, Ould Moktar, du Trarza, dissident depuis l'assassinat de Coppolani, fit sa soumission et remit les armes qu'il avait prises au combat d'Agouichicht. On attendait la soumission de Mohammed bou Bakar, dissident brakna. Et le bruit courait que Ma-el-Aïnin et ses fils avaient quitté Smara pour se retirer à Tiznit au nord de l'oued Noun.

De 1910 à 1912. — Au mois de janvier 1910, le colonel Gouraud rentrait à Dakar et, de là, après un voyage sur les côtes du Maroc, retournait en France. En février, le lieu-

tenant-colonel Patey prenait la direction de la Mauritanie, chargé de la réorganiser sur des bases nouvelles. La bande de la rive droite du Sénégal, habitée par des populations noires, devait être rattachée aux cercles de la rive gauche.

L'ensemble du projet de réorganisation distinguait les territoires de la Mauritanie en deux sortes : d'une part les terrains de culture avoisinant le cours du fleuve Sénégal, c'est-à-dire les pays connus du Trarza, des Brakna, le Tagant et l'Adrar qui devaient être soumis aux règles de l'administration actuelle ; d'autre part, une région de protectorat comprenant l'utilisation des guerriers et chefs des tribus maures, groupés sous le contrôle de quelques chefs supérieurs investis par nous, acceptés par les djemmaâ et responsables de la sécurité qu'ils doivent assurer sur leurs territoires avec leurs propres forces appuyées, au besoin, sur les nôtres. Ainsi une paix durable peut régner du Sénégal à l'Adrar, et les adversaires d'hier deviennent peu à peu les auxiliaires de demain, organisés militairement à l'exemple des tribus du sud-algérien.

Dans sa première tournée à travers les cercles du Brakna, du Tagant et du Gorgol, le lieutenant-colonel Patey reçut encore à Moudjeria la soumission de l'ancien chef des Ida-ou-Aïch, dissident depuis la mort de Coppolani, et les nomades rebelles du Hodh lui envoyèrent demander l'autorisation de parcourir les territoires soumis à notre influence qu'ils reconnaissent (mars-juin).

Au commencement de 1912, une tournée de police fut effectuée dans cette région du Hodh. Les postes de la Mauritanie, voisins de cette contrée, ainsi que ceux du Haut-Sénégal et du Niger, se sont mis en relations avec ces peuplades. Les méharistes de nos deux colonies aussi, au cours des tournées de ces nomades, ont pu se rapprocher d'eux. Mais jusque là nulle règle précise n'avait été posée pour les zones d'influence de l'une ou de l'autre des deux colonies sur ces terrains encore inexplorés.

Un décret du 23 avril 1913 a arrêté comme frontière

entre la Mauritanie et la colonie du Soudan (Haut-Sénégal-Niger) le cours du Karakoro (marigot du Sénégal) jusqu'à Kankossa, ensuite une ligne qui passe par les puits de Chik et de Oumou, puis à Aïoun Latrous et traverse le Hodh jusqu'au puits d'Ariatane.

CHAPITRE II

LE PAYS

Situation, limites, étendue. — L'antiquité appelait Mauritanie la région de l'Afrique située à l'ouest du Muluchas (Moulouya) sur la côte nord-ouest de l'Afrique, le long de la Méditerranée et de l'Atlantique, qui forme aujourd'hui l'Algérie et le Maroc. Mais le pays qu'on désigne maintenant sous ce nom est la colonie française dépendant du gouvernement de l'Afrique occidentale que bornent au sud le fleuve Sénégal, au sud-est le marigot de Karakoro, à l'ouest l'Océan Atlantique.

En octobre 1904, la limite nord des territoires occupés était formée par une ligne imaginaire passant par les postes de Nouakchott, Boutilimit, Aleg, Mal, Moiut, M'Bout, Selibaby ; on avait, de plus, pénétré au nord de M'Bout jusqu'au Gorgol noir et à 140 kilomètres nord d'Aleg jusqu'à Choggar. Mais les opérations qui ont eu lieu depuis ont modifié ainsi la limite nord : une ligne idéale qui, commençant sur la côte océanique à 60 kilomètres au-dessus du poste de Nouakchott, s'en va rejoindre à l'est le massif du Tagant à la hauteur du parallèle de Tidjikdja et se continue ensuite à 50 kilomètres nord au-dessus de Rachid et Tidjikdja. La superficie en est environ d'une centaine de mille de kilomètres carrés. Il faut y joindre au-dessus de cette ligne la presqu'île du Cap Blanc et la région de la baie d'Arguin.

On donne aussi par extension le nom de Mauritanie aux régions environnantes habitées également par les tribus maures.

Nous possédons une carte de la Mauritanie, dressée en 1909 au 1/1.000.000 par le capitaine du génie Gérard, du Service géographique des colonies. Une autre carte des régions nord a été publiée à la suite de l'expédition de l'Adrar d'après les observations des officiers, par le capitaine du génie Gérhardt, les lieutenants Magnier-Pollet et Gouspy. Le lieutenant Faivre a coordonné les itinéraires du capitaine Beugnot, des lieutenants Schmitt et Chapsal pour les régions Zoug, Atar, Idjil, Adrar-Sotof, Port-Étienne. Pour les régions occidentales il existe une carte manuscrite du lieutenant Bourguignon, relevant les environs de Chinguetti que complètent les itinéraires du capitaine Verdier. Pour le Tagant, les renseignements recueillis par les lieutenants Marquenet et Martin ont complété la carte manuscrite dressée par le lieutenant Ernest Psichari en résumant les éléments anciens. Enfin le capitaine Doury a donné un intéressant groupement d'indications sur les régions mal connues, intermédiaires entre la Mauritanie, le sud-algérien et le sud-marocain.

Munis de ces connaissances, nous pouvons aujourd'hui considérer la Mauritanie comme un tout géographique complet, étendu entre le 16° et le 21° de longitude ouest, entre le 13° et le 19° de latitude nord, touchant au nord-ouest la colonie espagnole du Rio de Oro, au sud la colonie française du Sénégal, au sud-est notre colonie du Haut-Sénégal-Niger, à l'est le Soudan et le Sahara dont la séparent les massifs montagneux (Adrar, Tagant Regueïbat). Mais du côté septentrional le pays mauritanien n'a point de limites si nettement déterminées ; au nord de l'Adrar, une vaste étendue désertique va rejoindre les régions de l'extrême-sud marocain entre le parallèle de Port-Étienne (21°) et celui de l'oued Noun (29°) et les tribus maures qui le parcourent ont l'habitude de planter leurs tentes, suivant le changement des saisons et les caprices du climat, depuis la baie française d'Arguin et l'Adrar, désormais soumis à notre influence, jusqu'à la Seguiet et Hamra, parfois jusqu'à l'oued Drâà. et parfois même jusqu'à Aouguelmin dans le Sous.

Montagnes et plateaux. — A l'est et au nord, cette région mauritanienne est dominée par une série de massifs rocheux qui, se prolongeant depuis les montagnes de Médine, près de Kayes, sur la rive droite du Sénégal et de l'autre côté du marigot de Karakoro, dans la colonie française Haut-Sénégal-Niger, l'encadrent jusqu'à l'Océan en dressant une barrière entre elle et les régions tout à fait arides du Sahara.

Non loin de l'Atlantique, sur le 23e parallèle, est situé le massif du Tiris dont dépend la colonie espagnole du Rio de Oro, au nord de Port-Étienne et de la baie du Lévrier ; le Tiris une des parties les moins ensablées de la contrée, avec des puits abondants et nombreux et des oueds au pied des hauteurs ; le Tiris, succession de plateaux granitiques percés, çà et là, de blocs aigus, qui dominent à l'est des dunes de granit, à l'ouest des crêtes schisteuses. On sait que le piton de Zoug atteint 180 mètres de hauteur, et ce n'est pas le point culminant de la chaîne.

Le Tiris est bordé de massifs moins importants et d'une composition géologique à peu près analogue : à l'est, l'Adrar Sotof avec ses crêtes de quartz et la Kondiat d'Idjil aux crêtes plus serrées et plus hautes, près de sa sebkha (saline), dont la production atteignait jadis, chaque année, le montant de dix mille chargements de chameaux, expédiés jusqu'à Sagou, et jusqu'à Sheima, mais bien tombé aujourd'hui avec la concurrence des sels européens. A l'est d'Idjil l'érg Harrinami descend rejoindre au sud les dunes de l'Azefal. Au nord-ouest du Tiris, c'est le massif schisteux du Zoumoul et les roches de grès de l'Akhrab, séparé de la Seguiet el Hamra seulement par le Reg-el-Abiod (*reg*, plaine dénudée couverte de cailloux). Dans ce Reg-el-Abiod, le petit plateau de Bir-el-Kadj, qui porte les ruines d'une ancienne forteresse portugaise, est à huit jours de marche de la Seguiet-el-Hamra.

Au sud-ouest du Tiris, deux chaînes de dunes appuyées sur des saillies rocheuses, franchissables seulement en leur extrémité, l'Azefial et l'Akchar, s'en vont du côté de

l'Océan, séparées par une plaine étroite et allongée, le Tijirit. Au sud-est du Tiris, une grande plaine sablonneuse, appelée l'Amseyga, le sépare de l'Adrar. Cette plaine contourne au nord-est le pied de l'Adrar jusqu'à Akjouft et se continue vers le sud-ouest jusqu'à Nouakchott, par une longue vallée presque inhabitée, à la végétation fort rare et à peu près dépourvue de points d'eau, l'Inchiri, qui forme un chemin naturel de l'Adrar à Nouakchott.

A l'est de l'Amseyga le massif de l'Adrar se dresse, le massif de l'Adrar-Tmar ou mauritanien, que le colonel Gouraud a comparé à une citadelle de pierre au milieu des sables. De hautes falaises, la plupart inaccessibles, le limitent au sud et à l'ouest, falaises qui, se divisant à Amatil, envoient un embranchement au nord vers Idjil, un autre vers le nord-est qui passe près d'Atar et s'en va, très loin, entre les dunes d'El Maghteïr et les dunes d'Ouadan, jusqu'au massif granitique d'El-Egbab. Cette falaise, El Hank, peu connue dans sa partie orientale, d'un très haut relief, coupée çà et là de sources et de points d'eaux autour desquels poussent de florissants bouquets de palmiers, se détache d'El Egbab et court parallèlement aux ergs de l'Iguidi ; région montagneuse et aride, qui s'étend au sud de la grande hammada, allongée au sud des dernières régions marocaines, à travers une contrée non parcourue encore par les Européens et dans laquelle on ne rencontre, disent les indigènes, que des gazelles, des mouflons et des autruches ; zone de terres immenses, inexploitées et presque inhabitées qui va rejoindre, au nord, la suite des hammadas limitrophes du Drââ et du Tafilalet, à l'est l'erg Iguidi, l'erg Ech Chech, les oasis du Touat et de Gourara et Sidi Abbès, à l'ouest les régions de la Seguiet el Hamra et le Rio de Oro, à travers l'erg Moughtir.

A l'est de l'Adrar, les plateaux qui couronnent la falaise s'abaissent et vont se perdre dans l'erg de El Makhteïr au nord, l'erg El Ouarane au sud. Entre ces plaines et ces plateaux qui sont, en somme, des prolongements de l'Iguidi, s'étend, au sud du Dhar Adrar, une région de hautes dunes

blanches d'où émergent, çà et là, des mamelons granitiques et des sommets rocheux qu'on appelle Agneitir.

Au sud de ces régions le plateau de Charania se développe jusqu'à Agheit el Mahdi et peut-être plus loin. Au nord du Charania, une longue dépression, très étroite à l'est, et comparable à une entaille coupée dans la falaise de grès, le Khat, court vers le sud-ouest en s'élargissant jusqu'à devenir, vers Aïn-Khedra et Talorza, une vallée bien pourvue d'eau avec des sources et une rivière. Au sud-est du Khat et de l'Adrar, c'est un grand plateau sablonneux, parsemé de dunes où poussent des euphorbes, l'Adafar, qui, en se prolongeant vers l'est, se recouvre de dunes blanches et mouvantes qu'on suppose rejoindre le Djouf.

A l'ouest de l'Adafar, au sud du Khat qui le sépare de l'Adrar, s'élève le massif du Tagant traversé par le 18e degré de latitude nord ; d'un relief moyen de 150 mètres, le Tagant dresse, sur son flanc ouest, des escarpements rocheux dont quelques brèches, rares et difficiles, permettent à peine la traversée aux convois montés : Dikhel au nord, Foum el Batha au sud ; quant aux passages abrupts de Moudjéria, N'Drinaïa, Soumas, Garaoual et Louth, les seuls piétons peuvent les franchir.

Au nord, le plateau de grès du Tagant s'abaisse insensiblement jusqu'au Khat par des pentes ensablées ; à l'est, il s'en va rejoindre le Dahar-Tichitt, à 250 kilomètres de Tidjikdja, lequel, d'après les indigènes, se prolongerait encore, dans cette direction, jusqu'à Oualata.

Dans sa région médiane entre Tidjdikdja et Moudjéria, le plateau se divise en trois gradins, le premier et le plus haut borné par une falaise en demi-cercle franchissable par très peu de passes dont la principale est Merkzem-Iferchat qui n'a que 40 mètres de large, le second, très étroit, limité par une falaise franchissable à Tin-Ouadin par un passage abrupt de 15 mètres de large, tous deux entaillés à peine de quelques vallées. Le troisième étage, au contraire, est coupé de plusieurs vallées profondes et pourvues de rivières. Les points d'eau, d'ailleurs, se rencontrent

assez fréquemment dans le Tagant, soit au fond des vallées, soit dans le creux des roches, ce qui permet des cultures de céréales et de pâturages en quelques endroits.

Dans l'Adrar, de même, la culture est possible dans certaines cuvettes des vallées ou des plateaux où, à la suite de pluies abondantes, s'accumulent des réserves d'eau. Les points cultivés les plus importants y forment, dans les vallées, de véritables oasis lorsqu'un défilé ou un barrage rocheux arrête les eaux et forme réservoir naturel, comme, par exemple, dans les vallées qui se déploient autour d'Atar.

Les points les plus hauts du Tagant sont vraisemblablement situés dans la région sud du massif, encore mal connue, El Hacera, pays peu accidenté, mais où la végétation dense et épineuse rend presque impossible de s'écarter des pistes tracées par le passage des voyageurs.

Une crête rocheuse, au sud, forme la limite entre le massif du Tagant et le plateau vaste et ondulé de Regueiba, à l'ouest duquel s'ouvre le passage de Dibindi.

Après le col de Dibindi une chaîne, rocheuse aussi, appelée Assaba, descend au sud du massif de Regueiba, au bord de la zone comprise entre le Sénégal et le Gorgol et dont l'aspect, un peu différent du reste de la Mauritanie, rappelle plutôt celui de la région soudanaise entre le Sénégal et le Niger.

L'Assaba envoie dans la direction du nord un rameau qui sépare le pays accidenté de l'Affola du Legdam, région de dunes dont est bordée la muraille est du Tagant. Un autre massif de hautes dunes, haut d'une cinquantaine de mètres, large de quatre-vingt-dix kilomètres, l'Aouker, continue le Legdam à l'est, en suivant le Dahar-Tichitt. Après l'Affola, viennent le R'kiz, puis l'Ajmanet, vaste région de sable qui s'étend vers l'Orient sur une longueur de trois journées de marche, limitrophe du Hodh. Aux confins de l'Aouker et du R'kis est le ksar de Toyba, qui fait partie du Tadjakant.

A l'ouest, le Tagant domine les grandes plaines d'allu-

vions du Brakna, relevées aux abords du massif par des plateaux de grès et, coupées plus loin, parfois de crêtes de quartz.

Vers la côte de l'Atlantique existent aussi quelques plateaux moins importants : non loin du cap Timiris, l'Agneitir, haut seulement d'une quinzaine de mètres, constitué par des salines et des sables que recouvre une couche épaisse de coquillages ; au nord de l'Agneitir, le Tasiast formé de plateaux de grès roses et verts, distants les uns des autres, avec une épaisse assise calcaire, et dont les limites indécises vont à l'est se confondre avec le Tiris ; enfin le Louchel-el-Abiod qui, à quarante ou cinquante mètres d'altitude, étend ses grès diaprés de couleurs claires, et ses vallées découpées profondément dans la région de Krekche, et sur la côte de la baie du Lévrier, en face de l'île d'Arguin qui n'en est qu'un massif détaché. Dans la presqu'île du cap Blanc et le long de la côte en remontant vers le nord, une bande de terre appelée Aguergaer sépare de l'Océan, le Louchel el Abiod, et se continue jusqu'à la possession espagnole de Villa Cisneros, par El-Aatf, deux régions encore mal définies.

Divisions physiques et régions côtières. — A l'ouest de ses montagnes, entre les massifs et l'Océan, la Mauritanie se divise en trois régions physiques, ayant chacune son aspect particulier et caractéristique.

Au sud-est, vers l'embouchure, sur les rives du Sénégal, s'étend ce qu'on appelle dans le pays le Chamama, c'est-à-dire les terrains d'alluvions riverains du fleuve qui, inondés durant l'hiver, constituent une bande de terre plus ou moins large, basse et limoneuse, extrêmement fertile, et d'ailleurs très cultivée. En remontant le cours du fleuve vers l'intérieur, le Chamama prend successivement les noms de Litama et de Guadimaka. La portion du territoire mauritanien située entre la chaîne de l'Assaba au nord-est, le Sénégal au sud, le Karakoro à l'est et le Gorgol à l'ouest, traversée comme le Soudan de marigots d'hivernage tributaires du Sénégal, soumise au même régime climatérique

et hydrographique que le Soudan, peut être appelée région soudanaise. La culture, l'élevage des moutons et des bœufs y sont plus intenses qu'en tout autre lieu.

Au nord du Chamama se trouve la région des dunes comprise entre le fleuve Sénégal, l'Océan et une ligne imaginaire qui, partant de Boghé, contournerait le lac d'Aleg et irait jusqu'au Tagant en passant par Guimi et Aguïert. De grandes et de longues ondulations sablonneuses, d'un faible relief, parallèles entre elles et généralement parallèles aux vents alizés, élevées à peine d'une trentaine de mètres au-dessus du sol des vallées argileuses et rectilignes qui se creusent à leur pied, et où croissent des gommiers clairsemés, y courent du sud-ouest au nord-est.

Cette région des grandes dunes est appelée Aouker. Entre ces vastes ondulations se déroulent des ondulations plus petites, coupées par des vallonnements sablonneux et formées d'un fonds calcaire qui apparaît par endroits : cette contrée se dénomme Aoukeira.

Parmi les larges ondulations de l'Aouker, Zirt Douaour, Zirt Diriara, Aleb Oukseiba, Zirt Ouanaduir, etc., il faut mentionner particulièrement l'Anaghim Cherghi qui part de la pointe du lac R'kis et passe au sud de Boutilimit, et l'Aleb Anaghim qui, suivant le lac d'Aleg, se prolonge, en passant par Choggar, Lettatar et Guimi, sur une étendue immense, jusqu'au massif du Tagant.

Dans cette région des dunes, nul cours d'eau, mais des puits nombreux enfermant à profondeur variable une eau excellente, et, dans leur voisinage, des pâturages où puisent les troupeaux.

Au nord-est d'Aleg et de la ligne Guimi-Aguiert, l'aspect du pays change : de grands espaces uniformes et sans relief aucun parsemés de fragments de silex et que l'eau des pluies d'hiver retenues pendant de longs mois par le sous-sol imperméable changent, en maints endroits, en marécages couverts de roseaux et d'herbes rares, s'étendent à perte de vue jusqu'à la rive du Gorgol et jusqu'au pied du Tagant. Aux abords du Tagant, des masses rocheuses

d'une blancheur éblouissante crèvent le sol de la plaine immense, de plus en plus nombreuses quand on se rapproche de la montagne. Les indigènes appellent cette contrée l'Aftouth, mot qui sert en général à désigner une plaine bordée de dunes. Peu de puits y ont été creusés, l'eau des mares et des lacs temporaires paraissant suffisante aux indigènes pour leurs besoins et ceux des troupeaux nombreux nourris dans les excellents pâturages dont s'entourent ces points d'eau.

Si, maintenant, partant de l'ancien poste de N'Diago qui, à l'ombre de quelques palmiers, dresse ses toits rouges sur une dune au bord de l'Océan, à 16 kilomètres nord de Saint-Louis, on remonte vers le nord en suivant le littoral, on traverse successivement des dunes couvertes d'euphorbes, des plaines vastes et basses revêtues d'herbes inondées à toutes les crues du Sénégal et traversées de marigots, plaines d'alluvions qui, le long du Sénégal, forment la région du Keurchouma qui va rejoindre le Chamama ; puis des sebkhas (cuvettes de terre saline bosselées des boursouflures du sel et où paraît, après la pluie d'hiver, une végétation très recherchée des animaux, jusqu'à la plaine côtière, étroite et longue appelée aussi Aftouth où apparaissent les gommiers et les talah (faux gommiers).

A l'est de cet Aftouth bordé de dunes de sable rouge s'étend une plaine plantée de gommiers et de tamaris appelée le Drah ; à droite du Drah sont les régions du Dahar (qui touche au sud le Chamama) et de l'Iguidi, avec leurs immenses forêts de gommiers qui fournissaient autrefois l'objet d'un commerce si considérable à Arguin, Portendik et Saint-Louis.

Le poste de Nouakchott, créé par Coppolani en 1903, s'élève près de l'Atlantique, au bord de cet Aftouth, à côté de puits nombreux, non loin d'un village de pêcheurs comme on en rencontre un certain nombre le long de la côte. Nouakchott sert de base au poste d'Akchfout, à 250 kilomètres nord-est. A l'est du poste, s'étend à perte de vue la plaine basse et verdoyante de l'Amoukrouz, plantée de gommiers, de tamaris et de salicornes.

Après le poste de Nouakchott, même succession monotone de dunes et de petites vallées, de plaines plates à maigre végétation, serrées entre les dunes de sable blanc et de sable rougeâtre où s'abritent les villages des pêcheurs indigènes. Auprès de la sebha de Marsa, on rencontre les ruines et les canons ensablés de l'ancien fort de Portendik, près desquels subsistent encore quelques-uns des palmiers qui l'entouraient jadis. Ensuite viennent quelques pâturages verts ; puis, des dunes élevées, faites d'un sable fin et rouge, dominent la plage jonchée d'algues rejetées par le flot. Ces dunes suivent le rivage à une centaine de mètres. La partie la plus haute de cette chaîne s'appelle les Mottes d'Angel.

A l'est, se développe la plaine plate du Tarad vêtue de longues graminées et d'herbes courtes dont sont friandes les bêtes des troupeaux et des caravanes. Plus à l'est encore est le Taffouëlli dont la plage de sable fin est couverte de coquillages. Une baie arrondie se creuse non loin du puits de Bilaouak, une autre plus vaste s'ouvre au pied du cap de grès auprès d'Aleibataf.

On entre ensuite dans l'Agneitir, succession monotone de dunes perpendiculaires et de sebkha desséchées avec la même végétation d'euphorbes et de graminées, que varie parfois quelque monticule couvert de coquillages blancs étincelant au soleil, tel celui de Chedala, ou quelque plateau rocheux entièrement formé par des coquilles d'huîtres, comme celui d'El-Hadjera.

A mesure qu'on avance vers le nord, la barre devient de moins en moins forte le long de la côte : sur la surface de l'Océan, de larges espaces bleu clair, indiquant les hauts-fonds de sable, alternent avec le bleu sombre des nappes profondes.

On rencontre ensuite les grands plateaux rocheux et recouverts de sable d'El Mehara (les coquilles), au sommet revêtu de coquillages d'un blanc pur, au pied tapissé d'euphorbes basses, de salicornes et de graminées, et qui se prolongent très loin vers l'est, jusqu'à la région appelée

Akchar. Trois plateaux forment El Mehara, séparés par des terres salines où s'élèvent des villages abandonnés de pêcheurs ; le côté qui regarde la mer est une muraille jaunâtre à pic, creusée à la base par les vagues qui la battent à marée haute ; au nord, le plateau s'abaisse et vient mourir, en pente douce, dans une plaine appelée Tin-Nioubiar qui est encore une sebkha sans sel.

Tout le rivage de cette côte, depuis Chedala, est formé par une suite de petites baies découpées dans une baie plus grande que ferme au nord le cap Timiris ou Mirik, dont la masse blanche s'aperçoit de très loin, frémissant dans l'air surchauffé comme dans la vapeur d'une fournaise, au-dessus des dunes basses toujours couvertes des mêmes végétations maigres et monotones.

Au nord du cap Timiris, la côte se creuse pour former la baie de Saint-Jean et, au nord-ouest, une plage vaseuse où vient finir la presqu'île de Thila ; vers l'ouest, la ligne des dunes se continue à perte de vue.

Des arbres assez hauts, semblables à des palétuviers, et des plantes vertes gonflées d'humidité poussent sur les rivages de la baie de Saint-Jean ; une presqu'île, appelée Kaja ou Kadja par les indigènes, borde une baie longue et étroite découverte à marée basse, mais recouverte aux grandes marées. L'eau, dans ces périodes, s'étend même beaucoup plus loin, à l'est sur de vastes espaces où le flot, en se retirant, laisse du sel et des coquillages.

Après cette série de sebkha, le sol au sud se relève en un plateau haut de dix mètres et long de cent cinquante, revêtu, comme celui de Chedala, d'une couche de coquilles très blanches qui étincellent au soleil, plateau raviné par la pluie et le vent qui forme précisément le cap Timiris.

Au nord-est de la baie, l'eau s'infiltre sur la terre aux basses marées par une sorte de baie-rivière qu'on appelait autrefois la rivière Saint-Jean sur une zone plate que sépare du large un contrefort sableux et fixé, constituant ainsi une lagune couverte de végétation verdoyante, terminée, sur la rive, par une plage de sable très fin.

A l'est de la baie de Saint-Jean, des dunes basses, parallèles au rivage et tapissées d'euphorbes et de graminées, quelques mamelons isolés couverts de coquillages mènent à une région appelée Agatroun, où la plage devient aride et nue et forme jusqu'à la dune une large sebkha sans sel avec des coquillages, puis des bancs de sable fréquentés par les oiseaux de mer et des bancs de vase avec de pauvres pâturages. Un plateau abrupt creusé en demi-cercle, dont les flots viennent battre le pied pendant les grandes marées de l'équinoxe, limite ensuite un golfe de plusieurs kilomètres.

Au nord de ce golfe, c'est la région de dunes mobiles, de hauteur variable, sans cesse remuées par les vents, orientées du sud-ouest au nord-est, à peine séparées par d'étroites vallées, qu'on appelle l'Azoufal et qui s'étend entre l'Agneitir et le Tasiast. La plus haute de ces dunes (dune d'Askjet), redescend vers le sud et forme l'épine dorsale de la presqu'île de Thila qui limite à l'ouest la baie de Saint-Jean.

Plus on remonte vers le nord, plus ces dunes successives se rapprochent, vêtues d'euphorbes et de graminées entrelacées ; à l'ouest, une étendue plate va jusqu'à la côte basse, marécageuse et si découverte aux faibles marées qu'elle se confond avec le rivage oriental, également bas et marécageux, de l'île de Tidra. Cette île, assez large dans sa partie médiane, finit en pointe vers le nord et s'allonge, au sud, par une bande étroite où des plantes vertes poussent dans la vase qui recouvre le sable. Des pêcheurs maures l'habitent.

Au nord-ouest de Tidra, la masse de grès à pointe abrupte du cap Iouik termine la presqu'île du même nom. A l'ouest de ce point, les anciennes cartes indiquent un groupe d'îles appelées îles Iouik ; mais rien ne permet d'affirmer leur existence, car elles ne sont point visibles du rivage et personne n'a jamais exploré le large de cette côte. Ceux qui en ont parlé ont simplement copié les uns sur les autres l'erreur traditionnelle.

Au sud de la falaise du cap Iouik, à l'est de la presqu'île, une baie plate et sableuse s'enfonce dans les terres en dessinant un arc de cercle qui vient s'achever à la masse rocheuse du cap. Au nord du cap Iouik le rivage de l'Océan suit une ligne presque droite. En face, se dressent au milieu des flots, des massifs rocheux qu'un étroit chenal sépare de la côte et que les Maures appellent îles Ikniva.

Sur le littoral, après avoir traversé les derniers sables mouvants de l'Azoufal, on se trouve dans le Tasiast où des dunes basses, parsemées de quelques euphorbes épars, et des sebkha sans sel, plates avec des euphorbes et de maigres pâturages, alternent avec des plateaux de grès verdâtre et des plaines semées de fragments de roches noires. Vers l'est s'étendent les plateaux de grès vert d'El Mouma et d'Aguilal.

A la hauteur de celui-ci, au nord-ouest des îles Ikniva, un cap de grès verdâtre, El Frey, s'avance dans le flot, relié au rivage par une bande de sable. Au nord, une baie profonde se creuse jusque vers Alzas, bordée d'abord par une plaine aride et nue, tapissée des coquillages marins qu'y déposent les envahissements de l'Océan, puis par des falaises de grès verdâtres et des sebkha au sol mouvant, enfin par une plaine basse et verdoyante couverte de bons pâturages où poussent des arbres épineux. A l'est du littoral, d'ailleurs, depuis Nouakchott, surtout depuis El Frey, s'étend une zone pourvue de puits nombreux et assez rapprochés qui donnent une eau excellente et douce, des pâturages abondants et verts. La plaine immense s'étend avec ses graminées, çà et là, ses arbres épineux, jusqu'à El-Aïoudj, à l'est de la baie du Lévrier et plus haut que la baie de l'Archimède ; avec ses puits profonds emplis d'eau abondante et pure, ses pâturages excellents, elle pourrait devenir une très favorable région d'élevage.

Une sebkha borde la côte de la baie profonde d'où sort des flots le plateau de grès, analogue à celui des îles Ikniva, large de plus de trois kilomètres, qui forme l'île d'Arguin. Sur sa côte orientale, la falaise de grès vert tombe à pic

dans les flots ; au nord, elle se termine par une pointe abrupte ; au sud, elle s'abaisse jusqu'à former une plaine vaseuse. Le chenal, large de trois kilomètres, qui la sépare de la terre, s'ensable de plus en plus ; de même, les deux petites îles Ardent, situées tout près d'elle sur son flanc nord-ouest, sont maintenant réunies à marée basse par par une bande de sable et seront, dans un temps donné, reliées l'une à Arguin, l'autre au rivage du fond de la baie, par l'envahissement de la vase et du sable.

Au nord et au nord-est de la baie d'Arguin, des plaines caillouteuses semées de roches de grès bariolés, rouges, roses ou verts, que vient parfois marquer une couche de sable où poussent des plantes vite desséchées, des hautes dunes de sable, isolées et nues, affectant la forme d'un demi-cercle ; des plaines jonchées de coquillages marins, parsemées de mornes de grès gris et de calcaire où reparaît la verdure des grands gommiers vrais et faux, forment la région appelée Krekche qui s'étend, à l'ouest de la zone des pâturages, jusqu'au puits d'El-Aïoudj, à 8 kilomètres de la frontière mal déterminée de la colonie espagnole du Rio de Oro, à 37 kilomètres en ligne droite au fond de la baie de l'Archimède.

A l'ouest d'El-Aïoudj, la plaine continue avec ses effleurements rocheux de grès et de calcaire et, par places, quelques mottes de sable amoncelé où poussent des herbes graminées. Elle va rejoindre une région de dunes élevées, arides et nues, faites de sables jaunes et qui réfléchissent avec violence les rayons solaires ; dunes en forme de croissant, de plus en plus rapprochées, qui couvrent tout le littoral est de la baie du Lévrier, depuis le cap d'Arguin à la baie de l'Archimède, et qu'on appelle Souchel-el-Abiod, c'est-à-dire *occident blanc*. Cette région est limitée, à l'est par la plaine d'affleurements rocheux qui termine le Krekche et commence le Tiris ; à l'ouest, elle est bornée par une sebkha au sol mouvant, qui, en certains points, atteint jusqu'à 10 kilomètres de large, comme auprès du cap Sainte-Anne. Nombre de promontoirs découpent cette

partie de la côte ; les principaux sont le cap des Coquilles et la Pointe de l'Autruche.

Près de la baie de l'Archimède qui forme l'avancée extrême de la grande baie du Lévrier, la vaste sebkha dénudée, dont les parties basses sont périodiquement recouvertes par la mer, s'étend sur une largeur de dix kilomètres autour du mouillage d'Iouïli, et vient finir au pied des falaises de grès et de calcaire, qui se prolongent au nord, pour rejoindre le massif du Tiris et, au sud, descendent pour former l'ossature de la longue presqu'île rocheuse, terminée par la pointe du cap Blanc.

A l'ouest de la baie de l'Archimède, si l'on descend vers le cap Blanc en longeant la côte orientale de la baie du Lévrier, après avoir traversé la sebkha et le plateau rocheux, on rencontre encore des dunes basses et mouvantes et des mornes abrupts et rocailleux ; un peu plus loin, une grève de sable qui creuse la baie de l'Étoile, peu profonde et dont l'entrée est presque fermée par une roche à fleur d'eau ; puis la plaine semée de mornes de grès et de mamelons rocheux continue le long de la côte jusqu'à la baie de Cansado.

Au nord de cette baie, trois rochers à pic sur la mer forment la pointe du Chacal qui, avec la pointe Rey, limite la petite baie du Repos ; là, sur un monticule rocheux, se dresse, couronné du drapeau tricolore, le fort du poste militaire de Port-Étienne, terminé en 1908. Vers l'ouest, la baie de Cansado s'arrondit en forme de demi-cercle, bordée d'une plage de sable jusqu'à la pointe du même nom, où s'élève maintenant un phare à feu blanc et fixe. Jusqu'à la baie Cansado un chenal assez large et de fonds variables suit le rivage depuis la baie de l'Archimède.

Après la pointe de Cansado, voici une falaise presque à pic et qui monte par degrés le long de la côte jusqu'au cap Blanc, dans cette partie méridionale de la presqu'île que les Maures appellent Nouazibou et qui affecte la forme d'un fer de lance dont la pointe est représentée par la falaise à pic du cap Blanc.

Au pied du cap Blanc, une baie peu profonde nommée baie de l'Ouest se dessine sur la côte de l'Océan, à l'ouest de la presqu'île, jusqu'à une pointe rocheuse et basse, le Faux-Cap avec de bons mouillages. Au-dessus du Faux-Cap, la baie du Nord découpe la côte océanique presque symétriquement à la baie de Cansado. Le littoral occidental de la presqu'île est compris dans les limites vaguement déterminées de la colonie espagnole du Rio de Oro.

De la baie de l'Archimède à la pointe du cap Blanc la presqu'île mesure 45 kilomètres ; sa largeur varie de 15 kilomètres (à la pointe de l'Archimède) à 8 kilomètres dans l'isthme étranglé qui forment les baies du Nord et de Cansado. De très loin, au large, on voit se dresser ses falaises et ses dunes sans verdure, en masses d'une blancheur éclatante.

Le climat. La température ; les vents ; la salubrité. — Le climat de la Mauritanie est loin d'être celui des zones tempérées ; le pays aride est chaud. Mais bien qu'elle se trouve à quelques degrés au-dessous du tropique son climat n'est pas non plus celui de la zone tropicale, grâce au voisinage de la mer qui amène de fortes différences avec la température d'autres points situés sous la même latitude.

D'une façon générale on peut dire que la température est extrêmement variable, suivant les régions et suivant les heures de la journée. Des journées de 36° où la sécheresse de l'air affecte péniblement les muqueuses, alternent avec des nuits de 8° et de 7° où la fraîcheur nécessite des feux de branchages aux campements des caravanes ; l'hygromètre descend à 16° entre 4 et 6 heures, et remonte à 60° entre 6 et 9 heures, dans la même journée. A midi, la température s'élève parfois à 40° ; et l'hygromètre monte à 70°.

Vers la fin des chaudes journées, parfois la brise fraîchit, venant du nord ou du nord-ouest. Lorsque le vent du nord-ouest souffle toute la journée, la température s'abaisse parfois jusqu'à 30°, jusqu'à 20° au crépuscule dans la saison humide. Parfois, vers le soir, le ciel se couvre de nuages et une pluie légère tombe durant la nuit ; mais le sol en est

à peine humecté, tant il est chaud. Parfois aussi, le ciel est couvert pendant tout le jour, et la température ne dépasse pas 28°. Parfois, alors, pendant la nuit, des pluies d'orage, amenées par le vent d'ouest, éclatent, accompagnées de tonnerres et d'éclairs ; mais la quantité d'eau est encore tellement insignifiante que la terre desséchée l'absorbe aussitôt. Ces courtes pluies cependant rafraîchissent l'air et font reverdir les pâturages brûlés.

Quelquefois, au coucher du soleil, l'air devient vif et le froid s'accentue assez vite ; on voit, quand passe la brise du nord, des nuits de 12°. C'est toujours vers 6 heures du matin que la température est la plus basse. Durant certaines nuits, principalement dans les régions voisines de la mer, se produisent des rosées tellement abondantes que l'eau ruisselle sur les tentes des nomades. Dans la région littorale aussi, des brumes assez épaisses voilent l'horizon dans la nuit et aux premières heures du matin.

Ces variations proviennent de l'influence des vents et de leurs brusques changements. Ces vents sont essentiellement variables, alternent fréquemment de l'est à l'ouest dans le cours de la même journée, sans mouvement suivi et sans régularité aucune, amenant tout à coup la fraîcheur et l'humidité après l'accablante chaleur. Dans un jour brûlant où le thermomètre marque 32° sous l'influence du vent d'est, si à 4 heures se lève le vent du nord-ouest, la température en quelques minutes tombe à 19° et l'hygromètre passe de 18° à 70°.

Le vent d'est, qui vient du Sahara, est celui qui amène la sécheresse, et la température se maintient élevée. Le grand vent d'est, appelé rhamattan, peut atteindre une vitesse de 500 et 700 mètres à la minute et soulève sur son passage des tourbillons de poussière et de sable qui, en s'épaississant par places, couvrent l'étendue des plaines d'un manteau de brumes rougeâtres, si épaisses que la vue ne peut porter à plus d'une quarantaine de mètres, souvent moins. Les vêtements sont couverts de sable et il est nécessaire de protéger les yeux, le nez, la bouche et les oreilles

des hommes et des animaux. Sous ce terrible vent l'air se dessèche de plus en plus ; l'hygromètre descend à son minimum, 2 degrés, les lèvres se gercent et se fendillent, la muqueuse intérieure du nez s'enflamme au point de devenir sanguinolente ; la peau se sèche ; les cheveux et la barbe se cassent d'eux-mêmes ; les clous jaillissent hors du bois des caisses, et parfois l'on entend se briser tout d'un coup la crosse d'un fusil. Une poussière d'une finesse impalpable s'infiltre partout ; et telle est la saturation électrique de l'atmosphère que le seul toucher de la main sur une couverture de laine en fait jaillir des étincelles. Ce vent souffle parfois pendant plusieurs jours et plusieurs nuits sans interruption. Mais, s'il se calme, vers le soir, des nuits froides de 10 degrés peuvent lui succéder ; ou bien, au milieu de la nuit, un vent d'ouest peut amener l'humidité.

Au mois d'août, la saison des pluies bat son plein aux rives du Sénégal ; les plaines d'alluvions du fleuve sont inondées par les averses d'hivernage ; les mouches et les moustiques s'y développent en quantités innombrables ; sous leur influence, la gale, la trypanosomiase, le m'bori, sévissent sur les troupeaux.

Dans les régions moyennes et septentrionales de la Mauritanie il n'existe point une saison des pluies, un hivernage régulier tels que dans les pâturages du Sénégal. Cependant, une saison de pluies intermittentes existe de juillet à décembre ; quelques averses se produisent en janvier, février et mars, mais trop minimes pour former des mares. Les pluies de décembre tombent avec assez d'abondance pour arriver à constituer, en certains endroits où le sous-sol est argileux, des mares qui persistent jusqu'à l'année suivante. De mars à juillet, il n'y a plus de pluies.

Le régime des pluies varie d'ailleurs suivant les régions. Dans la région littorale, de Nouakchott à Port-Étienne, la pluie tombe, chaque année, de façon à peu près régulière. Les mois les plus humides sont ceux d'août à novembre inclus. Le mois d'août surtout, puis la quantité de pluie décroît jusqu'en novembre. De deux à trois heures, tous

les huit jours ou tous les dix jours, parfois tous les vingt jours, la pluie tombe par tornades. Pourtant, certains hivernages sont secs et l'on voit quelquefois deux années consécutives se passer sans pluies véritables.

Dans le plateau du Tiris, la pluie tombe abondamment en octobre et novembre. Cependant, comme dans le Tasiast, on reste parfois trois ans sans grandes pluies. Quelques petites ondées tombent durant la nuit et des rosées abondantes conservent la verdure des plantes et la fraîcheur des pâturages.

Dans la presqu'île du cap Blanc, lorsque la saison des pluies bat son plein au Sénégal et que l'atmosphère des régions voisines se charge de vapeur d'eau, le ciel, généralement très pur, se couvre de nuages pareils à ceux des tornades tropicales ; mais rares sont les pluies, et leur régime est tout à fait irrégulier. Des années sans orage succèdent à une année d'orages violents. En septembre, le ciel redevient clair et sans menace de pluie ; mais, en octobre, quand viennent à commencer les pluies, aux îles Canaries et dans le Tiris, l'air de nouveau se charge d'humidité. La presqu'île du cap Blanc a donc deux périodes pluvieuses, l'une en août, simultanée avec l'hivernage sénégalais ; l'autre, à la fin de l'année, correspondant aux pluies des îles Canaries et du Tiris.

La presqu'île du cap Blanc est dans la région des vents alizés ; le vent y vient du nord avec une direction généralement nord-est nord-ouest et se fait sentir avec régularité du lever au coucher du soleil ; les vents alizés sont très violents de mars à juillet, soufflant pendant la journée en entraînant des nuages de sable et s'apaisant durant les nuits ; dans les autres mois, l'intensité du vent est bien moindre. Les vents d'est, d'ouest et du sud se manifestent parfois de juillet à septembre, affectant pendant la journée un mouvement analogue à celui des aiguilles de montres et, pendant la nuit, une direction uniformément nord-sud.

Dans la presqu'île du cap Blanc, la température minima

en janvier est de 10 degrés et la température maxima de 27 degrés, sauf dans les jours où souffle le vent d'est, où elle monte à 30°. Les plus fortes chaleurs sont en août-septembre et dépassent rarement 35°, avec un minima de 18° toujours supportables à cause des brises qui, généralement, se lèvent avec le soleil et tombent lorsqu'il se couche.

A Port-Étienne, au nord de la presqu'île, la température est fraîche le matin et le soir, et très supportable au milieu du jour. Un vent frais nord-est y souffle presque constamment, agréable tant qu'il n'est pas trop violent. Les mois les plus chauds sont août, septembre, octobre; les plus froids, janvier, février, mars. Température maxima 36° en septembre; température minima 11° en décembre. Cette région est très saine, l'absence d'eaux stagnantes et la sécheresse générale empêchent l'existence des moustiques et, par suite, de la fièvre paludéenne.

Les fleuves et les nappes d'eau. — Il ne faut pas se laisser abuser par le nom de Mauritanie saharienne donné officiellement à notre possession de la rive droite du Sénégal et se figurer les vastes espaces qui s'étendent au nord de ce fleuve jusqu'à l'océan comme une région absolument sèche et désertique.

Bien que l'étude de la contrée à ce point de vue soit encore dans son enfance, on peut dès aujourd'hui assurer que la Mauritanie, en toutes ses parties, est pourvue d'eau en quantité suffisante, abondante même en certains points, soit à fleur de sol (sources, oueds, lacs, gueltas), soit dans les nappes souterraines si peu profondes que les indigènes, pour la création des puits, l'ont atteinte presque partout, avec leurs moyens rudimentaires.

Le régime de ces eaux est fort capricieux et assez difficile à démêler : les oueds qui existent coulent seulement par exception et les noms que leur donnent les indigènes changent à tout moment. L'irrégularité du climat relativement aux pluies fait que des modifications successives se sont produites et se produisent sans cesse. Il existe plu-

sieurs bassins fermés. Les bouleversements de terrains dont la trace est encore visible ont profondément modifié le système du réseau. Par exemple, la guelta de Zli occupe visiblement le fond d'une fosse d'effondrement du sol environnant ; la série des mares, chacune pourvue d'affluents, qui se prolonge d'Aleg jusqu'au Tagant, est évidemment le vestige d'un fleuve ancien ; et il arrive qu'à la suite de fortes pluies, on les voie se rejoindre et s'unir.

Certains fleuves, cessant de couler régulièrement, se sont trouvés isolés de la mer par la formation de leur barre et des dunes de sable ; ils se perdent aujourd'hui dans les sebkhas côtières.

Le régime des eaux varie aussi suivant les régions. La région soudanaise est traversée par des marigots d'hivernage. Dans le Chamama, du marigot des Maringouins, bras droit du Sénégal, les marigots de Gorak, de Sokhar, de Guédayo vont, le premier du Sénégal à l'Océan, les autres du Sénégal au lac R'qis ; il faut citer aussi le marigot de Koundi dans les pays Brakna et Trarza. Dans les cercles du Gorgol et du Guadimaka, les marigots cessent de couler vers le milieu d'octobre ; cependant, en certains endroits, des nappes liquides se maintiennent encore jusqu'à l'hivernage.

Nul cours d'eau ne traverse la région des dunes ; mais les eaux des pluies, en s'infiltrant, constituent une abondante nappe souterraine qui alimente des puits nombreux, de profondeur variable et plutôt minime, qui fournissent une eau excellente. Entre Boutilimit et Aleg, et même au sud d'Aleg, ces puits atteignent jusqu'à 50 mètres et dans l'Ogol, région à l'ouest de Boutilimit, l'eau de certains puits est salée et saumâtre, à cause des sels en dissolution dans les sous-sols.

Dans l'Aftouth, une multitude de petits oueds, rivières et ruisseaux, coulent pourvus d'eau seulement pendant la saison d'hivernage et vont se perdre dans des bassins fermés où l'eau demeure pendant une année entière, comme dans les lacs intérieurs d'Aleg, Mal, Maoudou, Choggar.

A d'autres endroits, en cuvettes, véritables marécages pendant la saison des pluies, ces parcelles d'oueds se sèchent ensuite, par exemple à Giumi, à Aghieurt, à Lemaoudoa.

Sauf ceux qu'on a pu creuser dans le sol limoneux voisin de ces cuvettes, il n'y a point de puits dans l'Aftouth ; le sous-sol étant constitué par une courbe de roche très épaisse, les indigènes n'ont pas cherché à en créer ailleurs, les mares conservant l'eau presque toute l'année. Dans l'Aftouth au sud-est du Tagant, il serait intéressant que le gouvernement général de l'Afrique occidentale fît effectuer des sondages dans la nappe d'eau souterraine existante et étudier les moyens d'établir des puits nécessaires pour jalonner la route du Tagant.

Tout différent est le régime des eaux dans la région du Tagant. Les pluies tombent par tornades sur les plateaux rocheux, en roulant ensuite en cascades et vont former, dans le fond des vallées, de grandes mares qui persistent pendant presque toute la saison sèche ; une partie s'infiltre dans les sous-sols et alimente des sources limpides, soit au pied de la muraille extérieure du massif (sources de Moudjeria, de N'Drinaia, de Soumas, de Garaouel, soit dans les vallées intérieures, comme à la palmeraie d'Haoussinia). Presque partout dans cette région, existe une nappe d'eau souterraine qu'en maint endroit, à Matouata, Tin-Ouadin, Taorta, Harjet-el-Gara on voit apparaître au pied des escarpements rocheux, dans ces cuvettes de pierre qu'on appelle gueltas, et dont l'eau est généralement douce.

Les vallées sinueuses et sablonneuses, à fond plat et faible, qu'on rencontre dans le nord du Tagant, sont dépourvues d'eaux courantes, sauf parfois au temps de l'hivernage et à la suite de tornades violentes. Dans ces terrains, l'eau des pluies s'emmagasine à une faible profondeur, en constituant d'immenses réservoirs où les habitants ont creusé des puits nombreux, intarissables eux aussi. A Tidjikdja un millier de puits fournissent l'eau nécessaire aux palmeraies et aux cultures, sans que s'abaisse jamais le niveau de la nappe d'éau intérieure.

Un oued passe à Tidjikdja presque au niveau du plateau. Après avoir creusé son lit entre des falaises qui, près de Rachid atteignent 80 mètres, il se dirige vers le Khat. On a également reconnu le cours de l'oued Rachid qui descend aussi vers le Khat et celui de l'oued de Ksar-el-Barka. L'oued de Talmert s'en va vers l'Adouar. Il faut mentionner particulièrement le Tamoart-en-Naja et ses affluents, l'oued Bouzaga, l'oued Anouajja, l'oued N'Taorta, l'oued-el-Abiod, qui sortant du Tagant au col Tizegghî, vont se perdre dans les dunes. Ces oueds sont presque toujours à sec, sauf le Tamoart bien pourvu d'eau en tout temps, surtout auprès de Moudjeria. Ce dernier, formé de l'oued Djoual et de l'oued d'Oudjeft qui rejoignent à Amatil les eaux venues d'Atar, contourne les monts Ibi pour se jeter dans la plaine rocailleuse.

Dans le Khat parallèlement à la piste de Talorza, un petit oued court dont le lit s'élargit en allant vers le nord tandis que les berges se relèvent progressivement. La vallée du Khat possède également des puits assez abondants, révélant la présence de la nappe d'eau souterraine.

Dans les anfractuosités de la falaise que le Regueïba dresse au bord de l'Aftouth, on rencontre aussi des sources fréquentes ; et plusieurs sources sans doute analogues à celles-là, existent, dit-on, dans la chaîne de l'Assaba.

A Tagba, entre l'Aouker et le R'qis passe l'oued Zamek qui se jette directement dans l'Océan. Dans l'Adrar ainsi que dans le Tagant, lorsque les pluies ont été assez fortes, les cuvettes rocheuses, dans les vallées et sur les plateaux, se remplissent d'eau et forment des réservoirs qui permettent les cultures. Le massif de l'Adrar est aussi sillonné d'oueds bien pourvus d'eau près desquels les céréales poussent sous les dattiers. Tout un réseau d'oueds existe autour d'Atar. Ailleurs, les plus connus sont l'oued Tifrirt, qui passe à Chinguetti, l'oued el Abid qui prend sa source près de Talorza les oueds N'Beika et Timinil qui, après s'être réunis, quittent l'Adrar à Glat-el-Bil dans la direction sud-est ; dans le nord-ouest un grand oued, l'Atouï, com-

mence près de la Séguiet el Hamra et vient finir dans une sebhka, près du cap Timiris.

Dans la partie orientale de l'Adrar, la falaise El Hank, parallèle aux ergs de l'Iguidi et détachée des Eglab en leur ouest, limite une hammada dont les eaux viennent s'écouler au pied de l'Iguidi. El Hank est jalonnée de sources excellentes et de puits autour desquels poussent, ainsi que dans l'Iguidi, de verdoyants bouquets de palmiers.

A l'ouest, des oueds orientés vers le sud, descendent de l'Adrar Sotof ; dans les environs d'Akhjouft d'autres prennent naissance qui vont vers l'Inchiri.

Dans le Tiris, il y a de nombreux points d'eau principalement des puits, de profondeur médiocre : Zoug, Er-Bouït Larzel, Boulaoutad.

La végétation et la flore. — De même qu'il ne faut pas se représenter la Mauritanie sous l'aspect d'un désert sans eau, on ne doit pas non plus l'imaginer comme une étendue exclusivement stérile dépourve tout à fait d'arbres et de verdure. A côté des sebkha arides et des dunes nues, la plus grande partie de ces vastes territoires se recouvre d'une végétation assez épaisse pour permettre l'élevage des troupeaux.

Si des régions de pâturages se développent sur une assez grande surface les espèces qui les constituent sont en nombre assez restreint. Les principales sont deux salsolacées que les Maures appellent l'askaf et le damran qui viennent de préférence dans les amoncellements sableux, puis le m'rokhba, haute graminée de trente centimètres, le n'tsid et le tirichit, graminées très fines et peu élevées qui se plaisent dans les parties basses des plaines, le gureursin, le lardjem, l'izidi aux touffes courtes, l'abraon, très répandus dans les sables ; le s'bat, l'aoureck, l'initi, qui constituent avec le tirichit, la pâture la plus appréciée des bêtes.

Les espèces mentionnées plus haut se rencontrent dans toutes les régions. A certains points, on en trouve d'autres plus corolisées, comme l'eroui qui, autour de la baie de

l'Archimède et dans la presqu'île du cap Blanc, élève dans les fentes des rochers une épaisse tige gonflée d'eau ; dans l'Aftouth le tourja, asclépiadée de trois mètres de haut, recherchée des bestiaux et qui renferme un suc âcre et laiteux ; dans la plaine littorale entre le Drah et l'Amouhrouz, une autre asclépiadée, haute et verte, d'aspect analogue au genêt d'Espagne, le titarek, employé par les Maures pour l'usage textile et la confection des filets de pêche ; un statice tuberculeux, dans la presqu'île du cap Blanc.

Toutes ces plantes, desséchées par les journées ardentes, reverdissent rapidement après la tombée d'une pluie ou la rosée des nuits et constituent de bons pâturages qui s'améliorent, de plus en plus, à mesure qu'on avance dans l'intérieur des terres, mais trop souvent détruits, malheureusement, par les criquets dévastateurs qui, s'abattant en nuages sur les plantes vertes, les dessèchent comme si le feu y avait passé.

La région des meilleurs pâturages est naturellement celle qui reçoit les alluvions du fleuve Sénégal, le Chamama, et les plaines voisines du Dahar et de l'Aftout. Dans l'Agneitir, la végétation, quoique non luxuriante, serait suffisante sans le passage annuel des criquets, aux parages du cap Timiris et autour de la baie Saint-Jean. Dans le Tasiast, à l'est de la ligne du puits d'El-Frey, à El-Aïoudj, les pâturages sont frais et copieux près des points d'eau abondants et excellents. Il y a de bons pâturages aussi dans le Tiris et dans l'Adrar Sotof.

Les mamelons de sable des parties périodiquement immergées sont couverts de salicornes ; sur les dunes fixées poussent les euphorbes arborescentes, de plus en plus hautes à mesure qu'on s'avance vers le sud, les fausses euphorbes, les talah ou faux gommiers aux longues épines blanches, quelques mimosas, plusieurs espèces de tamaris. Ces derniers sont nombreux dans les plaines de l'Aftout, ainsi que sur les dunes littorales, dans le Tasiast Tasiast et le Souhehel el Abiod. Les talah prospèrent aussi

dans le Tasiast et le Tiris, où ils s'élèvent parfois à sept mètres de hauteur. Les gommiers vrais (*varek* des Maures) à feuilles petites et vertes, à épines serrées et courtes, sont nombreux dans l'Aftout, surtout aux confins du Drah et de l'Iguidi, dans le Dahar, le Brakna, le Gorgol, où ils sont exploités.

Parmi les arbres épineux, citons encore l'*aguersin* et l'*atil*, arbre très curieux que l'on rencontre dans une plaine fertile à l'est de la baie du Lévrier et qui, même sans feuilles, donne un peu d'ombre, grâce à l'épaisseur de ses branches entrelacées.

Comme essences d'arbres, on rencontre parfois le baobab, l'arbre à encens ; dans le Drah et l'Ogol, le balsamedendron (*adrass* des Maures) qui donne la résine odorante appelée bdellion. Le Gorgol et le Guadimaka, voisins du Sénégal, possèdent de belles espèces forestières, entre autres le gouaké, arbre au bois rouge et dur, presque inattaquable par les termites et, de ce fait, fort précieux dans la charpenterie et l'ébénisterie. Des plantations de cotonniers existent dans le Guadimaka et quelques-unes, assez rares, dans le Tagant. Différentes variétés de palmiers-dattiers donnent des fruits excellents.

Les palmeraies cependant ne sont pas fort nombreuses : les plus florissantes sont celles de Tidjikdja et de Rachid dans le Tagant, qui s'étendent la première sur seize kilomètres, la seconde sur six ; la petite palmeraie d'El Haouissinia est très florissante ; il en existe une encore à Talorza dans le Khat.

En fait de céréales, le maïs et le mil sont très répandus, dans le Gorgol et le Guadimaka, dans le Chamama, au fond des vallées de l'Ogol ; le gros mil est cultivé aussi dans l'Aftouth, le Tagant, l'Adrar. Le blé et l'orge se voient dans l'Adrar et le Tagant, en petite quantité, il est vrai ; mais, près du fleuve Sénégal, des champs de riz se déroulent dans le Guadimaka et le Gorgol.

La faune. — Contrairement à ce qui se produit pour le règne végétal, les espèces animales qui peuplent la Mauritanie sont variées et nombreuses.

On trouve des singes, des girafes, des perruches, des aigrettes dans la région soudanaise. Sur les rives des marigots pullulent, l'aigrette grise, la corneille à collier blanc, l'aigle-pêcheur ; dans les plaines de la région littorale, les lièvres, les perdrix, les cailles, des pintades en tous points semblables à notre pintade domestique ; de grandes outardes nichent dans les hautes herbes ; les poules de roche stationnent dans le creux des falaises ; on y rencontre en nombre la huppe, l'alouette, la bergeronnette, la corneille noire ; des tourterelles habitent le voisinage des puits.

Sur les rivages des baies de l'Océan, parmi les plantes vertes des dunes et sur les bancs de sable, vivent nombreux, les canards, les pélicans, différentes espèces de sternes et de goëlands, les cormorans, les cigognes, les spatules blanches et les flamants roses. Dans la région de la baie Saint-Jean, au mois de juillet, les autruches du désert ont coutume de venir chercher la fraîcheur au bord des flots et les indigènes les chassent vers l'eau afin de les tuer plus facilement.

Des troupeaux de gazelles errent dans les vastes espaces des sebkhas et des plaines revêtues de graminées, mais aussi des phacochères, des bandes de hyènes et de chacals, dont on entend parfois les miaulements caractéristiques le soir, près des postes. Des biches sauvages paissent les maigres végétations de la presqu'île du cap Blanc que les hyènes et les chacals viennent habiter aussi à la saison sèche.

Parmi les animaux féroces, il faut citer encore les lynx, les guêpards, les chats-tigres ; parmi les ruminants, les antilopes ; quelques lions et quelques éléphants se rencontrent encore dans les régions extrêmes. Dans les régions montagneuses, des aigles, des milans, des éperviers, des vautours cherchent leurs refuges. Des crocodiles, des caïmans habitent l'eau des gueltas et des fleuves ; les grands lézards, les iguanes, les vipères à cornes, les scorpions se rencontrent dans les endroits rocheux et dans les blocs de pierre.

Parmi les insectes, plus que les mouches, plus encore

que les moustiques et les termites, assez rares sauf dans les endroits humides, les plus redoutés sont les criquets. Arrivant par tourbillons, en un nuage rouge dont l'air est obscurci, ils s'abattent sur un pâturage ou sur un jardin cultivé, et, en quelques minutes, après leur passage, tout a pris l'aspect d'une plantation dévastée par le feu. Parfois, la violence du vent jette à la mer ces tourbillons d'insectes, et les poissons, alors, en font carnage.

Le poisson est d'une extrême abondance dans le fleuve Sénégal et plus encore sur la côte de l'Océan, surtout au banc d'Arguin et dans la zone du cap Blanc. On cite plus de soixante espèces de poissons capturés sur les côtes mauritaniennes.

Parmi ces poissons innombrables dominent deux sortes de mulets que les Maures appellent *azaouaba* et *aguila* ; puis des courbines, des bars, des soles vulgaires et des soles sénégalaises, des raies, des rascasses, des torpilles, des trigles, des hélops, des murènes, des grisets, des rougets, des carangues, des scianes, des sargues, des pugels, des payres, des serrans, etc. A certaines saisons, les poissons migrateurs, thons, sardines, bonites, germons, apparaissent aussi en quantités considérables. Sur les fonds de roche ou de sable, existent aussi deux sortes de langoustes, principalement dans la région du cap Blanc : l'une, variété de la langouste vulgaire de nos rivages, mais qui, là, peut atteindre une longueur de 75 centimètres et un poids de 6 kilogrammes ; l'autre, plus petite et dont le poids ne dépasse pas deux kilos, la langouste royale, d'une couleur vert olivâtre, rayée de bandes jaunes, qui se cache de préférence dans les anfractuosités des rochers, très vigoureuse, et qui remonte sur toute cette côte depuis la Guinée jusqu'au cap Juby.

Les animaux domestiques sont : le chameau employé pour la monture, la guerre, la course, les transports, comme bête laitière et comme viande de boucherie. Il y a trois races : celle de Gandiole, haute et trapue, de couleur grise ou blanche ; celle du Tarad, de couleur marron,

moins haute de taille, mais résistante et robuste ; celle du Tiris et de l'Adrar-Sotof, la plus belle, de taille moyenne, à l'épaisse toison brun marron et superbement découplée.

Le cheval, plutôt rare, est élevé seulement dans les tribus guerrières. Plusieurs races existent cependant : la grande race du Hodh, très recherchée ; la petite race endurante et vigoureuse du Drah ; la race barbe du Tagant et de l'Adrar ; la race du Trarza, appelée *sebaïa* (couleur de lion).

Les ânes, très nombreux, de race minuscule mais forte, et de très bonne allure, qui servent pour toute espèce de transport (campements, grains, poissons), et aussi comme montures.

Les bœufs, qui comprennent deux espèces : le bœuf sans bosse, animal de boucherie, et le bœuf à bosse ou zébu, animal porteur et beaucoup plus répandu que l'autre.

Les moutons sont de deux sortes : moutons à poil, petits et maigres, ressemblant beaucoup aux chèvres, dans la région occidentale et maritime et dans l'Adrar et le Tiris, moutons à longue laine blanche, constituant des troupeaux considérables.

Les chèvres, plus nombreuses encore que les moutons, élevées pour leur lait et leur peau, se rencontrent particulièrement dans la région des dunes et dans l'Aftout.

CHAPITRE III

LES HABITANTS

Races. Conditions sociales. Castes. — La population de la Mauritanie qu'on peut, approximativement, évaluer à 600.000 ou 650.000 âmes, est constituée en majorité par des individus de race blanche que nous appelons les Maures et que les indigènes noirs de l'Afrique occidentale désignent sous le nom de beïdanes (blancs), mélange assez confus des races arabes et berbères, soit Berbères autochtones, soit Berbères venus du Maroc. Dans la partie méridionale des territoires, ces populations maures ont subi un assez fort mélange de sang noir, par le voisinage des Peulhs, des Songhaï, des Ouolofs, des Saracolais.

Tout à fait au sud de la Mauritanie, le long du Sénégal, dans le Chamama et le Guidimaka, des noirs de pure race sénégalaise, Ouolofs, Peuhls, Toucouleurs, Saracolais dans la partie la plus proche du Soudan peuplent les villages de la rive droite comme ceux de la rive gauche. Ces noirs habitent des demeures fixes et mènent une vie sédentaire et agricole. Les Maures sont presque tous des pasteurs vivant sous la tente, et s'occupant surtout d'élevage ; leur caractère essentiel est le nomadisme. A peine peut-on trouver quelques ksours peuplés de Maures sédentaires et se livrant à la culture, tels que Tidjikdja et Rachid, dans le Tagant, avec leur deux ou trois mille habitants qui, sous les palmiers des oasis, font pousser l'orge, le blé, le mil et le henné.

Formés en tribus et en groupes de tribus, dont chacune a son terrain de parcours respectif, la plupart des Maures

remontent vers le nord à la saison de l'hivernage pour faire paître à leurs troupeaux nombreux l'herbage qui sort du sol dès les premières pluies ; puis, peu à peu, dans le cours de l'année, ils redescendent vers le fleuve Sénégal pour trouver de l'eau, s'occuper de la traite de la gomme, du sel, des produits de l'intérieur, et camper sur la rive à la fin de la saison sèche... Quelques-unes de ces tribus possèdent aussi des terrains de culture ; mais le vrai Maure de pure race, croit au-dessous de sa dignité de s'occuper d'un autre soin que l'élevage, et les travaux agricoles sont confiés aux Harratine, qui sont leurs affranchis.

Chez ces peuples primitifs règne l'inégalité sociale la plus tranchée.

Tout d'abord les tribus maures se divisent en deux grandes classifications, d'une part tribus guerrières et armées, d'autre part tribus maraboutiques et sans armes, occupées du soin des troupeaux, de l'étude, des œuvres religieuses et dans lesquelles se conservent les traditions de la haute culture arabe.

La tribu guerrière est régie par un cheikh héréditaire auquel s'adjoint une assemblée de notables (djemmâà) : chez les tribus maraboutiques il n'y a généralement pas de cheikh ; la djemmâà seule dirige les affaires de la tribu ; dans les unes et les autres, le pouvoir spirituel est exercé par de pieux personnages renommés pour leur sainteté, qu'on appelle marabouts.

Les tribus maraboutiques sont les plus nombreuses comme les plus importantes dans tout le pays maure. Décimées au cours des siècles par les luttes extérieures ou intérieures, les tribus guerrières ne forment plus aujourd'hui que les deux dixièmes de la population, tandis que les tribus maraboutiques, consacrées à la prière et au soin des troupeaux, et qui ne touchent point d'armes, sont à présent quatre fois plus nombreuses.

Quelques tribus maraboutiques paient une redevance au cheikh d'une tribu guerrière en échange de sa protection, redevance non déterminée comme taux ni comme époque :

si la tribu maraboutique estime trop forte la contribution demandée, elle a la faculté de confier ses intérêts à une autre tribu. Lorsqu'il se trouve parmi elles quelque illustre personnage religieux, certaines tribus maraboutiques arrivent à posséder une grande influence sur les tribus guerrières et sur leurs cheikhs ; leurs camps jouissent du droit d'asile pour les fugitifs, même coupables.

Les principales tribus guerrières sont dans le Tagant : les Lebéida, les Aleb, les Oulad-Boualiri ; dans l'Adrar les Oulad-Gheïlane et les Oulad-Bou-Sba. Les principales tribus maraboutiques sont les : Oulad-Biri, les Oulad-Déïmane, les Tendara, les Ali-Barik Allah, les Ida Bel-Hassen dans le Trarza ; les Djedjibah dans le Brakna ; les Smassid dans l'Adrar ; les Ida ou Ali et les Tadjakant dans le Tagant.

Les Kounta, dans le Tagant et l'Adrar, présentent cette particularité d'être une confédération à la fois guerrière et maraboutique. Les tribus des Regueiba et des El Barik Allah, maraboutiques, sont aussi armées pour la défense ; mais leur valeur batailleuse est moindre que celle des tribus exclusivement guerrières.

Au moment de la migration vers le nord, ce sont en général les tribus guerrières qui se mettent en marche tout d'abord et qui vont le plus loin. En décembre, elles reprennent le chemin du sud ; et c'est, dès le mois de février, qu'on les revoit au bord du fleuve, non loin de nos possessions du Sahel. Les autres tribus partent plus tard, ne s'enfoncent guère à plus d'une centaine de kilomètres des rives du Sénégal et commencent le mouvement de retour vers le sud aussitôt que les pluies ont cessé.

Maraboutiques ou guerrières, les tribus maures ont des vassaux, des serfs, les tribus *zenaga* ou tributaires, derniers débris des populations berbères qui couvrirent la contrée avant l'invasion des Arabes conquérants formant des groupements armés ou non, suivant les conditions de la tribu dont ils dépendent respectivement ; les zenaga suivent à la guerre le cheikh de la tribu souveraine, soit volontairement, soit par crainte des représailles. Dégénéré par l'effet des

croisements et de la servitude, le zenaga d'aujourd'hui n'a plus rien de commun avec le grand peuple berbère qui conquit, au XIe siècle, le Maroc et l'Espagne : le zenaga est le serf du désert. Complètement soumis au chef de la tribu hassane, conquérante arabe, il lui appartient entièrement ; le cheikh peut le céder, le vendre à quelque autre tribu ou guerrière ou maraboutique. La tribu zenaga paie une redevance annuelle à la tribu suzeraine ; mais le cheikh peut, à son gré, demander des contributions supplémentaires en argent, bétail ou étoffes, car toute possession du zenaga appartient à son maître.

Cependant le zenaga est libre, il a la faculté d'agir et de circuler comme bon lui semble. Il peut être vendu, seul ou avec ses biens ; mais, en tout cas, son nouveau maître, pas plus que le premier, n'a le droit de le déplacer ou de le séparer de sa famille ; après la vente, il peut continuer de vivre avec les siens dans sa tribu ; sa seule obligation est de verser l'annuelle redevance au possesseur nouveau au lieu de la donner à l'ancien. Le zenaga ne peut jamais espérer se libérer de cette condition misérable, car il n'est pas considéré comme un esclave, mais comme un homme libre. Les tribus zenaga se livrent, pour leur propre compte, à l'élevage et au commerce ; certaines possèdent des troupeaux considérables.

Les tribus ont des sujets, les harratine, tribus formées par d'anciens captifs affranchis et par des descendants d'affranchis. La tribu harratine paie une redevance annuelle au cheikh de la tribu dont elle dépend, et à laquelle elle obéit, suit ce cheikh à la guerre et est libre de se livrer pour son compte à l'agriculture et au commerce, mais après avoir, au préalable, cultivé la terre de ses maîtres.

A côté de cette distinction de quatre sortes de tribus, il faut signaler l'existence de ce qu'on peut appeler des classes sociales bien tranchées.

La première et la plus élevée est celle des guerriers ou hassane ; elle comprend non seulement les descendants des Beni-Hassan, de ces grands seigneurs El-Arbia qui con-

quirent le pays, non seulement sur les Berbères, mais encore sur les Harratine et les Zenaga qui, les uns et les autres, suivent ces princes dans leurs guerres. La classe la plus estimée est celle des tolba ou marabouts, les seuls parmi les Maures chez qui se rencontre la culture intellectuelle. Connaissant l'arabe littéraire, le Coran et la science coranique, ce sont eux qui assument le rôle d'enseigner aux jeunes générations la langue arabe, la lecture du saint livre et les connaissances religieuses. Dans les tribus guerrières régies par des princes arabes, les tolba ou marabouts s'adonnent à l'élevage, au commerce, à l'agriculture, par le moyen de leurs captifs, aussi bien qu'à l'enseignement. Les familles de marabouts vivant dans les tribus guerrières paient la hôrma au cheikh de la tribu ; ils ne prennent point part aux combats ; s'ils suivent les cheikhs à la guerre, c'est pour dépouiller les morts et donner la sépulture aux chorfa tués ; et leur caractère sacré leur assure le droit de libre circulation sur les territoires des tribus belligérantes.

Au-dessous des zenaga et des harratine viennent les captifs.

Les captifs forment une caste d'esclaves, chargés des soins domestiques de la tente et des travaux les plus pénibles, tels que le forage des puits, le transport de l'eau, la récolte du bois, le soin des troupeaux. Nourris et entretenus par le maître, ils passent aux héritiers avec les autres biens. On en distingue deux sortes : les captifs de traite, *abid*, que leur maître peut donner, vendre, tuer à son gré, et dont le nombre diminue de plus en plus depuis que la présence des Français empêche les tribus maures de razzier les villages noirs au sud du Sénégal ; les captifs de case, *namena*, qui ne doivent pas être vendus et font pour ainsi dire partie intégrante de la famille.

On n'emmène les captifs à la guerre que pour leur faire remplir l'office de palefreniers. Chaque semaine, deux jours de liberté leur sont accordés, pendant lesquels ils peuvent travailler pour leur propre compte, récolter de la gomme dans les forêts, cultiver le petit terrain concédé par leur

maître. Le Coran admet pour le captif la faculté de rachat par entente préalable. Une fois racheté, le captif s'il s'établit dans le pays passe au rang du harratine. Les captifs sont tous de race noire. Les enfants nés d'une esclave noire et d'un Maure présentent un type très particulier et sont appelés des *porognes*.

Parmi les zenaga, il faut distinguer le groupe des forgerons, groupe spécialement occupé d'industrie et seul d'ailleurs à s'en occuper. Répandus dans les diverses tribus zenaga, ils fabriquent les calebasses de bois, les pipes, les briquets, aussi bien que les bijoux, les poignards, les lances, les sabres, les selles, les mors, les étriers, tandis que leurs femmes travaillent le cuir.

La dernière classe et la plus basse est celle des *igaoun* ou griots. Ceux-là sont les bouffons du désert. Musiciens, poètes et chanteurs, ils tirent leur subsistance de la charité publique et des présents des grands personnages, même de ceux des captifs, bien que possédant souvent eux-mêmes des captifs. Quoique recevant parfois des dons considérables, le griot possède rarement quelque chose longtemps ; car, certain de se voir offrir sans cesse de nouveaux cadeaux, il vit largement, dépense tout l'argent et vend tous les objets qu'on lui donne, même les captifs et les animaux, dissipant à mesure qu'il recueille. Quelques-uns arrivent à une véritable réputation comme improvisateurs et poètes ; ainsi, au début du XIXe siècle, Sedoun Ould N'Diarka, des Oulad M'bark, vit sa renommée s'étendre à travers tout le désert, tellement que l'émir des Ida ou Aïch l'appela auprès de lui, et pour se l'attacher, lui concéda un droit régulier sur les caravanes de passage. Chaque tribu de la confédération lui envoyait annuellement un mouton par individu. Ses petits-fils jouissent encore aujourd'hui de la même dotation.

Toutes ces castes n'existent point chez certaines tribus, d'origine berbère, qui ont su reprendre leur indépendance, comme par exemple, les Ida ou Aïch et les Mechdouf.

Coup d'œil historique. — La civilisation ancienne n'a

guère connu l'Afrique septentrionale au delà des contrées voisines de la Méditerranée. Le pays qui nous occupe faisait partie de ces immenses et vagues espaces désertiques inconnus, étendus au sud de l'Atlas et de la Gétulie, où erraient déjà des peuplades farouches et qu'on désignait sous le nom de Lybie inférieure ; sur la côte atlantique, le cap Noun, barrière redoutable pour la navigation primitive, ensuite la longue falaise à pic de roches nues rongées par le flot et brûlées du soleil qui le suit pendant un millier de kilomètres, puis la longue chaîne de dunes qui succède à celle-ci à partir du cap Blanc, étaient bien faits pour arrêter l'audace des explorateurs phéniciens ou grecs. Hannon et ses Carthaginois, chargés de reconnaître la côte lybienne au delà des colonnes d'Hercule, n'alla probablement pas plus loin que le cap Bojador.

On a cru reconnaître dans le fleuve Sénégal, le Daradus des anciens, peut-être le Stachys de Ptolémée. Ce sont là discussions d'érudits curieux qui ne reposent sur aucune donnée précise. Il est certain cependant que, dès les temps les plus reculés, des hommes habitèrent ces parages. Aux environs d'El Aïoudj, non loin de la frontière du Rio de Oro, on a trouvé parmi des tombes plus modernes, des tombeaux très anciens, les uns avec un mur circulaire et bas, en pierres sèches autour d'un tumulus qui le dépasse, les autres avec un tumulus cerné d'une couronne de pierres plates posées sur le sol autour de lui. On a recueilli entre Bir-el-Guerb et Port-Étienne, des ouvrages en silex taillé, des hameçons, des pointes de flèches et de lances, toutes sortes d'instruments néolithiques en diorites tels que pilons, grattoirs, tranchoirs. Dans la presqu'île du cap Blanc, on rencontre de nombreux ateliers de date ancienne où les pointes de flèche et de lance sont mélangées avec des objets divers en pierre taillée ou polie.

Pour remonter à une époque moins lointaine on sait qu'au moment de la découverte de l'embouchure du Sénégal par les Portugais, le vaste pays qui va de l'Atlas au grand fleuve était occupé par des peuples berbères. San-

hadja, Zenata et Zenaga au sud ; c'est même, dit-on, du voisinage de ces derniers que le fleuve Sénégal reçut son nom. Le passé de ces peuples turbulents et belliqueux nous est connu par l'histoire du Maroc, sur laquelle ils ont plus d'une fois influé.

Au xe siècle, un chef des Sanhadja, ayant groupé autour de lui diverses tribus, après avoir d'abord vaincu les Zenaga, s'empara de tout le pays, d'Alger à Tripoli. Après lui son fils, Youssouf Balkm, conquit Bougie, Tlemcem, Biskra, prit Fez aux Edrissites affaiblis, Sedjelmena dans le Tafilalet, et imposa pendant quelques années son autorité à tout le Maghreb. Les Zenaga, à la fin du siècle, leur enlevèrent Fez sous le cheikh Zeïri ben Atyah qui établit le siège de son empire à Oudjda, s'affranchit de la suzeraineté des califes de Cordoue et vainquit plusieurs fois les Musulmans d'Espagne. Vaincu à son tour, il s'enfuit au Sahara, mais pour y revenir lever de nouvelles tribus avec lesquelles il revint et reprit Tlemcem et Tahert et le Zab (pays de Biskra).

Au siècle suivant les Berbères du sud devaient jouer un rôle plus important encore. Les Zenaga étaient islamisés depuis le ixe siècle, sans d'ailleurs comprendre de la religion de Mahomet autre chose que le devoir de la guerre sainte contre les noirs païens du Soudan. Au xie siècle, un tolba de Fez Abdallah ben Yacim, à son retour de la Mecque, s'établit dans un ribat, couvent fortifié, construit sur un îlot du Sénégal, et y fonda une secte religieuse. Il prit par la parole et sa sainteté un grand pouvoir sur ces peuplades zenaga qui, voilées comme les Touareg, habitaient le désert entre l'Océan, le fleuve et l'Atlas. Dans le pieux asile s'organisait une force armée, une caisse pour la guerre sainte, des razzias en partaient, allant un jour vers le Drâà, un jour sur Sedjelmena qu'ils enlevèrent aux Sahandja, un autre jour à Taroudant dans le Sous, un autre jour encore dans le Tadla. On appelait ces bandes El Morabeth, les religieux, ou el Morabitin, à cause du ribat auquel ils étaient attachés. Puis Youssef ben Tachfin, un

Saharien de la tribu des Lemtouma qui fut le second successeur d'Abdallah, fonda Marrakech sur le versant nord de l'Atlas et vint enlever Fez aux Zenata qui y régnaient encore. Il soumit ensuite Tanger, le Rif, Oudjda, Oran. Appelé au secours contre les rois chrétiens par les Musulmans d'Espagne, le Saharien avec ses bandes de Berbères, de Noirs et d'Arabes, vainquit Alphonse VI, mais s'empara aussi de tous les petits royaumes musulmans et étendit son empire du Sénégal jusqu'à l'Ebre.

Cette puissance des Almoravides dura peu. Au bout d'un demi-siècle, un autre mouvement religieux et conquérant souleva les Berbères de l'Atlas, renversa, au Maghreb et en Espagne, les Sahariens détestés, au profit de la dynastie des Almohades, qui, à leur tour, épuisés par les guerres, ne tardèrent pas à tomber en décadence.

Une nouvelle tribu, mélangée d'Arabes venus d'Orient et de Berbères des bords du Sahara, les Beni Abd-el-Hak ou Ebn-Meriniz arrivèrent du Sahara, en descendant la vallée de la Moulouya, nomadisant entre le Zab (pays de Biskra) et le Tafilalet ; ils s'établirent à Guercif, autour de la moyenne Moulouya. Appelés par les Almohades affaiblis, les Ebn-Meriniz ou Beni-Merin s'emparèrent à leur tour de Fez et de Marrakech où ils régnèrent pendant trois siècles. Déjà le Maghreb central avec Tlemcen avait été enlevé aux Almohades par les Abd-el-Oued, tribu d'origine zenata descendue du djebel Amour.

Tandis que l'expansion des Zenaga se répandait ainsi vers le nord, une dernière vague de l'invasion arabe hillalienne, les Béni-Hassan, arrivant d'Arabie vers Sous et Kairoan fut repoussée au sud, et contrainte de reprendre, à travers le désert, sa route vers l'occident. Une partie des Béni-Hassan continua jusqu'à l'Océan, une autre s'arrêta dans le pays possédé par les Zenaga. Pendant des siècles, d'incessantes luttes mirent aux prises l'élément arabe et l'élément berbère et finirent par amener l'asservissement complet de la population primitive, si bien que tribu Zenaga est en Mauritanie aujourd'hui synonyme de tributaire.

Ce mouvement avait aussi sa répercussion sur les peuplades noires du sud. Rejetés par les Maures sur la rive gauche du Sénégal, les Toucouleurs refoulèrent vers l'ouest les Ouolofs qui, à leur tour, rejetèrent les Sérères au sud. En s'établissant dans le Tagant et l'Adrar, les Béni-Hassan en chassèrent les peuplades des Haëré et des Kébé qui se répandirent dans le Guidimaka où nous retrouvons leurs descendants dans les Saracolais de Sekbaby.

De nombreux croisements altérèrent la pureté du sang berbère, croisements avec les Arabes vainqueurs, croisements aussi avec les captifs noirs amenés du sud. L'action dégradante de l'oppression réalisait aussi son œuvre. Enhardies par la faiblesse de ces populations dégénérées, avilies sous le dur joug de leurs maîtres, les peuplades noires repassèrent le fleuve, envahirent les terres fertiles du Chamama et refoulèrent les Berbères à l'est, vers la région désertique.

Au XVe siècle, les Ouolofs se répandaient jusqu'à une centaine de kilomètres au nord du Sénégal ; un peu plus tard, ce furent les Saracolais qui s'installèrent dans le Tagant, à 250 kilomètres, au nord du Sénégal. On les y appelait Tiaganés.

A l'autre extrémité de la Mauritanie, les tribus des Beni Hassan établies au bord de l'Océan, au nord du Trarza et dans l'Adrar-Sotof, étaient divisées entre elles par les luttes intestines et les rivalités qui se produisent toujours chez ces races insubordonnées et indomptables. Au XVIIe siècle, fatigués de l'animosité de leurs voisins, les Oulad-Delim, un cheikh puissant qui avait su les réunir sous son autorité, Makh Far, avec son frère M'Bark, commencèrent à descendre vers le sud pour une conquête nouvelle. M'Bark, le plus hardi, quitta le voisinage des côtes et s'enfonça vers l'est dans le désert où ses descendants formèrent la tribu des Oulad M'Bark. Il soumit à son autorité les peuplades noires des Bambara du Kharta. Makh Far étant mort, ses fils Terrouz et Barkani poursuivirent l'expédition. Ils rejetèrent les Ouolofs sur la rive gauche du Sénégal,

franchirent même le fleuve, et les Zenaga, désormais tributaires des Hassan, revinrent vivre dans un état de vassalité sur leurs anciennes terres.

Mais un désaccord s'éleva entre les deux frères ; les tribus prirent parti d'un côté ou de l'autre, et la confédération se divisa en Trarza, partisans de Terrouz, et Brackna, partisans de Barkani.

A ce moment, se consomme l'écrasement définitif des Berbères ; chargées de contributions, éloignées de toute action politique, certaines fractions se rejettent alors exclusivement dans la prière, l'étude, les occupations pastorales ; les tribus zaouïa où se trouvent maintenant les représentants les plus fervents et les plus érudits de la science musulmane sont, pour la plupart, des groupements autochtones, arabisées et islamisées par la domination des Hassân et les alliances ; malgré les généalogies arabes qu'elles se sont forgées, les noms même qui figurent dans ces tableaux généalogiques, comme aussi leur organisation démocratique, sont la trace et la preuve de ce fait.

A la fin du XVIII[e] siècle, la tribu berbère des Ida ou El Hadj, asservie sous le prince El-Arbia, comme les autres tributaires, et qui, depuis longtemps, sentait son sang se révolter contre les Beni-Hassan envahisseurs, réussit à s'affranchir. Trois chefs successifs avaient fomenté et entretenu chez eux l'idée de la rébellion : Mohammed ben Khouna, Amar, Bakar ould Amar. Ce dernier rassembla à Lechneîkat, non loin de Tidjikdja, les tribus Ida ou El Hadj et refusa le tribut aux suzerains. Cerné par eux et leurs alliés, le cheikh Idaou el Hadj noua des relations de part et d'autre, battit successivement chacun de ses adversaires et, en mourant, laissa en héritage à son fils, le commandement d'un peuple libre et accrû en nombre, augmenté de nombreuses tribus maraboutiques qui venaient se mettre sous sa protection et des tributaires que lui gagnaient ses expéditions.

Les tribus : origines ; organisation intérieure ; fractionnements ; terrains de parcours ; tribus du Sénégal et du

Tagant. — Les terrains de parcours du Trarza vont du fleuve Sénégal à Agadir dans la baie d'Arguin jusqu'aux limites du Tiris et de l'Adrar au nord, du pays Brakna et du Tagant à l'est, dans de vastes plaines que quelques ondulations animent vers le nord, pourvues de points d'eau assez nombreux pour faciliter le voyage, mais non assez abondants pour créer des oasis. Ces terrains sont bordés, sur la rive droite du fleuve par une bande de terre alluviale large de 5 kilomètres, inondée pendant trois mois de l'année et que l'on cultive lorsque les eaux se sont retirées; le long de l'Océan, par des salines nombreuses et arrosées par le marigot de Morghea qui joint le Sénégal à Podor; le marigot de Garak qui se jette dans le lac Djiguena; les marigots de Guédayo et de Lekhan qui forment le lac de Cagor, tous bordés aussi de terrains d'alluvions. Les arbres sont rares. Autour de quelques puits et sur certains points de la côte croissent de maigres dattiers. Cependant la forêt de gommiers de l'Iguédi mesure deux cents kilomètres de profondeur et s'étend à l'est jusqu'au Tessagueurt (nord de Podor), à l'ouest jusqu'au puits de Torch à une centaine de kilomètres de l'Océan; mais à mesure que l'on va vers le nord, la végétation n'a plus d'autres représentants que les chétives plantes des pâturages désertiques.

La confédération du Trarza est dirigée par un émir, nommé et soutenu par les tribus guerrières. Quoique pourvu d'un pouvoir absolu, il appelle autour de lui en conseil, dans les cas graves, les représentants des tribus principales et pour décider la guerre, les chefs mêmes des tribus harratine et zenaga. Cet émir nomme un cadi chargé de rendre la justice près de lui et qui, par définition, doit régler les conflits chez les tribus hassane et les tribus zenaga; dans les tribus maraboutiques, les questions de droit public et privé sont traitées par un marabout choisi d'un accord tacite.

Les Trarza ont une tribu dirigeante, les Oulad Ahmed ben Dahmân, formée de grands seigneurs, qui comprend à son tour huit familles importantes, dont une dans laquelle

est toujours choisi l'émir. Il y a, de plus, cinq tribus guerrières princières aussi, et nomades (Oulad Ahman, El Abdallah, El Agmoutar, Oulad-Mahimedat, Oulad El Bolhia); vingt-huit tribus maraboutiques, quinze tribus harratines payant ou non des redevances, huit tribus zenaga guerrières ou non, en tout un groupe d'environ quatre-vingt mille individus.

De l'île de Lamenago, située au sud de Podor, jusqu'au delà de Kaëdi, le pays est occupé par les Oulad-Abdallah (50.000 âmes) dont le groupe le plus important est celui des Brakna (40.000 âmes) qui s'étendent dans la partie occidentale, depuis Doué et le marigot Borohouhadji jusqu'à l'île Morfil. Borné au nord par une plaine d'aftout, le pays Brackna comporte, à l'ouest et au sud-ouest, une région de collines aux chaînons interrompus ; à l'est et au sud-est des plateaux monotones et des plaines qui vont finir au fleuve dans les terrains d'alluvions. Des marigots du Sénégal en traversent le sud-est; l'eau est abondante dans les puits de profondeur médiocre, dans les mares temporaires des vallées, dans les ruisseaux périodiques coulant des sources au bord du massif du Tagant ; une végétation florissante en décore la partie centrale, acacias, gommiers, baobabs, singh, nama épineux à gomme odorante, et le sol en devient de plus en plus fertile à mesure qu'on se rapproche du Tagant.

Les Brackna sont dirigés par la grande tribu des Oulad-Abdallah, elle-même divisée en cinq groupes tirant chacun sa descendance de Barkani, premier émir des Brakna, Oulad Saïd, Oulad Manssour, Oulad Elly, Oulad Ahmed, Oulad Nokhmakh, et dont chacun a ses tribus harratines ; en tout dix-neuf. Il y a quatre grandes tribus maraboutiques : Djiedjouba, Taguimit Tockoz, Idaou El Hadj, comprenant chacune plusieurs grandes familles, plus un grand nombre de fractions de tribus maraboutiques diverses, réparties dans les autres groupements ; et douze tribus zenaga qu'on distingue en zenaga des tribus guerrières, plus spécialement appelées touabirs, et zenaga des tribus maraboutiques, avec un certain nombre de fractions chacune.

L'émir des Brakna ne reçoit pas, comme celui des Trarza, une redevance fixe des tribus zenaga et maraboutiques ; il demande ce qui lui est nécessaire ; seuls, les harratines doivent une contribution. Mais cet émir possède d'importants revenus par ses propriétés des terres d'alluvions de la rive droite du Sénégal depuis Doué jusqu'aux Aleïbés, terres cultivées par nos sujets noirs qui lui paient un droit de culture et le dixième des produits ; de plus, il prélève un droit sur les coupes de bois. Pour les crimes et les vols, il impose des amendes dont il touche le montant.

Une fraction des Oulad Abdallah, autrefois puissante, aujourd'hui déchue à cause de ses divisions, les Oulad Elly, habite dans la zone d'alluvions, autour du marigot de N'Diérer, en face d'Ouallah et près de Kaëdi, au sud de l'aftout Chergui. Elle comprend les familles princières guerrières, leurs tributaires et harratines et six tribus maraboutiques vivant sur leur territoire et payant redevance annuelle à leur émir.

Entre Kaëdi et Matam vit une autre petite tribu indépendante qui s'est, depuis longtemps, séparée des Oulad Elly à la suite d'un différend pour un partage de butin, les Litama.

Au sud-est de la Mauritanie est située la région montagneuse du Tagant, qui confine en son ouest au pays Brakna et Trarza, au sud à l'aftout Chergui, à l'est au Regueïba et à l'Affola. Elle est bordée au sud et à l'ouest par des hauteurs abruptes aux défilés étroits, aux pieds desquelles jaillissent des sources vives qui permettent la culture des céréales. Elle possède des forêts sur ses pentes et deux vastes oasis de palmiers où s'élèvent les centres de Tidjikdja et de Rachid ; des gommiers dans l'aftout Chergui au nord de Kaëdi, et, dans le Regueïba, l'Affola, le Hodh, des forêts qui se déploient sur la longueur de plusieurs journées de marche. Le Tagant est habité par les Ida ou Aïch, anciennement appelés Dourrh par les Européens et par une partie des Kounta.

Bien que mélangés dans le cours du temps avec la race

arabe et les indigènes noirs, les Ida ou Aïch sont les descendants directs des anciens Zenaga qui, après avoir vécu longtemps sous la loi des Oulad Abdallah, des Oulad M'Bark et des Oulad Naceur, ont réussi à reprendre leur indépendance dans les dernières années du XVIIIe siècle. Les Ida ou Aïch vont de l'Agan, région située à l'ouest au pied du massif jusqu'à l'extrême est du Tagant et, durant la saison sèche, ils descendent dans cette contrée appelée l'Oued ou Ouad à cause du cours d'eau permanent, long de cent vingt kilomètres, qui passe à Zéreïf pour aller se jeter dans le lac d'Aleg, et dans l'aftout Chergui, à trente kilomètres de Kaëdi. Quelques tribus maraboutiques ou tributaires se rendent l'hiver dans la grande plaine du Fori ou Lagi, située au bord du fleuve à l'est de Kaëdi.

A la suite des dissensions qui suivirent de près la reprise de leur indépendance, les Idaou Aïch se divisèrent en deux groupes ennemis ; une moitié dut se retirer dans le désert et n'eut pour nourriture que la gomme noire appelée *abakak*, dont le nom lui resta ; l'autre moitié, de son côté, fut réduite par la famine à manger de vieilles peaux de bœufs ainsi que font les hyènes (*chrattit*), d'où ils gardèrent ce surnom. Les Abakak (16.000 âmes), avec sept tribus guerrières, quatre tribus Zenaga payant redevance à l'émir et treize tribus maraboutiques parmi lesquelles on cite les Ida ou Ali, les Tagal, les El Hadj, les Tourkouz, les Lakhlal, les Messouma, les Deïboussa, etc. se tiennent généralement dans l'ouest du massif. Les Chrattit (20.000 âmes) avec une tribu royale, les Amar Ould Mohamed, divisée en quatre grandes familles, et chez laquelle se choisit l'émir ; une tribu princière, les El Soneïd, répartie en trois fractions ; trois tribus guerrières et neuf tribus Zenaga non tributaires qui forment l'armée de l'émir, occupent le sud de la contrée.

Les tribus maraboutiques dépendantes du Chrattit font partie des Tadjakant divisés en douze fractions Idaï-Chif, Oulad Brahim, El Cheikh, Oulad Ahmed, Oulad El Hadj etc., tribus très commerçantes qui font le trafic de la gomme

dans les escales du Sénégal jusqu'au Niger et jusqu'à Saint-Louis. Il faut nommer aussi les tribus maraboutiques du Choufa, absolument indépendantes.

Après de longues luttes, les deux moitiés des Ida ou Aïch vivent aujourd'hui en assez bonne intelligence.

L'émir des Abakak et celui des Chrattit reçoivent des redevances nombreuses, de leurs zenaga personnels, de leurs marabouts et même de tributaires qu'ils possèdent chez les Oulad Abdallah et chez les Brackna. Dans les cas graves ces émirs se font assister d'un conseil formé des chefs des tribus guerrières, des princes et des notables. La fortune de l'un et de l'autre est considérable. La justice est rendue par des marabouts. Les Ida ou Aïch passent pour des guerriers médiocres et peu résistants.

Tribus du Sahel et de l'Adrar. — Dans le Regueïba sont les El Sidi Mahmoud, descendants de l'antique tribu berbère du Aidou el Hadj qui, à la fin du XVIIIe siècle, vivait à Ouadane, dans l'Adrar, tributaire, dit-on, des Kounta lesquels, à ce moment, avaient leurs terrains de parcours de l'Adrar jusqu'à l'est du Hodh et poussèrent jusque dans le Tagant. Un d'eux, Sidi Mahmoud, quitta Ouadane pour aller suivre, dans le Hodh, les leçons d'un marabout réputé et, ensuite il s'établit lui-même marabout dans le Regueïba chez les Ida ou Aïch avec ses parents. Par la renommée de sainteté de son chef, le groupement des El Sidi Mahmoud obtint d'être épargné par les pillages des chefs voisins ; des fractions de tributaires Kounta et Oulad Abdallah, comme Ida ou Aïch, vinrent se mettre sous sa protection et augmentèrent ainsi son importance. De longues luttes avec les Kounta s'ensuivirent, d'où les El Mahmoud, finalement, sortirent vainqueurs.

Aujourd'hui, ils parcourent la plaine du Regueïba, le plateau de l'Affola, à l'est du Tagant et hantent la frontière de notre cercle du Guidimaka. Ce sont des marabouts que la nécessité de se défendre contre l'oppression et le pillage a conduits à s'armer ; de nombreux guerriers étant venus se joindre à eux de côté et d'autre, c'est aujourd'hui cet

élément qui domine chez eux. Au nombre total de 40.000 les Sidi El Mahmoud comprennent quatre grandes tribus indépendantes désignées sous le nom d'Ida ou el Hadj, dont une dirigeante les Ida ou Bouja, sept tribus guerrières, une très grande tribu tributaire et guerrière avec dix-neuf fractions, deux tribus maraboutiques et guerrières et cinq petites tribus exclusivement maraboutiques.

Les Oulad M'Bark descendent directement de M'Bark, frère de l'émir hassan Makh Far, qui, pendant que Trarza et Brakna descendaient au sud vers le Sénégal, s'enfonça à l'orient dans le désert et alla planter ses tentes aux confins du Dakounou. Jadis conquérants irrésistibles, la suite de leurs guerres les a maintenant affaiblis au point qu'ils ne comptent pas même vingt mille individus, et pas même deux mille combattants.

Les Oulad M'Bark comprennent quatre groupes. Chacune des fractions obéit à un chef particulier, et il n'y a pas de chef pour l'ensemble. Le groupe le plus nombreux est celui des Oulad M'Bark, du Ouagadou appelés aussi Oulad Mahmoud ou Ladoumouz, ancienne tribu zenaga qui s'est rendue indépendante ; il comporte à lui seul dix-huit cents combattants et dix mille têtes, répartis en quinze tribus ; ils vivent dans le Goumbou ainsi que les Oulad M'Bark du Bakounou, divisés en quatre sous-fractions.

La fraction la plus importante est celle du Garchouch avec onze sous-fractions. Les Oulad Khouïazi et leur fraction, les Askeurs, sont plus nombreux et insignifiants. Obligés de se retirer dans le haut Sahel à la suite de leurs guerres malheureuses avec les bandes du prophète tidjania El Hadj-Omar, almamy des Toucouleurs, au milieu du XIXe siècle, ils en sont redescendus depuis notre installation au Soudan. La petite tribu des Khouïzi et des Askeurs vivent paisiblement dans notre cercle de Kayes.

Au nord de ces tribus, depuis Oualata jusqu'à l'Adrar, s'étendent les longs terrains de parcours des Oulad Naceur (12.000 individus) les plus farouches et les plus pillards des Maures. Les Oulad Naceur sont de pure origine arabe et

hassane, et descendants du célèbre émir des Beni-Hassan, Makh Fâr, leur ancêtre éponyme Naceri étant fils de Barkani, premier émir des Brackna et frère de Keroum, qui fut l'aïeul des Oulad Abdallah, des Oulad Nokhmakh. Leurs croisements avec les noirs du pays ont altéré la pureté de leur sang, mais ils appartiennent évidemment à ces princes El-Arbia qui asservirent sous une domination dégradante les tribus berbères des Zenaga. Leur organisation intérieure comporte la même distinction en castes qu'on observe chez la confédération des Trarza, tribus exclusivement guerrières, tribus harratines, tributaires zenaga, tribus maraboutiques uniquement commerçantes, celles-là leur ayant échappé pour aller vivre chez les Mechdouf et les Hammounat dont elles font maintenant partie mais en continuant encore à payer la redevance à leurs anciens maîtres.

Les Oulad-Naceur forment, à l'heure présente, trois groupes désignés par le nom de leur chef : Oulad Naceur d'Amar, Oulad Naceur d'Amada, Oulad Naceur de Sanda et comprenant chacun ses fractions et même ses sous-fractions. Les Oulad Naceur d'Amar ont, depuis le commencement du siècle, avancé leurs campements vers le Tagant au grand déplaisir des Ida ou Aïch et vers le Baten avec les Kounta, beaucoup plus au nord que les Mechdouf et ont tendance à revenir vers les forêts de gommiers du Djemneh, leurs territoires anciens.

Les Oulad Naceur de Lamba, très petit groupement, fusionnent avec eux tout en conservant un chef spécial.

Les Oulad Naceur d'Amada vivent parmi les Mechdouf mais leur chef Amada, prince El Arbia, se refuse à payer une redevance au chef des Mechdouf, zenaga d'origine.

Leurs tribus maraboutiques, au nombre de sept, se tiennent sur notre territoire pendant tout le temps de la saison sèche, ne nomadisant un peu plus au nord que pendant la seule saison des pluies.

Les Oulad Billo et les Macina, habitants de l'oasis de Tichitt, paient des redevances aux Oulad Naceur.

Les Kounta forment comme les Ida ou Aïch, un groupement d'origine zenaga que son caractère religieux a préservé du servage sous lequel sont tombés ses pareils. Leur origine remonte, dit-on, au XVe siècle, alors que Sidi Mohammed El Kounti, de la tribu de Toraïch, réunit sous son autorité un certain nombre des peuplades du nord du désert. Leur centre était alors l'oasis du Touat. Mais à la mort de son successeur, les Kounta se séparèrent. Une partie s'établit dans le massif du Tagant, une autre à Oualata, puis à Tombouctou.

Aujourd'hui les Kounta forment trois grands groupes : d'abord, au sud de l'Adrar, les Kounta sidi N'Ahmet, forts en nombre et en puissance, et les Kounta Montarambrine, très petite fraction, dont un fragment habite les bords du Sénégal vis-à-vis le Lao et les Jalabès ; puis, autour de Tombouctou, à l'est, les El Sidi el Mokhtar Kounti, marabouts et guerriers ; enfin, les Kounta de l'ouest ou du Sahel répandus entre Oualata et le Tagant, dans l'ouest du Hodh (Djemrah) et remontant au nord-ouest jusqu'au delà de l'oasis de Tichitt, dont les habitants, peuplades de marabouts, l'une issue de croisements maures avec les naturels du Macina, l'autre originaire de l'Adrar, seulement occupés de culture, d'élevage et de commerce, leur paient une contribution, de même qu'aux Oulad Naceur.

Les Kounta du Sahel (5.000 âmes), un millier de combattants, comprennent, sous les ordres d'un seul émir, trois groupes, chacun subdivisé à son tour en deux, trois et quatre fractions. Cet émir général descend des Oulad Sidi El Ouassy et a dans les veines une forte part de sang noir. Les Kounta sont d'ailleurs de teint beaucoup plus foncé que les autres Mauritaniens. Ces marabouts guerriers ont pour vassaux quatre tribus zenaga, habitant la plupart dans le Hodh, qui les suivent aux combats, leur paient des contributions irrégulières, mais fréquemment demandées sous prétexte de cadeaux.

Les Kountas, jadis une des tribus les plus puissantes, ont

vu leur importance décroître de façon considérable depuis que les El Sidi Mahmmoud se sont affranchis de leur suzeraineté.

Les Mechdouf, tribu la plus nombreuse de tout le désert, 30.000 individus et cinq mille combattants, répartis en douze tribus, précédemment divisés en deux partis, aujourd'hui réunis sous un chef unique, sont d'anciens tributaires des Ida ou Aïch Chratitt qui, après avoir secoué leur joug au milieu du XIXe siècle, allèrent s'établir dans le Sahel et virent bientôt venir à eux en foule les tributaires opprimés entraînés par leur exemple. Par de longues guerres avec les tribus voisines il leur fallut gagner leurs terrains de parcours qui s'étendent au nord de nos cercles de Nîoro, de Goumbou, de Sokolo, même jusqu'à la grande oasis du Baten, Tichitt, et jusqu'aux limites de l'Adrar.

Comme les Mechdouf sont tous d'une même origine tributaire zenaga ayant secoué le joug des tribus hassanes ou des Ida ou Aïch, les tribus n'y sont point comme ailleurs distinguées en classes différentes.

Une grande fraction des Mechdouf, les Hammounah, très turbulents et querelleurs (1.600 combattants, 15.000 âmes) comprenant neuf grandes familles, présente cette particularité d'avoir toujours à la fois deux chefs, un pour la guerre, un pour la paix.

Une petite tribu maraboutique, les Taleb Moktar (une douzaine de familles), en tout quinze cents personnes, presque tous lettrés et occupés exclusivement de l'enseignement et du commerce, vit chez les Mechdouf, très révérée dans tout le Sahel, grâce à la mémoire du grand'père de leur cheikh actuel, Sidi Mohamed Fadel, pieux marabout dont le tombeau s'élève près du puits de Déaddi, à 140 kilomètres nord de Goumbou, non loin de la mosquée Dahr-es-Salam (maison de la prière), but de nombreux pèlerinages. L'influence des Taled-Mokhtar s'étend jusque chez les Oulad-Naceur et les Oulad-Mahmoud ; ils habitent dans le Hodh, autour de leur mosquée et mènent leurs troupeaux à la pâture, dans le Ouagadou, non loin de Goumbou.

Dans ces territoires immenses parcourus par la multitude des Mechdouf se trouve Oualata, une des plus grandes villes du désert, peuplée de 8.000 habitants et plus vaste que Tombouctou, qui élève, au centre d'un groupe de rochers, parmi de longues plaines de sable, une forteresse crénelée où vit l'émir général des Mechdouf et ses maisons de pierre à un étage. Oualata a une mosquée si grande que toute la population mâle de la ville peut s'y rassembler, et deux mosquées plus petites, des écoles importantes et très fréquentées, une pacifique population de commerçants et de tolba composée de cinq grandes familles : les Chorfa, les plus nombreux, marabouts paisibles originaires du Touat, et les Mehajib qui leur sont alliés ; les Mechdouf, plus braves et plus riches, moins nombreux mais plus influents ; les Deylifa et les Lakhal, tous ces groupements ayant leur chef particulier.

A quatre-vingt-dix kilomètres sud-ouest d'Oualata est située Nema, seconde ville de la région et beaucoup moins importante. Nema possède un grand nombre de puits et l'eau qui y abonde durant toute l'année entretient de nombreux et beaux palmiers. Ses six cents habitants, marabouts de la tribu des Chorfa occupés de commerce, sont divisés en deux partis, les El Arbi et les Moulay.

Au delà d'Oualata et de Sokolo, dans la partie orientale de la contrée, le pays est occupé par les Oulad Daoud qui séparent le groupe des tribus Maures d'Afrique Occidentale des peuplades du désert central. Les Oulad Daoud descendent, disent-ils, du fameux marabout Kouch ben Daouda, descendant lui-même de Mahomet. Malgré cette illustre origine, ils sont très croisés, non seulement par les Touaregs qui furent autrefois leurs tributaires mais aussi avec les Peulhs et autres noirs voisins. D'ailleurs, moins nomades que les Maures occidentaux, ils ont adopté maintenant la vie sédentaire et habitent dans des villages entourés de palissades, des cases de terre et des paillottes analogues à celles des noirs du pays. Ils comprennent trois grands groupes : les Oulad Allouch, les plus guerriers, les Oulad Zeïd, les Oulad Djafra, chacun avec un chef et une sous-fraction.

L'Adrar occidental ou Adrar Tmar est habité par les Oulad Yahia ben Othman, moins nomades que leurs voisins les Trarza et les Brakna, car la grande abondance des dattiers sur leur territoire, dont ils tirent leur principale richesse, les force à s'immobiliser au moins pendant le temps de la récolte. Au delà du massif même de l'Adrar, aux sources abondantes et multiples, aux vallées cultivées en céréales, les Oulad Yahia ben Othman exercent aussi leur domination sur les régions sablonneuses et arides qui s'étendent au nord et à l'ouest au pied de la montagne.

L'Adrar possède plusieurs centres, Atar, Chinguetti, Ouadane, Oudjet, où vivent des marabouts sédentaires, mais dont le chiffre de population est variable, triplant et quadruplant au moment de la récolte des dattes. Atar, capitale et résidence de l'émir au moment de la *guetenan* (récolte des dattes), construite au fond d'une vallée, au milieu des dattiers et des champs cultivés, avec ses deux cents maisons basses au bord des rues tortueuses, avec ses *neriba* (cultures de dattiers), chacune pourvue d'un puits où les habitants, deux fois par jour, prennent l'eau pour remplir les bassins creusés auprès des puits afin d'alimenter les ruisseaux artificiels qui courent parmi les dattiers, Atar est peuplée par les Smassid, les Akhzazir. les Oulad bou Sba.

Des marabouts des tribus Ida ou Aïch Lakhlal, Toukna, Oulad bou Sba, au nombre d'environ sept cents, cultivent les palmiers aux alentours de Chinguetti, grâce aux puits nombreux qui s'y rencontrent. Mais Chinguetti, avec ses maisons de pierre mal construites et en ruines, au milieu de dunes de sable rouge qui l'envahissent progressivement, est surtout la ville du commerce où se rencontrent, pour les achats et les échanges, les gens d'Oualata, les habitants du Tagant, les nomades de l'Oued Noun.

A 150 kilomètres nord-ouest de Chinguetti, Ouadane dresse sur une colline rocheuse les maisons cubiques en pierre de ses cinq cents habitants, Idaou el Hadj, Chorfa et anciens tributaires des Kounta.

Oudjeft, au sud d'Atar, qui élève au bord d'un oasis,

auprès d'une plaine pierreuse, ses quarante maisons en ruines, appartient à des sédentaires de la tribu des Smassid.

Dans l'Adrar se rencontrent aussi quelques villages avec des gourbis construits en paille ou en feuilles de palmiers.

Les Yahia ben Othman, grands nomades qui circulent tantôt dans le massif de l'Adrar et tantôt descendent dans les terrains de parcours des tribus Trarza, tirent leur origine d'Houdeï, fils d'Hassan. Ils comprennent deux tribus princières, les Oulad Ammouni et les Oulad Akhchar, cinq tribus guerrières, et neuf tribus maraboutiques dont les plus connues sont les Ida ou Ali de Chinguetti, les Lakhlal, les Smassid d'Atar, les Deiboussat, les Chorfa, les El-Hadj, etc. Il n'y a pas de tribu zenaga, les tributaires étant répartis entre toutes les tribus ou guerrières ou maraboutiques.

L'émir des Yahia ben Othman exerce son autorité sur l'Adrar et les contrées environnantes; cette autorité est absolue ; mais, dans les cas importants, il assemble en conseil, pour prendre leur avis, les chefs des tribus guerrières.

L'émir de l'Adrar peut compter aussi parmi ses sujets l'importante tribu commerçante et guerrière des Oulad bou Sba qui nomadisent aux confins de ses domaines dans les plaines du Tiris, le suivent dans ses guerres et lui paient une redevance. Les cinq fractions des Oulad bou Sba obéissent chacune à leur chef particulier, mais il n'y a pas de chef pour l'ensemble.

*
* *

Tribus de la Haute-Mauritanie. — Au nord-ouest de l'Adrar, la grande et très importante peuplade des Oulad-Delim, qui autrefois occupait le Tiris, erre dans une zone de plus de mille kilomètres carrés depuis le massif de l'Adrar jusqu'à la possession espagnole du Rio de Oro, s'étend sur la côte depuis la baie d'Arguin jusqu'à l'embouchure de la Seguiet el Hamra et de l'oued Draâ et s'enfonce dans l'intérieur à une centaine de kilomètres en profondeur. Leurs terrains de parcours touchent au sud ceux des Oulad bou Sba. Les Oulad Delim prétendent descendre

de Delim, fils de Hassan et frère d'Houdeï qui fut l'ancêtre de toutes les tribus maures de la Mauritanie et du Hodh, Trarza, Brakna, Oulad Yahia ben Othman, Oulad Naceur etc. Quoi qu'il en soit, de cette légende relative à leur origine, les Oulad Delim, moins bronzés que les Trarza, sont reconnus dans toute la Mauritanie comme hassan, c'est-à-dire arabes d'origine, arabes des invasions. Ils parlent uniquement l'arabe, habitent seulement sous les tentes, ont de tout temps porté les armes et, en vrais arabes du désert, n'ont d'autre bétail que des troupeaux de chameaux.

Les Oulad Delim se divisent en deux grands groupements descendant chacun d'un des fils de Delim, les Remeïtha et les Oulad-Chouïkh. Ceux-ci, se séparant de leurs frères, sont allés vivre plus au sud, entre la baie du Levrier et le cap Timiris. Dans la région au nord de Nouakchott et du pays Trarza, une de leurs fractions, les Oulad el Lab, s'est même fondue dans la confédération Trarza. L'autre, celle des El Gorah, nomadise autour de la baie d'Arguin et dans l'Adrar-Sottob.

Les Oulad Delim, avec leurs zenaga, les Oulad Tidrarin, comprendraient, dit-on, cinq à six mille individus, dont huit cents guerriers. Ils se divisent en cinq fractions, tirant leur origine d'un petit-fils de Delim : les Loudeïkat, divisés à leur tour en cinq sous-fractions, à la suite desquels marche le petit groupe des Srahna, issus d'un homme du désert de l'est, nommé Srahn, qui vint s'établir chez eux au temps d'Oudéik, petit-fils de Delim ; les Oulad-Kheliga avec trois sous-fractions, comprenant chacune un certain nombre de groupes ; les Oulad-Tegueddi avec quatre sous-fractions, comprenant en total sept petits groupements ; les Oulad ben Amar, avec trois sous-fractions, réparties chacune en deux petits groupes.

La tribu zenaga des Oulad Delim, les Oulad Tidrarin, composée de cinq fractions dont l'une est vassale des Loudeïkat et les autres indivisément vassales des cinq fractions, a la réputation de descendre des Ansar, compagnons du

Prophète ; et, malgré l'abaissement moral dans lequel ils sont tombés et qui les rend incapables de se gouverner eux-mêmes, ils sont travaillés par des désirs d'indépendance pour lesquels ils ont plusieurs fois imploré notre appui.

Les Loudeïkat et les Srahna ont leurs pâturages dans le Tiris, l'Adrar Sottof, aux portes de l'Agneïtir au sud, une partie du Tougouïa et de l'Imrikli au nord, les Oulad Khelija et les Oulad-Tegueddi, le Tiris, une partie de l'Adrar-Sottof, le Nekhjir, le Hofor, une partie du Reg-Mehoun ; on appelle ces quatre fractions les Oulad Delim du sud.

Les Oulad ba Amar font paître leurs troupeaux principalement dans la zone espagnole, au nord des terrains du Loudeïkat, dans le Nekhjir, le Hofor, le Sheïta, le Djouaïa, et, dans certaines années, jusqu'à l'oued Noun dans le sud du Maroc ; ils sont appelés Oulad Delim du nord.

Il n'y a pas d'émir général pour l'ensemble des Oulad Delim : ceux du nord ont le leur et ceux du sud également, mais le second est beaucoup plus influent que le premier.

Au nord du Tiris et de l'Adrar Sotof, sont les Oulad bou Sba qui nomadisent jusqu'à l'oued Noun.

A l'est des Oulad Delim, au nord et à l'est de l'Adrar, depuis le nord des pays Trarza et Brakna jusqu'à l'oued Draâ, est la tribu considérable des Regueïba, qui touche à l'ouest les Oulad bou Sba et les Oulad Delim, avec des échappées sur l'océan, à l'est au Tagant, à l'Adrar, au Tadjakant (Tindouf), poussant de ce côté à travers la région inhabitée du Djouf, jusqu'à l'Erg-Iguiddi et jusqu'au Tafilalet. Une partie de leurs pâturages est donc située dans la zone espagnole, une autre dans la zone française, dans le Zemmour et le Tiris.

Leur ancêtre éponyme, Sidi Ahmed el Regueïba, serait un marabout du pays Regueïba, pays situé au sud du Tagant, entre le Gorgol et le Hodh, parcouru aujourd'hui par les tribus maraboutiques et guerrières du Tagant, tels que les Ida ou Aïch, et où ne demeure par une seule fraction de la

tribu qui porte son nom. Ce marabout vint, au XVIe siècle, s'établir au sud de l'oued Noun : il eut bientôt autour de lui comme disciples une grande quantité de Tekna de l'oued Noun. Cette légende indique l'origine berbère des Regueïba. Ce nom de Regueïba se rencontre fréquemment dans la province de l'oued Noun, soit comme nom de lieu, soit comme nom de famille. Les Tekna prétendent que les Regueïba sont d'anciens tributaires à eux et les traitent suivant cette donnée lorsque les Regueïba viennent camper dans l'Imrikli, leur territoire primitif.

Cependant la richesse des Regueïba en troupeaux, les bonnes relations qui se sont généralement maintenues entre eux et leurs voisins immédiats d'origine incontestablement hassane (Oulad Delim, Trarza, Yahia bou Othman), leur long renoncement au métier des armes auquel ils sont revenus, leur très forte culture islamique, montrent qu'ils n'ont pas plus que les autres Berbères échappé aux phénomènes d'assimilation qui, sous l'influence de l'invasion arabe, ont modifié l'antique peuple Zenaga. Par leur existence de Sahariens, l'adjonction de fractions arabes à leurs groupements, leurs rapports séculaires avec les Hassanes, les Regueïba sont à l'heure qu'il est presque complètement arabisés. Et n'ayant pas place dans la sérieuse et authentique généalogie des tribus Hassanes, ils s'en sont, en qualité de marabouts, fabriqué de fausses qui les font descendre d'Idris, fondateur de Fez, ou encore de Rigab qui fit, dit-on, partie des tribus hillaliennes.

La grande confédération des Regueïba (25.000 individus dont au moins quatre mille guerriers) se divise en deux grands groupements, à peu près égaux, se maintenant ensemble en assez bons termes, et dont chaque fraction vit de sa vie propre et indépendante : Regueïba du Sahel, ou de l'ouest, et Regueïba du Tell ou du nord. Parmi les Regueïba du Sahel, il faut distinguer encore deux tribus considérables, les Oulad Moussa, avec cinq fractions et les Souaad, avec quatre fractions ; les Oulad Cheikh qui possédèrent jadis le privilège de l'autorité sur tous les Regueïba

du Sahel ; puis les Rehala, qui descendraient d'un marabout chleuh et les Oulad Daoud, tribus plus petites, qui marchent à la suite des Oulad Moussa ; les Oulad Taleb, qui suivent tantôt les Oulad Moussa et tantôt les Souaad, en tout deux mille tentes.

Les Regueïba du Tell, plus pacifiques qui, jusqu'à l'attaque des Oulad bou Sba dans les premières années de ce siècle, ne portaient point les armes, comportent également deux mille tentes, possédées par la seule tribu des El Gouassem, divisée en trois grandes fractions ; les Loubeïhat avec six sous-fractions, les El-Fokra, avec sept sous-fractions, qui subissent l'influence des Oulad Moussa du Sahel et les Ahel Brahim ou Daoud, plus indépendants avec six fractions.

Ces El Gouassem, par leur manière de vivre, mœurs, nourriture, vêtements en tissus de laine blanche, tentes de couleur blanche en poil de chameau, se rapprochent des habitudes d'existence des tribus du nord, et forment transition entre la zone tropicale et la zone tempérée. Agriculteurs en même temps que pasteurs, ils mènent leurs immenses troupeaux dans les pâturages au sud et à l'est de la Seguiet el Hamra et cultivent, en orge et en blé, les terrains alluviaux de la Seguiet et de ses affluents (Imrikli) en quelques cuvettes fertiles de la Guada, plateau rocheux entre la Seguiet el Hamra et l'oued Drââ, et même la région du Drââ car, comme de vrais berbères, ils cultivent la terre, labourent et sèment avec l'aide de leurs animaux, tandis que les Regueïba du Sahel sont exclusivement nomades et pasteurs, ainsi que les Hassan de Mauritanie.

Les terrains de parcours des Regueïba du Sahel sont en effet les Touareg, le Semamit, le Reg-Mehoum, le Kreb, le Tiris, le Zemmour, une partie de l'Adrar Sottof et du Tasiast, l'Imrickli, leur pays d'origine. Certaines de leurs fractions vont jusque dans l'Azfal, l'Akchar, l'Adrar : ils viennent moins à cause des tracasseries des Tekna. Malgré ces discordes, les Regueïba du Tell vont encore dans l'Imrickli et se répandent sur le plateau de la Gââda, dans

l'est du Zemmour, le Hank, l'Erg-Chech et jusqu'à Tindouf et Taoudeni.

Aux confins des Regueïba du nord et près du Tibua sont les El Arouissinn, descendant, d'après leur dire, de la famille du Prophète, mais dont les faces prognates et les cheveux crépus révèlent les croisements incessants avec le sang noir que le sang arabe a subis chez eux.

Sur les territoires riverains de la Seguiet el Hamra à l'est, jusqu'aux alentours de Tindouf vivent les Tadjakant à la fois guerriers et marabouts, une des plus grandes tribus du désert, occupés à la fois d'agriculture, d'élevage, de commerce ; les Tadjakant poussent leurs opérations très loin dans l'est et le sud, et conduisent à travers le désert des caravanes de douze ou quinze cents chameaux qui vont porter du Maroc au Soudan et du Soudan au Maroc, les produits d'échange. Il n'existe pas de chef général pour l'ensemble des Tadjakant ; un chef spécial, jaloux de son indépendance, dirige chaque fraction, chaque tribu, chaque famille, avec une entière liberté.

Certaines fractions des Tadjakant se sont établies chez des groupements politiques et guerriers, Trarza, Brakna, Ida ou Aïch ; ils sont exclusivement marabouts, occupés de commerce et d'élevage, et ne font pas la guerre, mais ont un chef à eux.

Une autre grande tribu maraboutique extrêmement nomade est celle des Lakhlal, originaire, dit-on, du Tell d'Algérie, excessivement fractionnée ; elle a des représentants dans tous les grands groupements maures et dans toutes les régions depuis le sud du Maroc et le Sahel, dans les massifs de l'Adrar et sur les rives du Sénégal et mène en tous sens ses caravanes, du nord au sud du désert ou de l'ouest à l'est. Il est donc impossible de donner un chiffre, même approximatif, de sa population. Autrefois maîtres, paraît-il, du Mechdouf et des Oulad-Naceur, mais dispersés aujourd'hui et affaiblis, les Lakhlal ne s'occupent plus maintenant que d'élevage et de commerce.

Certaines petites tribus maraboutiques sont ainsi dis-

persées dans les grands groupements politiques et n'ont pas d'existence propre, Deïboussat, Tanouasit ; d'autres se tiennent à l'écart et maintiennent une indépendance précieuse, frappées par les tribus guerrières de lourdes contributions, comme les Oulad Balhi et les Macina de Tichitt, dont il a été parlé plus haut.

Aux tribus de la Haute Mauritanie, il convient de joindre la grande confédération des Tekna qui étale les tentes de ses nomades et ses ksour de sédentaires, au nord de l'oued Chebika et du Drââ jusqu'au Tazeroualt et à l'Anti-Atlas, à l'est de l'Atlantique, à l'ouest des contreforts du djebel Bani, dans cette province de l'oued Noun que le sultan du Maroc fait figurer nominalement sur la liste de ses États, sans avoir jamais pu y exercer la moindre autorité. Leurs pâturages vont du Zemmour à l'oued Noun, coupés par la Séguiet el Hamrâ, l'oued Chebika et l'Oued Noun.

Les Tekna sont des Berbères Chleuh arabisés qui, habitant la zone saharienne et vivant de la vie du désert, au moment de l'invasion hassane se sont facilement confondus avec les tribus conquérantes dont ils se rapprochent par les conditions de leur vie physique et leur genre de civilisation. Cette origine berbère et cette adaptation se révèlent dans le caractère de leur vie : demi sédentaires et demi nomades, ils résident l'hiver dans des ksour que, seul le besoin de chercher des pâturages et de l'eau pour leurs troupeaux, leur fait quitter au printemps. Ils parlent aussi bien le chleuh que l'arabe, trait spécial aux Berbères, les Maures de pure race arabe n'employant jamais que leur propre langage ; et ce chleuh du Tekna est très voisin du berbère zenaga usité aujourd'hui encore par quelques tribus mauritaniennes du sud, témoignage évident d'une origine identique.

Les Tekna ne sont point, comme les tribus maures, partagés en classes sociales, et une égalité démocratique règne chez eux, ainsi que dans les groupements berbères. Malgré les modifications apportées à leur nature primitive par les

nécessités du climat, les Tekna, en vrais paysans berbères aussi, s'appliquent à cultiver l'orge et le blé dans les maders du Drââ, dans le lit de ses affluents, les légumes, dans l'oued Assaka (nom de l'oued Noun à partir d'Aouguelmin) ; en maint endroit, ils ont creusé des canaux d'irrigation (kettara) pour amener l'eau des nappes souterraines afin d'arroser leurs jardins où poussent des oliviers, des figuiers, des grenadiers, à côté des palmiers.

L'ensemble de la confédération (trente mille individus, dont huit mille guerriers) comprend deux grands groupements : à l'ouest, sur le littoral, les Tekna du Sahel, ou Aït-Djemmel ; à l'est, les Tekna du Cherg (est), ou Aït-Bellah, supérieurs en nombre et plus batailleurs. Chaque groupe, à son tour, se répartit en sept grandes tribus, certaines divisées elles-mêmes en fractions, dont plusieurs ont des sous-fractions.

Ces tribus sont, pour les Aït-Djemmel, les Iggout, parlant surtout l'arabe, et vivant sous la tente ; les Aït-Lahsen, parlant le chleuh, en partie sédentaires, mais dont un groupement, d'avril à septembre, va avec ses troupeaux cultiver le sol fertile ; les Izerguïn, absolument nomades, dans lesquels sont compris les Sheija, sédentaires venus du nord pour s'établir chez eux ; les Aït-Moussaou Ali, parlant le chleuh et connaissant l'arabe, qui ont quelques tentes et des ksours, dont la ville la plus importante est Glimin ou Aouguelmin développée et fortifiée au commencement du XIX[e] siècle par le fameux cheikh Beïrouk, et trois tribus moins importantes qui suivent le mouvement des précédentes, les Aït-Saad et les Zekara, parlant les deux langues, vivant sous la tente et possédant en commun un ksar unique ; puis les Aït-Hassin qui ont un ksar et quelques tentes, parlent chleuh et savent l'arabe.

Chez les Aït-Bellah (Tekna de l'est), les grandes tribus sont : les Azouafit, avec cinq fractions gouvernées par une djemmââ, et qui emploient l'arabe autant que le chleuh ; les Aït-Massaoud, habitant sous la tente et possédant quelques maisons dans des ksours, se servant également

de l'arabe et du chleuh ; les Aït-Oussa, gouvernés par une djemmââ, vivant sous la tente et parlant arabe, mais connaissant le chleuh et possédant quelques quartiers dans des ksours, la plus nombreuse des tribus de l'est comprenant elle-même huit fractions ; puis les Aït-Brahim, les Aït-Bou-Akhra, petites tribus parlant arabe et chleuh et vivant sous la tente ; les Aït-Hemmad et les Aït-Iassin, autres petites tribus gouvernées par des djemmââ (assemblées des notables) qui emploient l'arabe comme le chleuh et possèdent chacune un ksar.

Entre certaines de ces tribus et fractions des Tekna existent des haines violentes et des antagonismes irréconciliables qui se traduisent par des luttes sanglantes.

Les Tekna ont pour ennemis très acharnés les tribus du Guir et de la Saoura, Beraber, Bouï Denia, Oubad Djerir. Constamment ces tribus organisent contre les Tekna des razzia qui ont pour but, non le pillage, mais le massacre. Les Tekna, peu aventuriers par nature, d'ailleurs encadrés au nord par les Chleuh, à l'est par les tribus du Drââ, au sud par le Sahara ne se lancent guère dans des courses lointaines, à moins que quelques-uns n'y soient entraînés par des fractions Regueïba, chez les Kounta de l'Adrar, les Berabich du Sahara ou l'Azoulaï de Taoudeni.

Tribus de l'hinterland algéro-marocain, mauritanien au delà de la contrée habitée par les tribus mauritaniennes, à l'est de la Seguiet el Hamrâ, au sud du Drââ et du Tafilalet jusqu'à l'oued Saoura, s'étendent de vastes espaces à demi désertiques, encore incomplètement étudiés et qui vont rejoindre nos postes algériens de Beni-Abbès et de Colomb-Béchar au nord, au sud le cours de la Saoura qui borde nos oasis de Timimoun, Gourara et Touat.

La partie méridionale de ces régions, au sud de la Seguiet el Hamrâ, jusqu'à la lisière du nord de l'Iguidi et l'erg Ech-Chech à l'est, nous est connue seulement par des renseignements indigènes. Ces vastes contrées rocheuses ou sablonneuses qui se déploient entre notre Mauritanie, notre Algérie, et le sud-marocain d'Idjilz à Taoudeni, Grizim,

Tindouf, Zaïr, affluent du Drââ, d'Ouadane et d'Oualata, Samara sur la Seguiet el Hamrâ, n'ont pas grand intérêt économique et aucune tribu n'y demeure de façon permanente, sinon dans un ksar élevé sous l'ombre d'une palmeraie, auprès de quelques sources. Tindouf fut autrefois habité par les Tadjakant qui l'ont adandonné à la suite d'une razzia des Regueïba et des Aït-Moussa du Drââ ; le grand ksar de Zaïr, appartenant aux El Arib, est également inhabité. Mais des tribus de l'Adrar, Oulad Gheïlane, Oulad Ammouenni, Ida ou Ali Idaou Chilli, Kounta vont parfois jusqu'à la piste d'Idjil à Grizim. Autour de Grizim sont de bons pâturages que viennent hanter les Chambaa du M'zab, les Douï-Menia du Zegdou, ainsi que les Aït-Youssa du Drââ. Les tribus des Tekna et des Regueïba, celles de la vallée du Drââ, viennent parfois faire paître leurs nombreux troupeaux de chameaux dans l'erg Iguidi, où se trouvent fréquemment des bouquets de palmiers près des sources. Toute cette région est de plus, depuis longtemps, parcourue régulièrement chaque année par les harka des Oulad-Djeria et des Doui-Menia du Zegdou et les El-Harib allant en rezzou chez les Tekna, les Regueïba, les El Arouissin, dans les vallées du Drââ et chez les Oulad ben Yahia de l'Adrar.

A l'ouest de cette région, Idjil, entre l'erg Hammami et les montagnes de l'ouest, est le point de convergence des pistes venant de la Mauritanie (Oualata, Ouadane, Chinguetti, Atar), de Tindouf, de l'Iguidi comme de celles qui viennent de la Seguiet el Hamrâ ou du cap Juby et de Dakhla dans le Rio de Oro. Depuis Idjil jusqu'à l'embouchure de la Seguiet el Hamrâ, située un peu au-dessous du 28e parallèle, s'étend le plateau légèrement ondulé, et d'ailleurs mal connu, qui borde le littoral ; la région de la Seguiet comporte de nombreux oueds à sec la plupart du temps, quelques puits dans les regs ; c'est à Smara, dans l'oasis, sur un de ces oueds, affluents de la Seguiet, que notre ennemi le marabout Ma el Aïnin était venu, à la fin du siècle dernier, établir un campement d'où il semait

contre nous la haine et l'agitation dans tout le Sahara mauritanien et le Maroc.

Le bassin supérieur de la Seguiet el Hamrâ se relie au bassin du Drââ par une région de chebka que continue le massif montagneux du djebel Aït Youssa lequel prolonge ses rameaux à l'est et à l'ouest au long du cours du grand fleuve marocain et rejoint la grande table de hammada qui s'étend entre le Drââ et l'Iguidi.

En allant du cap Juby vers l'est, les tribus sont, sur le littoral, les Meïdja, les Tadjakant, les Tekna du Sahara marocain qui vont toucher les El Harib, lesquels se répandent au sud du Drââ.

La bande de terrain située au nord, entre la Seguiet el Hamrâ et l'Iguidi d'une part, le Drââ et le Tafilalet de l'autre, nous est mieux connue. On sait qu'au sud du Drââ, dans le long couloir qui remonte de Tindouf à Tindjoub, s'étend une hammada presque absolument dépourvue de végétation qui s'abaisse vers l'oued, près de Tindouf, jusqu'à mériter le nom de *sahouana* (facile) coupée d'oueds, pourvue d'arbustes et de pâturages, qui descendent vers l'Iguidi. De chaque côté de la table de cette hammada sont deux bandes de terrain, inférieures au niveau, de parcours plus facile encore, et s'abaissant aussi à l'ouest, tellement que les indigènes les dénomment à leur extrémité occidentale garet (feuille de papier) et betana (peau de mouton). La partie méridionale qui touche à l'Iguidi est nue et stérile, la plus septentrionale qui touche au Drââ comporte des points d'eau, des mâders cultivés dans le lit du fleuve.

Depuis le littoral jusqu'au coude du Drââ, les tribus occupant cette bande sont les El Arouïssin, des fractions des Regueïba, des Tekna et les tribus berbères et nomades du Drââ Aït ou Meribet, Aït Hammid, Oulad Djellal, Douï-Bellal, Guerzoula, Keraska. Vers le coude du Drââ, au sud du fleuve et de la Debaïat, grande dépression sablonneuse qui parfois se change en lac dans les années où l'eau est abondante, c'est la région désertique appellée El Harib,

où sur les hauts plateaux rocailleux et stériles, non loin du Sud-Oranais, erre la grande confédération indépendante des El Harib, composée de onze tribus, nomades, pillards qui vont dévaliser les caravanes jusque sur les pistes de l'Iguidi et de l'Azaouad. Leur terrain de parcours s'étend sur la hammada qui forme le Sahara marocain et limite au sud le Tafilalet, habité par des berbères du groupe sanhadja et se prolonge au sud des Zegdou et des Beraber indépendants limitrophes de l'Algérie jusqu'à la Saoura, dont les deux branches supérieures réunies à Igli, oued Guir et Zousfana, encadrent le territoire des belliqueuses et turbulentes tribus Doui-Menia et Oulad-Djerir, aujourd'hui soumises à notre autorité.

Après le ksar d'Igli, occupé en 1900 par le général Bertrand, la Saoura mène ses eaux, venues d'une part, du grand Atlas et de l'autre de l'oasis de Figuig, dans la direction du sud, à l'est de l'Erg Er Raouï et de l'Erg Ech Chech, à l'ouest du grand Erg occidental du sud-algérien, le long des oasis françaises, de Tidikelt, du Touat et de Gourara, pendant les deux cent quatre-vingt kilomètres de son cours connu, sous une file ininterrompue de plusieurs milliers de dattiers qui abritent des sources abondantes et des villages nombreux, peuplés de Berbères sédentaires et hantés de nomades, Oulad Sidi Cheihk, Chaamba, lesquels mènent leurs troupeaux jusqu'à l'Atlas saharien ; puis la Saoura, inexplorée encore, va se perdre peut-être dans les sables, peut-être rejoindre le Niger ou sa grande boucle septentrionale au nord du Soudan, non loin de Tombouctou.

CHAPITRE IV

LA VIE SOCIALE

Si l'on veut se faire une idée de la façon de vivre des peuplades maures, il faut d'abord renoncer à y chercher toute trace de méthode et de stabilité.

Les tribus, on l'a vu, ne sauraient être assimilées à des peuples, à de petites nations ; leurs territoires d'habitation n'ont point de fixité absolue, et, simples buts de parcours déterminés par les influences climatériques et les nécessités économiques, varient même souvent selon les conditions des luttes et des inimitiés.

La tribu elle-même est loin de présenter cette forte cohésion que nous attachons à l'idée de peuple. Elle se divise, s'émiette en fractions, en sous-fractions, en groupes de familles ; la tribu se disperse même, et l'on voit fréquemment telle ou telle fraction se répandre chez un groupement différent. Dans le sein de la tribu, les diverses castes, groupes si tranchés, se mélangent ; les familles restent étroitement unies et pourtant s'enchevêtrent les unes dans les autres.

Ces masses indépendantes et non disciplinées sont en tout soumises au chef reconnu ; tout dépend de lui ; les grands personnages dont il s'entoure comme aides et conseillers ne sont pourvus d'aucun titre, d'aucune fonction spéciale et arrêtée. L'image de toute la société maure est le camp, le campement, mobile, errant, indiscipliné, inorganique, sans cohésion et sans ordre. Appuyé sur le groupe de quelques familles privilégiées, le chef y règne par la force ; les tributaires, les captifs, opprimés, les affranchis

obéissants le suivent, et aussi les tribus des tolba (marabouts), désarmés et impuissants.

Dans ce chaos confus et tumultueux s'agitent les convoitises, les cupidités, les ambitions, les rivalités, les jalousies des princes et des chefs. Les trahisons, les ruptures, les réconciliations brusques divisent ou rapprochent ces tribus et les déplacent ; de longues haines fermentent sourdement, tantôt éclatant soudain en une suite de meurtres et de vengeances alternés, tantôt s'apaisant à l'improviste par des alliances inattendues, amalgame complexe toujours en mouvement et en ébullition, où rien ne se fixe, où tout est transformation et décomposition perpétuelle.

Cause et résultat de cet état de choses, le caractère fondamental des Maures est le nomadisme ; l'adaptation des siècles innombrables en a fait la base et l'âme de cette race. Tout, dans leurs mœurs et dans leur vie sociale, procède directement de ce principe.

Chaque année, nous l'avons vu, toutes les tribus déplacent régulièrement leur campement d'après la marche des saisons ; l'agglomération tout entière se met en voyage, les femmes suivant leur père, leur mari ou leurs fils. Mais tous les ans, pendant quarante jours, au milieu du mois d'août jusqu'à la fin de septembre, à l'époque de l'année qu'ils appellent *alaona* et qui répond à notre canicule, tous ces camps voyageurs, par une coutume si invétérée que la guerre même ne leur ferait pas lever le campement, s'immobilisent. Durant cette période, en effet très difficile à supporter pour les hommes comme pour les animaux, toute marche, selon l'opinion reçue, peut devenir gravement dangereuse.

L'habitation, le vêtement. — Celui qui voyage constamment, dans un pays dénué de ressources et d'une température généralement élevée, doit pouvoir se déplacer facilement, et transporter avec lui les objets nécessaires à la vie, réduits au minimum de la plus stricte utilité. L'habitation des Maures, des riches aussi bien que des pauvres, est donc la demeure de toile qu'on peut, selon les obliga-

tions et l'imprévu de la route, déplier le soir et replier le matin.

La tente se compose du *rekis*, support, formé de deux bâtons croisés en X et dont le bout est engagé dans une lame de bois plat pour éviter de déchirer la toile, lame parfois plus ou moins décorée de sculptures, et de la *krima*, couverture en poil de chèvre ou de chameau, portant en ses quatre coins des anneaux de bois destinés à attacher les cordes qui doivent la fixer à huit, ou seulement quatre piquets plantés dans le sable.

Pendant la journée, le panneau de toile qui doit fermer la porte d'entrée reste ouvert, maintenu par deux piquets appelés *sab*. Lorsque le vent souffle avec violence, ou lorsque la température vient à s'abaisser, on recouvre les côtés de cette krima avec des toiles de Guinée, retenues au moyen de cailloux ou de pierres.

Les krima des tentes les plus belles sont faites de poils de mouton et de chameau mêlés ; celle des pauvres sont en guinée bleue.

Dans les campements des grands marabouts, on rencontre aussi quelques belles tentes en toile de France, analogues à nos grandes tentes militaires de l'Afrique du nord, précisément appelées tentes-marabout, et qu'on relève alors sur le pourtour, suivant l'usage mauritanien ; et aussi des tentes marocaines à dessins de gargoulettes, provenant soit de dons du Maghzen, soit d'achats. Les demeures des grands personnages comportent plusieurs tentes spacieuses qui servent les unes de logement aux femmes, aux enfants, aux servantes, les autres d'habitation au maître, parfois même de salon de réception et de bibliothèque, ainsi qu'on le voit chez quelques savants marabouts.

Comme les autres souverains, les grands émirs des Trarza, des Brackna, des Ida ou Aïch, des Yahia ben Othman, de l'Adrar, vivent sous la tente, dans leur camp.

Chez les Brackna, le camp royal, appelé *Mah'sar*, renferme autour de l'émir les familles princières les plus fidèles

où il prend ses principaux conseillers, qui, dans les partages de butin, après les guerres ou les razzias, touchent une part égale à la sienne ; soixante harratine veillent nuit et jour autour de la tente royale ; les tentes des princes sont également gardées par leur harratines. L'émir des Brackna et celui des Trarza sont accompagnés dans tous leurs déplacements par des gardes du corps issus de la caste des forgerons. Les émirs des Ida ou Aïch n'ont pas de garde particulière ; leurs fils, cousins et neveux sont si nombreux qu'ils suffisent à cet emploi.

Même l'émir de l'Adrar ne réside pas dans le ksour d'Atar qui est considéré comme la capitale du pays. Il habite à deux kilomètres, sous sa tente, à Kanaoual, et ne se rend dans le ksour qu'au moment de la récolte des dattes ; le reste du temps, il mène la vie nomade à travers les diverses régions de ses États. Dans ce camp résident également auprès de lui les princes de sa famille et ses conseillers. Sur le sol de la tente, on dispose la plupart du temps une natte de paille ou de roseau tressée, achetée à Saint-Louis ou dans les escales du fleuve. Les riches personnages y font étendre des tapis.

De plus, la nuit, ils jettent sur cette *lassera* une *farou*, couverture faite de la toison d'un mouton à laine, ou un *kalaf*, fabriqué avec une toison de mouton à poil ou de chèvre ; c'est là qu'on se place pour dormir.

A ce couchage simple, les femmes ajoutent pour soutenir leur tête et l'édifice compliqué de leur chevelure, le coussin de cuir orné de dessins qu'on appelle *ousseda*.

La tente a généralement pour tout mobilier des caisses recouvertes, soit de cuir ouvragé, soit de plaques de fer blanc ou de cuivre décoré d'une ornementation en clouterie, plus ou moins recherchée suivant l'opulence de l'habitant.

Dans ces malles, pourvues d'un *gfal*, cadenas quelquefois de fabrication française, apporté de Saint-Louis par les caravanes, quelquefois de fabrication indigène et de forme assez curieuse avec son système de pièces de bois

combinées pour s'emboîter exactement les unes dans les autres, on enferme l'argent et les objets de valeur.

L'ameublement d'une tente peut comprendre encore ces tréteaux-supports pour les vêtements courants ; celui d'une tente très opulente peut s'orner d'alcôves de peaux, de coussins en cuir brodé.

Un grand sac de cuir, décoré de dessins pyrogravés et peints, en peau de chèvre et de mouton, la *tassouffra*, contient les vêtements, les objets personnels, et, en route, s'attache à la selle du chameau. Pour serrer leurs lettres et leur papier à écrire, les tolba ont une *tehelit*, caissette de bois mince ou de gros cuir que recouvre un cuir fin de peau de chèvre ou de mouton, également décoré d'ornements pyrogravés et peints, et que ferme un couvercle mobile en cuir souple, rabattu de haut en bas sur l'endroit de la sacoche.

Les ustensiles de cuisine sont représentés par des marmites de fonte, venues de Saint-Louis ou des escales du Sénégal, de forme analogue à celle des nôtres, mais dont les Maures enlèvent les pieds afin de les planter commodément sur les pierres du foyer. Parfois l'on rencontre des plats en fer pareils aux plats des campements des tirailleurs de notre armée, plats également de fabrication européenne. Comme objets de fabrication indigène, il y a les *guedet hiata*, écuelles en bois de fromager que confectionnent les forgerons noirs du fleuve, les théières d'étain, les tasses de métal, les petits couteaux appelés *mous*.

Les marabouts sont munis d'une bouilloire en fer blanc dans laquelle ils enferment l'eau réservée à leurs ablutions, bouilloire achetée aussi au Sénégal. Les caravanes fournissent également de petits miroirs.

Quant à l'habillement, il se compose, pour les hommes, de trois pièces : le *seroual*, pantalon large, court et flottant, fixé à la ceinture par une corde ou un cordon de cuir (*tikrit*) et qui ne descend pas plus bas que les genoux ; le *draa*, sorte de tunique ou de gandourah, largement échancrée pour laisser passer le cou et les bras, et qui se relève aux épaules pour la liberté des mouvements, l'*aouli*,

bande d'étoffe qui se porte comme un turban et peut s'enrouler autour de toute la tête, pour protéger la nuque, le cou et la bouche à la fois contre le soleil et le sable.

Taillés et cousus par les femmes de la tente, ces vêtements sont confectionnés avec de la guinée bleue, de la marque « filaturex » que les Maures dénomment *filatour*, et de provenance européenne. Cette étoffe, surtout la guinée belge, déteint beaucoup et, à la longue, imprime au corps une nuance indigo qui fait désigner au Maroc les Sahariens sous le nom d'*hommes bleus*. La couleur blanche est réservée aux chefs religieux et politiques. Un grand marabout chef d'ordre est tout vêtu de blanc, des pieds à la tête, seroual blanc, deux grands draa blancs l'un sur l'autre, houli de cotonnade blanche, écharpe de tête qui laisse voir seulement les yeux, le nez et le front. Chez les Trarza, porter des culottes blanches est un privilège royal ; c'est l'insigne du commandement suprême.

Le costume des femmes consiste également en une tunique ample appelée *malahfa*, disposée de telle sorte que la partie supérieure, dénommée *tarfe*, enveloppe la tête et peut couvrir tout le visage, à l'exception des yeux, au cas où la femme se trouve en face d'un Européen.

S'il fait froid, les femmes portent un *seroual* (pantalon) pareil à celui des hommes, ou plutôt une bande de guinée attachée autour des reins comme le pagne des négresses, entourant le corps de la ceinture au genou, quelquefois même un véritable pagne tissé chez les peuplades noires, qui revient cher et constitue une sorte de luxe et de rareté.

Les riches Maures emploient quelquefois pour la confection de leurs vêtements, au lieu de la guinée bleue des étoffes plus recherchées, bazin, roum, chandora. Mais on rencontre souvent aussi des malheureux, hommes ou femmes, dont une couverture en peaux de chèvres ou de moutons rattachées ensemble et ne dépassant pas le genou, constitue tout l'habillement.

Afin de ne pas blesser leurs pieds sur les cailloux des chemins, les femmes portent le *naïkal*, espèce de sandale

faite d'une lame mince en bois de *talah* (faux gommier), que retient sur le cou-de-pied une bride de cuir mince et étroite. Un simple morceau de peau de bœuf desséchée remplit le même office pour des goûts moins raffinés. Les chefs religieux et guerriers portent des bottes molles jaunes ou rouges, de fabrication marocaine.

La coiffure féminine est très soignée. Les cheveux sont tressés en nattes serrées et nombreuses, dont une partie, mêlée de perles de couleur, descend tout alentour de la tête, tandis que l'autre moitié, relevée sur le sommet du crâne, est retenue par un cercle de bois ciselé, formant en avant du front une saillie d'où pendent une ou deux boules d'ambre d'inégale grosseur. La tête des femmes, d'ailleurs, est toujours enveloppée du *tarf*, morceau d'étoffe qui descend sur les épaules, en couvrant la nuque.

Les hommes, sans en prendre aucune espèce de soin, laissent pousser au gré de la nature leurs cheveux, qui deviennent parfois très longs, et la sueur, la poussière, le sable, en pénétrant et agglomérant cette masse, les transforment en véritables cordes. La barbe, de même, pousse librement, sans être ni coupée ni taillée ; seule la moustache est rognée au bord de la lèvre supérieure, afin qu'elle ne gêne point la bouche.

Pour les enfants, petites filles et petits garçons, la chevelure est rasée ou tenue très courte, à l'exception de quelques touffes qu'on laisse, soit des deux côtés de la tête, soit sur un seul, ou bien au sommet du crâne ou bien en forme de crête.

Comme bijoux, les femmes de condition aisée portent, autour des poignets et des chevilles, de lourds bracelets d'argent ou de cuivre, diversement ornementés, ouvrages des forgerons indigènes, ou bien des forgerons noirs du fleuve Sénégal qu'ont apportés les trafiquants.

Jolies et coquettes, les femmes et les jeunes filles maures suspendent à leurs oreilles des boucles d'argent ou de cuivre dues aux ouvriers du pays ; elles enroulent autour de leur cou et de leur ceinture des files de boules d'ambre ou

de verroteries venues de Saint-Louis. Elles passent aux doigts de leurs mains et à leurs orteils des bagues d'argent et de cornaline, car le bijou d'or est une rareté en Mauritanie.

Les femmes, ainsi que les hommes, ont habituellement le chapelet enroulé autour du poignet en manière de bracelet. Le pieux ornement entoure même le bras des hassanes. Lorsque des guerriers croisent une troupe armée, ils étalent avec affectation cette inoffensive parure afin d'être pris pour de pacifiques marabouts, — ruse éventée dont nos officiers africains ne sont plus dupes.

L'usage du tabac est répandu universellement et chaque Maure porte au cou, au moyen d'un cordon de cuir, son nécessaire de fumeur, sa *roude*, étui de cuir noir ouvragé, qui contient le *beït*, petit sac plat en cuir rouge où sont contenus l'*oldham*, os de mouton évasé à large ouverture et garnie de cuivre, qui est la pipe maure, le *zenab*, briquet de fer, puis un morceau de silex, un paquet de bourre faite avec les fibres desséchées de plantes du désert et, enfin, rattachée au nécessaire par un cordon de chanvre, l'*asenkhass*, cuvette de fer destinée au nettoyage de la pipe.

Au lieu de l'oldham en os de mouton, les Maures aisés possèdent le *touba*, véritable pipe faite sur le modèle des pipes européennes, qui se suspend au cou par un léger cordon de cuir ou se place dans la poche du draa ; l'asenkhass qui l'accompagne est plus long et plus fort que celui du oldham.

De plus, hommes et femmes sont chargés d'un nombre parfois considérable de talismans, d'amulettes (grigris), petits sacs de guinée ou de cuir travaillé contenant un papier sur lequel tel pieux marabout a inscrit un verset du Coran ou des signes mystérieux, et qu'on suspend au cou par un cordon ou à la ceinture, sous la tunique.

On peut aux usages de la vie extérieure rattacher les modes de locomotion. Les Maures, dans leurs déplacements, circulent plutôt à dos d'animal qu'à pied. Ils usent pour voyager du cheval, du chameau et de l'âne.

Le cheval est pourvu d'une bride de corde ou de cuir, parfois accompagnée du rude mors arabe, d'une selle de bois recouverte de cuir décoré, assez analogue à la selle arabe, avec deux étriers à large base, où peut aisément s'appuyer le pied nu.

Le chameau a pour équipement la *rahalla*, selle assez souvent ornée avec un certain luxe. La selle à l'usage des femmes, appelée *djorfa*, est plus large que la selle ordinaire, et deux personnes s'y peuvent asseoir à l'aise ; elle est surmontée de deux cerceaux en bois ou en fer, destinés à soutenir le voile protecteur qu'on étend au-dessus de la voyageuse, pour la protéger contre les regards du passant ainsi que contre les rayons du soleil.

Dans la narine droite du chameau est placé un anneau de cuivre auquel est attachée l'*arzenn*, corde que le conducteur de la bête tient de la main gauche, tandis que, de la droite, il manie le bâton de direction.

Quant aux chameaux destinés au port des fardeaux, on leur met sur le dos, sous la charge, pour les protéger, un double sac de paille appelé *tarfa*, ou même d'abord une selle de bois, le *kteb*, puis la tarfa et la charge, méthode préférée pour les longues marches des convois de transport.

La nourriture, l'hygiène, les maladies. — Étant donné les ressources réduites du pays, la nourriture est nécessairement peu variée ; plus riche dans quelques régions, en légumes et en fruits, elle se réduit vers les plateaux et la plaine du littoral au lait abondant des troupeaux, au mil pilé, à la viande fraîche ou au *tichtar*, viande coupée en lanières et séchée au soleil ; les Maures sont aussi très friands de poisson séché. La boisson est le lait ou l'eau des puits.

L'alimentation, en Mauritanie, n'est d'ailleurs pas toujours dictée par le goût, mais par la nécessité. Chez les Oulad Delim, qui nomadisent sur les plateaux et les sebkhas du littoral, le lait des chamelles est à peu près le seul aliment et aussi la seule boisson, l'eau des puits de leurs terrains de parcours étant si chargée qu'on ne peut la

boire sans s'exposer aux plus graves accidents. Les Oulad Delim confectionnent aussi une purée avec les graines de l'azfou qu'ils broient après cuisson, le broyage à froid étant inconnu à cause de l'absence de meules.

Le Maure est sobre et sait supporter la faim avec courage. Mais, lorsqu'il rencontre l'occasion de satisfaire à fond son appétit, sa voracité et sa capacité d'absorption apparaissent surprenantes. On a pu observer des Maures, accompagnant des convois européens où ils reçoivent régulièrement leur part de viande et de riz, faire bouillir les viscères des animaux et les dévorer sans autre assaisonnement.

Après ce qu'on a lu plus haut à propos de la chevelure, est-il besoin de dire que l'hygiène est à peu près inconnue chez ces peuples, de même que la propreté la plus élémentaire?

Durant le cours de la saison qu'on peut appeler froide, c'est-à-dire de novembre à mai, on peut avancer que personne, homme ou femme, ne se lave jamais. La prescription hygiénique du Coran manque son effet, car les ablutions prescrites sont faites avec du sable.

On dit cependant que moins de négligence existe chez les grandes tribus des Oulad Abdalah, des Yayia ben Othman, des El Sidi Mahmoud.

De juin à octobre, pendant la saison chaude, on se passe parfois un peu d'eau sur le visage et sur les mains pour se rafraîchir; mais nul n'a l'idée de se laver le corps ou de se baigner, à l'exception toutefois des *imraguen* (pêcheurs) qui, par profession, sont forcés de prendre la mer.

Cette absence de lavage, combinée avec l'effet de la sueur, du sable, de la poussière, et l'action de ces étoffes de guinée bleue dont ils se vêtent et qui déteignent déplorablement, arrive à produire sur la peau des Maures cette couleur bleu sombre très particulière et caractéristique qui leur a valu, nous l'avons dit, leur surnom d'*hommes bleus*.

Cependant, en dépit de cette malpropreté, si puissant est le pouvoir salutaire de la vie en plein air, de la

sobriété, de l'abstinence d'alcool, que les maladies endémiques sont assez rares chez ces populations, et l'ignorance de l'hygiène n'y élève pas le niveau de la mortalité, grâce au peu de densité de la population, à la sécheresse et à la salubrité du climat.

Comme il n'y a pour ainsi dire pas d'eau à la surface du sol, il n'y a point de moustiques et, par suite, point de fièvre paludéenne. On sait d'ailleurs que l'air sec et la lumière solaire sont les plus actifs destructeurs des microbes.

L'observation a constaté, cependant, des cas de tuberculose pulmonaire chez des individus jeunes. Le Maure atteint de tuberculose ne se gêne pas, comme on pense, pour cracher n'importe où sur le sol de la tente, et le bacille flotte partout librement, mêlé à la poussière. Et pourtant, la contagion est peu considérable, grâce à l'action du vent violent et du soleil.

Par contre, cette action du vent et du soleil rend extrêmement fréquentes les ophtalmies purulentes qui arrivent souvent à entraîner la perte totale de la vue. L'effet du sable, soulevé en tourbillon par le grand vent, produit souvent aussi l'otite suppurée, qui amène la plupart du temps la surdité.

Remarque singulière et qu'on a pu faire plus d'une fois : si les Maures savent résister impassiblement à la souffrance physique produite par une cause extérieure et visible, — blessure de guerre ou intervention chirurgicale, — la moindre douleur interne, mal de tête ou inflammation d'intestin, les abat complètement. Ils se précipitent chez le marabout pour réclamer le grigri spécial affecté à la guérison de la souffrance qui les atteint. Parfois celui-ci leur badigeonne le tour des yeux avec de l'ocre et de l'antimoine. Lorsque des moyens thérapeutiques de cette force sont demeurés impuissants, l'indigène vient consulter le médecin du fort français, ou même, s'il n'y a pas de médecin, les sous-officiers de l'infirmerie.

Ceci dit pour les hommes, car s'ils se prêtent facilement

à la visite de nos docteurs, les femmes se confient uniquement aux marabouts et aux sorciers indigènes. Jamais le médecin ne pénètre sous la tente des femmes, car jamais le père ou le mari ne l'y appellera et il risquerait sa vie en voulant y pénétrer de lui-même.

Les Maures, d'ailleurs, sont très superstitieux, et particulièrement dans les tribus zenaga, chacune a son totem, son *téjrib*. Ainsi, chez les Oulad Tidrarin, on n'achèvera jamais entièrement de boire une calebasse ou un pot de lait, car la goutte qu'on laisse au fond empêche que les chameaux ne soient atteints de maladies qui, faute de cette précaution, les frapperaient certainement.

Un certain jour de la semaine, ils n'abreuvent pas leurs animaux, quand bien même ceux-ci seraient mourants de soif en face du puits ; le samedi ils s'interdisent de soigner les chameaux malades de la gale. Leurs femmes ne portent pas de bijoux d'or, croyant que, par là, elles attireraient sur elles les pires dangers.

Le mariage, la famille, les mœurs. — Les Maures, quoique appartenant à la religion musulmane, sont tous monogammes.

Chacun se marie dans sa caste ; s'il y a exception à cette règle, c'est lorsqu'un prince choisit une épouse dans une tribu maraboutique ou lorsqu'un marabout prend femme dans une tribu guerrière. Mais le fils né de ces unions appartient d'avance à la classe tolba ou maraboutique : il ne portera pas les armes.

On a vu aussi des harratine épouser des femmes de tribu zenaga ou des captives ; mais on ne voit point de Zenaga épouser une femme des tribus harratine. Ceci tient à ce que les Zenaga sont considérés comme une classe inférieure, chez qui l'on veut bien prendre une fille pour l'élever à soi, mais à qui l'on n'admettrait pas de donner sa propre fille.

Les coutumes relatives au mariage et à la condition des femmes présentent plus d'un trait curieux.

La qualité plastique que les Maures, et surtout ceux des

classes riches, apprécient le plus dans une femme est l'embonpoint. Aussi, dans certaines familles nobles, les jeunes filles sont-elles soumises à un traitement particulier dans le but d'acquérir rapidement cette perfection spéciale.

Dans certaines tribus zenaga, les femmes se sont fait une renommée pour la science et la sûreté de leur méthode d'engraissement : on envoie donc les jeunes filles dans une de ces tribus.

Dès son arrivée, les femmes l'installent dans une tente spéciale, dont elle ne doit pas sortir ; tous les objets nécessaires sont posés à portée de sa main, afin de réduire ses mouvements au strict minimum.

Là, immobile, seulement couverte d'une étoffe légère, presque nue, après avoir le premier jour dû absorber une grande calebasse d'eau froide pour dilater l'estomac, elle absorbe tous les jours une grande calebasse de lait dont la contenance augmente progressivement jusqu'à atteindre une quantité considérable de litres. Après trois mois de ce régime, la jeune fille ne manque pas d'atteindre un embonpoint remarquable, et on la rend à sa famille, où elle trouvera un époux avant longtemps.

Lorsqu'un jeune homme a élu celle qu'il désire pour compagne de sa vie, presque toujours il se met d'abord en accord avec elle ; puis il fait sa demande à la mère de la jeune fille. Lorsque celle-ci a donné son consentement, le jeune homme parle au père, et on discute la question d'argent.

Comme chez tous les peuples musulmans, c'est le fiancé qui remet une dot aux parents de sa future épouse. Parfois, cette dot atteint le chiffre de quinze cents francs, parfois beaucoup plus, si le fiancé veut faire montre de son opulence. Dans la caste des marabouts, la dot est couramment de cent cinquante pièces de guinée, c'est-à-dire à peu près neuf cents francs ; on a vu de grands chefs religieux et des princes demander jusqu'à six mille francs pour la dot de leur fille. Une jeune fille qui aurait eu déjà un enfant est mise au rang des veuves ; si, malgré cela, elle rencontre

un époux, la dot ne va guère au delà de vingt et un francs cinquante. Mais, surveillées avec soin par leurs parents, rarement les jeunes filles des tribus maures ont des enfants avant le mariage, ainsi qu'il arrive fréquemment pour les jeunes négresses.

Quand le père et son futur gendre se sont entendus, la noce est décidée. De grandes fêtes se déroulent dans le camp auquel appartient la jeune fille. Les coups de fusil, le bruit des tams-tams résonnent mêlés aux danses. La future, durant ces réjouissances, reste invisible aux yeux du fiancé ; sous la tente de sa mère, elle se tient à l'écart, entourée de ses compagnes qui s'occupent de la coiffer et de la parer.

Pour les nouveaux époux est préparée une tente dont on orne le sol de nattes et de tapis. A la tombée de la nuit, le jeune époux y entre avec ses amis; un repas leur est servi. A la fin, le jeune homme envoie une de ses captives chez la mère de l'épousée. Cette dernière, alors entourée d'un groupe de femmes de sa tribu, se rend dans la tente conjugale et les assistants se retirent.

Le lendemain, avant l'aube, le nouveau marié quitte la tente; pendant toute une semaine il n'y doit rentrer qu'au soir, et lorsque la nuit est tombée.

Après le mariage, la dot convenue est versée par le marié à ses beaux-parents.

Le moment vient ensuite où les nouveaux époux doivent quitter le camp ou, seulement s'ils appartiennent à la même tribu, s'installer définitivement chez eux. Le père offre à sa fille des présents importants, dont la valeur équivaut parfois à celle de la dot qui lui est remise par le mari : d'abord, deux chameaux l'un avec la *zerfa* (selle de femme) et sa toiture appelée *akhter*, l'autre portant une captive et la tente destinée à l'établissement du nouveau ménage ; puis deux vaches, et encore d'autres dons à son gré.

Du jour de ce départ, le jeune homme ne doit plus se présenter devant les parents de sa femme ni même se trouver en face d'eux ; si l'un ou les autres s'aperçoivent, ils doivent

s'éviter ; si même une assemblée, un conseil en temps de guerre ou quelque occasion solennelle dans l'existence de la tribu fait qu'ils se trouvent forcément réunis, leur devoir est de se tenir toujours à distance.

Sous la tente des Maures, la femme commande en souveraine, son mari l'entoure du plus profond respect. Elle prend ses repas sans lui, avant lui ; c'est lui qui la sert et il ne commence son propre repas que lorsqu'elle a terminé le sien. Elle ne met la main ni aux travaux fatigants du ménage ni à la préparation des mets : les captives sont chargées de ces soins. Son seul travail consiste à préparer les vêtements de son mari ou des enfants. Des visites à ses pareilles, dans les tentes voisines, emploient l'oisiveté de ses journées. Elle possède de beaux bijoux dont elle se pare seulement aux jours de fête. Et cette vie est active et austère auprès de sa vie de jeune fille, car, jusqu'au mariage, la jeune fille ne s'occupe même pas de couture et se pare quotidiennement de boucles d'oreilles, de colliers d'ambre et de bracelets.

Très rarement, on voit la femme maure nourrir ses enfants ; elle choisit une nourrice parmi les femmes de ses captifs, et ce sont les servantes qui assument les soins des petits.

Le Coran permet le divorce, et il existe en fait chez tous les peuples musulmans. Chez les Maures, on y recourt rarement (sauf toutefois les grands personnages chez lesquels on constate des divorces assez fréquents et multipliés). Si, dans les situations ordinaires, il est prononcé, c'est seulement à la demande d'un mari, pour incompatibilité d'humeur, on encore si le mariage est demeuré stérile, mais non pour infidélité. En dépit de Shakspeare et d'Othello, les Maures ne poussent pas la jalousie conjugale jusqu'à la férocité. Un époux trahi bat sa femme, peut-être, mais on n'a jamais vu qu'un Maure ait tué l'épouse coupable ou son complice. Les plus nombreux qui connaissent la trahison paraissent l'ignorer.

Dans les rares cas où l'homme prend le parti de divor-

cer, la procédure est simple : il fait venir deux témoins, et, en leur présence, prononce la répudiation. La femme répudiée retourne chez sa mère. Aussitôt ses parents et leurs captifs s'assemblent autour de la tente. On tue des bœufs, des chameaux ; on organise un beau tam-tam, on tire des coups de fusil, et l'on se livre à la joie pendant deux ou trois jours. Trois mois est le délai fixé à la femme répudiée pour avoir licence de choisir un nouvel époux.

Tout ceci n'implique pas une bien grande sévérité de mœurs ; et les mœurs en effet sont plutôt relâchées.

Dans la coutume cependant existe un grand respect pour les personnes âgées ; en leur présence, les jeunes gens ne doivent ni fumer, ni boire, ni manger.

La foi coranique règle aussi, en Mauritanie comme en tout pays d'Islam, les questions de testament et d'héritage. A la mort d'un chef de famille, c'est le cadi qui partage les biens, d'après les textes consacrés. S'il y a des dettes, elles sont payées ; puis la veuve reçoit la moitié s'il n'y a pas d'enfants, le huitième s'il y en a ; le reste est réparti entre les enfants en suivant la proportion légale, à raison d'une part pour chaque fille et deux parts pour chaque fils.

Les inimitiés, la guerre, les razzia. — Le Maure, a dit plus d'un auteur, est un être contemplatif par excellence ; sa vie se passe à dormir et à rêver ; ceci peut-être en temps de paix et d'inaction ; il n'en est pas moins vrai que les principales occupations des Maures sont la rapine et la guerre.

Rien, nous l'avons dit, ne présente moins de fusion et de stabilité que le groupement par tribu. Des révoltes, des discordes, des haines, non seulement existent entre grandes tribus, mais encore entre fractions de la même tribu, entre sous-fractions, même entre familles.

Dans la grande confédération des Trarza, des inimitiés durent depuis deux siècles entre certaines tribus, à tel point qu'elles ne peuvent aller en guerre pour la cause commune qu'à la condition de ne pas marcher les unes à côté des autres. Des réconciliations surviennent parfois.

Des associations se forment entre tribus et fractions de tribus sur la base d'une commune animosité. Les Ouled Bohli et les Ouled Khalifa des Trarza qui longtemps se sont haïs et combattus, sont maintenant d'accord. Les Ouled Bohli, les Ouled Khalifa, les Ouled Benioug, les Diegbadieh sont à présent en discorde avec les Takhajarant et les Ouled Akhchar, les Ouled Bohli et les Gombotti avec les Ouled Dahmân, les Abollah avec les El Agmoutar, les Eleud contre les El Boïdat.

Les Kounta et les El Sidi Mahmoud, depuis que les seconds se sont affranchis des premiers, vivent dans une lutte ouverte, coupée quelquefois d'apaisements soudains. A la fin du dernier siècle, il parut un moment que les deux grandes tribus du Sahel allaient en venir aux mains, entraînant à leur suite tous leurs alliés respectifs dans une mêlée générale. Il n'en fut pas ainsi. Selon le caractère emporté et inconstant des populations maures chez lesquelles un rien met le feu aux poudres ainsi qu'un rien apaise l'orage imminent, après quelques coups de fusils et quelques rencontres, tout se calma, et de nouveau ce fut le *statu quo*.

Les Kounta, par contre, ont de tout temps été les alliés des Oulad Naceur ; la petite tribu des Kounta Mountarambine s'unit aux Nokhmakh et aux Ouled Ahmed, des Ouled Abdallah du Brackna. Dans le Sahel, les Hammounat, après s'être séparés des Mechdouf dont ils sont une fraction, obéissent de nouveau, à l'heure présente, à l'autorité de leur émir. Une hostilité irrémédiable divise les Kounta et les Regueïba , les Regueïba et les Oulad Sba. « Se haïr comme un Regueïbi et un Kounti, se haïr comme un Sbi et un Regueïbi » est en Mauritanie une locution commune. Les Regueïba ont aussi des rancunes contre les Ahel-Adjour et quelques fractions des Yahia ben Othman, de l'Adrar, contre les Tadjakant de Tindouf ; ils sont amis de certaines fractions des Tekna, ennemis de certaines autres. Chez les Regueïba du Sahel existent des rivalités violentes entre trois grandes familles qui prétendent chacune au com-

mandement de la tribu dirigeante des Ouled Moussa et, par suite, de tout le groupement.

De nombreuses divisions intestines séparent les Tekna entre eux, Iggout, Aït-Lahsen et Izerguïin contre Aït-Oussa, Iggout contre Aït-Messaouad et Aït-Brahim. Certaines fractions sont amies des fractions Regueïba qui ont même haine contre ceux de leurs frères avec lesquels eux-mêmes sont en opposition. Les Tekna sont également ennemis des Kounta et des Oulad-Gheilane de l'Adrar, ainsi que des Yahia ben Othman.

Ces dissensions et ces haines, le goût du pillage s'y mêlant, amènent un état de guerre presque perpétuel sur tel ou tel point de la contrée.

Lorsque la guerre éclate entre tribus, les hommes se mettent en marche, mais les femmes, avec les enfants et les vieillards, demeurent au campement, afin de continuer la garde des troupeaux.

Généralement les guerriers, avant de partir, confient leurs biens aux marabouts, car c'est un usage presque toujours respecté, sauf par quelques tribus plus effrontément pillardes que les autres, de ne point s'attaquer aux campements où vivent les chefs religieux.

Les Maures vont à la rencontre de l'ennemi par tribu, sans ordre, sous la conduite de l'émir ou du chef. Dans certaines tribus, les Mechdouf du Sahel par exemple, il y a deux chefs, l'un pour la guerre l'autre pour la paix.

Les cavaliers sont en avant, les fantassins viennent ensuite, montés sur des chameaux par groupes de deux ou trois.

Les guerriers maures sont la plupart du temps montés à dos de cheval ou de chameau. L'équipement des bêtes de guerre est semblable à celui des autres ; mais les animaux sont pris parmi les mieux dressés et les plus forts. Tous ceux qui ont voyagé dans les pays désertiques connaissent les cris caractéristiques et retentissants poussés par les chameaux au moment où on les charge ; mais les chameaux de guerre, spécialement entraînés dès leur plus jeune âge,

restent toujours silencieux quand on les charge ou lorsqu'on les fait baraquer.

Les chevaux du pays montés par les guerriers maures, sont petits de taille, robustes, capables de très longues marches ; les chefs se servent d'animaux plus grands pris dans les races renommées du Tagant et de l'Adrar. On n'entoure pas les chevaux de soins particuliers ; le cavalier maure donne à son compagnon de guerre la ration de nourriture indispensable à son existence, et c'est tout. Cependant il doit souvent la vie à la rapidité de ce fidèle serviteur ; on sait que le cavalier maure, dès que l'affaire tourne mal, est prompt à la fuite ; car, pour batailleur et pillard qu'il soit, le Maure manque plutôt du vrai courage militaire.

L'arme principale est le fusil à pierre, importé du Maroc ou de l'Europe, le fusil à piston à deux coups pour les chefs, mais quelquefois aussi des fusils européens à tir rapide, introduits par la contrebande d'armes très active sur la côte atlantique.

Le guerrier maure a son fusil devant lui, en travers de la selle, dans un sac de cuir plus ou moins décoré, en peau de chèvre ou de mouton, qui doit garantir l'arme du sable soulevé par le vent et de la fraîcheur des nuits, et dont on la tire à la moindre alerte.

A la ceinture du guerrier est passé le poignard au manche de bois dur sculpté, à la lame droite ou courbée en arrière, recouverte d'un étui en cuir gravé. A son cou sont suspendus par des cordons de cuir le *garn*, poire à poudre creusée dans une corne de bœuf, ornée de dessins géométriques, le *haït*, sac aux capsules, et le *dzabia*, sachet à balles, tous deux en cuir et assez semblables d'aspect à une blague à tabac.

Le guerrier maure n'a jamais sur lui un très fort approvisionnement de plomb ou de poudre ; chacun emporte la provision qu'il croit nécessaire et dont il a fait l'achat, deux à trois cents grammes environ. Certains même ne prennent pas soin de s'en munir, et c'est le chef de la

tribu qui leur en fournit sur sa propre provision, laquelle ne dépasse guère dix ou douze kilos.

Les balles employées sont de plomb et se fabriquent dans des moules de terre. La poudre en grande partie est apportée du Maroc, du Rio de Oro, du Sénégal, par les caravanes. Les Maures font eux-mêmes aussi de la poudre avec le nitrate de potasse de l'Adrar ou de la sebkha d'Idjil et du soufre de la soufrière de Tinardine. Les Kouta et les Ida ou Aïch du Tagant se confectionnent une poudre assez grossière, en mélangeant le salpêtre de l'Adrar et le soufre de Tofoli, point situé dans le Trarza entre Nouamarach et Touïla (500 kilomètres nord du fleuve Sénégal). Les capsules, qu'on appelle *capsoul*, proviennent uniquement des comptoirs européens. Mais les Maures ne savent pas fabriquer les cartouches, et la difficulté du ravitaillement en cette matière empêche souvent, Dieu merci ! l'emploi du fusil à tir rapide.

L'arme blanche n'est pas usitée ; les quelques lames fabriquées par les forgerons maures sont vendues aux habitants du Sahel ou de la rive gauche du fleuve.

Les tribus du Trarza, étant depuis longtemps en rapport avec les Européens, en ont copié certains usages militaires ; c'est ainsi que chacune a son drapeau, morceau d'étoffe de couleur rouge, noire ou bleue, attaché à une hampe assez grossière et portant, inscrits de la main d'un marabout, des versets du Coran qui doivent assurer le succès dans les batailles ; la couleur blanche est réservée à la tribu royale des Ouled Ahmed ben Dahmân. Un piquet de sept fantassins entoure constamment l'étendard.

C'est la plupart du temps à la fin de la nuit, vers trois ou quatre heures du matin que se produit l'attaque ; pourtant, quelquefois, par un accord consenti des deux côtés, les adversaires conviennent de combattre pendant le jour.

Lorsque la troupe adverse est signalée, on s'arrête à la distance de deux kilomètres à peu près ; les fantassins descendent de leurs montures, on attache les chameaux, et on se prépare à l'action.

Pour le combat, le Maure dépouille tous ses vêtements, sauf le draa, qu'on enroule autour du corps, serré avec une corde, afin qu'aucun lambeau d'étoffe ne puisse pénétrer dans les blessures.

Puis tout le monde se met en marche dans l'ordre de bataille. Les fantassins, qui sont les plus nombreux et les véritables combattants, cette fois sont en avant, les cavaliers restent en arrière, à quelques centaines de mètres de la ligne de combat.

Chez les tribus qui ont des étendards, l'étendard est placé à l'avant du front avec ses gardes. Les gardes se couchent sur le sol et s'avancent en rampant, suivis par la masse des fantassins ; lorsque les deux troupes se sont jointes, c'est la mêlée et le corps à corps.

Le gros de cavaliers qui suit à distance se charge d'attaquer les cavaliers ennemis s'il en survient, de poursuivre l'ennemi en fuite, de se précipiter sur le groupe des chameaux à l'attache, pour empêcher les fuyards de les rejoindre et pour s'emparer de ces animaux.

Après la déroute de l'adversaire, les vainqueurs se jettent sur son campement pour le pillage. On fait main basse sur tous les biens, sur les animaux et sur les captifs. Mais on respecte les enfants et les vieillards, et nulle violence n'est exercée sur les femmes de condition libre ; même il arrive souvent que les vainqueurs leur abandonnent une part du butin.

Il faut dire cependant que chez les tribus du Sahel et chez les Trarza, au cours des guerres qui ont pour motif les rivalités de tel ou tel personnage pour le gouvernement de la tribu, si les vainqueurs rencontrent dans le camp des vaincus le fils d'un prince et d'une femme étrangère, ses enfants sont mis à mort sans merci afin qu'un chef de sang étranger ne soit pas un jour appelé à les gouverner.

Le pillage achevé, l'ensemble du butin, ânes, moutons, chameaux, captifs, étoffes, bijoux, est partagé sous la direction du chef.

Tout d'abord, d'un commun accord, on prélève la part

du roi ; puis on répartit les parts à revenir à chaque tribu ayant fait partie de l'expédition ; sur ces parts, les guerriers des divers groupes prélèvent la part de leurs chefs respectifs, le reste est divisé entre eux, suivant la proportion d'une part par fantassin, deux parts par cavalier.

Les Zenaga ayant secondé leurs suzerains dans la bataille, les captifs qui ont suivi les guerriers pour leur service sans combattre, reçoivent leur portion suivant les mêmes règles.

Lorsqu'une tribu a été complètement défaite et réduite à merci, les vaincus envoient aux vainqueurs une *sorba* (délégation) qui immole sept chamelles en signe de soumission et qui jure paix et reconnaissance éternelle. On leur restitue alors leurs familles et une partie de leurs troupeaux.

S'il s'agit de l'attaque d'une caravane, la méthode est la même que pour celle du camp, la surprise. Mais dans ce cas spécial, les cavaliers se précipitent les premiers en tourbillon sur le cortège des voyageurs avant que ceux-ci aient eu le temps de se reconnaître.

Sans être en guerre déclarée, il arrive souvent que les gens du Sahara entreprennent un *rezzou* pour aller, en territoire mauritanien ou marocain, piller le campement d'une tribu rivale ou seulement opulente.

On organise alors une *harka*.

Le monde des *harka*, si l'on peut dire, est, chez ces peuples, un monde à part ; il y a des spécialistes pour commander ces expéditions ; il y a même des indicateurs pour les guider.

Un indigène, étranger à la tribu, mais en quête de récompense, un *rekka*, apporte la nouvelle qu'à tel point il y a un coup à faire contre les troupeaux de telle tribu qui y sont en pâturage. Le rekka est un professionnel de ce genre d'affaires, il sait à qui porter l'observation qu'il a faite ; il se joint à la harka.

La nouvelle se répand de bouche en bouche avec la rapidité de l'éclair : parmi les principaux informés se forme

une petite djemmââ, qui décide le rendez-vous à tel ou tel point d'eau en avant du campement dans la direction de l'endroit visé. Si le rekka ne peut servir de guide, on s'en assure un autre, connaissant bien les pentes et les accidents de terrain.

Ensuite, on fait choix d'un porteur de *baraka*. Certaines familles, en effet, même certains individus, ont la réputation d'assurer, par le seul fait de leur présence, le succès de la harka, grâce à la faveur spéciale dont ils jouissent auprès d'Allah. Jamais un porteur de *baraka* ne repousse la sollicitation que lui font les organisateurs du rezzou.

Les porteurs de baraka sont connus, renommés et peu nombreux, de même que les guides. Moins rares sont les personnalités réputées pour l'emploi de chef de harka, hommes courageux, hardis et qui doivent leur réputation soit à leurs exploits précédents, soit à ceux de leurs aïeux. Mais, lorsqu'une tribu s'est soumise à l'autorité française, tous ses membres perdent, aux yeux de leurs coreligionnaires, leurs vertus et le privilège de cette bénédiction de la Providence.

Le premier, le porteur de la baraka se rend au rendez-vous fixé, et il attend les autres.

Au bout de deux ou trois jours, quelquefois d'un seul, le rassemblement est complet.

Tout homme qui part en baraka a un mehari ; on voit peu de chevaux, guère plus du quinzième de l'effectif total ; encore faut-il que chaque cheval soit couplé d'un mehari porteur de l'orge et de l'eau. Malgré cet accompagnement, les connaisseurs estiment que le cheval, dans une harka, n'est pas un élément encombrant ; mais, au contraire, fort utile à cause de sa docilité au mouvement et de sa mobilité.

Il y avait autrefois des harkas qui comptaient jusqu'à quinze cents ou deux mille fusils, formant ainsi de véritables colonnes ; aujourd'hui, on ne voit plus que de minimes harkas réduites à trente ou quarante individus.

On se met en marche.

La harka, de même que l'armée, s'avance en désordre, mais non sans organisation. A la première étape, un conseil tenu par les groupes représentant les diverses fractions qui prennent part à l'expédition élit un chef.

Le chef élu nomme aussitôt pour chaque fraction un *mezrag* (représentant) ; il fixe les dispositions pour le campement journalier, dispositions qui doivent rester les mêmes pendant toute l'expédition ; il constitue les différentes fractions pour savoir lequel des deux groupes, dans le cercle qui forme le campement, occupera, tant à l'aller qu'au retour, le côté qui regarde l'occident ou celui qui regarde l'orient.

La place de chacune des fractions est également déterminée, de façon fixe, soit au centre du demi-cercle, soit aux ailes. Le service des sentinelles et des vedettes n'est pas réglé d'avance, on le laisse à l'initiative personnelle qui s'en acquitte avec vigilance.

La harka chemine sur la piste en ondulant comme un long serpent sans s'attarder. Elle ne s'arrête que le soir à l'étape.

Là, les hommes font abreuver leurs animaux et prennent leur repas ; lorsqu'on sait ne devoir trouver à l'étape prochaine qu'un puits d'accès difficile ou de débit médiocre, on tire au sort pour savoir dans quel ordre les différentes fractions iront à l'abreuvoir. S'il n'y a pas de puits à l'étape, chacune creuse le sien à sa guise dans le sable, afin de trouver la nappe d'eau souterraine.

Chaque soir, le chef de harka en criant : « Khebar el khéïr ! » (venez aux nouvelles) assemble autour de lui, au centre du camp, les mezrag des fractions avec quelques hommes de chacune d'elles : on établit de concert, selon les informations du guide, l'heure du départ pour le lendemain et le lieu de l'étape future.

Le lendemain, à l'heure dite, le chef de la harka, pour donner le signal du départ, s'écrie : « Ammar ! Ammar ! » (tu rempliras), afin que le départ s'effectue sur une parole d'heureux présage.

Le guide, avec six ou dix cavaliers, marche en avant, mais jamais à plus de quatre ou cinq kilomètres. Le reste de la troupe suit en désordre, chacun à sa fantaisie, sans groupement fixe, sans arrière-garde et sans défense de flanc. Le service s'en trouve fait tout naturellement par ceux qui s'écartent, de-ci de-là, pour aller examiner un point d'eau, épier l'horizon au détour d'une dune, faire rafraîchir sa monture au bord de quelque pâturage rencontré. Les Maures sahariens ont le dédain des éclaireurs : « Cent hommes décidés, disent-ils, sont les maîtres sur la piste suivie par eux et n'y redoutent personne. »

Leur unique souci est de n'être pas vus et de ne point fatiguer leurs montures.

Lorsqu'on arrive près du but de l'expédition, la harka se munissant de provisions d'eau, quatre ou six *guerba* par homme afin d'abreuver les chevaux, quitte, par précaution, la ligne des points d'eau et prend autant que possible une ligne de terrain où ne passe personne, la plus étroite et la plus abritée possible, quelque lit d'oued par exemple. Des groupes de cavaliers sont envoyés aux alentours à quelques kilomètres, dans le but de se saisir brusquement de quelques individus isolés de la tribu que l'on veut razzier et qui feront office d'indicateurs. Le gros de la colonne, à ce moment décisif, marche étroitement groupé.

Parfois avant l'aube, parfois même durant le jour, toute la harka tombe brusquement sur le douar ou le ksour à razzier. Le coup fait, chaque parti rejoint son groupe.

Le retour avec le butin s'effectue sans beaucoup plus de précaution que l'aller, mais par une autre piste. Le guide est en avant, ainsi que son petit groupe ; à l'arrière, à quelques kilomètres, suit un autre groupe de quelques cavaliers les mieux montés et les plus habitués à ce genre d'opérations, bien munis de jumelles, afin de surveiller les poursuites possibles. Si des cavaliers ou des méharistes sont signalés, la harka aussitôt avertie, choisit son terrain, règle et dispose si habilement toute chose qu'elle peut avoir encore les bénéfices de l'attaque.

Il est établi par les gens expérimentés que deux journées après l'affaire, le danger de poursuite n'est plus à craindre.

Mohamed oud Kheddoum, un Harib qui, pour venger son fils tué par les gens du Sahel, se consacrait à guider les harka dirigées contre eux, et qui disait ne pouvoir se rappeler toutes les expéditions auxquelles il avait pris part, tant elles étaient nombreuses, prétendait qu'il n'y a pas d'exemple qu'une harka n'ait pas atteint son but.

CHAPITRE V

LA VIE RELIGIEUSE

L'*islamisme chez les Maures. Les Marabouts. Leur influence.* — L'existence intellectuelle et morale des populations maures s'est réfugiée tout entière dans leur vie religieuse.

Tous les Maures professent la religion islamique. Tous, il est vrai, ne la pratiquent pas avec une semblable ferveur. Chez les tribus guerrières, principalement, on n'hésite pas, à l'occasion, à s'affranchir des prescriptions du Coran, et pareillement aussi chez les tribus zenaga qui, en fait sinon en apparence, sont très détachées du sentiment religieux. Ces tribus, vivant de rapine et de pillage, n'épargnent pas toujours même leurs coreligionnaires ; les cheikhs-marabouts les plus vénérés voient parfois leur campement attaqué, et leurs bestiaux enlevés.

Cependant, c'est un fait incontestable que, même chez les tribus de guerriers, l'influence des chefs religieux est grande. Certes, elle n'est pas absolue, elle n'est pas complète ; la violence, la brutalité, l'instinct du vol et du pillage des guerriers l'emportent trop souvent sur la patience et la souple douceur du marabout. Cependant l'ascendant du saint homme est tel que les biens volés à sa zaouïa, sont la plupart du temps restitués ; le haman repenti s'affilie à la fraction zaouïa, se changeant de façon inattendue en homme de prière et de méditation ; ou bien toute la fraction guerrière, par esprit de réparation, se met au service du cheikh religieux offensé, et devient l'instrument zélé de ses haines et de ses vengeances.

Ce pouvoir des grands cheikhs religieux provient de leur foi très réelle, du caractère mystique qui les revêt, comme aussi du prestige des marabouts illustres dont ils sont descendus, de la confrérie à laquelle ils se rattachent. Ce pouvoir provient aussi du nombre considérable d'élèves qui, venus auprès d'eux de toutes les tribus, reçoivent leur enseignement, puis, leur éducation terminée, retournent dans les différentes tribus, et demeurent, durant tout le reste de leurs années, inféodés à leur maître au point de vue spirituel comme au point de vue temporel, spirituellement par l'empreinte ineffaçable laissée à l'âme et la conscience du disciple, temporellement par l'*hadia*, offrande annuelle que le tolba, pendant toute sa vie, enverra au cheikh par lequel il fut instruit dans la foi.

L'école est sous la tente du maître, ou dans le camp devant la tente. Les parents y envoient leurs enfants, ou bien ceux-ci, d'eux-mêmes, viennent se grouper autour du marabout. Ils le suivent dans ses voyages, en emportant la nourriture nécessaire donnée par leurs familles. Certains grands cheikhs, comme cheikh Sidia ou Saad Bou, acceptent tous les élèves qui viennent leur demander l'enseignement, fussent-ils dénués de ressources, et ils se chargent de les nourrir. Aussi ces grands chefs ont-ils l'un et l'autre plus de quatre cents élèves.

Des marabouts de cette importance ne peuvent, on le pense, donner en même temps leurs leçons à tant de disciples; des *mokkadem* s'en chargent sous leur direction.

L'enseignement complet du Coran est traité à forfait : trois cents francs, payables à la fin des études ; mais, du jour où l'enfant peut réciter de mémoire un ou deux chapitres du saint livre, il est d'usage que les parents versent au maître un acompte fixé sur le prix convenu.

A la fin des études, les élèves passent un examen devant des mokkadem, appelés spécialement à cet effet; puis, leur cheikh leur remet un certificat. Toute leur vie, avons-nous dit, ces disciples (*talibés*) restent, pour ainsi dire, sous la

dépendance de celui qui leur a communiqué l'inestimable bienfait de la science sacrée, et toute la vie ils lui envoient l'*hadia*, l'offrande, le présent ou l'aumône, la somme enfin de valeur et d'importance indéterminée que tout musulman dépose chaque année dans les mains d'un chérif ou d'un marabout; elle est généralement proportionnée à la richesse du donateur et à la puissance de celui qui la reçoit.

Parmi les personnages religieux, on peut distinguer deux classes : d'abord, les grands cheikhs célèbres, puissants par la richesse et dans la politique, qui reçoivent l'*hadia*, des grands notables, des chefs et des émirs et chez qui affluent les pièces de guinée, les chamelles, les captifs ; puis, d'autre part, les marabouts locaux et moins illustres qui ont pour clientèle la masse des simples fidèles. Les uns et les autres, la plupart du temps, n'ont pas besoin de faire de demandes : les présents de l'hadia leur arrivent sans sollicitation préalable. Quelques-uns des grands marabouts, cependant, envoient tel ou tel membre de leur famille mendier les dons des croyants jusqu'en des régions lointaines, dons qui sont ensuite chargés sur des chameaux que les serviteurs du pieux personnage mènent à sa suite.

Mais cet excès d'avidité est plutôt l'exception. Un grand chef religieux, le plus souvent, répand autour de lui ses bienfaits et y consacre en partie le produit des hadia.

Les grands chefs religieux. — Les confréries. — La voie Fadelia. — Nombreux sont les chefs qui exercent une influence sur telle ou telle tribu du Sahara. Mais, au-dessus d'eux, surgissent quelques noms avec une célébrité plus grande, les noms de certains grands cheikhs qui, grâce au passé de leur famille, à leur fortune, à leur caractère personnel, se sont élevés au rang de véritables autorités religieuses et politiques : ce sont chez les Mechdouf, cheikh Sidi el Khéir, et son neveu Taroud ould Adaramani, chefs des Taleb Mokhtar, qui habitent le Sahel entre Oualata et le Goumbou, dévoués à notre cause et bons agents de ren-

seignements ; dans le Trarza, non loin de la route de l'Adrar, leur frère cheikh Saad Bou, gagné à notre influence et très puissant ; dans la Seguiet el Hamra, leur autre frère, notre ennemi, le trop fameux Ma el Aïnin ; dans l'Adrar, à Ouadane, leur cousin, Mohamed el Fadel, longtemps hésitant, maintenant rallié à notre autorité ; dans le Trarza et le Brackna cheikh Sidia, très influent chez lui et grand ami de la France.

Ces hautes personnalités religieuses se rattachent toutes à la confrérie des khadryas, branche Fadélia. Quatre d'entre elles descendent en ligne directe du grand marabout Mohammed el Fadel, fondateur de la *voie* fadélia ; la cinquième, de son frère, et la sixième a commencé ses études religieuses auprès d'un talibé de Mohammed Fadel.

C'est, en effet, la confrérie des Khadrya qui domine en Mauritanie et dans les pays sahariens dépendant de l'Afrique occidentale française. De l'Atlantique aux confins du Sahara occidental, domaine de la confrérie des Senoussi, les tribus maraboutiques récitent l'*ouerd* (formule de prière) khadrya sous ses différentes formes. Les tribus guerrières, il est vrai, se montrent rebelles à cette emprise. Les longs loisirs de la vie des nomades, qu'ils soient pasteurs, marchands de sel ou convoyeurs de caravanes, leur laissent le temps et la facilité d'accomplir les pratiques surérogatoires imposées par l'affiliation à une confrérie. Dans leurs campements, les sciences islamiques sont en honneur, et aussi les pratiques de l'ascétisme mystique qui, parfois, déforment étrangement la simplicité grandiose de l'Islam, méditations, extases, visions arrivant à un état morbide d'exaltation mentale. Beaucoup de marabouts sahariens se sont élevés aux délirantes conceptions du soufisme ; la multitude des santons donna jadis une grande renommée aux villes saintes d'Atar et de Chinguetti (Adrar), de Ksar el Barka (Tagant), de Tichitt et de Ouadane (Hodh).

Il faut bien dire aussi que, à côté de la théologie, la magie, la sorcellerie, l'astrologie sont demandées aux

marabouts par leurs adeptes. Les plus élevés, d'entre eux, les grands cheikhs religieux eux-mêmes sont aussi des maîtres ès sciences occultes, des érudits en ces formules mystérieuses qui peuvent permettre à l'homme d'obtenir, par des moyens surnaturels, la force et la puissance.

On ne peut délimiter d'une façon absolue les zones d'influence des diverses confréries, car elles ne sont point exclusives et, souvent, se juxtaposent ou s'enchevêtrent dans les mêmes régions. Cependant, d'une façon générale, on peut dire que les Khadrya Fadélia ont leur siège dans le Sahel et dans l'Adrar. Dans le Tagant, la confrérie du Tidjanyia règne chez les Ida ou Ali ; elle a aussi des centres à Tichitt, à Oualata, à Araouan, et jusqu'à Tombouctou où les Berabich sont soit tidjanyia soit khadrya. Aux confins de la Mauritanie, et jusqu'au delà de l'Azaouad, nomadisent les Kountas, adeptes de la branche bekkaya de la confrérie des Khadrya, fondée à la fin du dix-huitième siècle par le grand marabout réformateur cheikh Sidi el Mokhtar el Komati, mort en 1811 ; une de leurs fractions vit au ksar de Souk dans l'Adrar. L'influence de la branche bekkaya s'étend jusque chez les Touareg de la boucle du Niger. Dans le Sahel, les grandes tribus nomades du Mechdouf sont ou tidjanyia ou khadrya, selon qu'elles se rattachent ou non aux Taleb Mokhtar.

Les Taleb Mokhtar, la seule tribu maraboutique qui vive chez les Mechdouf, sont un groupement religieux très important. Leur fraction principale campe au nord et à l'est du cercle de Goumbou durant la saison sèche ; ils habitent, avons-nous dit, autour de la mosquée Dar-es-Salam, près du tombeau de Mohamed el Fadel, et mènent paître leurs troupeaux dans le Ouagadou. C'est dans ce groupe qu'a pris naissance la voie fadélia, variété de la voie khadrya.

Mohamed el Fadel, fils d'un cheikh des Ahel Taleb el Mokhtar, né à Oualata à la fin du dix-huitième siècle, avait étudié les sciences islamiques sous la direction de plusieurs maîtres et reçu, tout au moins par eux, les doctrines de la confrérie bekkaya de l'Azaouad, que fondait

vers ce temps le grand cheikh Sidi Mokhtar el Kounti. Mohamed el Fadel prit, après son père, le commandement de la petite tribu, ne sortit jamais du Hodh et y mena avec les siens la vie nomade.

Sa race était, dit-on, d'origine chérifienne ; il accrédita cette croyance autour de lui, ce qui augmenta beaucoup son autorité religieuse auprès des populations noires voisines comme auprès des Sahariens, et il créa, si l'on peut dire, dans la grande église khadrya une petite chapelle, par des variations sans importance mais bien faites pour plaire aux populations : simplifications dans la manière de prononcer les litanies, grande faveur accordée aux extases, évanouissements, convulsions, crises mystiques considérées comme preuves de communion avec la divinité, et enfin cette idée de génie de se déclarer autorisé par le Prophète à délivrer ou confirmer l'initiation à toutes les confréries.

Il déclarait en même temps qu'on peut être affilié à plusieurs confréries à la fois ; ainsi pour entrer dans la voie fadélia point n'était nécessaire de renoncer à celle qu'on suivait déjà.

Le but des peuples de ces contrées, spécialement des peuplades noires, en s'affiliant, est de s'assurer une protection contre les coups du mauvais sort, un moyen infaillible pour acquérir la faveur de la Puissance suprême ; donc, plus on peut acquérir ces moyens et ces protections, plus l'on a chance de traverser heureusement les dangers et les menaces de la vie. On voit par là quel élément de succès cette nouveauté donnait à la voie fadélia.

Considéré comme un théologien et un juriste éminent, réputé comme un saint même durant sa vie, Mohammed Fadel mourut en 1869, dans un âge avancé. Après sa mort, parmi ses quarante-huit fils, certains se répandirent du Hodh dans le Soudan, le Sénégal et l'Adrar mauritanien, en y propageant sa doctrine et y portant sa *baraka*, d'autres demeurèrent dans le Hodh.

Quatre des marabouts les plus connus de la Mauritanie sont ses fils et les chefs de la confrérie.

Quelques mots sur les principales personnalités religieuses des Fadélia. — Le dernier des fils de Mohamed Fadel, cheikh Sidi el Khéir, vit encore dans le Hodh, parmi la tribu ancestrale des Ahel Taleb Moktar. Son influence religieuse s'étend à toutes les tribus des environs, guerrières ou maraboutiques. Il est un de ceux qui, les premiers, ont aidé Coppolani dans ses missions, et s'est constamment tenu à l'écart des luttes dirigées contre nous par son frère Ma-el-Aïnin.

Auprès de lui son neveu, Taraoud ould Hadrammi, fils de cheikh Hadrammi, septième fils de Mohamed Fadel, exerce l'autorité politique et est le chef suprême des Taleb Moktar. Au moment de l'occupation du Sahel par les Français, il mit son influence à notre disposition et nous renseigna sur l'esprit des tribus.

Le troisième fils de Mohamed Fadel, cheikh Saad Bou, après la mort de son père, s'en alla dans le Tagant avec quelques compagnons fidèles. Il parcourut cette région, puis l'Adrar, s'établit quelque temps à Ziré chez les Ntaba (noirs) entre le Sénégal et le marigot des Maringouins, où il commença sa réputation par des miracles et des prodiges plus que par sa science, remonta ensuite vers le nord, en séjournant successivement sur divers points d'eau de la voie commerciale fréquentée Adrar-Saint-Louis. Il vit aujourd'hui auprès du puits d'Aguint, non loin de l'ancien poste de Khoufa, dans un campement d'une centaine de tentes disséminées au milieu de la fraction maraboutique des Ahel Cheikh Saad Bou, occupée non de culture, mais de l'élevage du gros et petit bétail et de l'exploitation de la gomme et qui dépend du cercle du Trarza.

Le campement de cheikh Saad Bou renferme plusieurs écoles du premier degré où des enfants venus des tribus maraboutiques voisines et aussi des peuplades noires du bord du fleuve (Ouolofs, Peulhs, Socé, Bambara) s'appliquent, sous la tente, à l'étude du Coran, avec plusieurs professeurs dirigeants; ensuite, certains élèves poussent plus loin dans la théologie, le droit, la grammaire et la littérature.

La renommée et l'influence de Saad-Bou ne sont pas très grandes au nord du fleuve mais beaucoup plus au Sénégal et dans la Gambie. A cause de sa réputation de thaumaturge dont les marabouts maures le raillent volontiers, mais qui séduit les noirs, il n'a guère d'autorité dans le Trarza et le Brackna que sur quelques fractions, chez les Lemtouma dans le cercle du Gorgol, sur quelques disciples dans l'Adrar, pas du tout dans le Sahel, le Hodh et la Seguiet el Hamrâ ; mais il domine chez les peuplades noires, d'abord chez les Toucouleurs de la rive droite, dans le Chamama du Trarza. Il a des talibés nombreux à Kayes, sur le Haut-Sénégal, et dans les cercles de Bakel, de Matam, de Saldé, de Podor, et une influence plus considérable encore dans le Bas-Sénégal, de Saint-Louis à Dakar, où il est très considéré et a de nombreux représentants. Il envoie ses neveux en mission et faire recette jusque dans la Gambie, la Casamance, la Guinée française et la Guinée portugaise.

Ayant ses intérêts dans nos possessions du Sénégal et vivant dans le cercle du Trarza, cheikh Saad Bou s'est depuis longtemps assuré de bons rapports avec nous. C'est lui qui, en 1880, sauva la vie de Soleillet par son intervention près des Oulad Delim qui avaient capturé l'explorateur ; dix ans plus tard, il obtenait encore de l'émir Amar Saloun la mise en liberté de Fabert, le recueillait et le soignait dans sa maison ; il facilita le voyage de la mission Blanchet en la faisant accompagner par un de ses fils et s'interposa ensuite auprès de l'émir de l'Adrar, lors de la capture de la mission, pour la délivrance de nos nationaux. Lui-même accompagna Coppolani dans plusieurs de ses tournées.

Le douzième fils de Mohamed Fadel, Mohamed Mostafa, plus célèbre sous le nom de Ma-el-Aïnin, quitta le Hodh à la mort de son père pour aller étudier et enseigner la science théologique dans le grand centre religieux de Chinguetti. Ensuite, il s'établit quelque temps dans l'Adrar, puis dans la région de la Séguiet el Hamra d'où le chassèrent alors l'ignorance et les rapines des tribus environnantes, noma-

disant entre le Tiris et l'Adrar ; et c'est à ce moment que, très bien vu par l'émir de l'Adrar, il développa sa renommée et étendit son influence jusque chez les Tekna. Ainsi entouré de prestige dans la région occidentale, il revint vers 1884 s'établir sur la Seguiet el Hamra.

Vingt-cinq ans, il y vécut en des points différents dont le plus célèbre est Smara, entouré de sa famille et de ses télamides chaque jour plus nombreux. S'il tenta ou laissa les siens tenter d'assassiner les deux explorateurs espagnols Quiroga et Cervera, il sauva, par contre, la vie de Camille Douls capturé par les Oulad Délim.

Sa réputation croissait de jour en jour ; son camp, qui comportait à son arrivée une centaine de tentes, en compta bientôt près de cinq cents dispersées par groupes de famille au long de la Seguiet el Hamra et de ses affluents multiples ; en 1904, il s'y fit construire sur l'Oued Tarzaoua une casbah semblable aux casbah du Maroc, et dont les matériaux lui furent envoyés par le sultan Abd-el-Aziz. Car Ma-el-Aïn entretenait des relations avec le gouvernement de Fez et même le servait en s'appliquant à susciter toutes sortes de difficultés à la mission espagnole du Rio de Oro et aux commerçants anglais de Port-Victoria (Cap Juby). En 1896, le jeune sultan Abd-el-Aziz l'avait reçu à Marrakech, lui avait donné un terrain pour y élever une zaouïa de son ordre, et l'avait fait transporter ensuite par un vapeur maghzénien, ses gens et ses bagages, de Mogador à Tarfaïa, port de la région de Smara. Les cheveux rasés, le visage voilé, toujours vêtu de blanc, il ne sortait jamais que le vendredi pour se rendre à la mosquée. Ma-el-Aïnin menait une vie austère, se nourrissait exclusivement de lait, de dattes et de viande de mouton. Lettré, il composait de nombreux ouvrages de piété, de théologie, de soufisme mystique, d'astronomie, d'astrologie, ouvrages mélangés de rêveries contemplatives, de controverses théologiques et dogmatiques, de théories métaphysiques et de formules magiques pour acquérir richesse et puissance par les moyens occultes. Ainsi que son père et ses frères, il aimait

à laisser répandre autour de lui, par ses disciples, une renommée de faiseur de prodiges et de thaumaturge. Ces sorcelleries augmentaient beaucoup son prestige sur la Seguiet comme au Maroc.

Ses ouvrages, lithographiés à Marrakech et à Fez, il les faisait circuler au Sahara et au Maroc et appelait à lui tous les croyants de bonne volonté.

Peut-être, du fond de sa retraite, au milieu de ses sables brûlants, Mal-el-Aïnin rêvait-il de régénérer l'Islam dans l'Extrême-Occident et de recommencer l'œuvre des ancêtres qui, du onzième au douzième siècle, dans ces mêmes parages, créèrent un mouvement qui renversa la domination portugaise et modifia la face de ces contrées.

Attirés par le renom de ses prodiges, des centaines de coureurs de route et d'écumeurs du désert accouraient du Tagant et de l'Adrar, pour venir habiter autour de sa casbah, qu'il réexpédiait ensuite aux pays d'où ils étaient venus pour y exciter les populations contre l'influence française. Le résultat de ces menées fut l'assassinat de Coppolani (mai 1905) et notre occupation du Tagant.

Les relations du marabout avec le sultan de Fez faisaient de Smara un centre de vie politique et commerciale. Les vapeurs allemands, les voiliers grecs, les balancelles des Canaries apportaient à Tarfaïa, en même temps que les denrées d'échange, des cargaisons d'armes et de munitions dont Ma-el-Aïnin venait parfois prendre livraison lui-même, provisions destinées à armer les tribus guerrières pour la lutte contre l'expansion française autour du Sénégal.

Ses relations avec le sultan du Maroc augmentaient encore son prestige auprès des tribus du désert pour lesquelles le chérif de Fez est un souverain puissant et mystérieux en même temps qu'un pontife vénérable.

Après l'occupation du Tagant, en 1906, une ambassade composée des chefs des grandes tribus maures, Mechdouf, Yahia ben Othman, Ahel Sidi Mahmoud, se réunit à Smara, et Ma-el-Aïnin les conduisit à Fez afin d'y faire

appel au sultan contre les roumis envahisseurs. Abd-el-Aziz les reçut avec beaucoup d'égards et promit tout ce qu'on voulut.

Au retour, les bandes de Ma-el-Aïnin, les terribles « hommes bleus », en passant à Casablanca, non seulement pillèrent les marchands marocains, mais encore se livrèrent à des agressions à main armée sur nos nationaux dans les rues de la ville (septembre 1906). L'assassinat du docteur Mauchamp, à Marrakech, quelques mois plus tard, fut la suite de l'agitation fanatique, ainsi que les massacres de Casablanca qui devaient suivre.

A son retour en Mauritanie, Ma-el-Aïnin, s'étant fait accréditer par le sultan comme son représentant officiel, s'installa à Tiznit, dans la casbah du Maghzen, et attira à lui, par ses prédications et le déploiement de ses forces guerrières, la presque totalité des tribus, depuis le Sous jusqu'à la Séguiet el Hamrâ. En même temps, il encourageait la mauvaise volonté de l'émir de l'Adrar, essayait de détacher de nous les tribus soumises et de réconcilier contre nous les tribus ennemies. La contrebande d'armes continuait de plus belle par Tarfaïa, les vivres et les munitions arrivaient du Maroc pour ravitailler les tribus de l'hinterland et du Sahara.

Abd-el-Aziz, ignorant de l'immensité des espaces désertiques qui séparent les dernières provinces marocaines de la région mauritanienne, espérait se servir de Ma-el-Aïnin pour étendre son empire sur toutes les tribus insoumises et rejeter les Français au sud du Sénégal. Un cousin du sultan, spécialement délégué par lui, Moulay-Idriss, parcourait de sa part l'Adrar et le Tagant, prêchant la guerre sainte.

L'énergique répression, qui, de notre part, suivit le meurtre de l'infortuné docteur Mauchamp, ramena le sultan de Fez au sentiment de la réalité ; après l'occupation d'Oudjda, Abd-el-Aziz renonça à ses ambitions, désavoua Ma-el-Aïnin, rappela Moulay-Idriss, et le mit en disgrâce. Peu de mois après, les massacres de Casablanca

amenèrent notre action militaire au Maroc et l'occupation de la Chaouïa; par contre-coup, cette occupation produisit le mouvement xénophobe qui détermina la chute d'Abd-el-Aziz et l'avènement de Moulay-Hafid. Mais, de par les nécessités mêmes de sa situation nouvelle, celui-ci ne put briser avec l'Europe, ainsi que l'avait espéré la masse ignorante ; la déception se fit jour chez cette multitude fanatisée.

Les légendes locales disent que le chérif restaurateur de la pureté de l'Islam et de la puissance de l'empire doit venir du sud ; déjà, au seizième et au dix-septième siècle, du temps de la domination portugaise, les Saadiens et les Filalis avaient accompli la prédiction ; de même aujourd'hui, un chérif saharien pouvait se lever afin de chasser à leur tour ces Filalis dégénérés pactisant avec les chrétiens. Tel fut sans doute le rêve qui se leva alors dans l'esprit de Ma-el-Aïnin.

La rapidité de notre action le dérouta. La soumission des tribus de l'Adrar, à la suite de l'expédition rapide du colonel Gouraud, porta à sa puissance un coup dont elle ne s'est pas relevée ; en même temps, l'occupation de Bou-Denib en Algérie et la soumission des Doui-Menia et des Oulad-Djerir nous donnait la haute main sur l'hinterland et la faculté de lancer des razzias de représailles sur les troupeaux et les douars du marabout. Puis, sur l'ordre du gouvernement français, le maghzen enjoignit aux caïds du sud d'avoir à faire cesser la contrebande d'armes (février 1910).

Alors, sans plus attendre, Ma-el-Aïnin se proclama sultan élu de Dieu (mai 1910). Avec son armée d'hommes bleus, Regueïba, Oulad-Delim, Oulad bou Sba, Tekna et Chleuh, entraînant sur son passage les aventureux pillards de l'Anti-Atlas et du Sous, et leur promettant la conquête du Maroc, il marcha sur Fez pour recommencer le coup de main réussi par les Almoravides, les Saadiens et les Filalis (mai 1910). En juillet, la colonne du général Moinier l'arrêtait dans le Tadla et lui infligeait une défaite écrasante.

Ce fut la fin du rêve. Abandonné par les tribus du Sous qui refusaient de lui donner la mouna, obligé, dans son mouvement de recul, de vendre ses esclaves et ses troupeaux afin de subsister, repoussé par les tribus du Tafilalet, pillé par les Haoura, forcé de vendre ses armes et ses livrées pour désintéresser ses créanciers, le marabout rentra à Tiznit pour y mourir. Il y fut enterré dans une importante mosquée, qui est devenu un lieu de pèlerinage fréquenté.

Voyant venir sa dernière heure, il avait assemblé ses fils autour de lui et désigné comme héritier de son pouvoir maraboutique de sa baraka, El Hiba, que nous avons vu en ces dernières années se dresser contre nous.

Dans l'Adrar vit un groupe des Ahel Taleb Mokhtar, cousins des Ahel Mokhtar du Hodh. Mohamed Fadel, cousin du grand cheikh Mohamed Fadel, quitta le Hodh vers le milieu du dix-neuvième siècle, pour aller à Chinguetti suivre les cours d'un docteur renommé ; il visita tour à tour Fez et Marrakech et se fixa ensuite à Djaraïf près d'Ouadane, où il mourut. Son tombeau s'élève près de sa bibliothèque, à soixante-dix kilomètres de Chinguetti, dans la palmeraie qui appartient à son groupement.

Sa méthode religieuse, analogue et parallèle à celle des autres Fadel, règne à Atar et Chinguetti comme à Ouadane, et jusqu'à Tichitt. Il avait grande autorité dans l'Adrar, dont l'émir et beaucoup de notables sortent de son école et où sa parole est d'un grand poids dans toutes les questions politiques et guerrières.

Longtemps il fut hostile à la France ; pourtant, dans l'affaire de la mission Blanchet, il se montra conciliant et équitable.

Mohamed Taki Allah, son fils aîné, est après lui cheikh du groupe aussi bien que mokœdemm de l'ordre.

Au moment de l'expédition de l'Adrar, son attitude fut correcte et neutre pendant la lutte ; après notre victoire, il fit sa soumission et fut reconnu par nous comme cheikh.

Un grand marabout ami de la France : le cheikh Sidia. — Tous les marabouts dont on vient de parler se

rattachent à la voie fadélia. Cheikh Sidia qui vit à Boutilimit, dans le cercle des Trarza, parmi la tribu maraboutique des Oulad Biri, est le chef révéré de la voie Sidia, branche de la grande voie Khadrya-bekkaya.

Uniquement occupé de la direction religieuse, il a laissé à son frère El Mokhtar le commandement administratif de la tribu.

Plus modeste que la plupart des grands marabouts ses confrères, Cheikh Sidia ne cherche point à faire remonter son origine jusqu'au Prophète. La création de l'illustration de la lignée de la tribu est Cheikh Sidia el Kebir, le fondateur de la *voie Sidia*.

Cheikh Sidia el Kébir (1780-1869), fit d'abord ses études dans sa famille, puis, suivant l'usage, alla les continuer dans d'autres tribus, près de maîtres réputés : au campement des Ida ou Ali du Trarza pour la théologie et l'exégèse coranique, chez les Djeddibba du Brakna pour le droit et la grammaire, puis au Tagant et à Tichitt où il commença d'enseigner, puis à Oualata où l'attirait la renommée du grand cheikh Mokhtar el Kounti, fondateur de la confrérie bekkaya dont il sollicita l'initiation. Pendant quinze ans, il suivit les cours du grand rénovateur, puis ceux de son fils, Sidi Mohammed ; et, affilié à l'ordre des khadrya-bekkaya, complètement instruit, avec le diplôme de mokœdemm pour toutes les contrées du Sahara occidental, il revint chez les Oulad Biri, auréolé de la science et de la baraka des deux grands marabouts kounta et déjà vénéré lui-même comme un saint.

Jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, il y vécut, se consacrant à propager sa voie et à verser l'enseignement à des télamides innombrables. Il mourut en 1869, la même année que Mohamed Fadel, fondateur de la voie fadélia. Sa tombe est à Taïn Douja, à deux journées de marche au nord de Boutilimit, but de pèlerinage fréquenté.

La voie Sidia est un rameau de la confrérie Khadrya-bekkaya ; sa chaîne mystique et ses litanies sont les mêmes que celles du grand ordre propagé par les Kounta dans tout l'Ouest africain.

Cheikh Sidi Mohamed, fils de Cheikh Sidia el Kebir, qui succéda à son père, mourut la même année. Son fils à lui, Sidia, avait huit ans. Déjà l'enfant avait commencé avec son père l'étude du Coran ; il continua les sciences islamiques avec les télamides, puis par lui-même, car, jusqu'à l'heure actuelle, il n'a jamais cessé d'étudier et de réfléchir.

Cheikh Sidia est un esprit d'une grande finesse, un des plus distingués des tribus tolba. Il a composé plusieurs ouvrages de poésie, de théologie, de droit, de grammaire. Il travaille à un commentaire du Coran, à un livre de droit comparé, et à une histoire des peuples maures, dont le passé est un de ses sujets d'étude favoris. La civilisation moderne l'intéresse. Il est particulièrement curieux de l'organisation intérieure, politique et religieuse de la France et de tous les sujets d'évolution et d'avenir africain.

Éloigné de tout fanatisme, il admet que les vertus et la piété peuvent fleurir dans toutes les religions et que, étant donné le développement de la civilisation chrétienne, la civilisation musulmane peut et doit se mettre à son école.

Son grand-père, Cheikh Sidia el Kebir, était loin de nous être favorable et contribua au milieu du XIX[e] siècle, à entretenir l'animosité des Brackna contre nous. Mais Cheikh Sidia, tout en respectant d'abord la tradition familiale, se tint, dès le début, en fort bons termes avec le gouvernement français du Sénégal et il ne tarda pas à s'attacher complètement à nos intérêts. En 1900, il intervint en même temps que Saad Bou pour tirer de l'Adrar la mission Blanchet. L'un des premiers, il comprit la grande idée de Coppolani et adhéra complètement à son effort. Pendant les trois ans de son travail en Mauritanie, il le seconda de toutes ses forces, par l'action politique et même guerrière. Aucun autre cheikh, malgré des efforts multiples, n'arriva à le faire sortir de cette ligne de conduite. Et, depuis 1905, jusqu'à l'heure présente, tous les commissaires du gouvernement, tous les commandants du cercle du Trarza ont rendu hommage à son dévouement sincère et zélé. Par-

tout et toujours, il a employé dans l'intérêt de notre cause son influence spirituelle et politique.

Sa perspicacité et son loyalisme furent récompensés, car notre occupation du Tagant et de l'Adrar développa puissamment son influence dans ces régions.

A part deux voyages à Saint-Louis et un à Dakar pour y rencontrer notre ministre des colonies, M. Milliès-Lacroix, Cheikh Sidia n'a pas quitté le Trarza. Il y a campé successivement à une dizaine d'endroits, dans des *zeriba* fortifiées ; depuis dix ans, il semble s'être fixé à Boutilimit, à quatre cents mètres de notre poste. Une centaine de tentes, dispersées, soit à l'abri de quelque monticule de sable, soit de bouquets de tamaris ou de mimosas, se dressent sur une dune parallèle à celle où s'élèvent, de l'autre côté d'un large *goud* (couloir), les bâtiments du poste français.

Au fond du goud sont les abreuvoirs que Cheikh Sidia a fait aménager pour ses troupeaux qui ne comportent pas moins de six mille têtes de bétail divers. Il a fait construire aussi une petite casbah à fin de grenier et de bibliothèque qu'à l'arrivée des Français il mit à leur disposition et qui, depuis lors, est devenue commune. Au pied du campement sont les tentes des représentants des tribus, les puits et les jardins du poste. La réunion de ces centres importants a donné à Boutilimit le prestige d'une petite capitale.

Au commencement de la saison des pluies, les campements mobiles emmènent les chameaux et le petit bétail aux pâturages des Oulad Biri dans l'Aouker, l'Amechtil, l'Agan, au nord du Trarza, pour y séjourner jusqu'à l'été. Quelques troupes de petit bétail et les bœufs, qui ne peuvent se passer de boire, demeurent auprès des abreuvoirs du camp.

Au milieu de ce campement, Cheikh Sidia vit paisible parmi les siens, dans sa demeure composée de trois belles tentes, dont une lui sert de salon et de bibliothèque. Autour du camp sont des groupements de télamides appartenant aux tribus les plus diverses.

Toujours vêtu de blanc, la tête enveloppée du *houli* qui ne laisse voir que le haut du visage, le cheikh se tient presque constamment retiré sous sa tente, ne se promenant pas dans le campement et ne se mêlant point à son mouvement, ne sortant que pour faire quelques pas devant ses tentes ou pour se rendre à la mosquée ou à ce qui en tient lieu, c'est-à-dire au vaste emplacement sablonneux, entouré de mimosas, situé tout près de sa demeure et où il vient présider la prière.

Cheikh Sidia se rend quelquefois au poste français. Dans les rares occasions où il sort de son campement, il monte un cheval pour les petites courses, un chameau pour les plus longues et un groupe nombreux de télamides l'accompagne. Quand il sort à pied, ses fidèles l'entourent, le serrent, le soutiennent et il s'appuie sur eux, ainsi qu'il est d'usage pour les émirs et les grands notables. Lorsqu'un représentant de l'autorité française est reçu au campement, on observe le même cérémonial.

Sa *zaouïa*, le centre d'étude et de vie intellectuelle que constitue son campement avec ses grands professeurs, juristes, grammairiens, commentateurs, a dans toutes les tribus le plus haut renom de science et de sainteté.

Les enfants de la tribu reçoivent une instruction primaire (récitation du Coran, lecture, écriture), souvent enseignée sous la tente familiale. A ce degré s'arrêtent les enfants des télamides ou des harratines. Mais les enfants des fractions de pure origine Oulad Biri, filles et garçons, poursuivent leur instruction dans la théologie, le droit, la grammaire, la tradition prophétique ; ceux chez lesquels se dénote une intelligence supérieure sont initiés à la rhétorique, à la logique, la métrique, la vérification, la linguistique et l'étymologie.

Bien que l'enseignement de la zaouïa de Cheikh Sidia soit, comme on voit, ce que nous appelons l'enseignement secondaire, il est élégant, dans les grandes familles de Mauritanie d'aller terminer ses études chez les Ahel Mohammed Salem, tribu maraboutique qui a ses terrains

de parcours dans le Tijirit et dont la réputation pour la connaissance du droit coranique, est universelle dans tout le pays maure.

La majorité des élèves de la zaouïa provient de la tribu des Oulad Biri, mais on lui en envoie aussi de toutes les tribus du Trarza, du Brakna, de l'Assaba, du Tagant, de l'Adrar et de chez les peuplades noires islamisées du Sénégal, Ouolofs, Toucouleurs, Lebbou, et aussi des Peulh, des Mandingues, des Sarakolés, des Malioké, des Bambara. Ces élèves ne sont point réunis, mais répartis par groupes autour d'un professeur qui garde dans son campement ceux qui lui sont confiés et auxquels il enseigne l'ensemble des cours. Cheikh Sidia ne professe pas lui-même, mais il examine fréquemment les élèves, les interroge et surveille de très près leur développement.

Le cycle des études comprend cinq ou six ans. L'enseignement est gratuit et, dès que l'enfant est entré dans la zaouïa, elle doit se charger de toute sa vie matérielle, tel est le principe. Mais les parents, la plupart du temps, fournissent la nourriture comme le vêtement et envoient au cheikh de nombreux cadeaux. Si le cheikh prend à sa charge l'entretien de certains élèves peu fortunés, cette générosité n'est pas perdue ; plus tard, l'élève affilié, diplômé, béni par Cheikh Sidia, revenu dans sa famille et sa tribu d'origine deviendra chez lui un marabout révéré ; et demeurant toute sa vie le *talibé* du maître, il lui fera chaque année parvenir une part de ce qu'il recevra de la piété des populations.

Le campement de Cheikh Sidia a droit d'asile ; plus d'une fois, dans les luttes intestines des Trarza, il a servi de refuge aux vaincus et aux orphelins. Cheikh Sidia use de ce droit comme d'un remède contre le constant état d'anarchie meurtrière des tribus maures.

L'influence de Cheikh Sidia est immense, non seulement dans le pays trarza, chez les émirs et sur les zaouïas, mais dans toute la Mauritanie, du fleuve Sénégal jusqu'au nord de l'Adrar, particulièrement chez les fractions kounta

disséminées dans le Brakna et le Tagant, sur la fraction dirigeante de la grande tribu guerrière des Ida ou Aïch, dans le Tagant et le petit groupement des Chorfa, de l'oasis de Tichitt; dans l'Adrar, chez les Kounta, les Smassid et les Ida ou Ali Khadrya d'Oujeft. Cheikh Sidia fut très partisan de notre occupation de l'Adrar, qui a beaucoup renforcé son pouvoir, diminué par la rivalité de Ma el Aïnin, au temps du prestige de celui-ci.

Du côté de l'est, son nom est également vénéré chez les Kounta de l'Azaouad, qui se souviennent que Cheikh Sidi el Kebir fut l'élève de leur grand cheikh Sidi Mokhtar. La région des Touareg semble être de ce côté la limite de l'action de Cheikh Sidia.

Au sud, au pays noir, il est suzerain dans plusieurs villages du Chamama de la rive droite du fleuve (cercle des Brakna). Son autorité déborde le fleuve et s'étend sur la rive gauche chez les noirs du Sénégal et jusque dans la Gambie. Son grand-père Cheikh Sidia el Kebir était, au dix-neuvième siècle, le souverain spirituel de la contrée. El Hadj Omar, almamy des Toucouleurs, convertit ces peuples au tidjanïysme, qui y persista depuis lors; il y a cependant encore quelques groupements autour de marabouts dépendant de la voie Khadrya Sidia, dans le Guidimaka, à Kayes et au Sénégal, dans les cercles de Maam, de Saldé, de Podor. On compte de nombreuses colonies de disciples indigènes noirs de Cheikh Sidia dans le Haut-Sénégal, à Saint-Louis, Tivaouane, Thiès, Dakar et à Gorée, recrutés surtout parmi les commerçants ouolofs, qui sont une petite élite dans la société noire et qui, dans leurs voyages incessants, sur le fleuve et la voie ferrée, se font les propagateurs actifs de sa doctrine.

Il a des talibés dans la Guinée française, au Soudan, dans la Guinée anglaise, dans la Casamance ; il y a même un représentant à la Mecque, Abdallah Soundoul, qui reçoit chez lui les pèlerins Sidia en voyage aux lieux saints.

A côté de la confrérie des Khadrya, la seule confrérie qui existe en Mauritanie est celle des Tidjanyia, professée par

les Ida ou Ali, et professée par eux seuls ; encore un de leurs petits groupes, habitant dans l'Adrar, à Oudjeft, est-il, comme nous avons dit, khadrya et de l'obédience de Cheikh Sidia.

Les Ida ou Ali prétendent descendre d'Ali, gendre du Prophète. Ils affirment être venus de l'Orient par l'Égypte et Tlemcen jusqu'à l'oasis de Tabelhalat, à 150 kilomètres de Béni-Abbès et de là à Abéir au sud de Chinguetti, vers le XIVe siècle ; cela pourrait être le souvenir d'un itinéraire d'une invasion hassanne en Mauritanie.

A Abéir, ils vécurent sous l'autorité d'Ali, leur aïeul éponyme, lequel épousa deux femmes, une noire et une blanche ; de la blanche descendent les Ida ou Ali du Tagant, de la noire ceux de l'Adrar et du Trarza. Yahia, fils d'Ali, obligé de fuir à la suite d'un meurtre, alla s'établir à Chinguetti, qui bientôt, devint très prospère.

Des luttes intestines, au moment de la grande guerre de Babbah, au XVIIe siècle, amenèrent des divisions dans la tribu ; une partie des Ida ou Ali s'en alla chercher refuge dans le Tagant, une autre dans le Trarza. Aujourd'hui, les animosités anciennes sont oubliées, et les trois fractions des Ida ou Ali vivent dans la meilleure intelligence, se voient, s'unissent par des mariages, s'allient pour des entreprises commerciales et, surtout, sont étroitement unis par l'affiliation à la même confrérie religieuse, la voie tidjaniya.

Les Ida ou Ali du Trarza habitent la région est de Mederdra, sur la route de Boutilimit ; à la saison sèche, ils se rapprochent du lac Rkis, où sont leurs cultures et, à l'hivernage, aux alentours d'In Béika.

Les Ida ou Ali du Tagant, qui sont les plus nombreux des trois fractions, habitent à Tidjikdja ; la plus grande partie du ksar et de la palmeraie leur appartient.

Les Ida ou Ali de l'Adrar sont restés dans leur ksar de Chinguetti ; depuis quatre siècles, ils cultivent la florissante palmeraie qu'ils ont créée, et ils ont fait du ksar une ville sainte et le centre intellectuel le plus célèbre de l'Afrique occidentale.

A la fin du dix-huitième siècle, un marabout des Ida ou Ali du Trarza, Mohamed el Hafed qui passait par Fez en revenant de la Mecque, y vit le cheikh Ahmed Tidjani, qui y brillait alors de la plus grande renommée et, attiré par son enseignement, sollicita l'affiliation.

Ahmed Tidjani lui donna le titre de khalifa pour les pays maures et aussi la mission de propager sa voie chez tous les Sahariens du sud. Revenant dans son pays d'origine par Tidjikdja et Chinguetti, il y commença sa prédication et la continua durant les cinquante années que dura sa vie, dans la pensée de créer entre les Ida ou Ali, à la place de l'unité territoriale perdue, l'union intime d'une fraternité mystique. Lorsqu'il mourut vers 1850, toute la tribu Ida ou Ali était affiliée à la voie Tidjaniya.

Son fils Cheikh Ahmeddou continua son autorité spirituelle et la développa si bien qu'on dit aujourd'hui dans les tribus : « Un Ida ou Ali ne peut être que tidjani. »

Le tidjanisme des Ida ou Ali a un caractère très accusé de particularisme local ; ils se font une gloire spéciale d'appartenir seuls à cette confrérie, au milieu de toute la Mauritanie Khadrya, et ils sont en relations constantes avec la zaouïa de Fez où s'élève le tombeau du fondateur de la voie, où leur cheikh a reçu l'initiation ; chaque année, ils y envoient des offrandes, des hommages, des demandes de consécration. Un des caractères de la confrérie est que le pèlerinage de la Mecque doit être complété par un pèlerinage à Fez, au tombeau d'Ahmed Tidjani.

Deux khalifas dépendant de cette zaouïa assurent la direction spirituelle des Tidjaniya Ida ou Ali : Cheikh Mohammed Saïd, fils d'Ahmeddou et petit-fils de Mohammed Hafed, qui campe auprès du puits de Zerarfa, sur la route de Boutilimit, et Cheikh Mohammed ould Ahmed, petit-fils de Mohammed Beddi, qui fut le disciple favori de Mohammed el Hafed. Le cheikh, avant de mourir, légua son autorité conjointement à son fils et à son disciple. La tradition s'est continuée depuis deux générations.

L'attitude adoptée par ces deux chefs est assez effacée, et

eur action s'exerce plutôt par des cheikhs de second plan, car autour d'eux gravitent beaucoup de cheikhs de grand mérite et de haute influence locale. Les cheikhs reçoivent l'initiation à Fez, lors de leur pèlerinage à la zaouïa tidjaniya ; ils ont leur clientèle religieuse propre, mais dépendent toujours des deux grands khalifas de la tribu. Plusieurs ont une certaine réputation comme médecins, juristes, lettrés, et la plupart font des voyages en Orient, au Maroc, à Saint-Louis, au Sénégal, dans un but d'édification et de propagande.

Dans le Tagant, Taleb Mohammed est le khalifa tidjaniya officiel, affilié par le fils même de Mohammed el Hafed, et professe la science musulmane supérieure. Mais il y a aussi dans les différentes fractions plusieurs autres cheikhs dont l'attitude à notre égard est assez variable. A Chinguetti réside le khalifa des Tidjaniya de l'Adrar, Mohammed ould Mohammed, vieillard opulent et instruit, qui apporte une grande prudence et une grande réserve dans ses rapports avec l'autorité française.

Les Ida ou Ali Tidjaniya ne manquent pas, comme les autres confréries, de chercher à faire des prosélytes. Ils ont des adeptes remarquables dans la fraction zaouïa de la tribu zenaga du Lemraddin, qui marche à leur suite et fait corps avec eux, étant leurs télamides. (On sait qu'on appelle télamides des individus ou des fractions d'origines diverses qui viennent s'établir auprès d'une zaouïa ou d'un marabout réputé pour vivre dans l'ombre de sa sainteté et de sa baraka.) Ils ont des adeptes chez les El Sidi Mahmoud, nomades qui parcourent le Regueïba, au nord du cercle de Guidimaka ; ils en ont dans le Gorgol qui vont prêcher et quêter au Sénégal, dans les cercles de Matam et de Saldé. L'influence des Ida ou Ali s'étend en pays noir, d'abord dans le Chamama mauritanien, sur les Toucouleurs de Thiékane, et au Sénégal, sur plusieurs villages de Toucouleurs du cercle de Dagana, des groupements Ouolofs à Saint-Louis, à Tivaouane, à Thiès et quelques petits groupes dans le cercle de Kaolak et le Baol.

Le fameux almamy des Toucouleurs, El Hadj, qui révolutionna l'Afrique occidentale dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, avait reçu l'initiation chez les Ida ou Ali du Trarza, avant de fonder une *voie* spéciale et d'entraîner les Toucouleurs à la conquête d'un empire. En souvenir de lui, le nom des Ida ou Ali, qui n'ont pas de disciples dans le Fouta, y est pourtant très vénéré.

Un cheikh tidjaniya indépendant, El Hadj Malek Ly, qui réside à Tivaouane domine les indigènes du Cayor, de la ligne Saint-Louis-Dakar, et des quatre communes de plein exercice du Sénégal ; il a fait ses études chez les Ida ou Ali du Trarza, auxquels il envoie encore aujourd'hui des présents amicaux.

Quelques autres personnalités religieuses. Quelques tribus maraboutiques. — Le pays trarza paraît être un des pôles religieux de la Mauritanie. Indépendamment des grands centres dont nous avons parlé, on peut citer encore les noms de marabouts moins illustres, mais encore renommés dans leur rayon d'action.

C'est près du puits de Bou-Dafia, à un jour de marche de Méderdra, dans la tribu des Oulad Diman, Cheikh Mohamed ould Ahmeddou ould Sliman, intelligent, lettré, grand marabout, auteur d'ouvrages nombreux sur la théologie et l'histoire de la Mauritanie, très influent sur la tribu dirigeante des Oulad Ahmed ben Rahman par les alliances de sa famille avec des princesses royales et dont la tombe est aujourd'hui un lieu de pèlerinage. Le frère de ce dernier, Cheikh Sliman, ayant reçu les leçons de Cheikh Sidia el Kébir, avait établi dans une fraction des Barik-Allah une branche de la voie Sidia. Le représentant actuel de la lignée, Cheikh Sidi Mohammed, riche en troupeaux, allié des émirs, renommé pour sa science et sa piété (sa bibliothèque renferme plus de 300 ouvrages, tant imprimés que manuscrits), a fait de son campement un centre d'influence dans le Trarza. Nommé par nous en 1906 cheikh supérieur des Oulad Raman et des Barik-Allah, il a rapidement amené à notre influence toutes les fractions non

encore ralliées. Quoique négligeant le prosélytisme, il a encore quelques talibés dans le Djolof, le Cayor et le Baol.

C'est encore, dans la grande tribu maraboutique des Ida ou El Hadj, qu'on appelait aussi Darmancoré, Cheikh Moktar Ould Baba, héritier de l'influence de sa famille sur les tribus guerrières des Azouna, des Oulad Bahli, des Oulad Khalifa et des Arrouedja.

Dans le pays Brakna, à Guimi, à plus de quatre-vingts kilomètres du Tagant, vivait au commencement de ce siècle, chez les Djeidjoubba, un marabout nommé Mohammed Mahmoud dont les tribus des Brakna et des Ida ou Aïch subissaient l'influence. Son petit-fils, Mostafa Ould Abdallah, lui a succédé comme cadi chez les Brakna ; autour de lui sont groupés des élèves recrutés chez les Brakna, les Ida ou Aïch et dans le Trarza, mais il a peu d'influence sur les tribus guerrières. Le personnage maraboutique le plus considérable, aussi réputé pour sa science théologique que pour la sûreté de ses jugements, est le cheikh Mohammed Fal ould Mahomedou, descendant d'une lignée de jurisconsultes et petit-fils du grand marabout Mohamed Mahmoud, des Id Ellik, chef d'une importante ramification de la voie Khadrya dérivée des Kountabekkaya, ainsi que de la voie Sidia. Son autorité est plus particulièrement assise chez les El-Guebba et chez les Zombotti.

Dans cette région, il faut signaler aussi le très curieux petit groupement des Oulad Meurfal, marabouts noirs qui, depuis un temps immémorial, habitent deux villages sur les rives du marigot de Garrick. Ils y résidaient même avant l'invasion des Trarza au XVII[e] siècle et depuis cette époque, ils ont réussi à se maintenir indépendants, en se préservant de tout tribut et de toute violence.

L'autre pôle religieux de la Mauritanie est à l'Orient, dans le Hodh et l'Adrar. Nous avons vu que les Fadelia en sont sortis. A Oualata habite encore un groupe de chorfas, comme il s'en trouve dans beaucoup de tribus marabou-

tiques, avec une généalogie d'ailleurs plus que douteuse, originaires de l'oasis du Touat, dont le cheikh Sidi Ould Belli, est bien disposé pour la France. Au milieu des Lakhlal d'Oualata, leur marabout, Mohamed Yayia El Hadj, célèbre par ses nombreux voyages aux lieux saints, intrigant, fanatique, est un adversaire de notre influence. Bien des tribus maraboutiques habitent cet Adrar, qui fut, jusqu'en 1908, un des centres du fanatisme maure ; les Smassid habitent le ksar d'Atar el d'Oudjeft ; des groupements de chorfas, les uns cultivateurs et pacifiques, les autres nomades et guerriers vivent à Ouadane ou bien errent aux alentours d'Oudjeft.

Oudjeft est le centre d'une confrérie récemment créée par un disciple de Mohamed el Fadel, Cheikh Sidi Mohamed ben el Goudhfi, les Goudhfyia, dont une partie réside dans le Hodh et l'autre autour d'Oudjeft, sous les palmeraies, avec ses troupeaux de moutons et de bœufs et jusque dans le Tagant. Cette secte singulière, née dans la tribu des Ida Iboussa, et fort éloignée de l'orthodoxie islamique, se fait remarquer par des pratiques et des rites d'une exaltation maladive et d'une dépravation morale qui rappellent le gnosticisme des premiers siècles chrétiens. Ma el Aïnin avait pris sur eux une grande influence. C'est un chérif ghoudfiya qui, dans des extases morbides, crut avoir reçu d'Allah l'ordre d'assassiner Xavier Coppolani.

Le sentiment religieux dans les tribus de l'Ouest, Oulad Delim, Regueïba et Tekna. — Dans la région occidentale, les grandes tribus du littoral Atlantique sont beaucoup moins marquées de l'empreinte religieuse. Les Oulad Delim, tribu guerrière, sont, comme tous les guerriers, d'une médiocre ferveur. Ils font *salam* seulement une fois par jour, et souvent même ils oublient ; les enfants qui étudient le Coran sont en minorité ; et telle est leur déplorable réputation que, chez les tribus maraboutiques, ils sont constamment qualifiés de mécréants.

Dans les tribus des Oulad Tridarin résident un certain nombre de disciples de Cheikh Sidia.

Il y a chez les Oulad Delim comme dans toutes les autres régions mauritaniennes des sanctuaires et des lieux de pèlerinage réputés : chez les Loudecka, Sidi Mansour ; chez les Oulad-ba-Amar, El Fekir ; à El Kreb, près de Zemmour, et à l'est d'Aguerguer, Sidi el Hafed ; dans l'Adrar-Sottof, on vénère aussi quelques tombeaux de santons de la tribu des Barek-Allah.

Les Oulad ba Amar ont chez eux un marabout de très grand âge et très vénéré, des Ahel Fekir Soueï. Il y a aussi quelques tentes zaouïa, les Ahel Filala chez les Oulad Delim du nord et les Ahel Barik Allah chez les Oulad Delim du sud. Des marabouts connus y font office de cadi et communiquent l'enseignement du Coran à ceux qui le souhaitent. Les Oulad Delim recourent rarement à leur intervention, et les différends se règlent à coups de fusil plutôt que par le jugement du cadi. Cependant les zaouïas sont assez respectées par les guerriers, qui les défendent dans leurs villages, se contentant de toucher la *horma*, contribution due aux hassanes par les tribus maraboutiques.

Les Regueïba, bien que descendus, d'après la tradition, d'un marabout venu du Regueïba, sur les confins du Hodh, sont aussi fort peu religieux.

Ainsi que leurs voisins les Oulad Delim, ils ont chez eux quelques campements de marabouts qui à l'occasion peuvent exercer le rôle du prêtre, de l'instituteur et du magistrat, mais cette occasion est rare.

Ces campements sont, pour les Regueïba du Sahel, les Ahel Mohammed Salem, très renommés pour leur science et leur piété dans toute la Mauritanie et dont l'enseignement est considéré par les autres cheikhs maures comme une école de droit supérieur où ils envoient leurs élèves les plus forts pour parachever leur instruction en cette matière. Mohammed Salem, ancêtre de ce groupe, vint du Medlich dans la première moitié du XIXe siècle ; son fils Mohammed passait parmi ses contemporains pour le plus savant personnage de la Mauritanie. Il composa deux commentaires du Coran.

Des fils de Mohammed, l'aîné suivit les cours de Cheikh Sidia el Kébir ; les autres, auteurs de livres de théologie et de commentaires sur les grands ouvrages religieux, jouissent aujourd'hui au pays maure de la même illustration que leur père.

Les autres familles maraboutiques sont : les Ahel bou Hoboïni, les Ahel Ida Houssa, les Ahel Barik Allah, les Ahel Ida Yacoub, les Ahel Abd el Aï, la plupart d'origine non regueïba.

Toutes ces fractions maraboutiques sont, comme ailleurs, astreintes à payer la horma aux hassanes, à les loger gratuitement dans leurs camps, en cas de besoin, à leur fournir des contributions irrégulières que le guerrier peut réclamer à sa fantaisie.

Un grand nombre de Regueïba sont télamides de Cheikh Sidia ; mais, si l'empire du maître est fort sur ces natures primitives et irréligieuses, c'est moins comme cheikh d'Islam et directeur de confrérie que comme saint homme favori d'Allah et tout-puissant pour distribuer le bien comme le mal. Grâce à cette vénération, les Oulad Biri pendant leurs récentes grandes guerres avec les Oulad bou Sba et les Djeï-Djibba, ont pu envoyer paître leurs troupeaux en sécurité dans l'Aouker et le Tiris.

Chez les Tekna, qui sont, comme nous l'avons vu, des Berbères arabisés et islamisés, la plupart ne font pas les prières prescrites, sinon parfois celle du crépuscule ; l'observation du jeûne est fort irrégulière ; et, bien que volontiers voyageurs lorsqu'il s'agit de commerce, on ne les voit jamais entreprendre le pèlerinage de la Mecque. Tout le dogme pour eux semble se réduire à l'unité de Dieu, dont ils ont un sentiment très vif ; ce qu'ils reprochent aux chrétiens, c'est le polythéisme. Leur islamisme est plus que tiède, et les tribus zaouïa de Mauritanie disent couramment que les Tekna n'ont d'autre lien avec la religion du Prophète que le désir de lui appartenir.

Les vieilles coutumes berbères ont conservé leur puissance et tendent à se combiner ou à se substituer aux pres-

criptions coraniques. La règle est un essai de conciliation entre les usages des ancêtres et les ordonnances du droit musulman qu'on n'ose pas ouvertement rejeter. Les intéressés, négligeant la juridiction du cadi, font régler leurs différends par la djemmââ de la tribu.

Chaque fraction tekna renferme pourtant ses petits campements de tolba occupés de prière, d'étude et d'enseignement. Si leur renom de science et de piété inspire confiance, les plaignants viennent quelquefois les consulter, en tant qu'arbitres et conciliateurs ; mais leurs décisions n'ont qu'une valeur d'appréciation et prennent force de loi seulement si la djemmââ les adopte.

Le savoir religieux des Tekna se borne en général à la *fatika* et aux dernières sourates du Livre. Cependant, une minorité assez nombreuse connaît la lecture et l'écriture arabes, sait le Coran par cœur, sans jamais s'astreindre à le réciter, comme si la connaissance de ce livre, dont ils dédaignent l'usage, et judiciaire et religieux, leur représentait une élégance intellectuelle seyante et nécessaire.

Le plus marquant des groupements maraboutiques est celui des Oulad-Bou Aïba, une trentaine de tentes réparties par deux ou trois dans chaque fraction des Aït Djemmel.

Ainsi que chez les autres tribus, il y a chez les Tekna des lieux de pèlerinage, sanctuaires ou tombeaux : à Azrir le mausolée à coupole de Sidi Mohammed ben Amor, chez les Azouafit qui attachent à son entretien une extrême importance ; à Aouguelmin, le tombeau du saint des Aït-Moussa ou Ali, Sidi el Razi, et la belle koubba de Sidi Amor Amran, à El-Ksabi, chez les Aït-Lahsen.

Malgré leur froideur religieuse, toutes ces populations, Tekna, Regueïba, Oulad Delim, avaient violemment subi l'emprise de Ma-el-Aïnin, le marabout de la Seguiet el Hamrâ. Mais cette influence était toute politique ; ce qui les séduisait en lui, c'était le chef qui devait les mener à la conquête et au pillage du Maroc. Quand sa fortune s'écroula, ils eurent tôt fait de l'abandonner.

CHAPITRE VI

LA VIE ÉCONOMIQUE

Ressources naturelles : l'élevage, les pâturages. — La Mauritanie, nous le savons, n'est point un désert : ce pays possède des ressources intéressantes et relativement variées que, malgré l'état de désordre, les populations maraboutiques et les harratine des tribus guerrières exploitent le mieux possible.

La véritable richesse naturelle de la Mauritanie est le bétail, l'élevage : les Maures sont, avant tout, un peuple pasteur, du moins entendons par là les tribus maraboutiques.

Dans la Mauritanie occidentale, la région de pâturages la meilleure est celle des Chamama, c'est-à-dire ces régions voisines du fleuve Sénégal qui, durant l'hivernage, reçoivent l'action bienfaisante des eaux débordées, ensuite les plaines de l'Aftouth et du Dahar qui confinent à ce Chamama. C'est pourquoi, régulièrement, chaque année, après l'hivernage, on voit les tribus maraboutiques, occupées par l'exploitation pastorale, se rapprocher du fleuve. Pendant l'hivernage, ces plaines sont recouvertes par les eaux : les moustiques, les mouches s'y développent en nombre considérable ; des épidémies de gale, de trypanosomiase (m'bori) s'ensuivent, et les troupeaux doivent s'éloigner du fleuve pour retourner au nord.

Dans l'Amoukroun, aux environs de Nouakchott, les pâturages sont médiocres, car un certain nombre de tribus nomades, dans le but d'assurer le ravitaillement du poste, circulent aux alentours sans jamais s'éloigner beaucoup.

et leurs bêtes, paissant sans cesse aux mêmes endroits, ont fini par raser complètement les plantes de la plaine.

Dans l'Agnéitir, la végétation serait suffisante, si la dévastation annuelle des sauterelles de la baie de Saint-Jean ne venait pas dessécher les herbages, qui, cependant, après les nuits de rosée, repoussent et reverdissent avec une surprenante rapidité.

Dans le Tasiast, il y a des pâturages excellents aussi bien pour les bœufs que pour les moutons et les chameaux, et de nombreux puits pourvus d'une eau abondante et douce. La tribu maraboutique des Tendgha qui habite cette contrée, y obtient des animaux très gras et de chair excellente.

Plus au nord, dans le Tiris, on ne trouve autour que des puits et des pâturages à chameaux parsemés de talah (faux gommiers) ; dans ces régions, du Tiris et de l'Adrar-Sottof, entre le Rio de Oro et la baie du Lévrier, l'élevage s'est beaucoup développé au cours de ces dernières années ; c'est là, en effet, que sont venues nomadiser les tribus de marabouts pasteurs Tendgha et Barik-Allah qui nomadisaient précédemment les uns dans l'Agneitir, les autres dans le Tasiast, et qui ont abandonné ces parages par crainte des représailles de guerriers dissidents.

Les grandes plaines du Tasiast et du Tiris sont celles de l'élevage du chameau ; cependant les épidémies de gale et de m'bori qui, certaines années, sévissent sur les bords du fleuve en rendent les parages peu favorables pour ces animaux. Les tribus qui, dans cette région, s'adonnent plus spécialement à ce genre d'élevage, sont les tribus maraboutiques des Tendgha, des Barik Allah, des Oulad Biri ; les tribus hassanes, on le sait, ne se livrent point au travail pastoral pas plus qu'à tout autre, et viennent trop souvent se remonter en razziant les bêtes des Tendgha et des Oulad Biri; dans le Trarza occidental, le chameau est élevé chez les tributaires des guerriers qui se remontent chez eux. Il y a aussi des chameaux en grand nombre dans le Trarza, mais dans l'intérieur des terres loin du fleuve par crainte de la piqûre d'une mouche grise à trompe

appelée *tagouganit* par les indigènes et dont la piqûre cause un grand ravage parmi les troupeaux.

Chez les Trarza, l'élevage est la grande occupation ; c'est la base de leurs revenus et de leur commerce et toutes les castes s'y intéressent plus ou moins ; mais les marabouts et les zenaga plus exclusivement que les autres.

Dans le Trarza occidental, les chameaux sont élevés par les harratine des tribus guerrières qui se remontent chez eux ; là, on n'emploie pas ces animaux à la formation des caravanes, mais uniquement comme montures de guerre. Les centres d'élevage sont variables : dans les années pluvieuses, on fait remonter les troupeaux au nord jusque dans le Trarza et l'Inchiri, entre Tiris et Nouakchott. Les plus beaux chameaux sont ceux de l'ouest. Les chameaux constituent la plus grande richesse pastorale du Trarza. Certains propriétaires possèdent jusqu'à six cents chamelles. Ce sont, avons-nous dit, les marabouts des El Barik Allah, Oulad Biri et Tendgah qui s'occupent plus spécialement de cet élevage et aussi les Zenaga, du Rakhalha, et des Arrouefa, même certaines fractions des tribus guerrières, El Mohktar Cherkhi, Zeïlhoufa, El Boïda.

Au contraire du préjugé courant, le chameau est un animal très délicat, réclamant, pour fournir un bon rendement, des soins intelligents et réguliers ; et les Maures sont experts consommés dans l'élevage et le dressage de ce ruminant, si précieux pour eux sous tant de rapports ; les Maures vivent du chameau, pourrait-on dire.

Le lait des chamelles est, en grande partie, la base de leur nourriture. Les Barik Allah et les Oulad Delim, afin de régler les repas des chamelons en même temps que pour réserver une plus grande quantité de lait à l'alimentation de la tribu, recouvrent les mamelles des chamelles avec des poches d'osier ; le soir, les captifs enlèvent ces poches pour traire les bêtes.

La chair du chameau présente une saveur peut-être plus agréable que celle du cheval ; le poil, tissé par les femmes des

forgerons, fournit un tissu très solide, employé pour les sangles et les toiles de tente.

Lorsqu'un campement se déplace, les chameaux sont montés par les hommes et les femmes ; ils portent les tentes et les divers objets de la tribu et, tout en marchant, broutent les herbes ou les arbustes sur leur passage. Le soir, à l'étape, après l'établissement du camp, les captifs ramènent les chameaux autour des tentes : on les fait *baraquer* et l'on attache une jambe repliée sous le corps des indociles.

Les troupeaux comprennent principalement des chamelles qu'on vend rarement, à raison d'une femelle pour cent mâles ; ceux-ci, plus faciles à dresser, sont vendus pour la remonte des guerriers. Les femelles sont employées, non seulement comme laitières et pour la reproduction, mais encore comme bêtes de charge pour les convois ; dans ce cas, elles sont attachées en file, par la queue, de façon qu'un seul conducteur puisse en mener à la fois au moins cinq ou six. A l'encontre des mâles, elles marchent volontiers en convoi, mais non pas seules.

Dans la région nord-ouest (Haute-Mauritanie) le chameau est la grande richesse des nomades pasteurs Oulad Delim, Oulad bou Sba, Regueïba. Dans les pâturages de la Seguiet el Hamra, les Regueïba du nord en élèvent d'immenses troupeaux ; le cheptel camelin des seuls Regueïba s'élève à plus de 30.000 bêtes ; les Oulad Delim, les vrais Arabes du désert, possèdent d'innombrables troupeaux de chameaux, et ne possèdent guère que cela, avec quelques chevaux ; chez les unes et les autres de ces tribus, le lait des innombrables chamelles est si abondant qu'il constitue leur unique alimentation et qu'on en abreuve même les chevaux. Les Tekna, qui n'ont pas d'autre bétail, font aussi l'élevage du chameau en grand nombre.

Si l'on s'en va vers l'est, dans l'Aftout de Mal, le Gorgol, le Guadimaka, on voit le chameau devenir plus rare, disparaître et faire place au bœuf comme bête de charge, car l'humidité des régions sénégalaises ne lui convient pas ; il

n'y peut même séjourner plus de quelques mois sans être frappé de maladie. Il reparaît dans le Tagant chez les tribus maraboutiques des Ida ou Ali et des Kounta, dans l'Adrar, chez les nomades Oulad Geilane et Ideï Chilli ; il y en a aussi dans le nord du Gorgol, dans le voisinage du Tagant. En somme, le chameau est élevé principalement dans les régions sablonneuses.

Il y en a trois races : celle qu'on trouve dans le Tarad, l'Iguidi et aux environs de Nouakchott, de couleur marron, petite, vigoureuse, endurante ; celle de l'Adrar Sottof et du Tiris, superbe race, grande, robuste et bien membrée, à l'épaisse toison brune ; puis la race de Gandiole, plus grande encore, mais trapue, blanche ou grise, celle qui peut porter les plus lourds fardeaux. Cette race est surtout employée dans le Cayor pour le transport des arachides aux stations du chemin de fer de Saint-Louis et elle s'acclimate difficilement dans le nord.

Deux races de bœufs sont élevées : le bœuf à bosse ou zébu, qui semble originaire du pays et le bœuf sans bosse, animal de boucherie. Ce sont principalement les tribus maraboutiques qui s'occupent de cet élevage, soit le long du fleuve, soit dans l'intérieur du pays, avançant vers l'est, car le bœuf, à l'opposé du chameau, ne vient bien que dans les contrées non sablonneuses.

Dans le Trarza, c'est l'élevage du bœuf qui tient la plus grande place après celui du chameau. Les tribus maraboutiques qui s'y adonnent plus spécialement sont les Tendgha, Khoum-Beïlin, Oulad Deïman. Il y a des bœufs en plus ou moins grand nombre, un peu partout, mais plus particulièrement dans le Brakna, le Gorgol, le Guadimaka, le Tagant ; les Regueïba du Tell, les Tekna ont des troupeaux de bœufs, l'Adrar possède une espèce de bœufs spéciale.

Les bœufs à bosse s'élèvent dans le Trarza, le Brakna, le Tagant ; on les y emploie à tous genres de transport. Au moment de la récolte de l'arachide, on les envoie dans le Cayor où ils sont employés concurremment avec le chameau, car, marchant au moins aussi vite que lui et

pouvant porter des charges de plus de cent kilos, ils résistent mieux aux épizooties des bords du fleuve. Leur seule infériorité, c'est qu'il faut nécessairement les faire abreuver tous les jours.

Le bœuf sans bosse, venu du Haut-Sénégal et qui s'est développé dans toute la Mauritanie se rencontre dans différentes régions, principalement dans le Trarza et Tasiast, plus au nord dans le Rio de Oro, par troupeaux de trois ou quatre ou cinq cents têtes, parfois davantage. La race du Tasiast est la plus petite, et le poids d'un bœuf du Tasiast ne dépasse pas 150 kilos, mais ceux du Trarza peuvent peser jusqu'à 350. Si ces animaux n'ont pas eu à supporter des marches excessives ou des privations de nourriture, leur chair est savoureuse et de bonne qualité, sans toutefois égaler celle des espèces bovines de nos pays.

On ne vend pas les veaux, on du moins les animaux qu'on livre sous ce nom sont de jeunes bœufs depuis longtemps nourris avec d'autres aliments que le lait et dont la chair est aussi rouge que celle du bœuf adulte.

Les peaux de bœufs sont employées par les Maures pour la fabrication des courroies, des sandales, des cuirs de selle. Quelquefois, ils les font bouillir et les mangent. Ils n'y attachent d'ailleurs aucun prix, bien qu'elles soient de fort bonne qualité et capables de fournir la matière d'un commerce intéressant pour la fabrication du cuir.

Il y a aussi plusieurs races de chevaux particulières aux différentes régions, bien que cet animal soit relativement rare et de qualité inférieure. Dans la région littorale, l'élevage est peu développé, à cause de la difficulté de les faire abreuver deux fois par jour, ainsi qu'il est indispensable pour ces animaux ; ils sont là de petite taille, mais robustes et résistants à la fatigue des longues marches ; mais on les soigne mal, et ils sont couverts de parasites qui les affaiblissent et font dégénérer la race. De plus, la gale et la trypanosomiase les atteignent facilement dans les plaines marécageuses des bords du Sénégal.

La race du Drah, chez les Lebeîdda et les Ouled Guebba,

dans le Trarza occidental, est petite et vigoureuse. Dans le Trarza existe une race de chevaux appelés *sebaïa* à cause de sa couleur (sebaïa, couleur de pelage du lion). Ce sont surtout, chez les Trarza, les tribus maraboutiques du Komm-Beïlin, la tribu hassane des Eleub qui s'occupent de cet élevage.

Dans le Tagant et l'Adrar, on élève une très belle race de chevaux-barbe, fort appréciée dans toute la contrée et qui atteint une valeur double de celle de la précédente ; dans le Tagant, on en compte jusqu'à huit variétés que les Maures désignent sous les noms de Radjala, Djereïba, Mattrouch, Doufeïnidza, Amama, Touerha, Saïla, Mouzheïba, et dont une seule bête peut valoir un prix de 1.200 francs. Aussi les tribus qui les élèvent en prennent-elles un soin tout particulier. La race du Hodh, de haute taille, est très recherchée aussi.

Les Regueïba du Tell possèdent une race de haute taille appelée *m'bayar*. Dans la Haute-Mauritanie, les Oulad Delim, si riches en chameaux, n'ont que quelques chevaux, mais il y en a beaucoup chez les Tekna de l'oued Noun.

Les ânes, très nombreux partout, sont très méprisés par les tribus maraboutiques comme par les tribus guerrières ; l'élevage en est restreint et se pratique seulement chez quelques tribus zenaga, chez les Harratine, qui les estiment beaucoup pour les transports et chez les Imraguem où ils sont fort utiles pour le transport des sacs de poisson ; de Nouakchott à El-Mamghar, tous les pêcheurs de la côte en possèdent une quantité plus ou moins grande.

La race des ânes mauritaniens, très petite de taille (un mètre de haut), est capable cependant de porter des fardeaux de 50 kilos ; trottant bien, les ânes mauritaniens couvrent de leurs pieds menus de très longues distances, peuvent rester plusieurs jours sans boire et se contentent de dures graminées dédaignées même des chameaux. Mal soignés, ils sont couverts de parasites. Peu coûteux les ânes sont en nombre dans le Trarza ; il y en a beaucoup dans le nord, chez les Tekna, lesquels élèvent aussi des mulets.

Dans l'ouest, ce sont également les tribus zenaga, presque exclusivement, qui se consacrent à l'élevage des moutons et de la chèvre, très nombreux tous deux, un peu dédaignés par les tribus maraboutiques. Certains zenaga du Trarza ont de véritables fortunes en troupeaux d'ânes et de moutons. Ce sont les Oulad Rahmoun, les Roumbatine et les Arrouedya qui possèdent les plus grands troupeaux de moutons du Trarza. Certaines tribus maraboutiques en possèdent aussi, mais moins. Les Oulad Tidrarin, zenaga des Oulad Delim, à côté de leurs immenses troupeaux de chameaux, ont des troupeaux de petit bétail. Les Regueïba du Tell davantage encore et les Bari encore plus, moutons à laine, moutons à poil, chèvres.

Il y a des moutons dans le Tagant chez les marabouts des Ida ou Ali ; il y en a chez les Ida ou Ali de l'Adrar et aussi chez les Ideï Chilli, chez les Smassid d'Oudjeft, chez une fraction des Bari Allah qui va nomadiser jusque dans l'Inchiri.

Une espèce de mouton est spéciale à la Mauritanie : le mouton à poil, haut sur pattes, assez semblable d'aspect à la chèvre, et dont le cuir est excellent ; dans le Trarza et sur le littoral jusqu'à la baie du Lévrier il forme l'objet exclusif de l'élevage. Petits, maigres, d'un poids maximum de 12 kilos, ces animaux ont une chair coriace, dure et sans saveur ; cependant elle est très employée pour la consommation. La peau sert à la fabrication des ouvrages de cuir, tassoufra, ousseda et aussi des guerba, ces outres formées d'une peau entière retournée, desséchée et recousue, usitées pour le transport de l'eau ; le poil tissé sert à faire la toile des tentes et les sangles des chameaux.

L'élevage du mouton se fait seulement dans le Tiris, dans l'Adrar et dans le nord, aux parages de la Seguiet el Hamra chez les Oulad Tidrarin, les Izergueïn, les El Aroussiim et, quelque peu aussi, chez les tribus guerrières du Regueïba et des Oulad Delim. Leur peau avec sa longue laine blanche et douce est considérée par les Maures comme de valeur nulle ; on ne l'emploie que comme tapis à étendre la nuit pour le sommeil sur les nattes du sol.

Les chèvres, en nombre supérieur encore aux moutons et comme eux répandues dans toutes les régions, sont élevées pour leur lait ; leur peau sert à faire des guerbas.

Quant à la volaille, les Maures ont pour elle une espèce d'aversion et en élèvent généralement peu. On trouve seulement quelques poules dans la palmeraie de Tidjikdja, et certaines tribus Trarza possèdent des pigeons ; mais, au nord, la volaille réapparaît chez les Tekna.

Ressources végétales : les dattes, les céréales et autres cultures, la gomme. — Une grande richesse végétale de la Mauritanie est constituée par l'exploitation des dattiers. Pendant l'expédition de la colonne Gouraud en 1909, les seules dattes de l'Adrar ont fourni trois mois de vivres aux effectifs considérables rassemblés dans la région.

Plusieurs variétés de dattes sont cultivées, dont quelques-unes très réputées.

Les centres de cette exploitation sont les durs massifs voisins de l'Adrar et du Tagant où l'importance des dattiers force les nomades de ces régions à se fixer au moment de la récolte. Les ksar d'Atar, Chinguetti, Ouadane, d'ailleurs occupés en tout temps par des marabouts sédentaires, voient leur population tripler et quadrupler pendant la *guetenann* (récolte des dattes).

On cite, dans le Tagant, la grande palmeraie de Tidjikdja qui mesure 12 kilomètres de long sur 100 mètres de large et compte 40.000 palmiers dont la moitié en plein rapport, au milieu d'une plaine inondée pendant l'hivernage et où, pendant la saison sèche, un millier de puits conservent à six mètres de profondeur une eau abondante et pure ; la palmeraie de Rachid, avec 13.000 palmiers dont 12.000 en plein rapport, au rendement plus fort, et à la qualité meilleure ; et les petites palmeraies de Talmeht avec 350 dattiers, de Guendel avec 360, d'El Moénan, 60 ; d'El Haouissinin, très florissante à Ksar-el-Darbia, au sud de Rachid, qui fut longtemps une des plus importantes ; les Ida ou Aïch l'ont détruite il y a une

cinquantaine d'années au cours d'une guerre et abandonnée, mais depuis quelque temps les Kounta essaient de la remettre en valeur. Les dattes de Rachid mûrissent avant celles de Tidjikdja et l'on y fait généralement la *guetenann* au mois d'août.

Le ksour d'Atar, capitale de l'Adrar, est au fond d'une vallée entourée de dattiers ; à Chinguetti, des palmiers sont établis sur un massif de dunes, sur la rive de l'oued Chinguetti ; chacun des jardins se trouve situé dans un creux, et, à cause de cette différence d'altitude, la récolte s'y fait quinze jours plus tard qu'ailleurs ; Ouadane, Oudjeft aussi sont construites au bord d'oasis de dattiers. La grande oasis de Tichitt dans le Baten, est célèbre pour sa très importante palmeraie, aux fruits particulièrement savoureux. Toutes ces palmeraies sont arrosées par des oueds de 3 ou 4 mètres de profondeur.

Des palmeraies existèrent jadis dans le Trarza occidental ; mais elles sont aujourd'hui tout à fait abandonnées.

En dehors des ksar permanents cités plus haut, les Maures ont planté des dattiers dans la plupart des vallées du Tagant et de l'Adrar ; certaines palmeraies sont considérables, comme celle de Talorza, par exemple. Toutes les tribus de l'Adrar, pillardes ou maraboutiques, paysannes ou montagnardes, Ideï-Chilli, Ouled-Sassi, Teizga, Teurchanes, Smassid, Ida ou Celi, Ida ou el Hadj, Kounta, sont très attachées à leurs palmiers, ainsi que les Ida ou Aïch et les Kounta du Tagant. Mais l'insécurité ne permet de séjourner que dans les gros bourgs, et l'on va à ces palmeraies isolées seulement au moment précis de la récolte.

Les dattes les plus précoces viennent à maturité vers la fin de juin ; mais la récolte générale a lieu dans les premières semaines d'août. Le produit en est vendu aux tribus du désert ou conservé par les producteurs ; une quantité minime seulement vient aboutir aux escales du fleuve.

La science des Sahariens dans l'hydraulique les a conduits à établir des palmeraies dans tous les endroits propices, c'est-à-dire dans certains points d'eau d'un type bien

observé, sur un oued, au confluent de plusieurs marigots s'il est possible, mais invariablement en amont d'un défilé on d'un barrage susceptible de retenir l'eau ; tel est le cas d'Atar où viennent aboutir dans la plaine les oueds d'Amder, de Ksar-Teurchane, d'Azougui. La nécessité de cette situation spéciale crée forcément une limite au nombre des palmeraies. Le seul arbre cultivé dans les palmeraies est le dattier.

Le mode de culture est le même à peu près dans l'Adrar et le Tagant. Prenons pour type la palmeraie d'Atar. Les jardins, dont chacun contient environ 30 ou 40 palmiers, sont établis sur la rive gauche de l'oued, eutourés d'une *zeriba* (haie de branchages) ; sous les arbres, le sol, nivelé avec soin, est divisé en planches, comme nos potagers. Tout le travail de la terre se fait avec une houe et un panier. Chaque arbre a son puits à bascule, auquel deux fois par jour, au moyen d'un *delou*, récipient en peau de bœuf de forme demi-sphérique lorsqu'il est plein, monté sur un cerceau de bois que maintiennent trois cordes courtes fixées à la longue corde qui sert à puiser, on prend l'eau qu'on verse dans le bassin, creusé auprès du puits, et qui alimente la réserve des canaux ou *seguia*, circulant pour l'irrigation dans toutes les parties du jardin.

Dans les palmeraies tracées sous les arbres à l'ombre des palmiers qui protègent les cultures, après la guetenann, on sème, en août, le petit mil (tarabit) qui mûrit en décembre et rend dix fois sa semence et le mil coloré, qu'on remplace aussitôt par le blé qui rend approximativement huit fois sa semence et l'orge qu'on récolte en février.

Dans les jardins d'Atar on sème aussi à la même époque que le blé, du tabac et une échalote assez semblable à celle de Jersey. Quelques pieds de cotonniers ont poussé naturellement dans l'oasis de l'Adrar. Chaque jardin y possède un pied de henné.

A Chinguetti, on récolte l'échalote, le tabac, les pastèques, les niébés, quelque peu de maïs à côté du petit mil, du blé, de l'orge. Le petit mil, semé fin octobre, est

récolté à la fin de janvier et remplacé par le blé et l'orge qui sont mûrs en avril. Il y a beaucoup de henné et les habitants font le commerce de cette denrée avec le Soudan.

Les larges vallées de l'Adrar, aux sources abondantes, sont cultivées en blé, en orge et en petit mil par les Ideï Chilli, les Ouled Sassi, les Teizga. De même, dans le Tagant, les sources qui jaillissent du pied des montagnes et dans l'intérieur permettent en maint endroit la culture du blé, de l'orge, du maïs, du gros et petit mil, des *niébés*, des *béref* (pastèques) ; tous ces produits sont vendus sur place, car la quantité récoltée n'est pas suffisante pour permettre d'en expédier au loin. Le pays est fertile, car on y voit aussi le cotonnier et l'indigo pousser à l'état naturel.

Dans la partie méridionale la plus accidentée du massif du Tagant, ainsi que dans le massif voisin du Regueïba, l'eau séjourne presque toute l'année à la surface du sol ou dans les quelques affleurements des nappes souterraines, au pied des roches, et le fond des vallées est cultivé en mil. Dans certains bassins fermés, où la pluie tombe et s'accumule sur une surface d'étendue restreinte, et qu'on appelle *grura*, on sème le mil, les niébés, les pastèques au début de l'hivernage ; dès octobre le mil peut être récolté. Dans les bas-fonds où l'eau séjourne, on sème plus tard, à mesure qu'elle se retire. La récolte de mil des grura est bien plus considérable que la récolte d'orge et de blé des palmeraies.

Mais la région la plus fertile de la Mauritanie, le Chamama, est à l'extrémité méridionale cette bande de terres alluviales qui bordent la rive du Sénégal et qui reçoivent chaque année les eaux du fleuve en temps d'hivernage pendant une période plus ou moins longue ; et la partie la plus élevée est le sud-est, la région soudanaise, entre le Sénégal, le Gorgol, le marigot de Karikoro et le massif de l'Assaba, qui constitue le cercle du Gorgol et la résidence de Guadimaka.

Là, près des pâturages où s'élèvent les bœufs et les moutons, s'étendent les cultures de maïs et de mil. Dans le Gua-

dimaka, les Saracolés ont des exploitations de cotonniers. La région du Guadimaka et du Chamama possède aussi des rizières, autour de Kaëdi.

Dans le Guadimaka et une partie du Chamama, la culture est pratiquée presque exclusivement par des populations noires établies le long du fleuve dans des villages pareils à ceux de la rive gauche ; dans les contrées purement maures, par les captifs noirs et les harratines, car les tribus maraboutiques comme les tribus guerrières dédaignent l'agriculture.

Le mil, comme on le voit, est la céréale la plus répandue ; on le trouve, comme le maïs, autour de Khroufa et au fond des vallées de l'Ogol, exploité par les zenaga des Trarza. Les tribus zenaga le cultivent aussi dans la forêt de gommiers de l'Iguidi ; les campements des nomades qui passent au cours de leurs migrations régulières ou les caravanes qui s'en vont vers le nord achètent la récolte de ces *lougans* (terrains cultivés).

Dans le sud-ouest du Trarza, le mil est cultivé en même temps que les pastèques par les captifs sur la bande de terre alluviale, de trois kilomètres de large sur cinquante-cinq de long qui va du marigot des Maringouins à Lamenago. Il y a aussi dans cette région des lougans, le long des marigots de Garek, Sokhan, Godïya, Morghen, au voisinage du lac Tidjguenna et quelque peu autour du lac Cayor (Aleg). Les produits sont vendus seulement aux tribus du pays pour leur consommation.

Le Brakna, à l'est de cette zone et de la région des dunes qui a surtout des pâturages nombreux et excellents, peuplés de bœufs, de moutons et de chèvres, autour des lacs d'Aleg, de Mal, El Maoudou et des petits oueds qui n'ont d'eau qu'en hivernage, présente aussi, en plus de la bande d'alluvions riveraine du fleuve certaines parties cultivées en mil autour de Guimi, Aguiert et Gaoua. La région des dunes jusqu'à l'Océan n'a que des pâturages. Au nord de l'Iguidi jusqu'au Tiris, nulle culture n'existe plus.

En Haute-Mauritanie, dans l'Imrikli, dans les terrains

d'alluvions de la Seguiet el Hamra, les Lgouassem ont des champs d'orge et de blé, les premiers qu'on rencontre après le tropique en remontant vers le nord ; ils sèment des céréales dans les cuvettes de Gaada, allongée entre la Seguiet et le Drââ, et dans les maders du Drââ.

Au nord du Drââ, c'est la zone tempérée. L'agriculture est la grande ressource des Tekna qui habitent ces parages : d'immenses champs d'orge et de blé sont entretenus par eux, non seulement dans les maders du Drââ, mais aussi dans le lit du fleuve et dans le lit de ses affluents ainsi que dans leur zone d'épandage, et dans l'oued Assaka (oued Noun) dont le débit régulier permet la culture du maïs, du tabac et des légumes, tels qu'oignons, carottes, navets, pommes de terre.

Un produit végétal qui fut longtemps la grande richesse naturelle de la Mauritanie est la gomme (helk) produite par l'arbre que les Maures appellent irouar. Aux grands jours d'Arguin et de Portendik, elle fut longtemps l'objet d'un commerce important avec les Portugais et les Hollandais ; elle était même si abondante, avant l'introduction du riz et du mil dans la contrée, que les Maures la donnaient comme nourriture à leurs captifs. La région productrice est, à l'ouest, entre Tiourourt et Khroufa, dans le Dahar ; entre Kroufa et Nouakchott, dans la région appelée Biar-Tagounant.

A quatre-vingts kilomètres au nord du Sénégal, commence une grande forêt de gommiers qui s'étend au nord dans la région de l'Iguidi sur une profondeur de plus de deux cents kilomètres, s'allonge à l'est dans le Tessagueurt au nord de Podor et à l'ouest jusqu'au puits de Lorch, à soixante-dix kilomètres de la côte. Cette forêt est exploitée par les captifs des tribus maraboutiques et zenaga. Ces captifs, avec leurs familles, vont camper, en emportant la provision de nourriture nécessaire, sur tel ou tel point de la forêt, pour le temps de la récolte et en rapportent le produit à leurs maîtres, qui s'occupent alors d'en faire la vente dans les escales du fleuve.

Le Brakna renferme encore des arbres à gomme entre Regba et Aleg. Plus à l'est, à 40 kilomètres nord de Kaëdi, on voit commencer, dans l'Aftouth Chergui, les forêts de gommiers. Plus à l'est encore, dans le Regueïba, l'Affola, le Hodh, s'étendent d'autres forêts de gommiers que l'on met plusieurs jours à traverser. Une forêt de gommiers existe encore à Djemnek sur les terrains de parcours des Ouled Naceur, aux confins du Hodh et de l'Adrar. Il y en a quelques pieds dans l'Adrar.

Le Tagant a peu de gommiers, et la gomme y est de qualité inférieure. Il y en a beaucoup dans le cercle du Gorgol, mais moins que dans le Brakna et le Trarza où ces arbres occupent exclusivement des régions entières.

Ressources minérales : les salines, les mines. — Une des ressources naturelles intéressantes du sol mauritanien est le sel, qui fut, dans les siècles passés, l'objet d'un grand commerce, soit avec les tribus de l'intérieur par les caravanes, soit avec les Européens venus de l'Océan.

Le long de l'Océan, tout le rivage, depuis Saint-Louis jusqu'au cap Timiris, est bordé de lagunes naturelles qui, primitivement inondées par la mer, se maintiennent rafraîchies chaque année à nouveau par les pluies d'hivernage, se dessèchent également chaque année et contiennent à des profondeurs diverses, parfois presque à la surface, un sel marin très blanc et très pur.

Ces espaces, appelés sebkha, sont des plaines basses, dépourvues de végétation, comportant ou non des affleurements salins superficiels, peu étendus, inondés soit par la mer, soit par les eaux douces provenant des pluies ou de la crue d'un fleuve.

De Saint-Louis à Port-Étienne, il faut distinguer le long de la côte océanique trois régions distinctes de sebkha : la première, et la plus importante, s'étend du marigot des Maringouins jusque vers les puits d'Ijder ; la seconde se déploie dans le Tarad, le Taffouelli et l'Agneitir ; la troisième, et la plus petite, dépourvue d'ailleurs d'intérêt économique, est la bande de terre qui s'allonge au pied des

dunes du Soulhel el Abiod, borde le rivage à l'est de la baie du Lévrier et entoure le fond de la baie d'Archimède jusqu'à Iouïli, sur le rivage occidental de cette même baie. Cette dernière partie est entièrement dépourvue de dépôts salins exploitables, la terre qui en forme le sol est seulement fortement imprégnée de sel ; et les salines que certaines cartes indiquent aux alentours du cap Saint-Anne ne sont que des sebkha sans sel.

Dans les véritables salines, il faut encore établir une distinction : les unes contiennent du sel en barres, le sel gemme ; d'autres fournissent seulement, au moyen de l'évaporation, des plaques de sels superficielles, d'épaisseur variable ; certaines présentent à la fois le sel gemme et le sel par efflorescence.

A l'intérieur des terres existent aussi à certains endroits comme à l'ouest de Khroufra dans le Trarza, à Idjil, à Taoudeni, des sebkha avec des bancs de sel gemme à une faible profondeur. Les Maures exploitent relativement peu leurs salines et uniquement dans un but de trafic, non pour leurs besoins personnels, car les Maures usent à peine du sel ; ceux qui habitent l'intérieur des terres n'en consomment pour ainsi dire point ; ceux qui vivent sur les rives de l'Océan se servent de l'eau de mer pour la cuisson des aliments.

Ces salines du Trarza, depuis longtemps, ont cessé de recevoir l'eau de la mer mais reçoivent encore celle des pluies et, aux grandes inondations, celles du fleuve. Ce sont, en remontant du sud au nord : les salines de Bariel, de Taghreb au sud du marigot des Maringouins (sud-ouest de Biarh), Tahar (nord-ouest de Biarh), Toudja, Lemzeviut, Messiel-Lebha, Tinéak, Feï, Sokhmat, Boguent, peu importantes et cristallisées seulement à la surface ; Moudjeran avec du sel en surface en quantité considérable et du sel gemme en barre ; les deux salines de Tin-Djmarân, dont la moindre surface mesure 1.200 mètres de longueur sur 800 de largeur et qui fournit un sel blanc et rosé, quelque peu exploité par les indigènes ; El Bou Kharia, avec du

sel en surface, mais en quantité moins considérable que la précédente ; N'Diérert, à une lieue des puits d'Agamoum, qui a du sel en barres et un peu de sel en surface ; Toaïdermi, voisine de la précédente, très analogue comme formation, fournissant aussi du sel en barre, mais de qualité moins belle et en quantité moindre; Moularcheb, avec une couche de sel blanc rosé, d'une épaisseur d'un centimètre, paraissant peu exploitable : Hasseï el Mizza, où la couche de sel blanc et rosé mêlé de sel gris sale, atteint à peine une épaisseur de dix millimètres ; Zerga, insignifiante et inemployable, et Tamzagt, où la croûte de sel est superficielle et d'une exploitation facile.

Les plus importantes de ces salines sont celles de N'Diérert, Touïdermi, Moudjeran, Tin-Djmaran, El-Boukharia, Messiel-Lehbar et Tamzagt. Les plus exploitées par les indigènes sont celles de Moudjeran, de N'Diérert, Touïdermi, Tin-Djmaran, particulièrement les deux premières.

Dans la saline de Moudjeran, les Maures commencent par enlever la couche de sel qui est à la surface, qu'on emporte en vrac, à dos d'âne ou de cheval, jusque dans le Cayor pour l'échanger contre des guinées ou du mil. Otant ensuite la couche de vase verdâtre sous-jacente, ils parviennent à la table de sel gemme que, pour l'extraire, ils découpent en barres rectangulaires.

La saline de N'Diérert, la plus remarquable de toutes celles du Trarza, constituée par des couches d'argile dure, de sable sulfureux et de sel superposées, est exploitée avec soin par les Oulad Biri. Les uns font l'extraction du sel en barres. Les barres sont régularisées avec la hachette ou la scie à la main ; leur poids moyen est de 250 kilos ; après les avoir ficelées avec soin, on les charge à dos de chameau. Un homme peut en extraire au plus deux par jour. Les autres chargent le sel gris dans des sacs que des ânes transportent à leur campement où les sacs sont échangés contre des sacs de mil. Une partie du sel en vrac est aussi emportée et vendue aux mêmes conditions dans le Cayor, sur la rive gauche du fleuve. Des bœufs porteurs le mènent à Bedieh

et Boué sur le marigot de Garak, et de là les chalands le conduisent à Kayes.

Il y a des années où la saline de N'Diérert donne sept cents tonnes de sel en barres ; la quantité enlevée par des Maures isolés peut porter la production annuelle à un millier de tonnes.

Certaines salines presque épuisées, Sokhmat, Bariel, Taghreb, par exemple, ne fournissent plus de croûtes de sel qu'après les très forts hivernages, où les pluies font remonter le sel des cuvettes souterraines, que l'assèchement cristallise ensuite à la surface ; dans les années de pluies faibles ou même moyennes, il y a des boursouflures salines, mais pas de couches salines exploitables. Pour en tirer parti, les indigènes ôtent la vase de la surface, puis recueillent le mélange gris et terreux de vase et de sel qui se trouve en dessous, et le traitent par la dissolution dans l'eau, l'assèchement et l'évaporation.

Dans la région du Tarad, du Taffouelli, de l'Agneitir, les salines, moins nombreuses et moins intéressantes, ne donnent que du sel en croûtes superficielles.

C'est d'abord, en allant du sud au nord : dans le Tarad, près de l'emplacement de l'ancien Portendik, la saline de Marsa ou d'Ejreïda, avec une belle couche de sel blanc ou rosé de 5 ou 6 centimètres d'épaisseur, une des plus exploitées par les Maures, à cause de la facilité de son accès. C'est de Marsa que part presque en totalité le sel consommé dans la région intérieure à l'est et jusque dans le massif de l'Adrar.

Dans le Taffouelli citons, à Aïchaït, à l'est de Bilaouak, une suite de sebkha, dont deux ou trois seulement peuvent donner du sel, plus ou moins abondant, suivant la durée des pluies ; à Edkaïlt-Etemak, à l'est des puits d'Alabataf, un autre groupe de sebkha, avec du sel de surface en certaines quantités, mais pas de barres. Ni les unes ni les autres ne sont régulièrement exploitées, mais les caravanes qui passent, ou même des individus isolés, y viennent enlever la quantité nécessaire à leur approvisionnement.

Entre les grands plateaux de l'Agneitir, dans les plaines basses, on rencontre les salines de Tin-Nioubrar, suite de sebkha, dont l'une, très vaste, présente du sel en surface ; mais le manque d'eau potable dans les environs jusqu'à une distance très grande en empêche l'exploitation.

A El Mamghar, une petite saline donne un sel qui n'est employé que pour les besoins des pêcheurs qui habitent le village.

Près du puits d'Anagoum, la saline de Bou Mahara, non exploitée par les indigènes, donne du sel en surface en quantité assez importante après les hivernages très pluvieux.

Dans le Tiris, la saline de Farz donne parfois beaucoup de sel. Une saline appelée Imlili existe dans le Rio de Oro (sud-ouest de Villa Cisneros).

Dans la région qui s'étend de la baie de Saint-Jean à la baie du Lévrier, il n'y a point de saline, mais seulement des sebkha au sol salé mais non exploitables.

Plus à l'est, dans l'enclave de la frontière espagnole du Rio de Oro, au nord-ouest de l'Adrar, à cinq jours de marche de Chinguetti est l'immense sebkha d'Idjil, une des richesses du pays. Entre les collines d'El Aoudj et de Tendekieh, formée de couches alternées de vase et de sel, large de douze kilomètres et longue de trente, cette mine inépuisable de sel est la propriété des Kounta Sidi Mohamed qui la font exploiter par leurs harratines, les Akhaza.

Les tribus de l'Adrar et du Sahel qui viennent s'y approvisionner périodiquement y font de plus ou moins longs séjours, mais il n'y a point à Idjil de ksar ni de campement permanent. Le sel s'extrait par couches d'épaisseur variable qui se découpent ensuite en barres d'un mètre de long sur dix centimètres de large que les caravanes transportent dans le Tagant, l'Adrar, le Soudan. Vingt mille charges de chameaux en sont annuellement extraites, quantité considérable eu égard aux procédés d'extraction rudimentaires des Maures.

Ce sont aussi les Kounta qui possèdent et exploitent les salines autour de Tichitt dans le Baten ; ils y recueillent le sel en vrac.

Parmi les mines de sel gemme les plus remarquables, il convient de citer celle de Taoudeni, sebkha constituée par plusieurs couches d'argile verte et d'argile rouge contenant des cristaux de sel et qui alternent avec des plaques de sel de différentes qualités.

Le sol de la Mauritanie ne renferme pas seulement du sel ; les richesses minières, peu exploitées, insuffisamment étudiées, sont encore mal connues. On sait cependant qu'on y trouve le silex, le grès, le calcaire, le gypse, la terre à brique, le fer, le soufre et les nitrates.

Entre les dunes du Trarza et le massif du Tagant, jusqu'au cours du Gorgol, se déroulent d'immenses espaces désertiques, couverts de silex fragmenté en morceaux anguleux.

Le grès se rencontre en abondance dans les massifs du Tagant, du Regueïba, de l'Assaba, ainsi qu'au nord de Mal et dans la région littorale.

Dans le Trarza et dans la presqu'île du cap Blanc, le calcaire apparaît à fleur de sol, non exploité. Le Trarza occidental et la région du cap Blanc possèdent des gypses.

Le fond des vallées du Trarza, les bords des lacs d'Aleg et de Mal, dans le Brakna, les rives du Gorgol ont de la terre à brique ; une argile blanche très pure se rencontre dans le Tagant par gros amas.

Dans le Trarza, on trouve le soufre à fleur de sol à N'Djeïl, au nord de Nouakchott et à Tinardine, dans la grande mine entre Toueïl et Nouarmech. Les Maures l'emploient à la composition de leur poudre en le mélangeant au salpêtre de l'Adrar.

Dans les montagnes du Tagant, il y eut jadis des exploitations indigènes de mines de fer ; le nom de *Hassi el hadid* (puits de fer) en reste encore à maint endroit ; on y traitait le minerai dans de petits fours du type qu'on appelle four catalan. Mais, dès lors, peu développée, cette indus-

trie est aujourd'hui délaissée tout à fait, et les forgerons du pays sont obligés de recourir au commerce d'importation pour se procurer le métal nécessaire à leurs travaux.

Enfin, dans la région du Tagant, des indigènes ont communiqué à des Européens des échantillons de nitrate de soude, dont la composition a été reconnue analogue à celle des nitrates du Pérou et du Chili. Malheureusement, ces indigènes n'ont pu en indiquer la provenance d'une façon précise.

La pêche ; l'industrie. — A côté de l'élevage, de la culture, de l'exploitation des salines, l'activité des Maures s'emploie encore à la pêche, à l'industrie, au commerce, — commerce d'un genre spécial, mais assez développé.

Le poisson pullule sur tout le littoral océanique, sur le banc d'Arguin, aux alentours du cap Blanc ; la richesse ichtyologique de la côte est pour ainsi dire infinie.

Tout le long du littoral, surtout entre Nouakchott et El Mamghar, on rencontre des villages d'*imraguen* (pêcheurs ; littéralement celui qui ramasse les coquillages), entre autres près du port de Nouakchott, des imraguen harratine des Bou-Abbouëni, eux-mêmes zenaga des Oulad Ahmed ben Dahman ; sur le flanc de la dune littorale, à Tarfeïa el Mansour, près des puits d'Abouïzir, sur la plage à quelque distance de Marsa, sur la plage de Bilaouak, sur le plateau d'El Mehara, à El Mamghar, dans l'anse d'El Merdja, non loin du cap Timiris, dans l'île de Tidra, à El Frey. Quelques-uns de ces villages sont parfois abandonnés, par suite du déplacement momentané de la population à cause du manque d'eau potable sur certains points, à certaines époques de l'année.

Le plus important de ces villages est celui d'El Mamghar. Sur une dune de sable blanc, d'une longueur de 800 mètres, El Mamghar déploie ses cases de forme ronde au toit pointu, analogues à celles des noirs du Sénégal, aux parois latérales faites de nattes tressées avec les tiges des graminées environnantes ou les lames des roseaux. Un piquet central, enfoncé dans le sol, et formé d'une tige d'euphorbe,

soutient le toit, constitué par un chaume épais de longues graminées ; une palissade de paille tressée entoure chaque hutte ou chaque groupe de huttes appartenant à la même famille. A l'intérieur de la palissade sont les séchoirs à poisson, formés d'un réseau de tiges d'euphorbes entrelacées ; de place en place sont abandonnés des amas de détritus de poisson qui exhalent sous le soleil une odeur fétide, et sur lesquels tourbillonnent les essaims des mouches. Un canot est amarré au rivage ; acheté par les imraguen à Saint-Louis, et amené par eux le long de la côte jusqu'à El Mamghar, il ne sert point à la pêche. Mais lorsque, avertis par leurs frères des autres villages, les imraguen entendent que les Oulad bou Sba, les Oulad Delim ou les El Gorah viennent en razzia dans le voisinage, on entasse dans le canot les femmes, les enfants, les vieillards, les objets précieux, et on l'envoie au large ; les pêcheurs chargent sur leur dos tout ce qu'ils peuvent porter de sacs de poissons, en ayant soin toutefois d'en laisser une certaine quantité sur les séchoirs pour satisfaire les pillards, de peur que, dans leur dépit, ceux-ci ne brûlent le village ; puis ils se dispersent dans les environs. Les guerriers disparus et l'orage passé, tout le monde revient chez soi et reprend les travaux accoutumés.

El Mamghar est habité par des imraguen sédentaires qui, durant toute l'année, pêchent et préparent le poisson ; cette population, peu nombreuse, s'accroît dans les périodes où des marabouts nomades de l'Agneitir, de l'Akhchar, du Tasiast, Barik-Allah et Tendgha viennent, amenant des moutons, des chèvres, leurs ânes et leurs chameaux chargés de mil, tous produits qu'ils échangent contre d'importants chargements de poisson sec, transportés ensuite par eux à leurs campements respectifs, puis vers les tribus de l'intérieur et jusque dans l'Adrar. El Mamghar forme ainsi pour le commerce du poisson, un centre relativement important.

Les imraguen, la plupart du temps, ne sont pas des Maures de race pure, mais des *porognes*, c'est-à-dire des

métis de maures et de négresses. Cependant un groupe appartenant à la tribu des Ahel Laghzall et une fraction de la grande tribu maraboutique des Ahel Barik Allah, se livrent à la pêche au fond de la baie du Lévrier et au fond de la baie de Cansado ; leur campement est établi à la pointe de l'Archimède. Un certain nombre sont fixés près de la baie de l'Archimède ; d'autres se rendent à la baie de l'Ouest, en même temps que les pêcheurs des Canaries. Ils envoient du poisson sec aux tribus de l'intérieur qui, à leur tour, les ravitaillent en eau douce rapportée à dos de chameau, car les mares laissées par les pluies ne suffisent à la consommation que pendant les derniers mois de l'année.

Les pêcheurs maures fabriquent leurs filets avec le titarek, plante textile qui abonde dans les parages de l'Océan, ou avec du chanvre provenant de Saint-Louis ; des tiges de callatropis coupées en petits morceaux et séchées au soleil fournissent les flotteurs ; ces petits morceaux sont enfilés à la partie supérieure du filet et le soutiennent à la surface. Les plombs sont remplacés par des boules d'argile cuite, percées d'un trou et enfilées à la base du filet qu'elles entraînent au fond, tandis que la partie supérieure se soutient à la surface. Dans la région de Nouakchott, les pêcheurs, à la place de ces boules d'argile, emploient des morceaux de brique provenant de l'ancienne forteresse de Portendik, morceaux qu'ils usent de façon à leur donner à peu près la forme d'une sphère et qu'ils percent ensuite afin de les passer dans la ralingue inférieure du filet.

Les pêcheurs maures emploient aussi la ligne à main faite de fil de titarek ou de chanvre, portant à son extrémité un ou plusieurs hameçons provenant soit de Saint-Louis soit des comptoirs du fleuve, et amorcée par des morceaux de mulet. Cette ligne, à l'aide d'une pierre percée qui sert de plomb, peut flotter au large à une assez longue distance et permet la capture de nombreuses *iten* (courbines).

Au seuil de leurs cases construites de branchages et de

tiges d'euphorbes, couvertes de graminées du voisinage ou d'étoffes de guinée, les pêcheurs observent le bord de la mer ; près d'eux, sur le rivage, devant les maisons, des fourches plantées dans le sol soutiennent des bâtons polis où les filets sont étendus. Certains filets plus longs sont placés sur deux bâtons, et deux hommes peuvent les manœuvrer à la fois pour prendre une quantité double de poisson.

Lorsque le pêcheur aperçoit quelque banc de poisson, il se dépouille de ses vêtements, passe une sorte de caleçon de cuir (appelé zifa) destiné à le protéger contre la morsure des requins dont cette côte est infestée, place sur son épaule le bâton qui soutient le filet et se jette à la mer.

S'il n'a pas pied, il nage au milieu du banc de poisson que son regard a aperçu du rivage, d'une main tenant un bâton, de l'autre étalant son filet et cherchant à y enfermer les poissons qui s'agitent autour de lui. Quand le filet est plein, le pêcheur regagne la côte, le vide sur le sable et retourne à la mer pour le jeter de nouveau tant que le banc de poissons est là. La pêche finie, on étend le filet sur la perche, et la perche reprend sa place sur la fourche, devant la case, pour y sécher au soleil jusqu'à la prochaine expédition.

Les imraguen sont particulièrement experts dans l'art de la natation ; ils nagent au milieu des brisants, se maintenant sur l'eau avec leurs pieds en employant leurs deux mains à la manœuvre du filet ; dès l'enfance, les petits imraguen, munis de filets adaptés à leur taille, se jettent à la mer avec leurs parents et, de concert avec eux, poursuivent le poisson dans les brisants.

Des procédés de pêche si rudimentaires n'amènent pas une très large capture d'une variété bien grande de poissons. Deux sortes de mulets, que les Maures appellent azaouha et agmila, et qui se rencontrent sur cette côte en quantité considérable, représentent plus des trois quarts du poisson capturé par l'ensemble des pêcheurs du littoral. Les filets des imraguen ramènent aussi des courbines, un

poisson de petite espèce qui nage dans les brisants, le *téchararout*, et un autre, très commun aussi dans ces régions, *l'aghani*, assez voisin de nos roussettes.

Lorsque la pêche a lieu près du bord, il arrive que les filets ramènent des soles ; mais les pêcheurs les abandonnent sur la grève, car les Maures, de même que les musulmans, dédaignent les poissons plats et en négligent l'emploi alimentaire, parce que ces poissons comportent trop d'arêtes et trop peu de chair pour être consommés à l'état sec, comme c'est l'usage.

Lorsque la pêche n'est pas abondante, les poissons servent seulement à la consommation du campement ; si elle est fructueuse, on en fait sécher pour la vente.

La préparation de ce séchage est très simple. Le sel en est absent. On enlève les têtes, on ouvre les poissons dans la ligne médiane pour enlever les viscères et l'arête dorsale, puis on les étend au soleil, soit sur des branchages secs, plantés dans le sol, soit sur les toits mêmes des cases. Il arrive que les mouches viennent déposer leurs œufs dans ce poisson encore humide, mais l'ardeur du soleil et la violence du vent ont vite fait de le sécher, et ces œufs n'ont pas le temps d'éclore.

Lorsque le poisson est sec, on l'enferme dans des sacs en corde de titarek destinés spécialement à cet usage. Les femmes du campement chargent sur leur dos une partie de ces sacs et vont les échanger ou les vendre dans les campements voisins ou aux caravanes qui passent. Les imraguen voisins du poste de Nouakchott y apportent assez souvent du poisson frais aux Européens en même temps que du poisson sec aux indigènes, poisson toujours représenté par les différentes espèces de mulets.

Les sacs de poisson sec non vendus sont entassés dans un coin de la case ; les insectes viennent y creuser des galeries, si bien qu'au bout de peu de temps, il ne reste du poisson qu'une peau recouverte d'écailles.

Tel qu'il est, cependant, ce poisson plaît beaucoup aux Maures qui le font griller à la braise et le mangent avec

du riz ou du mil pilé, ou même le consomment sans préparation. Il donne lieu à un commerce assez développé. Les tribus maraboutiques des El Boua-Bouëni, des El Barik-Allah et particulièrement des Tendgha, viennent en chercher des chargements qu'ils transportent à l'intérieur des terres, dans les différentes régions et jusque dans l'Adrar où il est échangé contre du mil et de la guinée.

L'industrie de la pêche est exercée aussi plus au nord, dans la presqu'île de Dakhla par les imraguen zenaga des Oulad Délim qui constituent la population indigène de la possession espagnole de Villa Cisneros. Ils fournissent le poisson aux Espagnols et paient les contributions ordinaires à leurs suzerains Oulad Delim.

Les eaux du Sénégal sont également poissonneuses. Au bord du fleuve, la tribu guerrière des El-Guebblah et la tribu maraboutique des Tashid-Bitt se livrent à la pêche. Ils extraient la graisse du poisson et la vendent après l'avoir fait fondre ; puis ils font sécher les poissons au soleil et les réunissent en paquets de vingt-cinq ou trente kilos, qui deviennent l'objet d'un trafic considérable avec la population noire du Sénégal dans les escales du fleuve, à Dagana, Boë, Bosso; dans l'intérieur du Sénégal, ce poisson, revendu au détail, atteint un prix élevé.

Certains étangs intérieurs sont assez pourvus de poissons pour donner lieu à une pêche intéressante ; le lac de Rkis ou Cayor, dans l'Aouker, est exploité par les Daouali, les Ida Belhassen et les Tadjakant qui hantent ses bords, sujet perpétuel de querelles et de divisions entre ces tribus.

Quant à l'industrie, elle est exclusivement exercée en Mauritanie par la caste des forgerons.

Ils s'adonnent non seulement au genre de travaux que nous représente ce mot, mais encore à la fabrication des selles et des brides, des couteaux et des poignards, ainsi qu'à celle des bijoux. Leurs femmes s'emploient à la préparation des cuirs, qu'elles décorent avec une certaine élégance ; elles en confectionnent les gaines des couteaux, les

poignards, les sacs de voyage, les sacoches de marabout, les sacs de fumeur, appelés ousseda, taz, safra, tehelil, roud et beït ; elles s'appliquent enfin à la préparation et à la réparation de tous les objets nécessaires pour la tribu à laquelle elles appartiennent. Des captifs et des captives noirs les aident dans leurs travaux.

Les forgerons forment, avons-nous dit, une caste spéciale, peu considérée peut-être, mais fort utile, puisqu'ils ont la charge spéciale des travaux d'industrie. S'il s'agit de réparation à une selle, à une bride aussi bien qu'à un fusil, c'est aux forgerons qu'on recourt et nul autre ne s'en occupe ; chaque campement en possède une quantité plus ou moins grande. Ils travaillent seulement pour les besoins de leur tribu. Les forgerons noirs des bords du fleuve, contrairement aux forgerons maures, fabriquent pour la vente, et les objets sortis de leurs mains sont emportés par les caravanes qui les débitent dans les diverses régions.

Les captives noires du Trarza confectionnent de grands tapis pour le sommeil avec la peau des moutons noirs, nommés farou, et d'autres en peau d'agneau, appelés khalaf.

Dans la Haute-Mauritanie, chez les Oulad Delim et les Regueïba qui tirent toutes leurs ressources de la richesse pastorale, l'industrie se réduit à la fabrication des objets indispensables dans la vie normale, et, là aussi, ce sont les forgerons qui se chargent de la confection des objets de bois et de cuir comme de fer ; l'industrie domestique est confiée aux femmes.

Mais, plus au nord, les ksour des Tekna, de l'oued Noun, plus voisins du Maroc, Glimin ou Aouguelmin, Dechirat, Tiliouïn, Abouda, Aïd Hemmad, El Kheniga, Asrir, Arsa, El Aouïna, ne sont pas dépourvus de travailleurs industriels spécialisés, tels que maçons, menuisiers, serruriers, puisatiers très occupés par le travail des canaux d'irrigation, vanniers, nattiers, artisans du fer, du cuir et du bois ; les ksour de l'oued Noun fabriquent en quantité

importante des sacs de toute sorte, petits et grands, les toiles de tente, les socs de charrue ; il s'y trouve aussi des bijoutiers, la plupart israélites.

Le commerce. — La région mauritanienne eut jadis un commerce très florissant, qui était la traite des noirs. Au seizième siècle, les Portugais venaient échanger des chevaux contre des esclaves noirs et contre de l'or. Ce commerce se centralisait à Hoden, ville de l'intérieur, à six jours de marche du cap Blanc, aujourd'hui disparue. Au dix-septième siècle, la gomme des forêts du. Drah et de l'Iguidi forma l'objet d'un trafic considérable avec les Hollandais, aux beaux jours d'Arguin et de Portendik. La traite des noirs n'existe plus, et le commerce de la gomme a subi une forte décroissance. Au dix-neuvième siècle, l'importance de ce dernier se maintenait encore ; trois ou quatre millions de livres de gomme arrivaient annuellement, rien que dans les trois escales du Sénégal. La concurrence de la dextrine ayant fait considérablement baisser les prix, il était devenu presque nul. Cependant, depuis une quinzaine d'années, on constate une tendance régulière au relèvement dans les quantités exportées et dans le prix moyen du kilo de gomme.

La vente du sel fit aussi longtemps l'objet d'un mouvement important dans la région ; au milieu du dix-neuvième siècle, la quantité de sel exportée d'Idjîl se montait à 2.500 kilos ; il allait à Tichitt et, de là, chez les Bambara. Mais le sel d'Europe qui, maintenant, en remontant le Sénégal et le Niger, parvient au cœur même du Soudan à meilleur marché que celui de la Mauritanie, a tué ce commerce. En 1910, une caravane de cinquante chameaux portait à Atar, seulement sept tonnes de sel qui restaient dans la ville pour sa consommation.

Le commerce des cuirs a présenté jadis un certain intérêt ; il tend à reprendre depuis quelques années.

Aux postes militaires, aux escales du fleuve, à Saint-Louis, les Maures amènent les animaux de boucherie des troupeaux qu'ils élèvent en si grand nombre : bœufs, moutons, chèvres.

Aux escales, et à Saint-Louis aussi, les trafiquants vont chercher l'huile de poisson et les poissons séchés qu'ils emportent pour les vendre ou les échanger dans les régions intérieures. Les comptoirs du fleuve font un trafic important avec les tribus maures qui, aux approches de l'hivernage, quittent le bord du fleuve pour retourner dans les régions du Nord et de l'Est et jusque dans l'Adrar et le Hodh, trafic qui consiste en bien des marchandises d'un usage courant en ces contrées, mais d'un prix de plus en plus élevé à mesure que l'on s'éloigne des rives du Sénégal ; les étoffes de guinée bleue, presque exclusivement employées pour le vêtement, la guinée belge, la filature et les étoffes plus recherchées, calicot blanc, bazin et chandora, les couvertures de laine, les pagnes tissés par les noirs, le tabac en feuilles, le thé vert, les pains de sucre, le riz, le mil, les ustensiles de fonte et les grosses cordes, les allumettes, les bougies ; les objets de toilette et de luxe tels que pommades, parfums, babouches de cuir rouge, boules d'ambre vrai ou faux, papier *marabout*, chapelets mahométans et livres arabes, tels que la grammaire, le Coran, le livre des *Mille et une nuits*.

A la fin de chaque année, les tribus du Tagant et de l'Adrar qui s'occupent de l'élevage du cheval vont dans le Sahel avec les poulains, excédent de leur production, et les échangent aux trafiquants Ouolofs à raison de 25 ou 30 pièces de guinée bleue l'un.

De l'Adrar partent des caravanes qui s'en vont vers le sud commercer avec le Sénégal et chercher la guinée, le mil, le sucre, le thé, très appréciés dans la région ; ce mouvement se ralentit dans le deuxième et troisième trimestre de l'année, la période la plus chaude et le moment de la récolte des dattes.

Chinguetti, dans l'Adrar, est le centre d'un commerce très actif ; le mil et les captifs y arrivent, amenés par les hommes du Tagant qui prennent en échange les dattes, le sel et les chameaux ; l'or et les arachides du Soudan y sont apportés ainsi que les bijoux d'argent, les espèces et

les étoffes, par les gens d'Oualata et de Tichitt qui y trouvent du sel, de la guinée, des chameaux. Même des Tekna de l'Oued Noun y viennent vendre des couvertures de laine, des burnous, de l'orge, du blé, du tabac, et ils remportent de l'or, des dattes, de la monnaie française, très recherchée en Mauritanie.

Les objets qui passent sur le marché, thé, sucre, tabac, aussi bien que les armes et la poudre, proviennent presque en totalité du commerce français du Sénégal; les cotonnades apportées de l'oued Noun et du Rio de Oro sont inférieures en nombre et en qualité à celles qui viennent de nos comptoirs, et l'on peut avancer que toutes les étoffes de Guinée employées dans l'Adrar et les contrées avoisinantes qui s'y fournissent proviennent du Sénégal. Ces produits sont rapportés précisément par les caravanes qui vont à Saint-Louis, porter les dattes, le beurre fondu, l'or du Soudan, et conduire les chameaux, les ânes, les bœufs qu'elles échangent contre les denrées et les objets demandés dans leur pays pour les y revendre. En passant dans le pays Trarza, elles faisaient autrefois le trafic des captifs. Mais la ville est si peu sûre qu'il n'y a pas de marché ouvert, par crainte des pillards, et que tout ce commerce se fait à l'intérieur des maisons.

C'est aussi par Chinguetti que les grandes caravanes qui viennent d'Idjil, chargées de sel, passent pour aller à Tichitt et à Nioro.

Oualata dans le Hodh est intéressante pour le commerce du sel, recevant à la fois les arrivages d'Idjil, de l'oasis de Tichitt et des grandes caravanes du Soudan. Mais, comme à Chinguetti, l'insécurité n'y permet pas les marchés en plein air.

Certaines fractions des Kounta sont très commerçantes; elles font le trafic du sel exploité par elles à Idjil et à Tichitt, de la gomme, des troupeaux qu'ils vont vendre presque en totalité au Sénégal dans le cercle de Nioro.

La grande tribu maraboutique des Tadjakant est aussi très commerçante; depuis Saint-Louis jusqu'au Niger,

les Tadjakant circulent sans cesse pour leur trafic ; ce sont eux qui transportent la gomme qui arrive aux escales du fleuve. Les Tadjakant avec leur douze fractions disséminées dont plusieurs tribus guerrières (Brakna, Ida ou Ali), pasteurs, agriculteurs, marabouts et guerriers, sont aussi les principaux convoyeurs du désert ; allant de l'est au sud, ils vont jusqu'au Soudan porter les produits du Maroc pour en rapporter les marchandises d'échange, menant parfois au moment de la traite, c'est-à-dire de décembre à juin, des caravanes de douze ou quinze cents chameaux à travers le désert.

Les Laghlall, autre grande tribu maraboutique très fractionnée dont on rencontre des groupements dans presque toutes les tribus, sont également de grands caravaniers. Sans cesse, en tous sens, ils sillonnent l'étendue désertique, poussant leurs courses du nord au sud et de l'est à l'ouest. On les rencontre au fond du Sahel comme au sud du Maroc, au bord du Sénégal ainsi qu'au centre de l'Adrar où ils vont acheter au Kounta les barres de sel d'Idjil.

Chez les Trarza, c'est l'élevage qui fait la source des revenus et la base du commerce. Ils fournissent de chameaux presque en totalité tout l'intérieur du pays et vendent à Saint-Louis et sur la rive gauche du fleuve les mâles de leurs immenses troupeaux de bœufs, de chameaux et même de chevaux, car, suivant l'usage maure, ils conservent les femelles pour la reproduction et ne se défont que des mâles. Aux comptoirs établis dans les escales du fleuve ils vendent aussi la gomme des forêts de l'Iguidi. Le sel gemme des salines de Kroufa fait l'objet d'échanges avec le Soudan ; la vente du poisson séché donne lieu aussi, comme nous l'avons vu, à un certain mouvement. D'autre part, à Saint-Louis et dans les escales, les Trarza se fournissent du fer nécessaire à la fabrication des couteaux, des poignards, des étriers, et aussi de l'argent employé par leurs forgerons à la fabrication des bijoux. Dans l'intérieur de la confédération, les tribus zenaga des Roumbatine, des Oulad-

Rahmoun, des Arrouëdja, qui possèdent les plus grands troupeaux de moutons, font la tonte et vendent la laine aux tribus guerrières qui l'emploient au tissage des toiles de tente.

Dans la Haute-Mauritanie, les tribus de la Seguiet-el-Hamrâ et des bords du Drââ sont approvisionnées en étoffes et denrées par les caravanes venues du Maroc.

Chez les Oulad Delim, le commerce est peu considérable et consiste principalement en importation ; les tribus ne semblent pas, d'ailleurs, avoir l'esprit de négoce. A cause de la rareté du numéraire, il a lieu surtout par voie d'échange : sucre, thé, tabac, poisson, sel de Mauritanie, ustensiles et récipients de fer, de fonte ou de cuivre arrivent par Port-Étienne ou Villa Cisneros ; en retour, les indigènes y apportent la viande fraîche, les toisons laineuses ou poilues des troupeaux de leurs zenaga. A Port-Étienne, les Maures sont directement en rapport avec trafiquants européens ou noirs ; le rôle de l'administration se borne à faciliter les transactions entre eux. Mais, à la Villa Cisneros, l'autorité espagnole prélève sur les marchandises vendues aux Maures du voisinage, Oulad Delim, Oulad bou Sba, Regueïba, une taxe que le commandant de la colonie partage avec les chefs de ces tribus. Parmi les différentes branches de trafic des ports de la colonie espagnole, celui de la contrebande fut toujours à noter malheureusement.

Des Toukouma de l'oued Noun, des Regueïba de la côte, des Oulad bou Sba du Tiris vont en caravane porter les barres de sel d'Idjil jusqu'aux rives du Niger et surtout à Segou où ils l'échangent contre de l'or qu'au retour ils négocient chez les Trarza.

Les Tekna, aux confins de la Haute-Mauritanie et du Maroc, sont commerçants dans l'âme. On en rencontre, comme colporteurs et convoyeurs, sur les routes les plus lointaines de la Mauritanie, du Sahel soudanais et du Sénégal ; ils possèdent des boutiques dans tous les ksours du Tagant et de l'Adrar, à Tidjikdja, Atar, Chinguetti, Oud-

jeft, Tichitt ; dans les villes du Sénégal, à Saint-Louis, Kaolack, Diourbel et à Louga, leur centre principal ; ils ont des entrepôts dans la vallée orientale du Drââ, dans le Tafilalet, à Oualata, à Tombouctou, et sans cesse ils vont d'un de ces points à l'autre, poussant au sud jusqu'à Dakar, Konakry, Grand-Bassam, faisant chez les noirs l'importation de marchandises européennes, telles que étoffes de guinée, sucre, thé, bougies, quincaillerie, ustensiles de ménage, armes, et en rapportent pour l'exportation les plumes d'autruche et l'or. On a constaté sur les livres de l'agent spécial à Atar qu'un notable commerçant Tekna, Mohamed el Yazid, déposait tous les mois une somme de quinze mille francs pour l'achat au Sénégal de marchandises que les caravanes transportent ensuite vers le nord.

Dans le pays de l'oued Noun même, tous les ksours sont des centres commerciaux où convergent les caravanes des nomades sahariens, Regueïba, Tadjakant du Baten, Kounta de l'Adrar, du Hodh et de l'Azaouad, Berabich de Tombouctou, ainsi que Chleuh du Maroc, et où, à certaines époques de l'année, ont lieu de grandes foires, marchés de tous les produits d'Afrique et d'Europe recherchés par les indigènes.

Glimin ou Aouaguelmin surtout, avec ses deux mille habitants, dont le centre jouit d'une certaine importance, est un point remarquable de trafic intersaharien qui voit refluer les denrées du Soudan, du Maroc et de l'Europe.

Il va sans dire que la contrebande d'armes, là aussi, n'a jamais cessé d'être florissante. Toutes les petites baies de la côte, depuis Ifni jusqu'à l'oued Chebika, servent aux Tekna de ports pour leur commerce ; les navires européens arrêtés au large envoient les étoffes de coton, le riz, le sucre, les bougies, les armes, par des barques qui, en revenant, leur rapportent la viande fraîche, les toisons laineuses ou poilues, les peaux, les plumes d'autruche et l'or.

Ces petits ports ne possèdent point de ksour sur le rivage ; mais, aux époques fixées par la coutume, des cam-

pements viennent temporairement se dresser sur les plages.

Les endroits les plus fréquentés par les Tekna de l'oued Noun sont aujourd'hui : Tarfaïa, les embouchures des oueds Chebika, Drââ et Assaka, puis Ifni et le ksour des Meïja. Les Européens qui y trafiquent sont presque tous des Canariens espagnols ; les commerçants anglais qui y venaient naguère en majorité les ont abandonnés.

CHAPITRE VII

L'ACTION DE LA FRANCE EN MAURITANIE

Nos relations avec les Maures jusqu'au milieu du XIXe siècle. — Si l'expansion de notre autorité, par la force inéluctable des choses, s'est peu à peu étendue de notre colonie du Sénégal dans le Sahara mauritanien, dans son voisinage immédiat, c'est le devoir de défendre contre les dissidents les tribus fidèles et soumises qui sont nos sujettes, c'est le souci de la haute mission civilisatrice de la France qui, partout où elle règne, se doit à elle-même d'instaurer plus de justice et de bonté, qui a déterminé, qui a irrésistiblement amené, élargi par degrés notre action en Mauritanie. La suite de cette progression forme une page intéressante de notre histoire coloniale.

La question mauritanienne qui, alors, ne portait point ce nom, se rattache en effet fatalement à la possession de la colonie du Sénégal et remonte à l'origine de celle-ci.

Dès le XIVe siècle, des marchands dieppois et rouennais avaient visité la côte de Sénégambie et y avaient fondé des comptoirs. En 1664, ces établissements furent cédés à la Compagnie des Indes occidentales, puis aux Compagnies du Sénégal, enfin à la Compagnie des Indes orientales, qui les rendit prospères. D'autre part, après l'effondrement de la puissance des Portugais asservis à l'Espagne, la France leur succéda dans leur exploitation de leurs comptoirs du fleuve. De 1626 à 1738, huit Compagnies s'y succédèrent.

Dès ces premiers temps, les chefs maures, chefs de tri-

bus ou de caravanes ou émirs de confédérations, imposaient pendant la durée de la traite aux négociants européens qui venaient trafiquer sur le bord du fleuve de lourdes contributions et de dures exigences ; pour refus de s'y soumettre, le commerçant risquait de voir interdire sa maison ou même toute l'escale aux caravanes indigènes, suivant la puissance très variable du tyranneau maure.

Les relations gouvernementales officielles avec les chefs maures, afin de remédier à cet état de choses, datent de loin. Le premier émir brakna reconnu par nous fut Ahmedou Ier des Oulad Seïd qui s'était élevé contre Mokhtar Cheikh, successeur direct de Barkani au milieu du XVIIe siècle. André Brué, l'actif et intelligent directeur de la Compagnie du Sénégal nommé en 1697, eut pour premier soin d'établir des relations avec les indigènes de l'intérieur. Il signa avec l'émir du Trarza, Eli Chandora, un traité assurant à celui-ci certains avantages s'il cessait le commerce avec les Hollandais. Des sous-agents maladroits perdirent les résultats de ces accords. Lorsque, quelques années plus tard, La Rigaudière vint avec une escadre mouiller devant Portendik, pour en chasser les Hollandais, Brué se trouvait à bord du vaisseau amiral ; il fit engager des pourparlers avec l'émir du Trarza, qui était à deux jours de marche dans l'intérieur, et renouvela avec lui le traité de 1717, par lequel ce chef, moyennant certains avantages, s'engageait à ne laisser ses sujets commercer qu'avec les Français, lesquels possédaient alors toutes les escales du Sénégal.

Mais bientôt les Hollandais revinrent pour attirer les indigènes à eux, ils échangèrent les gommes à perte ; et si, par cette méthode, ils n'avaient pu en recueillir une quantité suffisante, ils chargeaient l'émir Eli Chandora ainsi que les autres chefs des tribus maures du voisinage, de piller les caravanes qui venaient apporter leurs chargements de gomme à nos escales du fleuve.

En 1785, le directeur de la Compagnie privilégiée pour le monopole de la traite de la gomme au Sénégal, passa

un traité avec la tribu des Darmacor (Darmencors) ou Idao el Hadj pour la traite exclusive de ce produit et un autre avec les Brakna.

Lorsque, pendant les guerres de l'Empire, les Anglais eurent mis la main sur nos colonies, leur gouverneur Maxwell traita encore avec les Trarza en 1810, et quand les Français revinrent, notre gouverneur Schmultz signa un nouveau traité avec l'émir du Trarza en 1816, un autre en 1819, d'autres encore en 1821, 1824, 1826. De nouveaux traités avec les Trarza tous presque identiques, interviennent successivement en 1829, 1831, 1832, 1834, 1835, 1842. Cette quantité d'actes aux clauses à peu près semblables, sans cesse renouvelés, montre leur insuffisance et la mauvaise foi de ces Maures avec lesquels les conventions, rompues dès qu'ils n'y trouvent plus un avantage immédiat, sont chaque fois à recommencer. Par ces divers traités, le gouvernement français, se substituant aux Compagnies qui, primitivement, avaient établi des comptoirs sur le fleuve, et pour sauvegarder les intérêts de nos nationaux, s'engageait à payer, au lieu des contributions capricieuses et arbitraires jadis demandées par eux, un droit annuel et fixe, appelé *coutume*, aux chefs maures riverains du fleuve, afin de s'assurer leur concours pour assurer la sécurité des escales et le bon ordre des contrées où fonctionnait le commerce local. Mais, chargés de faire la police, ces chefs n'organisaient que l'exploitation des agents européens et des trafiquants indigènes.

Le régime des escales. — En 1841, l'émir des Brakna, Ahmedou ayant été empoisonné par les siens, des compétitions et des luttes intestines s'en suivirent, prétextes incessants à pillages qui entravaient tout commerce et détruisaient la sécurité du fleuve. Au bout de quatre ans, les choses s'éternisant, le gouvernement français qui avait été en relations avec Ahmedou, se décida à intervenir. On se saisit de l'émir usurpateur qui fut relégué au Gabon et on en installa un autre, nommé par nous, en attendant que Sidi Eli, fils d'Ahmedou, eût l'âge de régner. Mais les

Trarza vinrent se mêler des affaires de leurs voisins et, renversant nos protégés, soutenant un rival, recommencèrent des luttes prolongées pendant de longues années. Les compétiteurs, quels qu'ils fussent, tenaient beaucoup à la position de chefs des escales de Kaëdi et de Podor, où ils faisaient aux commettants des maisons de Saint-Louis établis dans les comptoirs du fleuve pour échanger avec les indigènes les gommes et autres produits de l'intérieur une situation si intolérable que ces commerçants, en 1851, adressèrent au gouverneur du Sénégal une pétition afin de demander l'intervention de la force armée pour les protéger, une réforme dans le régime des escales et la suppression du rôle des chefs maures.

Pour remplacer leur surveillance illusoire, l'autorité française fit alors construire deux établissements commerciaux, fortifiés et permanents, à Dagana et à Podor, où se trouvaient déjà deux petits forts ; puis des escales furent établies sur la rive gauche du fleuve, en divers points fixés aussi ; les indigènes y venaient pour le trafic ; mais leurs chefs n'y étaient plus chargés de la police ; des postes militaires français l'assurèrent à leur place ; on leur demandait seulement de maintenir la sécurité sur les routes du désert menant à nos escales.

Les Trarza avaient envahi le Oualo, sur la rive droite du Sénégal ; la France se décida à intervenir (1855). D'autre part, les chefs des Toucouleurs mirent en rapport Sidi Eli, fils d'Ahmedou, avec les autorités de Saint-Louis ; nous cherchâmes à renouer des relations avec les Brakna, que les Trarza avaient entretenus dans un sourd état d'hostilité contre nous ; des troupes furent envoyées à Podor. Aussitôt les pourparlers et de nombreuses rencontres eurent lieu avec le parti ennemi de Sidi Eli dans les années suivantes, qui épuisèrent les Maures dissidents.

L'émir des Trarza, Mohamed el Habib, pour nous gêner dans notre commerce, car il ne s'illusionnait guère sur l'issue d'une lutte avec la France où les circonstances l'avaient amené, interdit à ses sujets d'apporter la gomme à nos comptoirs.

Mais le nouveau régime des escales remédia à cette tentative de tracasserie inutile, en même temps qu'il avait installé la sécurité sur le fleuve. Car les Maures de la rive droite ne pouvaient acquérir le mil et la guinée indispensables à leur nourriture et à leur habillement que dans les établissements sis sur nos territoires surveillés et contrôlés par nous et trouvèrent là seulement un débouché pour leurs produits. Plusieurs tribus Trarza, entre autres les Oulad Rahman et les Oulad Ahmed, enfreignirent donc la défense de l'émir. Mohamed el Habib marcha contre les Oulad Rahman qui se soumirent, mais les Oulad Ahmed, venus à sa rencontre, le surprirent et lui infligèrent une défaite qui le mena à faire la paix avec la France.

Cependant, en 1857, le gouverneur français, le général Faidherbe, avait signé à Bakel avec Bakar, émir des Ida ou Aïch, un traité qui nous reconnaissait la possession de toute la banlieue de Saint-Louis, du Oualo et de Dimar. Bakar adhérait à la nouvelle organisation des escales ; un droit de sortie de 3 °/₀ lui était accordé sur les gommes apportées de la rive droite dans nos postes, droit dont la perception était assurée par nous. Bakar avait promis d'amener les émirs Trarza et Brakna à accepter des conditions semblables, ce qui eut lieu. En effet, un traité sur les mêmes bases intervint à Saint-Louis entre Mohamed, émir du Trarza, et nous, le 20 mai 1858, établissant le régime des escales sur le bas comme sur le haut-Sénégal, comprenant des clauses spéciales pour le rapatriement des naufragés sur la côte de l'Océan, et concédant à l'émir le droit de 3 °/₀ sur les gommes de l'intérieur perçu par nous à Dagana en sa faveur.

Dès le début de l'établissement du nouveau régime, le gouvernement français avait fait signer deux traités semblables aux deux concurrents Brakna, pour le cas où l'un ou l'autre triompherait. Après des chances variées, Sidi Eli, aidé par nous, fut reçu à Saint-Louis par le général Faidherbe réconcilié par lui avec l'émir Trarza et reconnu pour seul émir des Brakna. Des traités avantageux furent

conclus ensuite avec les chefs de groupements importants, commandants d'escale, comme les Oulad Elli, des escales de Saldé et du Kaédi, régularisant les clauses de la circulation des caravanes maures sur la rive gauche du Sénégal et des sujets français sur la rive droite.

Avec cette organisation nouvelle, les escales se développèrent rapidement et devinrent des centres d'influence autant que de commerce. En effet, les indigènes, n'ayant plus que nos postes pour acheter et pour vendre, se voyaient contraints d'obéir aux chefs agréés par nous, auxquels nous avions confié la police du pays avoisinant l'escale. Au cas où une caravane était dévalisée, elle portait plainte au chef du territoire où on l'avait attaquée, afin d'obtenir réparation, car les coupables se retrouvaient forcément lorsqu'ils venaient à l'escale acheter le mil ou vendre la gomme, les bestiaux, les objets volés à la caravane.

Avec l'usage, un relâchement s'était produit dans le régime des escales ; le trafic, limité par les règlements à Dagana, Podor, Saldé, Bakel, s'était installé sur d'autres points encore. De nouvelles conventions furent passées. En 1879, l'émir de Brakna, Sidi Eli, à Podor, signa avec le capitaine Louis, représentant la France, un traité ouvrant tout le parcours du fleuve Sénégal au commerce ; ce traité remplaçait le droit de sortie sur les gommes par une indemnité ou coutume annuelle et fixe, dont une partie devait être remise au cheikh du Darmacor, cette tribu ayant, la première, fait avec nous le commerce de la gomme. Au même moment, un traité analogue fut signé entre les Trarza et le gouverneur français Brière de l'Isle. L'année suivante, une convention fixait les indemnités à douze cents pièces de guinée pour chacun des émirs.

C'est la prospérité même des escales qui amena la chute du règlement qui les régissait ; les traitants, commissionnés dans les comptoirs du fleuve par les maisons de Saint-Louis, tentés par les bénéfices dont ils étaient les intermédiaires, s'étant attachés les chefs maures par des présents magni-

fiques, songèrent à s'établir à leur compte ; mais, ne possédant ni les capitaux ni la clientèle des anciennes maisons des escales, ils demandaient la liberté du commerce, c'est-à-dire la faculté de pouvoir s'établir et se mettre en relations avec les Maures, sur n'importe quel point de la rive du Sénégal, comptant bien détourner les caravanes des anciens établissements. Cette idée fit son chemin. Une pétition rédigée dans ce sens fut couverte de signatures et envoyée au gouverneur du Sénégal ; un décret du 16 juin institua la liberté du commerce sur tout le fleuve Sénégal.

L'année suivante, quand Abdoul Boubakar, chef du Bosséa, s'opposa à notre établissement sur le fleuve et à l'installation de la ligne télégraphique Saldé-Matam, Ould Eyba, chef des Ouled Elli, fraction des Oulad Abdallah (Brakna), s'allia avec lui et combattit contre nous à ses côtés. Vaincus à N'Dourbadiane, sur la rive gauche du fleuve, ils durent se soumettre. Ould Eyba traita, s'engageant à nous devenir un allié fidèle, à refuser tout asile aux hommes du Bosséa sur la rive droite du fleuve, à protéger les caravanes, moyennant quoi, il recevrait de nous une *coutume* annuelle de 400 pièces de guinée. En 1886, l'émir du Trarza, Eli, fut assassiné par son neveu ; Ahmet Saloum, son fils, se réfugia à Saint-Louis. Mais un de ses parents, Amar, avec l'aide de plusieurs tribus, renversa le meurtrier et se fit émir. Il manifestait des dispositions en notre faveur tandis que le chef des Bosséa continuait contre nous la lutte acharnée ; et comme l'émir des Ida ou Aïch, Baker, qui longtemps nous avait témoigné de l'amitié, s'était brusquement déclaré l'allié d'Abdoul Boubakar, on pensa à lancer contre lui le nouvel émir des Trarza. Amar promit, tergiversa, recula son départ, sous prétexte de difficultés matérielles. Le jeune Ahmet Saloum s'était de nouveau réfugié à Saint-Louis, près de l'autorité française, pour se soustraire à sa tyrannie ; l'émir le fit redemander et, le gouverneur général étant venu à Richard Toll pour régler le différend, Amar refusa de venir le rejoindre. On

apprit dans l'intervalle que, loin de se disposer à marcher contre Bakar, il lui avait fait passer une partie des pièces de guinée fournies par nous en vue de ses préparatifs.

Après trois jours d'attente, le gouverneur repartit pour Saint-Louis, déclarant que la France abandonnait Amar et appuyait le jeune Ahmet Saloum, que la plupart des tribus demandaient pour émir. Le 8 octobre 1891, Ahmet Saloum fut officiellement reconnu émir des Trarza. Un nouveau traité lui accorda, en remplacement du droit de sortie sur les gommes, une indemnité fixe de 1.600 pièces de guinée (à peu près 10.000 francs), que son premier ministre devait toucher à Saint-Louis ; le même traité nous engageait à verser annuellement 330 pièces de guinée au cheikh des Darmacor (Ida ou el Hadj) ; au mois de décembre suivant, l'émir des Brakna recevait par traité une allocation annuelle de 1.000 pièces de guinée (6.000 francs), en compensation du droit de sortie supprimé et un droit sur les produits cultivés par nos sujets dans les terrains alluviaux sur la rive droite. Dans ces conventions, le gouvernement français s'engageait, en outre, à laisser les populations choisir leurs émirs, à condition toutefois que le candidat nouveau n'eût pas assassiné un prédécesseur ou l'héritier légitime et reconnaissait les émirs régnants qui, de leur côté, plaçaient leurs sujets, les biens de ceux-ci et leurs terrains de parcours, sous le protectorat de la France. La France s'engageait à respecter leurs usages, à ne pas intervenir dans leurs affaires intérieures ; des conditions d'intervention étaient prévues pour le cas de guerre entre tribus non protégées ou entre tribus protégées ; les questions de juridiction civile et commerciale, de circulation des caravanes et des sujets dans les deux territoires, pour la sécurité personnelle et la liberté du trafic, y étaient également prévues.

L'émir des Brakna, jadis secondé par nos troupes, avait aidé de son concours le jeune Ahmet Saloum, replacé par nous à la tête des Trarza.

La même année, le ministre des colonies confiait à

M. Faber le soin de conclure un accord avec l'émir de l'Adrar, avec lequel nous n'avions point encore eu de relations politiques. La contrée était alors bouleversée par la toute récente guerre des Ida ou Aïch ; Faber envoya une lettre à l'émir Ould Aïda pour lui demander une escorte pour garantir la sécurité de la mission qui venait à Atar, l'entretenir au nom du gouvernement français, ou, s'il ne le pouvait, de retourner le traité revêtu de sa signature. L'émir fit répondre par son cadi qu'il acceptait les clauses commerciales du traité et l'alliance des Français et ne ferait jamais alliance avec nulle autre nation européenne mais ne signa point le traité. Cette signature fut obtenue l'année suivante par l'interprète Bou el Magdad, qui, envoyé par le gouverneur du Sénégal, passa en son nom avec Ould Aïda une convention où la France s'engageait à ne pas se mêler des affaires intérieures de l'Adrar, à protéger les caravanes allant de l'Adrar au Sénégal, à venir en aide au roi contre ses ennemis, à lui payer une *coutume* annuelle de 500 pièces de guinée pour le droit de 2 1/2 °/₀ perçu à l'entrée des marchandises. Ould Aïda promettait de ne traiter avec aucun autre État européen et de n'accorder nul monopole dans le pays qu'avec approbation du gouverneur du Sénégal (8 avril 1892).

La contrée n'était pas pour cela entièrement épurée ; nos troupes avaient été de nouveau obligées d'opérer dans le Fouta Djalon contre Abdoul Boubakar ; à leur arrivée, Imhamet, compétiteur au cheikhat des Oulad Elli, se réfugia chez le chef des Bosséa dans l'Aftout Chergui, chez les Chrattit ; l'autre compétiteur, Sidi Ahmet, se déclara pour nous ; en récompense, il fut nommé chef de l'escale de Kaëdi, avec don d'une coutume annuelle de 500 pièces de guinée, le poste de Saldé étant supprimé ainsi que la coutume. Bientôt, avec la fourberie maure, Sidi Ahmet se mit à fournir à l'administration de faux renseignements, s'entendit avec les tribus voisines pour piller les caravanes, força les commerçants de Kaëdi à lui remettre des présents sous menace d'empêcher les indigènes

d'apporter les produits aux lieux de vente, de dévaliser nos sujets noirs qui viennent cultiver la rive droite. Les plaintes répétées qui arrivaient au commandant du cercle de Kaëdi, après les avertissements répétés et inutiles, amenèrent le gouvernement français à le révoquer et à le remplacer par son frère Bakar ; il s'enfuit dans le Tagant, chez les Abakak (1893).

Cette même année, l'émir des Brakna, Sidi Elli, notre allié, étant mort, l'administrateur français prit des dispositions pour que sa place revînt sans conteste à son fils Ahmedou. Celui-ci, cependant, à peine reconnu, ne se servit de son autorité que pour laisser les tribus piller les alentours, puis feindre l'ignorance et protester de sa fidélité devant toutes les réclamations du gouvernement français, ne se souvenant des traités que pour toucher la coutume et jamais pour châtier les voleurs.

Conséquences de l'occupation du Soudan et du Sahel. — Dans l'est, les Hammoumat, fraction des Mechdouf qui s'était séparée de l'ensemble du groupement, alliée aux Oulad Naceur, pillèrent les campements des Mechdouf ainsi que nos villages des cercles de Nioro et de Goumbou (Soudan). Comme le colonel Archinard se trouvait à Goumbou, l'émir des Mechdouf, Mokhtar Cheikh, vint l'y trouver, pour lui demander l'appui de la France ; et le colonel interdit aux Hammoumat et aux Oulad Naceur l'entrée de nos territoires (1892). L'année suivante, nous dûmes de même interdire l'entrée de nos territoires du Soudan aux Souaker, des El Sidi Mahmoud, à cause aussi de leurs déprédations.

Bakar, chef de l'escale de Kaëdi, nommé par nous, ayant été assassiné par son frère Ould Eyba, celui-ci fut jugé et exécuté, et nous plaçâmes à la tête de l'escale Ahmet Mahmoud Ould Filali, en lui promettant par traité cinq pièces de guinée pour fruit de ses soins (janvier 1894). Trois mois après, un autre traité le chargeait de verser à Mokhtar, émir des Ida ou Aïch Chrattit, les 500 pièces de guinée annuelle que nous nous engagions

à fournir à celui-ci, qui nous avait secondé dans les différends avec Sidi Ahmet, le chef prévaricateur destitué de l'escale de Kaëdi ; il captura l'assassin de Bakar, tandis que les Abakak donnaient asile à nos ennemis. Les autres clauses de ces traités sont analogues à celles des conventions précédentes avec les émirs Trarza et Brakna, stipulant, de plus, d'une façon spéciale, que les chefs des tribus doivent empêcher tout acte de pillage ou vol commis par leurs sujets français et faire reconstituer le butin en cas de vol, sous peine de se voir retenir sur leur coutume annuelle le montant des dommages.

Plus à l'est encore, à l'extrémité orientale du Sahel, d'autres difficultés surgissaient. Après notre occupation de Tombouctou, les Oulad Allouch, fraction la plus guerrière des Oulad-Daoud, qui s'étendent au delà de Oualata et de Sokolo, transition entre les populations maures et les tribus du désert et dont, autrefois, les Touareg furent tributaires et qui n'avaient point eu jusqu'alors de rapports avec nous, prirent une attitude hostile ; l'émir s'alliait aux Touaregs Kel Antassar, repliés près de Bassikounou, et nouait des intrigues en vue de former contre nos troupes une ligue des Touaregs et des Oulad Mahmoud et de couper à notre commerce les routes de Tombouctou à Médine par Numpala, Sokolo, Goumbou, Nioro ; pour s'opposer à ces projets on dut créer des postes, à Néré, entre Bassikounou et Sokolo, à Ras el Ma, au lac Faguibine. Les Oulad Seïd se rapprochant de nous, nous avaient permis d'occuper les premiers points de résistance. La présence de nos soldats sur un territoire non encore parcouru frappa l'émir des Oulad Daoud qui écrivit au commandant du cercle de Sokolo pour affirmer sa fidélité et demander le retrait des postes ; cependant, il appelait à son secours les Touaregs et les Oulad Mahmoud. Le commandant du Sokolo, averti, envoya un ordre contraire à leur chef Oued Zeïn qui s'en retourna dans le Goumbou avec ses campements ; et, à la suite de ce fait, l'émir des Oulad Daoud s'immobilisa pendant assez longtemps.

A ce moment, les Oulad Naceur (d'Oualata à l'Adrar) se livraient à des attaques répétées et contre nos villages indigènes et contre les tribus maraboutiques ; une de leurs caravanes fut saisie à Médine et les chefs de la caravane emprisonnés ; réduits par les mesures que l'on prit en même temps, ils demandèrent l'aman ; on voulut bien leur accorder et traiter avec eux, à condition qu'ils nous prêteraient secours contre une autre fraction des Oulad Naceur avec lesquels eux-mêmes étaient en lutte. Les Kounta qui, à la suite de razzias sur nos frontières, s'étaient vu interdire l'accès de nos cercles du Sahel, vinrent après eux faire leur soumission. Mais les Oulad Naceur ne tardèrent pas à trahir, et le chef qui avait traité avec nous, Sidi Ahmed Lahbib, démontra aux tribus que le traité allait désormais empêcher les pillages et qu'ils feraient mieux de passer chez le chef de l'autre fraction, Bakar, ennemi irréconciliable des Français. Une partie suivit ce conseil ; les chefs fidèles à notre alliance, Amuda et Samba, se réfugièrent chez les Oulad M'Bark. Bientôt, avec le chef de ceux-ci, Eli Ould Mokhtar, ils se rendirent à Nioro afin d'y réclamer notre secours.

Le commandant du cercle confia à Eli Ould Mokhtar un petit corps de 150 Sarrakolè, les autres réunirent des partisans pour aller guetter une occasion d'attaquer Bakar dans un camp. Cette occasion se présenta bientôt si favorable que le commandant du cercle de Nioro envoya vers les Oulad Naceur un peloton de spahis ; après une marche de nuit dans les gorges de Teranne, ceux-ci tombèrent sur les campements de Bakar, qui s'enfuit, bientôt imité par les siens, en laissant dans nos mains 12.000 têtes de bétail, et ne tarda pas à nous demander la paix, qui lui fut accordée (février 1896). En janvier, un traité avec Bakar, émir des Ida ou Aïch Abakak avait complété nos accords avec les grandes tribus maures des rives du Sénégal, lui accordant mille pièces de guinée annuelles (6.000 francs) pour prix de son concours avec les mêmes obligations que dans les conventions avec les Trarza, Brakna et Ida ou Aïch Chrattit.

Au pays Brakna, dans la plaine de Foré, le long du fleuve, Sidi Ahmet, le pillard, jadis chef de l'escale de Kaëdi, continuait ses rapines et ses intrigues, grâce à l'indolence du nouveau chef de poste ; en mars 1897, un indigène, qui servait d'intermédiaire entre l'émir des Chratitt et le commandant de Kaëdi, fut assassiné par les gens du brigand dans le cercle de Matam, et ses lettres volées ; le chef d'escale Ahmet Mahmoud, reconnu incapable, fut remplacé par son frère, Mohammed Filali, et interdiction de pénétrer sur le territoire français fut faite à Sidi Ahmet, qui n'en continua pas moins à rôder autour de ses anciennes possessions, et à y organiser des vols à main armée.

Au même moment (février 1897), le gouvernement français devait intervenir pour rétablir l'ordre entre les Maures du Trarza.

Depuis plusieurs années, les tribus maraboutiques des Djedjibba et des Oulad Biri eurent des contestations à propos de leurs points d'eau dans l'Amechtil et la propriété des pâturages du Chamama ; des conflits éclatèrent fréquemment entre les tribus, et les Hassane prirent fait et cause pour leurs marabouts, sous prétexte de les protéger. L'émir du Trarza Ahmet Saloum était pour les Oulad Biri avec les Oulad Diman et les Euleb, l'émir du Brakna Ahmedou, les Oulad Abdallah leurs alliés toucouleurs du Chamama pour les Djedjibba. Le grand marabout Cheikh Sidia, des Oulad Biri, demanda protection et réparation à l'émir des Brakna ; Ahmedou, selon son habitude, promit et laissa faire. La lutte devint si vive que les Djebjibba marchèrent sur le campement du grand marabout, à Aouadane, entre Sout-el-Mâ et Podor, l'attaquèrent et faillirent s'emparer de la personne de ce chef religieux, qui ne fut sauvé que par le courage de ses élèves.

Le gouvernement général s'interposa pour mettre fin à ces querelles ; une convention fut passée entre l'émir des Brakna et les représentants de Cheikh Sidja et de l'émir du Trarza ; les dégâts devaient être de part et d'autre rem-

boursés, et les Oulad Biri avaient autorisation de camper sur le marigot de Morghen. Les hostilités n'en cessèrent point pour cela, si bien que, l'année suivante, le gouverneur général, dans une convention signée à Dagana par Ahmedou, Ahmet et Cheikh Sidia, déclara que la paix était faite, les terrains contestés déclarés propriété du gouvernement français. Nos Toucouleurs de la rive gauche, peu à peu, passèrent le fleuve et vinrent les cultiver.

A l'est, la lutte continuait dans le Sahel. L'émir des Oulad Daoud, sous un calme apparent, continuait d'être hostile. Le village de Nampala, entre Néré et Sokoto, fut pillé par plusieurs de ses tribus qui enlevèrent, biens, troupeaux, captifs et comblèrent les puits sur les routes pour empêcher qu'on les poursuivît. Le gouverneur général fit savoir à l'émir qu'on le considérait comme responsable de l'attentat et que la tribu des Allouch serait considérée comme ennemie avec interdiction du séjour sur son territoire tant que le butin ne serait pas rendu, les puits rétablis et l'amende payée par les coupables. Sidi Ould Henou atermoie, proteste et traîne en longueur. Devant ses ruses et son obstination, la marche sur Bassikounou est décidée, en octobre 1908, les spahis et les tirailleurs se mettent en route. Ils dispersent à Tiéki les bandes de Sidi Henou qui s'enfuit, nous laissant maîtres de Bassikounou. Il demande la paix et se retire dans le Haut-Sahel, espérant y réunir les tribus afin de recommencer la lutte.

Mais elles se désagrègent : les Oulad Zeïd, les El Keneïka qui, au printemps, avaient demandé déjà à faire leur soumission et à se fixer sur nos territoires, renouvellent leur requête à la fin de l'année 1898. On leur répond qu'il nous faut, non pas une soumission isolée, mais celle de toutes les tribus et le paiement de toutes les amendes. A leur retour au campement, les El Keneïka sont pillés par les Allouch, irrités de leur démarche. Alors, en compensation, nous leur ouvrons l'accès de nos territoires et les dégrevons du droit de pacage. Cette mesure produit un grand effet dans toute la région et la confédération des

Oulad Daoud tend de plus en plus à se disloquer et à se séparer de son chef.

La même année, on dut envoyer une colonne volante à travers le désert jusqu'à Nema (nord de Oualata) afin de châtier les Mechdouf qui, ayant renversé l'émir, notre allié, continuaient, au milieu de leurs luttes intérieures, à piller les caravanes et à attaquer nos villages.

Les troupeaux sont saisis, l'entrée sur nos territoires interdite aux Mechdouf. Devant cette manifestation de notre force, les tribus alliées aux Mechdouf, Oulad Naceur, Hamoumat, s'éloignent d'eux ; les Oulad Mahmoud demandent à marcher avec nous, et l'émir des Mechdouf, Mohamed ould Mokhtar, est forcé de faire sa soumission, en acceptant toutes les conditions imposées par nous, restitutions des biens et des captifs dérobés depuis 1897, indemnités aux villages razziés, indemnité de guerre, conditions que, d'ailleurs, il exécute loyalement. Ces résultats heureux n'étaient pas sans devoir quelque chose à l'influence de Sidi El Khéïr et de Tarouad, marabouts vénérés de la tribu des Mechdouf. Les Taleb Mokhtar, qui jouissaient de la plus haute autorité morale sur l'esprit de l'émir et sur toute la région, avaient, dès l'occupation du Sahel par nos troupes, mis cette autorité au service de notre cause. La même année encore, les deux frères qui se disputaient le cheikhat des El Sidi Mahmoud sollicitent tous deux notre appui et nous sommes prêts de les réconcilier et de désigner le cheikh qui nous agrée le mieux.

Nouvelle politique indigène. — Si notre prestige se développait et agissait ainsi sur les tribus maures du Sahel, c'est grâce à l'orientation nouvelle que prenait, par suite des circonstances, notre politique indigène.

Pendant longtemps, la « question maure » se bornait aux rapports des trafiquants européens du fleuve et des peuplades riveraines, à l'examen du régime des escales ou de la liberté de commerce. Notre occupation du Soudan fit changer l'aspect de la question ; en 1894, le rapport Claude, en 1896, le rapport Lartigue, signalèrent le début d'une

étude sérieuse des tribus voisines du Soudan, Mechdouf, Oulad Daoud, Oulad Naceur, Oulad N'Bark et montrèrent la nécessité de connaître mieux ces peuples et de sortir de cette attitude trop effacée observée jusqu'alors, vis-à-vis de ceux avec lesquels nous étions en rapport.

Sur les rives du Sénégal et au Soudan, notre situation économique vis-à-vis des indigènes était complètement différente ; au Sénégal nous versions des indemnités aux chefs des tribus maures, au Soudan, nous recevions des indigènes des contributions régulières (droits prélevés sur les marchandises importées par les caravanes, droit de pacage sur les troupeaux que les Maures amènent, durant la saison pluvieuse, dans les pâturages du Sahel). Au Sénégal, en effet, le gouvernement français s'est trouvé substitué aux compagnies qui, trafiquant dans les escales, s'étaient vues obligées d'acheter, par une contribution volontaire, la protection douteuse des chefs riverains. Au Soudan, les rois du Khaanta, avant nous, prélevaient sur les tribus maures des droits de pacage et de commerce (*oussourou*), et là nous avons succédé à ceux que nous avions vaincus. Des instructions locales du 15 mai 1897 réglèrent la perception régulière de ce droit de circulation des caravanes, au moyen de laissez-passer et de carnets à souche ; des postes de perception fonctionnent dans chacun des cercles de Kayes, Nioro, Goumbu, Sokoto. En 1898 le collecteur de ces droits versait plus de 150.000 francs au budget de la colonie, tandis que la somme des *coutumes* consenties aux chefs de l'Ouest atteignait plus de 40.000 francs ; les individus des tribus nomades du Sahel, tentées par la sécurité de nos territoires, montraient une tendance de plus en plus accrue à s'y fixer, ce qui les amena peu à peu à remplacer le droit de pacage par le paiement en argent d'un impôt fixe.

C'est donc l'intérêt bien entendu de la prospérité de la colonie qui commandait le rapprochement avec les Maures. C'est pour arriver à ce but que le général de Trentinian, lieutenant gouverneur du Soudan, demanda l'aide de Coppo-

lani, qui fut chargé d'une mission à Tombouctou (1897) et ensuite, au nord du Hodh. Coppolani, au courant des mœurs religieuses de l'Islam dont il avait fait une étude spéciale, se fit accompagner par Sidi el Khéir, des Taleb Mokhtar, fils du fameux fondateur d'ordre Mohamed Fadel, auquel fut accordé en récompense de ce service, l'exemption du droit de pacage pour ses troupeaux. Avec le prestige de ce personnage tout-puissant sur les tribus maraboutiques et l'aide du lieutenant Picard et de Robert Arnaud, Coppolani obtint l'adhésion de toutes les tribus rebelles. Le 28 juillet 1899, le lieutenant gouverneur du Soudan accordait un aman général et l'oubli des luttes passées à toutes les tribus du désert, et ce furent les marabouts Sidi El Khéir et Tarouad qu'on chargea d'aller annoncer aux chefs des tribus cette mesure de large clémence : Tarouad reçut alors comme son oncle l'exemption du droit de pacage.

C'est à la suite du succès de sa mission dans le Hodh que Coppolani conçut le projet de donner à tous les pays maures dépendant du Sénégal et se prolongeant jusqu'au Sahara une organisation rationnelle et d'accomplir la pénétration pacifique de la Mauritanie en s'appuyant sur les influences religieuses. Waldeck-Rousseau lui confia le soin de cette progression lente et sûre.

Il entra en relation avec le grand marabout du Trarza, Cheikh Sidia. Cet homme remarquable comprit tout de suite quelle amélioration la présence des Français pouvait amener dans la vie des tribus maraboutiques, toujours en butte aux vexations des tribus guerrières. Avec un loyal empressement, il répondit à l'appel qui lui était fait ; sa collaboration intelligente amena les deux peuples à se connaître et à s'estimer, il se fit le conseiller du représentant de la France, son agent auprès des autres tribus maraboutiques sur lesquelles son prestige est si fort. Et Cheikh Saad Bou aussi, fils du fondateur de l'ordre des Fadelia, dès longtemps lié à la France par ses interventions répétées auprès des chefs maures en faveur de nos explora-

teurs, se lia avec Coppolani pour favoriser l'œuvre pacificatrice ; même il l'accompagna dans une tournée à Souet el Ma et Khroufa.

Du côté de l'est, l'attention de la France ne restait point inactive ; le gouvernement de la colonie espagnole du Rio de Oro cherchait à nouer des pourparlers avec l'émir de l'Adrar en vue de lui offrir un protectorat ; des agents du sultan Moulay Hassan appuyés par le grand cheikh religieux d'Ouadane, Mohamed el Fadel, le sollicitaient aussi de se placer sous l'autorité du sultan du Maroc, tandis qu'ils tentaient les mêmes intrigues près des émirs Ida ou Aïch, Brakna et Trarza ; l'émir Ould Aïda se dérobait devant ces menées. Une ordonnance ministérielle l'en récompensa en portant au double une subvention du gouverneur de l'Afrique occidentale (la coutume qui lui était accordée par le traité de 1892). Malheureusement, ce chef autoritaire et loyal périt cette année-là par la chute de sa maison renversée par l'ouragan, et la faiblesse de caractère de son oncle qui lui succéda fut cause l'année suivante de l'insuccès de la mission Blanchet, affaire dans laquelle le grand cheikh Fadelia, Saad-Bou, s'employa activement encore à nous faire obtenir satisfaction. Sidi Ahmet ould Mohktar qui se mit à exercer l'autorité sous le nom de son père, manifestait pour nous des dispositions plutôt favorables, ainsi que le grand marabout Mohamed el Fadel, précédemment hostile.

Sur les rives du Sénégal, les guerres, malgré les accords auxquels nous avions procédé, avaient continué entre les Oulad Biri et Djedjibba, à propos des puits et des pâturages ; ayant évalué l'Amechtil et l'Aoukeira à la fin de 1899, les Djedjibba revinrent l'année suivante razzier les Oulad Biri qui durent quitter les puits et se replier dans l'Aoukeira. Les Djedjibba que soutenait l'émir des Brakna, n'en continuaient pas moins à les attaquer et à les piller, de telle sorte qu'après des chances diverses, les Oulad Biri, avec leur grand chef religieux Cheikh Sidia, furent obligés de chercher refuge chez les Oulad Diman et les Ida ou Aïch (1901).

Organisation des pays maures de la rive droite. — La France, à ce moment, sous l'inspiration de Coppolani, songeait à intervenir d'une façon active pour rétablir l'ordre au delà du fleuve.

Trop longtemps occupé d'organiser notre puissance dans la Sénégambie, le gouvernement du Sénégal s'était contenté, comme action sur la rive droite du fleuve, de traités sans effet qui n'engageaient que nous ; Ahmedhou, l'émir des Brackna, malgré les conventions, laissait les vols se multiplier sur les caravanes et sur les chalands de commerce qui remontaient le fleuve, sans les châtier et sans les rembourser ; nos villages noirs de la rive gauche étaient razziés pour la traite des esclaves vendus sur les marchés marocains ; il était impossible de laisser se prolonger un tel état de choses, et l'anarchie, l'injustice et l'esclavage se déployer à quelques kilomètres d'une possession de la France, dont la véritable gloire est d'apporter, partout où elle passe, l'équité et l'humanité. Cette nécessité d'agir, Coppolani l'avait comprise, et il avait aussi compris la méthode pacifique à suivre, car l'opinion française se serait refusée à un nouvel effort militaire dans la région.

Lorsque le nouveau gouverneur général de l'Afrique occidentale, M. Roume, rejoignit son poste, il trouva en face de lui une invasion déjà commencée. Son prédécesseur intérimaire avait dû intervenir sur la rive droite du Sénégal, tout le pays étant en feu. En plus des luttes des marabouts guerriers des Brakna contre les Oulad Biri de Cheikh Sidia, un mouvement insurrectionnel s'était produit au Trarza à la fin de 1901 contre l'émir Ahmed Saloum sous l'instigation de son concurrent Sidi Mohammed Fall, jusqu'alors réfugié chez les Brackna. L'émir implora notre appui et le chef des Ouolof, que nous avions chargé de prêter son concours à Ahmed, n'ayant pas empêché une nouvelle défaite, il fallut envoyer des troupes qui s'établirent près du lac Cayor, à Souk-el-Ma ; en même temps, des efforts de médiation avaient lieu de la

part de l'autorité française, appuyée par Cheikh Sidia. Sidi Mohammed rompit les pourparlers et s'enfonça dans l'intérieur ; deux mois après, une bataille meurtrière sembla laisser l'avantage à Ahmed Saloum, mais la tribu des Tadjarakan l'abandonna et appela son rival.

Dans le Brackna, l'émir avait lui-même affaibli son pouvoir par son animosité contre la puissante tribu maraboutique des Oulad Biri qui avait dû passer dans le Trarza. Pour mettre fin à ces désordres sans cesse renaissants, la France résolut de se substituer à ces chefs dépourvus de toute action efficace.

C'est alors que commença l'organisation administrative des pays maures. Coppolani reçut par arrêté spécial le soin d'étudier la réorganisation des populations de la rive droite et d'entrer en contact avec elles (décembre 1902). L'émir et le prétendant du Trarza repoussèrent l'un et l'autre ses avances et tour à tour se retirèrent vers le nord, chez les Oulad bou Sba ; appuyant sa politique sur Cheikh Sidia et les Oulad Biri, il tenait tête aux influences hostiles ; enfin M. Roume fit accepter par Ahmed Saloum le protectorat de la France ; des postes militaires furent créés à Souk-el-Ma, à Khroufa, à Nouakchott, sur un plateau dominant la plaine de l'Aftout, à trente kilomètres de l'ancienne Portendik. Les coutumes étaient supprimées.

En l'apprenant, le vieux Bakar, émir des Ida ou Aïch, s'écria : « Ces chiens de roumis se révoltent! je vais les châtier! » trahissant ainsi la conviction où étaient les roitelets que l'indemnité jusque là bénévolement consentie par nous pour acheter leur concours, était un hommage de la crainte qu'ils croyaient nous inspirer.

Les populations acceptaient notre autorité sans défaveur ; les marabouts, pour faciliter notre installation, nous abandonnèrent les droits payés sur les récoltes et les troupeaux. C'est que notre venue avait bien évidemment le caractère d'une action en faveur des tribus maraboutiques contre les tribus guerrières. Celles-ci généralement se soumirent à l'inévitable d'assez bonne grâce. Cependant

l'émir des Brakna ne tarda pas à partir en dissidence. Cheikh Sidia, pour prix de ses services, obtint la restitution des puits contestés.

On s'occupa aussi d'organiser les tribus maraboutiques sous le commandement administratif d'un chef indigène nommé par nous et responsable de l'impôt qui, la plupart du temps, était un des marabouts de la tribu ; chez les Oulad Biri, par exemple, ce fut Sidi El Mokhtar, frère de Cheikh Sidia.

Dans toutes les régions de la contrée, cette intervention était plus ou moins secrètement conduite d'une façon favorable par les tribus tolba ou zenaga qui, occupées d'élevage, de commerce, pillées et pressurées par une minorité de guerriers insatiables, souhaitaient la sécurité du commerce et la tranquillité des routes, par-dessus tout, appelaient de tous leurs vœux la puissance capable de les rassurer, de les délivrer des exactions et des attentats dont la menace pesait sur eux sans cesse. L'œuvre que nous accomplissions, c'était le relèvement, l'affranchissement de la multitude travailleuse et pénible, courbée sous le joug d'une aristocratie omnipotente et tyrannique.

C'est pourquoi ces opprimés, en dépit des risques qu'ils y trouvaient, s'inclinaient vers les libérateurs qui venaient dompter leurs antiques maîtres. Dès 1901, les Ida ou Ali, les Déïboussa, les Messouma, les Tadjakant, tribus maraboutiques dépendant des Ida ou Aïch, envoyèrent un messager à Bakel pour requérir notre protection en offrant de nous payer l'impôt ; au retour, le messager fut attaqué, volé, frappé et forcé de s'enfuir de Tidjikdja où étaient sa demeure et ses palmiers. Les habitants d'Oualata, dont les environs, par suite des rapines des Mechdouf, sont si peu sûrs qu'on n'ose, sans escorte, sortir de la ville en plein jour, souhaitaient nous voir établis chez eux ; ils n'osaient le demander, de peur de représailles au cas où leur requête n'obtiendrait pas satisfaction immédiate. Mais le chérif de Oualata envoyait son fils à Sokolo pour suivre notre école. Les El Sidi Mahmoud, partagés en deux camps autour

de deux frères rivaux, réclamèrent encore les uns et les autres notre appui ou notre arbitrage.

Lorsqu'un décret de mars 1904 eut réorganisé nos colonies d'Afrique occidentale, Coppolani, nommé délégué du gouverneur pour la Mauritanie, s'occupa de continuer son œuvre à l'est par la même méthode pour la pénétration pacifique du Tagant et de l'Adrar. Les Ida ou Ali, les Ida ou Aïch opposèrent d'abord à nos diplomates une opposition obstinée ; Coppolani employa Sidi Ahmed Djeddou, marabout. La grande autorité religieuse de Cheikh Sidia travaillait aussi pour lui dans ces régions ; conseillé par lui, le chérif de l'oasis de Tichitt apporte sa soumission. Dès l'arrivée de Coppolani dans le Tagant, le marabout des Sidi Abdallah, Sidi Mohammed (cercle de l'Assaba), des premiers adhéra aussi à notre action. Coppolani rappela du Hodh le pieux chef des Kounta du Tagant, chassé par les Ida ou Aïch, le rétablit dans ses anciens terrains de parcours et fit relever les ksours de Rachid et de Ksar el Barka qu'ils avaient détruits. M'Barek, marabout Ida ou Ali, intendant de l'émir des Ida ou Aïch, nous accorda un concours dès le début. Devant ce mouvement les Ida ou Aïch vinrent demander l'aman. Le 2 avril, Coppolani s'installait dans la capitale du Tagant, Tidjikdja, et l'avenir semblait devoir développer heureusement notre succès pacifique et civilisateur.

Opposition des tribus guerrières. — Mais des mouvements d'opposition et de résistance s'organisant parmi les éléments de trouble et d'oppression de la plus irréductible des tribus guerrières réfugiées dans l'Adrar et redoutant notre pénétration, destructrice de leurs privilèges tyranniques, fermentaient sourdement. Le soir du 12 mai 1905, Sidi Ahmed Djeddou, qui apportait le lait au campement français, laissa peut-être à dessein la porte de la zeriba ouverte ; le chérif Moulay Zedin, de la confrérie fanatique des Ghdouf, s'introduisit et, d'un coup à bout portant, assassina le bon serviteur de la France, l'ami des tribus opprimées. Un petit parti de Maures se

précipita à l'attaque des postes ; ils furent repoussés et la mission put se maintenir à Tidjikdja ; le lieutenant-colonel Montané fut nommé commissaire général du gouvernement.

A la suite de cet événement, les Ida ou Ali se soulevèrent ; des fractions soumises en apparence se révoltèrent et les tribus mirent le siège devant Tidjikdja ; elles furent repoussées et subirent des pertes importantes. Nos troupes occupèrent le pays ; le Tagant fut conquis et organisé en cercle, ainsi que l'étaient déjà le Brakna et le Trarza.

De graves événements, en même temps, se passaient à l'ouest de la contrée. Ahmet Saloum, l'émir des Trarza, n'avait pas tardé à se révolter contre nous ; son rival de la branche aînée, Sidi Mohamed, ayant reparu pour exploiter le mécontentement des guerriers, l'un et l'autre se retiraient vers le nord, chez les Ouled bou Sba. Les Oulad Biri avec Cheikh Sidia restaient les fidèles alliés de la France ; un détachement d'Oulad Biri, tombé dans un guet-apens à Oum-Aguine, dans le Tijirit, ayant usé ses munitions, sans essayer de fuir, attendit la mort en priant et fut massacré par les Oula bou Sba qui, ensuite, tentèrent d'enlever les troupeaux de la tribu près de Boutilimit ; mais battus à Bouï Leben par les Oulad Dimân joints aux Oulad Biri, ils durent s'enfuir en abandonnant le butin (juin 1905). Ils eurent soin, à travers tous ces combats, de proclamer leur respect pour la France et d'assurer qu'ils étaient en lutte avec les seuls Oulad Biri. Quelques mois après, l'émir Ahmet Saloum était assassiné ; son héritier s'enfuit au campement du cheikh religieux Saad Bou. Son compétiteur, Sidi Mohamed, adopté par l'ensemble de la tribu, nous fit sa soumission ; et, grâce à l'entremise de Cheikh Saad Bou, un accord intervint entre les Oulad bou Sba et les Oulad Biri qui rétablit la paix, sous les auspices du capitaine Thiévenart, commandant du cercle du Trarza.

L'année suivante, le nouvel émir se révoltait contre nous ; on le proclama déchu de ses droits sur le Trarza

qui passait entièrement sous notre autorité, et le pays fut de nouveau réorganisé. On y installa de grands groupements des fractions maraboutiques, sous le commandement de personnages indigènes considérables : Saad Bou, fils de Cheikh Saad Bou, à la tête de la tribu des Tendra, Mohamed ould Sliman, le grand marabout de Bou Daïfa, à la tête des Oulad Dimân et du Barik Allah où il sut nous attacher les fractions les plus dissidentes. Le jeune Ahmet Saloum reçut le titre d'émir. Sidi Mohamed s'était enfui dans le Sous.

Dès l'occupation du Tagant, Ma el Aïnin, le marabout de la Seguiet el Hamra, hostile à notre influence, avait envoyé des lettres aux populations de la contrée pour les pousser à la rébellion. Il fit aussi parvenir à Cheikh Sidia une missive presque menaçante, l'avertissant que la guerre sainte se préparait et le sommant de quitter le parti des Français. Son fils se rendit chez les Ida ou Aïch pour les exciter à la rébellion. En 1906, par le résultat de ses intrigues et conduites par le chérif marocain Moulay Idriss, qu'il avait fait venir, les tribus de l'Adrar envahissaient le Tagant ; les Ida ou Ali se joignirent à eux ; les Oulad Amar (Oulad Delim du nord qui, ayant leurs parcours sur la zone de la colonie espagnole, ne redoutaient rien de nous), envoyaient des renforts Laklall, des Mechdouf ; les dissidents du Trarza et du Brakna se groupaient avec eux. Un détachement envoyé en reconnaissance par le capitaine Tissot, commandant du poste de Tidjikdja, fut surpris et harcelé à Niémelane par les Maures (28 septembre 1906), les dissidents, avec de forts contingents Regueïba, vinrent assiéger le fort de Tidjikdja où le cheikh des Ahel-Ahoumour, fidèle à ses engagements, s'enferma avec la garnison française et prit part avec activité à la lutte contre les tribus soulevées.

Le jour même du combat de Niémelane, le vieux chef des Kounta du Tagant, rétabli par nous, abandonnait notre cause avec sa tribu et cherchait à entraîner dans sa trahison les autres fractions Kounta, mais l'influence de Cheikh Sidia les retint de notre côté.

Repoussés et refoulés vers le nord par nous, les Kounta et les Regueïba se forment pour une lutte nouvelle à l'est d'Ouadane en un groupe dont se rapprochent les El Sidi Mahmoud ; des Regueïba escortent les caravanes qui vont de l'Adrar à l'Océan chercher les armes envoyées par le sultan du Maroc. Quand, à ce moment, les chefs maures et Mal el Aïnin vont à Marrakech demander l'appui plus précis du sultan, ce sont aussi des Regueïba qui accompagnent Ma el Aïnin ; une autre partie reste avec l'émir de l'Adrar afin d'empêcher les tribus du Tagant, déjà prêtes à abandonner une lutte inutile, de retourner dans leurs montagnes. Le perfide cheikh des Tamiella, Ahmed Djeddou, était revenu à nous. L'union ne pouvait durer dans ces masses indisciplinées que ne rapproche nulle grande idée. Les Regueïba, tout à coup, tombent sur les El Sidi Mahmoud, qui se liguent contre eux avec les Oulad bou Sba et les Oulad Delim. L'émir de l'Adrar prend la direction de cette ligue pour se débarrasser de ces dangereux auxiliaires ; défaits en plusieurs combats, les Regueïba se replient dans le Baten ; d'autres poussent plus avant dans l'intérieur, envoient des négociateurs à Cheikh Sidia disant qu'ils n'ont nulle animosité contre les Français.

Le grand marabout qui, par une mission secrète, venait de faire échouer auprès du sultan la demande de secours, pressentit l'autorité française et, autorisé par nous, amena les Regueïba à faire leur soumission ; leurs délégués, reçus à Saint-Louis, signèrent avec le commissaire du gouvernement, colonel Gouraud, une convention qui accorda l'aman à toute la tribu : les Regueïba promettaient de ne plus porter les armes contre la France, de ne pas aider ses ennemis à attaquer les tribus soumises, moyennant quoi leurs caravanes étaient autorisées à circuler sur nos territoires, en se conformant à la règle de se présenter dans les postes pour acquitter l'oussourou en échange du laissez-passer (novembre 1907). La confédération des rebelles se dissolvait ; les Oulad bou Sba avaient quitté le Tagant et s'étaient retirés dans la région de Dakhla ; les Ida ou Ali

du Tagant étaient retournés dans leurs ksars ; Sidi Ahmed Djeddou, cheikh des Tamiella, avait fait sa soumission. Ould M'barek, chef du ksour de Tidjikdja, tout dévoué à notre cause, mettait à son service, son influence dans la région. Le sultan du Maroc, d'ailleurs, sous la pression de notre diplomatie, avait désavoué et rappelé Moulay Idriss.

Ma el Aïnin cependant, quoique désavoué aussi, ayant vu se disjoindre l'œuvre préparée, ne désarmait pas ; durant toute l'année 1908, à chaque instant, sous son instigation, des incursions sur nos territoires, des attaques contre nos sujets et nos troupes se reproduisaient sur tous les points de la contrée ; non seulement les pillages des convois rendaient le fleuve inutilisable au commerce avec le Soudan, mais dans le sud, les prédications du marabout Ali Yoro amenèrent l'attaque du parti des Dagana (mai 1908) ; au cours des pourparlers d'une reconnaissance pacifique avec les Oulad bou Amar, l'interprète fut assassiné, et le chef du groupe Ouled ba Amar, l'assassin, se retire à Villa Cisneros, près du gouverneur espagnol, d'où il va razzier les tribus voisines à nous soumises. En juillet, les Maures attaquent une reconnaissance commandée par le capitaine Berger ; en septembre, ils poussent une incursion jusqu'au poste de Port-Étienne ; en novembre, au puits d'Aganchich, dans le Trarza, le lieutenant Reboul avec son peloton de spahis, rencontrait une bande d'Ould Deïd, dissidents de la branche aînée de la famille royale des Trarza, et était tué dans le combat avec plusieurs de ses hommes. A Anlata, à El Moïnan, trois détachements avaient été surpris et détruits en mars ; le commandant du poste d'Akjfout avait péri dans une affaire avec une colonne envoyée par l'émir de l'Adrar. Il devenait nécessaire de sortir de l'attitude défensive observée jusque là et qui pouvait, aux yeux de l'adversaire, passer pour une marque de faiblesse ou de crainte. Il fallait atteindre dans leur dernier refuge les éléments de trouble, les tribus pillardes et guerrières qui infestaient le pays et faisaient obstacle à l'œuvre pacifica-

trice ; il fallait en finir avec ce mouvement hostile qui affichait la prétention de nous rejeter au sud du Sénégal ; il fallait pénétrer dans le mystérieux et jusque là inaccessible Adrar, foyer de la résistance. Sur la proposition du nouveau gouverneur général, le ministre des colonies reconnut la nécessité d'une expédition destinée à réduire l'audace des guerriers et à rétablir l'ordre. Cette occupation de l'Adrar, le grand marabout, notre ami, Cheikh Sidia, la conseillait et la souhaitait, dans le but de purger le pays des pillards et de détruire l'influence néfaste de Ma el Aïnin, rivale de la sienne.

La pacification de la Mauritanie. — Certains, à ce moment, en France, estimèrent que nous ne devions pas aller plus loin que le Chamama, cette zone cultivée de 80 kilomètres qui borde le fleuve au nord. Mais les tribus maraboutiques n'y séjournent que durant la saison sèche ; après les pluies, elles remontent vers le nord pour faire paître les troupeaux, et là se rencontrent forcément avec les tribus dissidentes qui pourraient leur faire payer très cher leur soumission ; c'est donc la force même des choses qui voulait qu'on remontât au nord et que, pour pacifier le bas pays, d'abord on purifiât l'Adrar.

Il s'agissait si bien contre nous d'un mouvement politique, et non religieux, de la résistance d'une oligarchie dépossédée en faveur des minorités opprimées, que les Hassane, qui s'opposaient à notre pénétration, sont renommés pour leur impiété et que les grands chefs religieux étaient avec nous.

Le colonel Gouraud, commissaire du gouvernement, ayant avec lui Sidi Ahmed, fils de l'ancien émir, renversé à cause de son amitié pour nous, dirigeait la colonne qui se mit en route le 5 décembre 1908. Au bout d'un mois à peine que la colonne avait pénétré dans l'Adrar, plusieurs fractions du Ideï Chilli venaient faire leur soumission ; des chefs, des notables d'autres tribus venaient demander l'aman et offrir leur concours, Teurchane, Oulad Lassi, Smassid et les fils du grand marabout Mohamed Fadel, puis les Ida

ou Ali de Chinguetti, les Goudf, les Lakhlal. A mesure qu'on avançait, d'autres requêtes de pardon et de protection se succédaient : les Ouled Akhrlim, les Ahel-Tanaki, Torch, Kounta et Ida ou el Hadj, de nombreuses fractions des Ouled Gheilaine, des Ouled Ammoni abandonnaient le camp de l'émir. Le vieux Mohamed, cheikh des Ouled Ammoni, une des dix tribus dirigeantes du pays vient s'entretenir avec le colonel pour lui conseiller de remettre Sidi Ahmed à la tête de l'Adrar, vœu que la djemâa de la tribu renouvela bientôt après, sous la forme solennelle et précise d'une embuscade, et dès le mois de mai, était désigné l'émir agréé par nous. A l'arrivée de nos troupes, la population maraboutique des Maures d'Atar, de Chinguetti, pillées par les guerriers, arborent le drapeau blanc et envoient des députés ; enfin, le grand marabout Cheikh Sidia vient avec un convoi français rejoindre le colonel Gouraud dans l'Adrar nous donnant, par cette éclatante manifestation de son amitié, une très grande puissance sur l'esprit des populations qui lui firent un accueil enthousiaste. Avec l'ancien émir et les tribus hostiles se trouvaient trois des fils de Ma el Aïnin, envoyés par lui pour entretenir l'agitation. Au camp des rebelles Cheikh Sidia envoya des lettres disant que les Français savaient respecter la foi des croyants. En même temps Abidine, frère du caïd de l'oued Noun, qui se trouvait aussi près du colonel, dans le but de battre en brèche les intrigues de Ma el Aïnin, adressait aux Regueïba, sujets du caïd dans son terrain de parcours, des missives lui enjoignant de faire la paix avec les Français. Dans le courant de l'été l'occupation des palmeraies, les multiples et victorieux combats dans la région de Tourine, amenaient les Ouled Hanoun, les Ouled Entada, les Oulad Gheïlane, les Ouled Selmounn, les Mechdouf, à abandonner le parti de l'émir et à venir à nous, lassés qu'ils étaient de la vie anormale qu'ils menaient sans profit, et des tribus du nord envoyées par Ma el Aïnin. L'émir Ould Aïda, retiré dans les dunes de Maktéir, n'était plus guère entouré que des Oulad bou Sba, des Oulad Delim, des Regueïba, ses alliés venus du

nord par désir de rapine et de bataille ; les soumissions des chefs de bande de la contrée se multipliaient ; le grand marabout local, Taki Allah, qui jusqu'alors était resté neutre, venait à Atar rendre visite au colonel, comprenant que notre action allait déterminer à son profit l'influence écroulée de Ma el Aïnin et proposant de jouer pour nous dans son obédience le rôle tenu dans le Trarza par Cheikh Sidia.

Le groupe dissident tendait de plus en plus à se désagréger ; après de nouveaux combats survenus, les Ahel Ma el Aïnin reprenaient le chemin de Smara et les Regueïba se repliaient au nord, en partie dans le territoire du Rio de Oro, en partie dans l'Adrar Sotof ; en octobre 1909, le chef des Regueïba Oulad Moussa venait à Atar demander l'aman, s'engageant à quitter l'Adrar et à ne plus razzier le territoire français, exemple suivi par les Regueïba Legouassem et les fractions Oulad bou Sba et Oulad Delim ; au même moment, à Port-Étienne, le résident, capitaine Rouyer, traitait avec des Oulad Delim et des El Gorah qui s'engageaient à obéir à l'administration française et à payer l'impôt, à respecter nos sujets, à ne plus secourir nos adversaires, moyennant quoi on les autorisait à parcourir la presqu'île du cap Blanc et la région littorale d'El Aioudj à Bir el Guerb, car ces tribus, parcourant les bords de la baie d'Arguin et du cap Timiris, le Tasiast et le Tiris, sentaient l'obligation de se mettre en bons rapports avec l'autorité qui, depuis la construction des ports et la soumission de l'Adrar, les touchait de trois côtés.

Une colonne envoyée dans le Sud, avait pour résultats la soumission de deux dissidents Brakna, le frère de l'ancien émir et le chef des Oulad-Ahmed ; en décembre, deux dissidents du Trarza qui s'étaient joints à cette lutte, l'émir détrôné Mohamed Ould Fall et Ahmed Ould Deïd vinrent faire leur soumission à Atar et à Boutilimit, ce qui amenait celle des Ahel Adjour, dernière bande armée, et produisit le plus grand effet dans la Basse-Mauritanie. Les conseils de Cheikh Sidia, très en faveur près de la branche aînée, ne furent pas étrangers à cette solution. L'autre grand

cheikh religieux du Trarza, Saad Bou, rédigeait pour la forme des lettres à Ma el Aïnin, un long mandement, pour démontrer que la résistance à l'occupation européenne, forte et respectueuse de l'Islam, est contraire à la raison ainsi qu'à la volonté divine. Délivrées de l'oppression et de la crainte, les populations indigènes de l'Adrar étaient toutes prêtes à collaborer à notre œuvre d'amélioration civilisatrice. Dans la récente campagne, les tribus ralliées s'étaient montrées pour nous les plus zélés auxiliaires de l'Est. Sur la frontière saharienne, les tribus soumises, heureuses d'être protégées, étaient restées correctes ; seuls, les Laklall, bientôt contenus par le gouverneur Clozel, avaient un moment tenté de s'agiter. Le Maroc avait renoncé à toute velléité d'agir dans une région si éloignée de sa zone d'autorité (trois mille kilomètres de Marrakech à Atar) ; l'expédition Gouraud n'avait eu pour objet que de briser les dernières oppositions dans un territoire de notre influence. Le prestige de Ma el Aïnin était complètement ruiné, l'ex-émir en fuite dans le Tiris ; à la fin de l'année, le colonel Gouraud pouvait dire que la paix était rétablie et qu'on pouvait recommencer dans l'Adrar l'installation d'un régime de protectorat où l'ordre serait maintenu par les chefs eux-mêmes, favorables à notre présence, appuyés et surveillés par des tournées de police de méharistes. En se retirant, le colonel laissait à son successeur, le lieutenant-colonel Patey, ces deux principes de saine politique : diriger l'activité belliqueuse des guerriers de l'Adrar contre les peuplades du Nord afin de préserver la Mauritanie du Sud et d'éviter un retour d'alliance, favoriser la circulation de caravanes apportant du Sénégal les denrées européennes, afin de faire cesser l'isolement de l'Adrar et d'y apporter l'adoucissement des mœurs par l'accroissement du bien-être. On voyait approcher, à bref délai, l'organisation des marches sahariennes et des frontières désertiques au nord du Sénégal, suivant les projets du gouverneur Roume, approuvé par le gouvernement, la stabilité, en un mot, des possessions de la France en cette région.

Le colonel Patey, dès le début de 1910, au cours d'une tournée dans les provinces du Sud, reçut à Moudjeria la soumission de l'ancien chef des Ida ou Aïch, en dissidence depuis Coppolani qui, ayant eu son campement de Kiffa détruit par les méharistes, venait demander l'aman, lui qui disait jadis au colonel Gouraud : « N'attends rien de moi tant que tu n'auras pas conquis l'Adrar et le Hodh » ; cette soumission entraînait celle des Ida ou Aïch.

Les nomades encore rebelles du Hodh lui avaient aussi envoyé des députés pour solliciter l'autorisation de séjourner dans les territoires de notre administration, qu'ils s'engageaient à reconnaître. Les derniers restes de tribus dissidentes s'étaient réfugiés à l'oasis de Tichitt et dans le Hodh. En mai 1910, le colonel, commissaire du gouvernement, tint à Boutilimit une assemblée solennelle où les délégués des Oulad bou Sba, des Oulad Delim, des Regueïba, les marabouts et les guerriers du Trarza vinrent rendre hommage à la France.

Des rivalités pour le commandement général divisèrent les Oulad Delim ; les deux prétendants, pour chercher des appuis, intriguaient chacun de leur côté dans nos centres de Port-Étienne, Boutilimit, Nouakchott, Atar. La répartition des contributions dues par les pêcheurs de la côte à leurs suzerains donna aussi lieu à des contestations que le commandant du cercle arrangea d'office. En septembre, la dernière tribu insoumise des Regueïba du Sahel avec une tribu Tekna nous demandait l'aman, qui leur fut accordé moyennant une indemnité en bétail. Les Espagnols du Rio de Oro ayant cherché à les détourner de leur dessein, les tribus quelque temps s'immobilisèrent près de la sebka d'Idjil, mais enfin elles parvinrent à Atar où, au début de l'année suivante, leur soumission fut solennellement offerte ; à peu près en même temps, une fraction des Oulad ben Amar sollicitait aussi d'entrer en rapports amicaux avec nous ; on lui demanda tout d'abord de livrer le meurtrier de l'interprète assassiné chez eux en 1908 ; le chef de la fraction révéla alors le rôle joué en cette affaire par les

Espagnols et l'on dut, sans plus d'insistance, accorder l'aman, de sorte qu'à la fin de 1909, presque tous les Oulad ben Amar (Oulad Delim du Nord) avaient reconnu notre autorité.

A cette époque, le résident de Villa Cisneros, inquiet des résultats de notre politique, s'en fut à Atar, sous un prétexte futile, en réalité afin de manifester aux indigènes que les Espagnols étaient les amis des Français qui n'oseraient rien contre les tribus vivant en territoire espagnol.

Interprétant cette démarche selon leur gré, un parti d'Oulad ben Amar se répandit dans le Tasiast, le Tiris et l'Adrar pour y razzier les El Gorah et les fractions soumises des Oulad Delim. Ahmouïn, leur chef, qui voulait ménager à la fois la France et les redoutables gens du Nord, voyait son autorité s'affaiblir dans ses tribus, impatientes de se jeter dans les batailles et les pillages. Pour l'attacher, l'autorité française le nomma cheikh général des Oulad Delim, en l'appuyant auprès de diverses fractions. Deux chefs des Oulad Delim du Nord (Oulad ben Amar), qui étaient à Nouakchott pour faire leur soumission, apprirent cette décision avec colère ; l'un exprima son mécontentement : l'autre rompit les pourparlers, s'en alla dans le Nord et en revint bientôt pour razzier les troupeaux dans l'Agneitir et le Taffouelli (mars 1911).

En sous-main, le commandant du port de Villa Cisneros travaillait à détourner les tribus de leurs tendances vers nous, faisant remarquer que les Espagnols ne demandaient pas d'impôts aux Maures, et que les tribus soumises aux Français ne seraient plus admises à commercer avec Villa Cisneros, leurs chefs perdant ainsi le droit accoutumé qu'ils y touchaient sur les affaires. Cependant, au commencement de 1911, nous reçûmes encore à Atar la soumission de fractions Tekna, qui l'avaient sollicitée en même temps que les Regueïba et qui leur fut accordée, à condition de se rapprocher de l'Adrar et de payer une amende de guerre. Quelques mois plus tard, les Lgouassem (Regueïba du Nord) signaient à Atar une convention stipu-

lant la cessation des hostilités avec les Français et les tribus à eux soumises, la restitution des prises faites depuis quatre mois, une amende de guerre et l'autorisation pour eux de parcourir l'Adrar et les régions au nord de ce massif jusqu'à la Seguiet el Hamra. Au début de 1912, le capitaine Gerhardt, commandant le cercle du Trarza, arrangea définitivement les vieilles contestations entre les Oulad Biri et les Djedjibba, en accordant aux seconds la propriété des puits, et à tous deux la jouissance de l'eau. A l'Est, pour mettre fin aux troubles que les dissidents réfugiés aux environs de Tichitt suscitaient encore sur la frontière du Tagant (la palmeraie de Rachid, à cause d'eux, ne pouvait plus être cultivée), le colonel Patey entreprenait dans le Hodh une tournée de police qui amenait la capture par les méharistes de l'ancien émir Ould Aïda au combat de Tichitt et l'occupation d'Oualata par le colonel Roulet, faits décisifs pour l'avenir de la pacification.

Mais, dans l'Ouest, nos irréductibles ennemis, les Ahel Ma el Aïnin, commençaient à relever la tête. Le vieux marabout était mort vaincu et découragé, à la fin de 1910. Son fils El Hibba, désigné par lui comme héritier de sa baraka, jeune et ambitieux, recommença à travailler les tribus environnantes afin de les détacher de la France, tâche d'autant plus facile que le résident de Nouackchott, lieutenant Merello, qui avait su prendre un contact efficace sur les indigènes, venait de quitter le poste. Dans le courant de l'année 1911 presque tous les Oulad Delim, sous les excitations des amis d'El Hibha, s'en vont en dissidence ; à la fin de l'année, les Regueïba, qui jusque là s'étaient montrés assez loyalistes, payant l'impôt, escortant nos convois, aidant à la remonte des méharistes, par fractions de plus en plus nombreuses, les imitent ; les Regueïba du Nord se rapprochent de la Seguiet el Hamra. Seul l'émir Mohammed nous reste fidèle, malgré l'abandon de presque toute sa tribu. Puis, les dernières fractions d'Oulad Delim, lasses d'êtres pillées par les autres, abandonnent à leur tour la cause des Français et se replient vers le Nord.

Au commencement de 1912, lorsque Moulay-Hafid eut accepté le protectorat de la France, El Hibba, fort de sa popularité chez les tribus d'alentour, se proclama, à Tiznit, sultan du Maroc et remonta vers le nord avec ses bandes chaque fois grossies, pour délivrer le pays musulman de la domination des chrétiens ; en août, il était dans Marrakech, reconnu comme sultan par tout le sud du Maroc, chef d'un grand mouvement insurrectionnel, et, ayant mis en état d'arrestation les sept Français qui restaient dans la ville, s'avançait vers la Chaouïa occupée par nos troupes. Les soldats du colonel Mangin atteignirent à Sidi bou Othman vingt mille hommes de sa harka, les défirent, entrèrent dans Marrakech où ils délivrèrent nos nationaux (7 septembre 1910). El Hibba se réfugia dans le Sous, où il comptait beaucoup de fidèles. Avec l'aide de nos alliés, les grands caïds de l'Atlas, nos troupes réussirent à le contenir et à protéger le Maroc.

En Mauritanie, le frère d'El Hibba était son représentant officiel. Lardaff commandait en son nom et lançait sur nos postes et nos tribus soumises les Regueïba du Sahel remontés vers le nord. Les hommes bleus, chassés de Marrakech, pour exercer leurs pillages descendaient vers le sud ; un rezzou d'Oulad Delim allant attaquer les tribus du Hodh, fut enfermé par le lieutenant Faivre dans le défilé de Ganeb, réduit à merci, et en partie mis en fuite ; un peu après, le capitaine Aubert surprenait au nord d'Oualata un groupe d'Oulad bou Sba qui, sous la conduite d'un émissaire d'Ould Aïda, l'ancien émir de l'Adrar, s'en retournait vers le Drââ après un rezzou, et lui infligeait des pertes sensibles (novembre). En janvier 1913, un rezzou de Regueïba et d'Oulad Delim, ayant traversé le territoire espagnol sans aucun empêchement, atteignait un détachement français au puits de Liboirat, entre Port-Étienne et Atar, et lui tuait plusieurs hommes dont les officiers. Le lieutenant-colonel Mouret partit aussitôt à Taheurt pour explorer le nord de l'Adrar à la recherche du rezzou (février 1913).

Entre la Seguiet el Hamra et la hammada, Lardaff grou-

pait ses meilleures forces, Chleuh, Tekna, Regueïba, Oulad Delim, pour les jeter sur la Mauritanie ; le fils de l'émir des Regueïba en personne avait quitté le camp paternel pour se joindre à lui.

La colonne française, après une longue marche dans le désert, rencontra ces forces au pied de la hammada, sur l'Oued Taghat et les défit dans un grand combat où périt, à la tête de ses méharistes de l'Adrar, le capitaine Gerhardt, ancien commandant d'état-major pendant l'expédition de l'Adrar, ancien commandant du cercle du Trarza (mars 1913).

L'émir des Regueïba, Mohamed ould Habib, demeuré seul, en proie aux attaques de ses compatriotes, envoyait ses regrets à l'autorité française, et se décidait aussi à remonter vers le Nord ; mais arrivé près d'Idjil, il s'arrête et se refuse obstinément à marcher contre nous ; d'avril à mai, les rezzous descendant au pillage, de nos territoires, n'épargnaient pas son campement.

Le colonel Patey, commandant militaire de la Mauritanie, estima que la pacification de la Mauritanie voulait la combinaison d'une action énergique sur la Seguiet el Hamra et dans le sud marocain ; la colonne Mouret, prenant l'offensive, s'empara de la kasbah de Smara et la fit sauter, tandis que le caïd Glaoui chassait El Hibba de Taroudant. La désunion ne tardait pas d'ailleurs d'éclater dans les tribus rassemblées hors de leurs terrains de parcours et dont le rapprochement avivait les vieilles haines, un moment remplacées par l'espoir d'un butin proche et abondant.

La confédération se disloquait. Mohamel ould Khalil des Regueïba du Sahel fit savoir qu'il était tout prêt à revenir si on lui accordait l'aman, et les Regueïba du Nord, après une dernière expédition dans l'Adrar et le Hodh où ils éprouvèrent des pertes considérables (novembre 1913), cherchèrent, par son entremise, à entrer en pourparlers de soumission. L'émir des Regueïba du Sahel, dont l'attitude avait toujours été fidèle, n'eut pas de peine à terminer ses

négociations, dans l'Adrar, avec le commissaire du gouvernement français ; ensuite, avec l'émir des Regueïba du Nord, tous deux accompagnés des émirs du Trarza et de l'Adrar et de Cheikh Sidia, ils se rendirent à Saint-Louis où leur soumission fut solennellement reçue par le gouverneur général. Cette soumission étendait notre couverture et notre zone effective d'influence jusqu'au Drââ (mai 1914). Une fraction Oulad Delim s'était déjà soumise ; le reste, retiré sur les terres du Rio de Oro, était tout prêt à l'imiter ; quelques obstinés demeuraient autour d'El Hibba que le pacha de Taroudant venait encore d'expulser d'Azercif. Chez les Tekna, les Iggout, alliés des Regueïba du Sahel, avaient suivi leur exemple ; les autres fractions, encore dévouées à El Hibba, sentaient s'ébranler leur fidélité envers ce madhi aux abois ; mais elles sont peu en rapport avec nous, leurs terrains de parcours et leurs besoins étant en territoire espagnol. El Hibba s'était retiré dans un coin inaccessible de l'Anti-Atlas, à Kerdouz (est de Tiznit).

Sans armes, sans troupes, il est encore puissant par son nom et son prestige de madhi. L'ancien consul d'Allemagne à Fez se met en rapport avec lui et lui fait passer des armes ; dès août, il lance sur le Sous des bandes dissidentes ; l'agitation madhiste se propage au delà de l'Atlas. Mais là, les populations indigènes ayant fait connaissance avec notre protection, montrent envers nous le loyalisme le plus spontané et le plus sincère, et toutes les tentatives du madhi acquis à l'Allemagne qui, dans le courant de 1915 et de 1916, reprend l'offensive à chaque débarquement d'armes et de munitions, sont repoussées par les harkas du caïd Glaouï et du pacha de Taroudant, jusqu'à ce que la mort de celui-ci, tué dans une surprise près de Tiznit, et les retraits de sa troupe amènent le général de Lamothe à venir à travers l'Atlas avec le groupe mobile de Marrakech jusqu'à Tiznit, où il fait flotter notre drapeau sous les yeux des indigènes étonnés (janvier 1917) ; la plaine du Sous, jusque là indomptée, était soumise, et le prestige d'El Hibba fortement amoindri.

En Mauritanie, nul trouble ne s'était produit ; dès le début de la guerre, les chefs musulmans nous avaient d'eux-mêmes envoyé leurs adhésions. Citons les dernières phrases de celle du chérif d'Oualata :

« Sache, ô gouverneur, que, si le monde entier devait nous haïr à cause de notre amour pour la France, nous, gens d'Oualata, nous préférerions encourir cette haine plutôt que manquer à l'affection que nous devons à ton pays.

« Quiconque penserait autrement mériterait les noms de menteur, de traître et d'infâme. »

Lorsque, il y a deux ans, Mgr Jalabert, vicaire général de la Sénégambie, qui devait disparaître si tragiquement, en janvier 1920, lors du naufrage de l'*Afrique*, annonça l'intention de visiter les territoires de son diocèse situés au nord du fleuve Sénégal, l'administration française, craignant de froisser le sentiment musulman en donnant une escorte officielle à un prêtre chrétien, eut l'idée de s'adresser à Cheikh Sidia pour faciliter le voyage du prélat. Le chef de la Voie Sidia reçut le vicaire apostolique avec la plus grande courtoisie ; et c'est accompagné, par le propre fils du cheikh et plusieurs notables de son entourage, que Mgr Jalabert effectua sa tournée, partout entouré par les populations maures des témoignages de respect qu'elles ont l'habitude de rendre à leurs marabouts les plus vénérés.

CHAPITRE VIII

LA COLONISATION FRANÇAISE EN MAURITANIE

Limites. — Superficie. — Divisions. — Le territoire civil de la Mauritanie qui dépend du gouvernement général de l'Afrique occidentale française, a pour limites administratives : à l'ouest l'océan Atlantique ; à l'est le marigot de Karikoro qui forme en même temps la limite ouest de la colonie du Haut-Sénégal-Niger ; au sud le fleuve Sénégal, frontière nord de la colonie du Sénégal. La frontière septentrionale du territoire de la Mauritanie saharienne fut longtemps assez mal définie. En 1907 elle était représentée par une ligne qui, passant à cinquante kilomètres nord des postes de Nouakchott, de Boutilimit et d'Akjoucht, allait rejoindre le massif montagneux du Tagant au parallèle de Tidjikdja et, le remontant, le contournait au nord à cinquante kilomètres au-dessus de Rachid et de Tidjikdja.

La superficie totale de ces territoires peut être évaluée à cent dix mille kilomètres carrés.

Cette colonie, à peu près définitivement constituée aujourd'hui, a comporté, par sa formation progressive, de successifs changements dans son organisation administrative.

Le premier décret d'organisation, en 1904, avait divisé le territoire civil de la Mauritanie en cinq régions : le Trarza occidental, avec Nouakchott pour capitale ; le Trarza oriental, capitale Boutilimit ; le Brackna, dont la capitale était Regba sur le marigot de Koundi entre Podor et Boghé ; la région de Mal, nord du pays Brackna, capitale Mal ; la région du Gorgol comprenant la contrée entre le Gorgol blanc, les plateaux du Regueïba et de l'Assaba, le marigot

de Karikoro et le Sénégal, qui avait pour capitale M'Bout sur le Gorgol noir.

Après la réorganisation du Trarza, l'occupation du Tagant et la fondation de Port-Étienne, les circonscriptions furent remaniées en quatre cercles (1907) : cercle du Trarza, capitale Boutilimit ; cercle du Brakna, capitale Aleg ; cercle du Tagant, capitale Tidjikdja ; cercle du Gorgol, capitale M'Bout ; et deux résidences : résidence du Guidimaka, capitale Selibaby ; résidence de la baie du Lévrier, capitale Port-Étienne.

Le cercle du Trarza, limité à l'ouest par l'océan Atlantique, au nord par le cours du Sénégal, à l'est par une ligne qui, montant du sud-ouest à une dizaine de kilomètres à gauche de Rebga et du lac d'Aleg, se relèverait en se dirigeant vers le nord parallèlement au méridien jusqu'à hauteur du poste d'Aguieurt, enferme les régions naturelles appelées par les indigènes, le Leurchouma, le Chamama, l'Aftout, le Dahar, le Drah, l'Iguidi, l'Ogol, l'Aoukeïra, le Biar, l'Amechtil, l'Aouker, etc., et a son centre à Khroufa.

Le cercle du Brakna a pour limite occidentale la frontière est du cercle précédent, pour limite orientale une ligne qui suit le cours du Gorgol el Abiod ou Gorgol blanc, celui de son affluent l'Oued el Ghenem et remonte vers le nord, le long du massif du Tagant ; pour limite sud le fleuve Sénégal. Il comprend les régions du Chamama, du Tichamama, de l'Ouad, du Ragg ou Fori, le Tessagueurt, l'Anaghim, le Zirt, l'Akel, l'Aftout, etc. Aleg en est la capitale.

Le cercle du Gorgol, centre : Kaëdi, à l'est du Gorgol blanc, est bordé à l'ouest par le Sénégal, au nord par l'oued El Ghenem et le plateau des Regueïba, à l'est par le marigot de Guinimi et une ligne allant rejoindre le plateau des Regueïba. Il comprend, au bord du fleuve, la région du Litama.

La résidence autonome du Guadimaka, à l'est du cercle du Gorgol, bornée au nord par la chaîne de l'Assaba, au sud par le fleuve Sénégal et la colonie du même nom, à

l'est par le marigot et la colonie de Karikoro et la colonie du Haut-Sénégal-Niger, comprend le Guadimaka proprement dit, bande alluviale au bord du fleuve, le Gassambine et le Tektak, régions de marigots, de dunes et de montagnes isolées qui vont rejoindre l'Assaba. Elle a pour capitale Selibaby.

Le cercle du Tagant, au nord du Gorgol et au nord-est du Brakna, est formé du massif montagneux du même nom. Il a pour centre Tidjikdja.

Enfin, sur le littoral atlantique, la résidence de la baie du Lévrier, avec Port-Étienne pour capitale, a sous sa dépendance la moitié est de la presqu'île du cap Blanc, l'autre moitié relevant de la colonie espagnole du Rio de Oro.

Au nord des pays Trarza et Brakna, entre les massifs du Tagant et le littoral, s'étendent des régions presque désertiques, Tenïera, Boukergh, Targa, Fozoniten, Agan ou Baten, Inchiri, Amseïga, Tiris, Adrar-Sotof, Tasiast, habitées seulement au cours du déplacement des tribus nomades et qui ne comportent aucune administration.

A la suite de l'occupation de l'Adrar et du Hodh, un arrêté du 23 novembre 1912 a de nouveau divisé la Mauritanie en cinq cercles : Trarza, Brakna, Gorgol, Tagant, Adrar, et deux résidences : baie du Lévrier et Guidimaka, et un secteur : Tichitt.

Enfin, un décret du 23 avril 1913, après des tournées de police effectuées dans l'Adrar et dans le Hodh, au cours des années précédentes, a déterminé la frontière entre les deux colonies de la Mauritanie et du Haut-Sénégal-Niger, par une ligne qui remonte le marigot de Karikoro de son embouchure jusqu'à Kankosso, rejoint en ligne droite le puits de Chik, puis celui de Oumou, s'incline au nord-est sur Aïoun-Latroun, puis traverse le Hodh jusqu'au puits d'Aratane au nord ; ceci afin d'assurer régulièrement le bon fonctionnement des questions administratives pour les deux colonies et le rôle respectif des postes de surveillance.

Le territoire de chaque cercle est réparti entre plusieurs

résidences, de nombre variable suivant leur importance. Ces résidences sont : pour le cercle du Trarza, Biach, Boutilimit, Mederdra, Souet el Ma ; pour le cercle du Brakna, Boghé, Mal ; pour le Gorgol, Maut ; pour le Tagant, Moudjéria ; pour l'Adrar, Oudjeft et Chinguetti.

La Mauritanie, en réalité, c'est le pays des Maures, l'ensemble des territoires parcourus par leurs tribus, territoires qui s'étendent entre l'Atlantique, le Sénégal, l'oued Draa et Tombouctou. Ces espaces immenses, d'après les dernières occupations et les derniers traités, appartiennent tout entiers à la France, sauf l'enclave espagnole du Rio de Oro. On y peut mentionner à l'ouest, le Zoumoul, le Zemmour, l'Imrikli, région de la Seguiet el Hamra et de ses affluents, qui vont du Tiris et de l'Adrar-Sottof au littoral ; au nord de la région montagneuse de l'Iguidi à l'est, au nord du Hodh et par delà le Tagant et l'Adrar, les régions sablonneuses du Djouf, de l'Azaouad habitées par les Kounta, avec le ksar d'El Araouan, centre religieux célèbre dans tout le pays maure par la confrérie des Kadrya Bekhaya qui y fut fondée au siècle dernier, du Tanezrout avec le ksar fortifié du Taoudenni, dans la plaine de sable coupée de dunes jaunes, ksar fameux dans le Sahara et le Soudan pour l'important commerce auquel donnent lieu ses mines de sel, sel que les Kounta et les Berabich y viennent chercher par grandes caravanes (azalaï).

Mais trop arides et trop désertes sont ces contrées pour valoir une organisation quelconque ; elles ne relèvent que de la surveillance des pelotons de meharistes qui les parcourent de temps à autre en divers sens pour en faire la police.

Organisation administrative. — Justice. — Par décret du 18 octobre 1904, les pays de protectorat de la rive droite du Sénégal qui jusque là dépendaient de la Sénégambie-Niger, ont été rattachés directement à la colonie du Sénégal qui relève immédiatement du gouvernement général de l'Afrique Occidentale française.

Chacune des colonies que comprend ce gouvernement

général jouit de son autonomie administrative et financière. L'article 6 du décret confie l'administration du territoire civil de la Mauritanie à un commissaire du gouvernement général de l'Afrique Occidentale.

Le premier de ces commissaires fut Xavier Coppolani, pour qui le poste avait été créé. Ses successeurs furent : Montané-Capdeboscq (1905), Gouraud (1907), Patey (1910), Mouret (1912) et Gaden, qui ont continué les traditions de sa politique indigène si profondément sage et humaine.

Préalablement, un arrêt du 12 mai 1903 organisant le protectorat des pays maures de la rive droite, avait déterminé les fonctions de ce commissaire du gouvernement général. Avec l'aide de fonctionnaires civils et militaires, mis à sa disposition par le gouvernement général, le commissaire du gouvernement avait la charge d'assurer le fonctionnement du Protectorat. Les chefs indigènes, agréés par lui, lui servaient d'intermédiaires avec l'assistance des djemmâa (assemblées de notables) dans les tribus qui en sont pourvues. Le commissaire général était chargé de régler la composition de ces djemmâa, de la nomination des cadis et du contrôle de la justice.

En même temps, l'article 3 de l'arrêté supprimait les contributions arbitraires payées jusque là par les indigènes aux émirs et aux princes, et les remplaçait par le zekhat (impôt sur le bétail) et l'oussourou (droit de passage pour les caravanes). On avait pensé que le paiement d'un impôt modéré et régulièrement déterminé pourrait être pour la population une amélioration au régime de lourdes et vexatoires redevances dont les Hassane, leurs maîtres, les accablaient au gré de leurs besoins ou de leurs caprices. La quotité, la perception et l'assiette des droits et taxes sont déterminées par des arrêtés du gouverneur général, qui les prend en conseil d'administration.

Un commandant ou un résident est placé à la tête de chaque cercle.

En 1906, au moment où le Trarza, le plus important de ces cercles, fut réorganisé sous les auspices de Thievenaut,

il fut créé de grands commandements maraboutiques, dont les chefs administratifs devaient servir d'intermédiaires entre nous et les populations des tribus zaouïa et percevoir l'impôt.

Ces grands cheikhs administratifs étaient choisis par les djemmas et nommés par l'autorité française ; ils devaient percevoir l'impôt, transmettre les ordres du commandant de cercle et signer les réponses. Ils étaient responsables et sujets à l'amende.

Sidi El Mokhtar, frère de cheikh Sidia, fut cheikh administratif des Oulad-Biri ; le grand marabout lettré de Bou-Dafia, cheikh Sliman, fut nommé cheikh supérieur du Oulad-Dimân des Ida Yacoub et des Ahel Barick Allah ; cheikh Saad Bou, le célèbre marabout, eut le commandement administratif de sa petite fraction des Ahel Cheikh Saad Bou ; son fils Sidi Bouia fut choisi pour cheikh de la tribu Tendra. A l'usage, des modifications se produisirent ; on tendit à diviser en grands commandements régionaux et à prendre plutôt pour administrateurs les chefs des sous-fractions, afin de supprimer d'une part des intermédiaires inutiles entre l'autorité française et les indigènes et, d'autre part, afin de ne point réunir sur la même tête le pouvoir administratif et le pouvoir religieux. Le grand cheikh désigne, pour chaque fraction sous son autorité, un chef responsable dépendant de lui et chargé d'assurer le soin de l'administration ainsi que la perception des impôts ; il lui transmet les fiches d'impôts réparties pour chaque fraction par la résidence du cercle, ainsi que les réquisitions.

Dans les tribus guerrières soumises des contrées de protectorat les chefs maures choisis par nous et favorables à notre extension relèvent directement du gouverneur du Sénégal. Surveillés par nos agents, ils touchent l'impôt, transmettent les ordres du commandant de cercle et, sous notre contrôle, assurent la protection des tribus maraboutiques qui résident sur leurs territoires.

Le régime instauré dans l'Adrar après l'expédition de 1909, constituait un régime de protectorat léger, laissant

aux chefs choisis par des notables et approuvés par nous, leur part d'autorité, mais les rendant responsables, toujours sous notre contrôle, de la sécurité de leurs territoires qu'ils sont chargés d'assurer avec leurs guerriers, aidés au besoin par nos forces pour combattre la tendance à l'émiettement qui disperse les responsabilités. Bref, on chercha à grouper, sous le même chef, un grand nombre de tribus. Le droit de « ghafer », sorte de droit de protection payé aux guerriers par les marabouts, avait été supprimé par Coppolani dans le sud mauritanien, mais dans l'Adrar, où nous voulions nous appuyer sur les guerriers, on le laissa subsister, de même que la « horma », droit sur les troupeaux, mais en leur donnant une forme régulière, afin d'y pouvoir ajouter les redevances qui établissent notre souveraineté, mieux que tout autre argument, la violence exceptée. Ainsi, tandis qu'on tendait à fractionner les tribus maraboutiques, pour lutter contre ce qui a été appelé le « cléricalisme musulman », on cherchait à donner plus de cohésion aux tribus guerrières de l'Adrar, afin d'exercer plus facilement sur elles une action politique.

Des goums locaux, recrutés parmi les guerriers de l'Adrar, étaient formés par les soins de l'émir pour assurer la tranquillité du pays, que d'ailleurs, nos groupes mobiles de méharistes devaient parcourir une ou deux fois par an, afin d'entretenir notre prestige et la pensée de notre force.

Organisation militaire. — Le commissaire du gouvernement général pour la Mauritanie est aussi chargé du commandement des forces militaires.

Ces forces comprennent les troupes régulières, constituées par un millier de tirailleurs sénégalais, un escadron de spahis également sénégalais, une demi-compagnie d'infanterie, une demi-section d'artillerie, et les troupes de police formées de deux cents tirailleurs hors cadre, d'un peloton de spahis hors cadre et de deux pelotons de méharistes.

La Mauritanie n'emploie que des troupes indigènes recrutées en Afrique occidentale. Elle dispose par elle-

même de forces suffisantes pour avoir, en 1908, composé le corps d'expédition de l'Adrar sans rien demander à la métropole. Les cadres, officiers et sous-officiers, seuls, sont Européens. Des goums fournis par les tribus maures soumises, prêtent au besoin leur concours à cette force. Certains sont commandés par des princes des tribus hassanes du Trarza et du Brakna. Au moment de l'expédition Gouraud dans l'Adrar, un goum de cent auxiliaires méharistes avait été fourni par les guerriers du Trarza, remarquable preuve du loyalisme des tribus administrées par nous.

Les troupes sont réparties dans les centres des cercles, les résidences et les postes militaires spéciaux, établis sur divers points du territoire.

Les forces les plus considérables se trouvent à Nouakchott, sur le littoral ; à Bourdjémia dans l'Inchiri ; à Boutilimit, capitale du Trarza ; à Aleg, capitale du Brakna ; à Moudjéria, à Tidjikdja (fort Coppolani) dans le Tagant ; à M'Bout, capitale du Gorgol.

A l'exception de Tidjikdja et de Moudjéria, ces postes n'ont pas de valeur stratégique ; on les avait distribués de façon à former un réseau de surveillance et de garde, dans le but de révéler et d'arrêter les incursions et les rezzous des tribus du Nord et de l'Adrar. D'autre part, les pelotons de méharistes avaient mission de circuler continuellement, l'un dans l'Inchiri, l'autre entre l'Inchiri et le Tagant, dans l'Aouker, le Boukergh, l'Agan. Malgré ces mesures il n'était que trop facile à des groupes ennemis pouvant choisir et le moment à prendre et la route à suivre, de déjouer la vigilance des observateurs et de passer inaperçus entre les mailles du réseau. C'est pourquoi l'occupation et l'organisation de l'Adrar, ainsi que des régions sahariennes voisines, se sont imposées à nous par la force des choses, pour la paix et la sécurité de nos territoires et de nos sujets.

Les postes militaires comportent une garnison militaire chargée d'assurer la défense de la contrée avec un magasin enfermant les approvisionnements en vivres, équipements,

fusils, cartouches, armes, munitions. Il y a un commandant militaire et un résident civil spécialement occupé de la besogne administrative, de la perception des impôts et du ravitaillement qu'il assure par voie de réquisition dans les tribus environnantes. Parfois l'officier commandant les troupes fait fonction de résident. Pour fournir aux besoins du transport et de la nourriture, l'autorité incite les tribus à se rapprocher des postes et à se fixer aux alentours afin de les avoir sous la main, ce qui modifie dans une certaine mesure le mouvement traditionnel de leurs déplacements.

Quelques-uns ont trouvé mauvais qu'on détournât diverses tribus de leurs habitudes de nomadisme et craint qu'on fît naître par là des mécontentements. Cependant on peut constater que, pour beaucoup de Maures de marque et leurs tribus, les postes sont des centres d'attraction. Cheikh Sidia qui avait longtemps campé sur différents points dans des zériba fortifiées, a depuis dix ans établi son campement à proximité du poste de Boutilimit, sur une dune parallèle à celle où s'élèvent les bâtiments du chef-lieu du cercle du Trarza, bureau du cercle et de la résidence, infirmerie, école. Dans le goud (long couloir de terrain qui sépare les deux dunes), Cheikh Sidia avait fait aménager des puits et construire une kasbah qu'il a mise à la disposition des Français ; et là vivent en commun les ménages des sous-officiers français, les télamides en pèlerinage, les fonctionnaires en voyage. L'adabaï ou petit village des noirs amenés par la présence des Français, les campements des représentants des tribus près de la résidence, le mouvement des gens affairés affluant au cercle ou chez le marabout, les troupeaux qui vont à l'abreuvoir, entretiennent, dans ce coin, l'animation d'une petite capitale.

Cheikh Mohamed Saïd, marabout Tidjani des Ida ou Ali, campe au puits de Djeraria, entre Boutilimit et Méderdra, ce qui a popularisé ce nom de Boutilimit dans les tribus.

Cheikh Saad Bou, le marabout Fadelia du Trarza qui

avait successivement habité divers points sur la ligne de Saint-Louis à l'Adrar, très favorable à notre cause, bien avant même l'arrivée de Coppolani, était venu à la fin planter les tentes de son groupement des Ahel Cheikh Saad Bou, autour du puits d'Aguint, auprès du poste de Khroufa.

Cheikh Mohamed ben Sliman, le marabout lettré des Oulad Diman, dont la bibliothèque comprend plus de trois cents ouvrages de littérature et de science arabes, tant imprimés que manuscrits, a son campement à Bou-Dafia, à une journée de marche du poste de Méderdra. Un de ses fils suit l'école française de la Résidence, tandis qu'un autre fait ses études à Saint-Louis.

En 1908, avant l'expédition de l'Adrar, des postes militaires étaient établis ainsi : dans le Tagant, à Tidjikdja, le poste très important appelé fort Coppolani après l'attentat de mai 1905, et celui de Moudjéria, au pied du massif ; dans le Gorgol, ceux de M'Bout, de Kaëdi ; dans le Brakna, ceux de Rigba et d'Aleg ; dans le Trarza, ceux de Choubouck et de Méderdra.

En outre, des postes de police existaient à Nouakchott dans l'Aftout littoral, à Akjirift aux confins de l'Inchiri et de l'Amséï ; à Khroufa, centre du cercle du Trarza et aux résidences de Biach, de Souet, de Mal et de Boutilimit ; aux résidences de Mal et de Boghi dans le Brakna, et, plus au nord, à Guimi et à Aguiert ; à Moudjéria, au pied de la muraille du Tagant, à Sélibaby, résidence du Guidimaka.

Le poste de N'Diago sur la côte à l'extrême sud du littoral mauritanien (16 kilomètres au nord de Saint-Louis) avait été abandonné.

L'occupation de l'Adrar a amené la création à Atar, d'un poste en pierre très fort, à 400 mètres en aval du ksar dont il domine les palmeraies, puis de deux autres à Chinguetti et à Oudjeft. En 1908 avait été achevée, dans la baie du Lévrier, la construction du poste et du fort de Port-Étienne.

Après la pacification de l'Adrar, le gouvernement de

l'Afrique Occidentale conçut un projet de réorganisation nouvelle pour la Mauritanie : 1° pour la bande des terres fertiles de la rive droite du Sénégal, cultivée et habitée par les populations noires, conserver le même mode d'administration et la rattacher aux cercles de la rive gauche, sous l'autorité directe du lieutenant gouverneur du Sénégal ; 2° pour les pays maures, Trarza, Brakna, Tagant, Adrar, établir un régime de protectorat spécial, adapté aux mœurs et aux besoins du pays, comportant un émir chargé du maintien de l'ordre et tendant à donner à notre influence, l'appui des tribus guerrières, comme nous avions déjà celui des tribus maraboutiques, mesures qui permettraient de réduire notre occupation, les forces militaires nécessitées par elle, en même temps que le nombre des postes qu'on rapprocherait le plus possible de la base fluviale, en leur donnant surtout le rôle de points d'appui pour les troupes mobiles des méharistes, chargées de parcourir le pays jusqu'aux limites de notre action.

Les postes permanents, sauf Boutilimit et Moudjéria, devaient être supprimés ; mais, en même temps, on prévoyait l'augmentation du nombre des postes de police ou de postes de nomadisation pour les troupes mobiles destinées à explorer le pays, ainsi que l'établissement de gîtes de route pour les lignes d'étape.

En 1910, les postes se répartissaient ainsi :

Dans la baie du Lévrier, Port-Étienne sur le littoral ; dans le Trarza, Nouakhchott sur le littoral, Méderdra, Boutilimit, à l'intérieur ; Podor, au bord du fleuve ; dans le Brakna, Aleg, Guimi ; pour l'intérieur, Boghé au bord du fleuve ; dans le Gorgol, M'Bout ; dans le Tagant, Moudjéria et Tidjikdja ; dans l'Adrar, Atar, Chinguetti et Oudjeft.

En même temps, on formait le projet d'organiser militairement les tribus afin de diminuer le nombre de nos troupes régulières affectées au maintien de l'ordre, d'appliquer aux tribus guerrières de la Mauritanie, la même organisation qu'aux tribus du sud algérien, d'adjoindre, en un mot, à la base des tirailleurs et méharistes sénégalais, des

guerriers maures rétribués comme partisans d'abord, puis comme soldats réguliers et volontaires, ainsi que les indigènes du Sahara, et de constituer ces formations maures avec des cadres algériens.

Un arrêté du gouverneur général, en date du 12 mai 1911, qui a créé pour l'Afrique Occidentale une garde indigène chargée d'assurer la police et la sécurité intérieure des régions pacifiées relevant pour le recrutement, l'entretien, l'avancement du commandant supérieur des troupes et du lieutenant-gouverneur pour la répartition et l'emploi, prévoit pour la Mauritanie deux brigades sur quinze dont se compose l'ensemble de cette garde.

Le budget. — Le budget de la Mauritanie forme une annexe du budget général du gouvernement de l'Afrique Occidentale française.

Les ressources de ses recettes sont fournies : d'abord par l'impôt de capitation réglé par arrêté du 21 décembre 1905, qui impose une taxe personnelle et annuelle de trois francs à tout individu de race noire vivant sur la rive droite du Sénégal ; puis par le zekhat, taxe du quarantième de la valeur dont l'arrêté du 21 décembre 1905 frappe les troupeaux possédés par les Maures qui vivent sous notre autorité ; ensuite par le droit de passage, contribution dont sont redevables les tribus limitrophes de la Mauritanie, qui, à certaines périodes de l'année, amènent leurs troupeaux paître sur nos territoires, comprenant un quarantième du nombre des animaux ; ensuite encore, par l'oussourou, droit de 10 °/₀ sur les marchandises importées par les caravanes ; enfin, par le droit sur l'extraction du sel, également de 10 °/₀ et, finalement, par la taxe des patentes et licences, et le droit de place sur les marchés établis par les deux arrêtés de novembre 1903.

Remarquons que les droits sur les animaux sont d'ailleurs assez minimes (un quarantième sur les moutons, un soixantième sur les bœufs, ânes et chevaux, un centième sur les chameaux) et appliqués dans un esprit très conciliant, car ils ne touchent que les troupeaux se nourrissant

pendant deux ou trois mois sur nos territoires et non aux animaux de bât et de caravane que les voyageurs laissent reposer quelques jours avant de leur faire reprendre leur travail.

Les droits sur les différentes espèces d'animaux peuvent être acquittés en argent, en guinée ou en moutons, un mouton étant estimé de quatre à six francs selon les régions. L'estimation d'un bœuf est de cinquante francs, celle d'un âne de soixante francs, celle d'un chameau, de quatre-vingts, d'un cheval de deux cents francs.

Les dépenses sont représentées par les divers frais d'administration, le fonctionnement des services, l'entretien des forces de police locale et le ravitaillement des postes.

En 1905, après la première organisation de la Mauritanie, le budget du territoire civil accusait, y compris la subvention du gouvernement général, 1.332.000 francs de recettes et 1.331.000 francs de dépenses.

Le budget de 1906 se présentait de la façon suivante :

Recettes prévues :

Pour la capitation	90.000
Pour le zekhat	280.000
Pour le pacage et l'oussoudou	30.000
Pour le droit d'extraction du sel	10.000
Pour les patentes et licences	5.000
Droit de place sur les marchés	2.000
Exploitation des bois, remboursements et recettes diverses	63.000
Au total une recette de	480.000 fr.
Le gouvernement général y ajoutait pour couvrir les dépenses prévues, une subvention de	600.000
(six cent mille francs), ce qui porte l'ensemble de l'exercice à	1.080.000

En 1907, après la réorganisation, on constate 1.542.000 francs de recettes, en face de 1.495.008 francs de dépenses.

Pour 1908, les recettes attendues étaient ainsi établies :

Pour la capitation...................	98.760
Pour le zekhat........................	260.000
Pour le pacage et l'oussourou..........	6.000
Pour le droit d'extraction du sel.......	15.000
Pour les patentes et licences...........	6.000
Droit de place sur les marchés.........	5.000
Patentes de dioulas (marchands indigènes)	40.000
Port d'armes..........................	6.000
Recettes postales et télégraphiques......	17.000
Droit d'exploitation des bois...........	1.200
Amendes et confiscations...............	3.000
Vente d'eau douce à Port-Étienne.....	3.000
Recettes diverses.....................	5.000
Remboursement de cessions de vivres...	30.000
Remboursement de frais de transport...	30.000
Soit..................	552.000 fr.

Le budget général de l'Afrique Occidentale française y ajoutait la subvention habituelle de 800.000 francs et 200.000 francs pour l'expédition de l'Adrar.

L'exercice 1909 accusa cet excédent de recettes sur l'année précédente :

Pour la capitation....................	13.260
Pour le zekhat........................	52.560
Pour le pacage et l'oussourou..........	3.000
Pour les droits d'extraction du sel.....	9.000
Pour les patentes et licences...........	1.000
Pour le droit de place sur les marchés...	15.000
Pour les patentes des dioulas..........	20.000
Pour le port d'armes..................	»
Pour les recettes postales et télégraphiques	2.000
Pour les droits d'exploitation des bois..	1.200
Amendes et confiscations.............	15.000
Vente d'eau douce à Port-Étienne......	3.000
Recettes diverses.....................	4.000
Remboursements de vivres............	30.000
Remboursements de frais de transport..	30.000
Soit un excédent total de.............	163.000 fr.

Ainsi les ressources de la colonie s'augmentaient sans que fussent accrus ni le nombre, ni la quotité des taxes, résultat dû au développement plus régulier des contributions directes, à un recensement et à un contrôle mieux établis.

Dans les tribus soumises, les chefs des sous-fractions ont été, comme on l'a dit plus haut, chargés de la perception de l'impôt, sous la surveillance de nos inspecteurs et ce système nous a donné toute satisfaction. C'est le cheikh des Ida ou el Hadj qui a la charge de percevoir le droit d'extraction dans les salines du Trarza, et maintenu sur les rives du Sénégal aussi bien que dans la boucle du Niger ; l'impôt était perçu avec régularité à la fin de 1909, au nom de l'administration française.

Le recensement opéré par le commandant Claudel à la suite de l'expédition de l'Adrar prévoyait pour 1910 une recette d'une centaine de mille francs : quatre-vingt-cinq mille francs pour l'achour, représentés par 75.000 francs sur 150 tonnes de dattes, 10.000 francs sur 50 tonnes de céréales, et 15.000 francs de zekhat sur les chèvres et moutons.

Cependant, en 1910, dans l'exercice du budget annuel de l'Afrique Occidentale française, le budget annexe du territoire civil de la Mauritanie accusa 1.359.700 francs, soit une diminution de 193.000 francs sur l'année précédente, à cause des dépenses nécessitées par diverses améliorations.

Les dernières communications officielles relatives au budget du territoire civil de la Mauritanie pour l'année 1916, nous apprenaient que ses recettes et dépenses étaient définitivement arrêtées comme suit :

Recettes..............................	1.896.377 28
Dépenses..............................	1.450.263 25
Soit un excédent de recettes de.......	446.114 03

En 1918, la situation financière n'a pas été très satisfaisante. Il n'a pas plu pendant l'hivernage et les récoltes

ont été nulles dans plusieurs cercles, d'où de sérieuses moins-values dans les recettes de l'achour.

Voies de communications. — Transports. — Routes maritimes et fluviales et routes terrestres. — Au point de vue des communications maritimes, la Mauritanie développe sur le littoral de l'Océan une longueur de côte qui s'étend du 16ᵉ au 21ᵉ degré. Malheureusement cette côte est d'accès difficile et presque dénuée de ports naturels; en plusieurs endroits, le long du rivage désert, on rencontre des épaves de navires échoués qui, par suite d'erreurs de route ou trompés par des feux de pêcheurs, sont venus s'enliser dans le sable et que recouvrent à demi les moules et les coquillages. Cependant, au nord du littoral, la baie du Lévrier peut offrir un abri magnifique aux navires même du plus fort tonnage, privilège unique sur la côte africaine. La baie de Cansado, une de celles que découpe à l'est la presqu'île du cap Blanc, est la meilleure de la région. Les plus gros vaisseaux y trouvent, après une route facile, un mouillage sûr.

Le plan dressé en 1896 par le lieutenant de Francq nous a appris qu'elle offre un asile excellent à des bâtiments calant jusqu'à 7 mètres. Au fond est la baie du Repos, toujours calme en tout temps, où des bâtiments de 3 mètres de tirant d'eau peuvent pénétrer à marée basse. Ceci a été démontré par les travaux du commandant Terrier en 1905-1906.

Un service régulier de vapeurs des Messageries Africaines, allant chaque mois de Dakar à Nouakchott et Port-Étienne, fonctionne depuis 1907 et assure les services postaux.

Au point de vue de la navigation fluviale, le Sénégal offre une voie large et suffisante, et depuis longtemps connue, de l'intérieur à la mer, chemin commercial que descendent ou remontent les chalands.

Deux fois par mois, un courrier fluvial remonte de Saint-Louis à l'escale de Dagana qui forme tête d'étape pour Mederdra ; à Podor qui est la tête d'étape de Boulitimit ; à

Boghé, tête d'étape pour Aleg et pour le Tagant. En saison d'hivernage, ce courrier pousse jusqu'à Kaëdi et Bakel, d'où le service postal atteint Sélibaby dans le Guadimaka.

A l'intérieur des terres, les marigots de Garak, de Sokhen, de Guédaïo dans le Trarza, qu'on peut considérer comme des canaux faisant communiquer le Sénégal avec le lac Cayor ou Rkis qui lui sert de bassin, permettent en hivernage, à des chalands calant 0 m. 75, d'arriver jusqu'à ce lac. Au pied du poste de Regba, dans le Brakna, passe le marigot de Koundi, bras du Sénégal qui court à travers le Chamama sur une longueur de cent vingt kilomètres et peut, durant une bonne partie de l'année, être employé par les chalands de petit tonnage.

Le Gorgol, long affluent du Sénégal descendu de la muraille occidentale du massif du Tagant et qui vient tomber dans le fleuve à Kaëdi en séparant les cercles du Brakna et du Gorgol, se prête, du commencement de l'hivernage au milieu d'octobre, à la navigation des pirogues jusqu'à la hauteur de Bel Tadi où il reçoit le Gorgol noir, qui prend naissance dans la chaîne de l'Assaba.

Durant l'hivernage, les pirogues peuvent aussi naviguer pendant une longueur d'une dizaine de kilomètres sur le marigot de Karikoro, qui marque la frontière entre la Mauritanie et la colonie du Haut-Sénégal-Niger.

Au point de vue qui nous occupe ici, il n'y a pas lieu de parler des cours d'eau intérieurs, oueds intermittents qui vont se perdre dans les lacs de Mal et d'Aleg et ne possèdent d'eau que dans la saison des tornades, non plus que du réseau des oueds du Tagant et de l'Adrar.

Quant aux voies de communications terrestres, la Mauritanie n'offre point d'exemple de ce que nous appelons une route, voie déterminée à l'avance et préparée pour la circulation. Il faut remarquer cependant que, mettant à part, bien entendu, certaines régions excessivement sablonneuses du Trarza ainsi que les passes difficultueuses du Tagant, le roulement des voitures ne rencontre pas d'impossibilité absolue pendant la saison sèche.

Pour les transports nécessaires à la construction des lignes télégraphiques, on a employé des véhicules attelés de bœufs accouplés au joug, et les résultats ont été satisfaisants.

Bien mieux, en 1919, M. Henri Hubert a pu circuler en automobile, entre Podor et Kaëdi d'une part, et entre Boghé et un point situé seulement à cinq kilomètres de Moudjéria, d'autre part. Sauf dans les vingt derniers kilomètres, la vitesse de route, arrêts normaux compris, a été d'environ 20 kilomètres à l'heure. M. Henri Hubert assure que sept pistes pourraient être utilisées dans un avenir assez prochain.

Les pistes, ces routes des pays primitifs, chemins à la longue tracés sur le sol battu par les pas répétés des voyageurs et des montures dans les itinéraires constamment suivis, existent à peine dans ces espaces plats balayés par le vent ou même sur le seuil rocheux des plateaux. Malgré cela, les conditions spéciales du terrain, presque partout très découvert, donnent aux déplacements une suffisante facilité.

Lorsqu'on parle de routes de caravanes, il ne faut donc pas entendre par cette expression un terrain aménagé et préparé, d'une façon si rudimentaire que ce soit, mais un itinéraire adopté par tradition, à cause de la position des points d'eau et des puits.

Trois directions indiquées par l'expérience et l'usage, pourvues de place en place de points d'eau à distances inférieures à trente kilomètres, sont le plus généralement adoptées par les caravaniers.

Premièrement, une ligne qui, dans le sol du Trarza, longe le bord de la mer jusqu'au Tasiast, où elle s'en écarte pour longer à gauche le pied du plateau du Souchel el Abiod.

Deuxièmement, une branche qui, à Tin-Maham-Toujounine, point situé non loin du littoral, un peu au sud de Nouakchott et qui forme le nœud de communication et de convergence des routes du sud au nord, se détache de

celle-ci et incline à droite sur l'Inchiri pour aller vers l'Adrar.

Troisièmement, une route qui va de N'Douméri vers l'Adrar et rejoint la précédente à Iaghref.

Souet al Ma, également dans le Trarza, mais plus au sûd à l'extrémité du lac Rkis, est aussi un nœud central de routes. Un chemin qui monte de Dagana, au bord du Sénégal, y passe, allant vers Touizikt et l'Adrar ; de Touizikt, une route redescend par Boutilimit et Nouagour jusqu'à Podor sur le Sénégal.

Une route va de Boutilimit à Méderdra ; une autre joint Boutilimit à Aleg à travers le pays des dunes. D'Aleg une autre va vers le Tagant par Choggar et Guimi et le col du Foum el Batha. De Guimi, situé à peu près au centre du pays Brakna, une route descend par Mal, Houit et Krikra à l'escale de Kaëdi sur le fleuve.

Plus bas, au sud-est, un chemin de caravane remonte de Litama sur le Sénégal à M'Bout, dans le cercle du Gorgol, traverse le plateau de Regueïba, et, par le col de Foum-Bajou, va, à travers le massif du Tagant, rejoindre Tidjikdja.

De Bakel, l'escale la plus méridionale du Sénégal sur la rive mauritanienne, dans la résidence de Guidimaka, on peut s'acheminer vers Sélibaby, chef-lieu de la résidence, vers Sakha, en contournant le pied du Mont du Lion, puis en traversant la chaîne de l'Assaba, vers Kiffa, dans le Haut-Sénégal-Niger et vers l'oasis de Tichitt dans le Hodh. A Tichitt, antique centre du commerce indigène avec le Soudan, aboutissent aussi des routes venant de Tidjikdja et de l'Adrar.

Des lignes d'étapes sont établies pour le service des escales du fleuve et de certains de nos postes ; on les a rendues aisément praticables par le forage des puits établis de place en place, de façon à diviser ces lignes en fractions de dimensions à peu près égales.

Une de ces lignes part du poste de Nouakchott, sur le littoral atlantique, et, par Bourdjeïa et Akjoucht, s'en va

dans l'Inchiri ; une seconde commence à Podor et remonte par Nouagour et Belmaris au poste de Boutilimit. Les transports y sont effectués exclusivement à dos de chameaux, à cause du parcours dans la région des dunes. Une troisième part de Boghé et, par Aleg, Guimi, Aguieurt, va à travers le pays Brakna jusqu'au poste de Moudjéria, au pied du massif du Tagant. Les voitures qui y circulent sont attelées de mulets, à cause de la traversée des plateaux et des chaînes de collines. C'est principalement la première partie de cette ligne qui a nécessité le plus de travaux pour le forage et l'établissement des puits.

De Nouakchott, un bon itinéraire, avec des puits d'eau douce et des pâturages abondants, mène vers la presqu'île du cap Blanc et Port-Étienne, par Bilaouack, Aléïbataf, Noueïd, Ammgoun, Lemanouek, le long du littoral, à travers le Tarad et l'Agneitir, et ensuite à l'intérieur, car le bord de la baie du Lévrier est impraticable, par Bouéri-Diéri, Nasseri, Moulouiliga, Lakhié, Bir-el-Guerb, Tintan, El-Aïoudj, à 8 kilomètres de la frontière espagnole du Rio de Oro et à 70 kilomètres de Port-Étienne. El-Aïoudj est le point d'eau le plus rapproché de ce poste, et, par conséquent, le lieu de passage obligé pour les caravanes et les individus qui, de l'intérieur des terres, veulent venir commercer à Port-Étienne ou y amener du bétail. Une route allant de Port-Étienne à l'intérieur par El-Aïoudj est appelée à un avenir économique intéressant.

Pour se rendre dans l'Adrar, on peut prendre ou par Nouakchott, Boudjéria et Akjoucht, la route de l'Inchiri, qui constitue comme une voie naturelle pour aller du littoral à l'Adrar, ou bien la route du Tagant en partant de Moudjéria ou d'Aguieurt pour monter vers Atar.

La route du Tagant passe dans la plaine d'Iagref, l'Iridji, Graret el Frass, Arna et la suite des plaines cultivées de l'Adrar, Amazmaz, Lamséidi, Glat el Bil, Aïoun Lebgar, Aouïnit en Zbel. Une route va de l'Adrar au Trarza, se dirigeant vers Boutilimit par Rhasseremt, Agueilt en Naja, ou par Aguilal-Faye et Tamersgoud, d'une part ; d'autre

part, par Agueilt en Naja et Bourdjeima, vers Nouakchott. La route du Tagant et celle du Trarza se croisent au puits de Tizégui.

D'Atar, de Chinguetti, d'Ouadane, dans l'Adrar, comme de Tichitt et d'Oualata dans le Hodh, des pistes vont vers la sebhka d'Idjil à l'ouest du massif entre l'ergh Hamami et les régions montagneuses de l'ouest. Idjil est aussi le centre de toutes les pistes venant de l'Iguidi, de Tindouf, de la Seguiet el Hamra et du cap Juby, avec celles qui viennent de la Mauritanie depuis Saint-Louis.

D'Idjil, trois pistes vont à Smara, sur la Séguiet el Hamra : l'une au centre, par des regs dépourvus de points d'eau ; une à l'est, avec des puits nombreux et abondants ; une à l'ouest, par les montagnes, avec quelques points d'eau. Une autre piste va d'Idjil à la presqu'île de Dakhla, sur la côte atlantique (Rio de Oro) ; une autre au ksar de Grizim, dans l'Iguidi, en traversant à Zedners des gisements de fer exploités d'une façon à peu près permanente par les forgerons des tribus nomades qui y viennent travailler par périodes de dix jours ; une autre à la belle oasis de Tindouf, autrefois habitée par les Tadjakant, mais abandonnée par eux depuis une quinzaine d'années, à la suite d'un rezzou des Regueïba. De Tindouf et de Grizim, des pistes vont aussi à travers l'Erg Moughtir, rejoindre Ouadane et Chinguetti, dans l'Adrar.

Une piste va de Grizim à Tindouf, et de l'un et l'autre point, des pistes atteignent Smara, longtemps célèbre par le séjour du fameux Ma-el-Aïnin, à travers une région de hammada, appelée Kouadim, et le Zemmour, qui est la région de terres cultivées le long de la Séguiet el Hamra.

De Tindouf, une piste conduit à Zaïr, ksar ruiné sur le Drââ, et de là à l'oasis de Tabelhala, non loin du poste de Béni-Abbès, dans le sud-algérien. De Grizim, une autre atteint l'immense oasis d'Ouled Méhaia, sur le Drââ (3.000 palmiers).

De Smara, deux pistes vont à Dakhla, dans le Rio de Oro, l'une le long de la mer, et l'autre à l'intérieur ; une

troisième remonte jusqu'à l'embouchure de l'oued Drââ et de l'oued Sous, en coupant les affluents de la Séguiet el Hamra, ceux de l'oued Chebika, l'oued Chebika lui-même et l'oued Drââ, et se termine à Agadir, d'où d'autres pistes se dirigent vers Mogador et Marrakech.

Il y a une dizaine de jours d'Idjil à Smara, et vingt-six de Smara à Marrakech ; dix jours d'Idjil à Tindouf, et vingt et un jours de Tindouf à Tabelbala ; vingt-quatre jours d'Ouadane à Tindouf, douze de Tindouf au Drââ ; quarante-cinq d'Ouadane à Béni-Abbès.

Postes et télégraphes. — Nous avons vu plus haut que le service postal est effectué mensuellement par des vapeurs de Dakar à Port-Étienne, et deux fois par mois, en toute saison, par voie fluviale, de Saint-Louis à Dagana, Podor, Boghé, têtes d'étapes pour Méderdra, Boutilimit, Aleg et le Tagant, et en hivernage à Kaëdi el Bakel, d'où le courrier gagne Sélibaby.

En 1906, fut commencée une ligne télégraphique qui, partant d'Aéré, sur le marigot de Doué (rive droite du Sénégal), communiquait avec Boghé sur la rive gauche et, reliant Boghé, Aleg, Mal, Guimi, Aguieurt, circulait à travers le pays Brakna jusqu'au pied du massif du Tagant. C'est à la construction de cette ligne que voulut s'opposer Abou-Bakar, chef du Bosséa, région de la rive gauche du Sénégal au sud de Saldé et de Kaëdi, lequel à la fin du XIXe siècle, nous avait déjà combattus avec l'aide des Ida ou Aïch ; mais il fut vite remis à la raison.

Depuis une autre ligne a été greffée sur celle-ci, ligne qui va d'Aleg au poste de Boutilimit dans le Trarza.

Après l'occupation du Tagant, une ligne télégraphique se rattachant par le poste d'Aéré (Sénégal) au réseau général, fut mise en construction pour relier le Tagant à la région du fleuve en passant par Moudjéria, Aguieurt, Guimi, Mal, Aleg et Boghé et devant se prolonger jusqu'à Tidjikdja.

Le télégraphe et le téléphone sont installés dans le bureau de poste de Port-Étienne et un réseau téléphonique relie

entre elles les installations officielles de Port-Étienne et du cap Blanc.

La presqu'île du cap Blanc et la baie du Lévrier, dans la région nord de la Mauritanie, sont reliées au Sénégal par la télégraphie sans fil. Le poste de Port-Étienne est en communication avec celui de Rufisque qui relie le Sénégal à l'Europe.

L'installation du poste de télégraphie sans fil de Port-Étienne, commencée en 1906, a été terminée en 1908. En outre, les spécialistes voient la possibilité de faire parvenir au Sénégal des radiogrammes de la Tour Eiffel, par l'intermédiaire de Casablanca et les expériences ont été faites dès le mois de mai 1909.

Travaux publics. — Assistance médicale. — Enseignement. — L'étude hydrographique du passage de la baie du Lévrier où se trouvent les excellents mouillages dont nous parlions plus haut, a été commencée dès 1860 par les reconnaissances effectuées par les commandants des avisos stationnaires du Sénégal. On avait tracé des lignes de sonde dans la baie de l'Étoile et la baie de Cansado, le long de la presqu'île du cap Blanc, dans la partie sud de la baie du Lévrier et aux abords de l'île d'Arguin.

En 1896, le lieutenant de vaisseau Francq, commandant de l'*Ardent*, dressa le plan de la baie de Cansado.

En 1904, des sondages et des prises de température furent effectués par ordre du gouverneur général, dans la baie du Lévrier et aux alentours du cap Blanc. L'année suivante des sondages, des reconnaissances, des travaux hydrographiques et topographiques ont été exécutés dans la presqu'île du même cap à l'ouest de la baie du Lévrier, par le capitaine Gérard, chef des travaux publics pour la Mauritanie et par le lieutenant de vaisseau Terrier, commandant le *Goëland*, aviso de la défense mobile de Dakar, station locale du Sénégal. Le lieutenant Terrier a dessiné la carte de la baie du Repos et dressé l'échelle des marées, reconnu toute la presqu'île du cap Blanc et levé des itinéraires rayonnant autour de la baie du Repos et depuis la baie de l'Étoile jusqu'au cap Blanc.

Ces études avaient été ordonnées en vue de la création des postes et des établissements de Port-Étienne qui, commencés en 1906, étaient terminés dès 1908.

A 1.800 mètres du fond de la baie du Repos, sur son mamelon rocheux, un des points les plus élevés de la région, le poste dresse une imposante masse de maçonnerie, construction carrée qui comprend le logement des officiers et des sous-officiers européens, les magasins, les cases en paille qui servent d'abri aux tirailleurs indigènes. Au sud-ouest du poste s'élève le bâtiment de la Résidence et des ouvrages de défense. Du poste, une route construite par les soins du Résident conduit à la baie du Repos, et, non loin du poste, au pied d'une falaise, on a élevé un bâtiment rectangulaire où se trouve le bureau de poste avec les installations du télégraphe et du téléphone.

Un appontement en bois de rôniers de Casamance a été construit à la baie du Repos ; une pyramide de pierre de quatre mètres de haut, peinte de noir et de blanc, a été élevée sur un sommet rocheux au nord-ouest de la baie.

D'autres travaux importants furent, à la même époque, exécutés aux environs.

A la pointe du cap Blanc, un phare entouré d'un mur élevé qui clôt le chemin de ronde, a été mis en service le 1er septembre 1908 ; sa belle tour s'élève sur la terrasse d'un bâtiment carré qui contient les logements des gardiens européens et de deux aides indigènes, une chambre de passagers, une pièce pour le télégraphe et le téléphone, puis les magasins. La lanterne du phare est à vingt mètres au-dessus du sol et à vingt-cinq mètres au-dessus du niveau de la mer ; un feu à éclairs est visible à dix-huit milles de distance ; c'est le seul qui existe sur la côte depuis les Canaries jusqu'à Dakar, peut-on dire, car le feu du cap Juby est si irrégulier que les navires préfèrent n'en pas tenir compte. Ce phare rend moins dangereux pour la navigation les abords de la baie d'Arguin. Il a été construit uniquement aux frais du gouvernement de l'Afrique Occidentale française.

Au cap Blanc aussi a été construit un sémaphore qui le relie à Port-Étienne par communications télégraphiques et téléphoniques.

A l'entrée de la baie de Cansado, sur la pointe Cansado même, une tour de quatre mètres de haut élève à dix-huit mètres au-dessus du niveau de la mer un feu fixe blanc, qui éclaire le chenal entre le cap Blanc et Port-Étienne.

Deux citernes ont été construites à Port-Étienne, pour recueillir l'eau des pluies s'il pleut, et un appareil distillatoire pour fournir de l'eau douce en cas de sécheresse au personnel européen et à la population indigène.

Sur l'ordre du gouverneur général, des forages ont été entrepris pour rechercher la nappe d'eau souterraine qui, dans la région voisine, alimente des puits nombreux à El-Aïoudj, Bir-el-Guerb, Tintan.

A la baie du Lévrier a été installée une petite station météorologique où, quatre fois par jour, sont enregistrées les opérations thermométriques, barométriques, hygrométriques relevées au moyen des appareils spéciaux et qui a fourni d'utiles renseignements pour avancer la connaissance du régime climatologique de la région.

A Port-Étienne est établi un service de travaux publics dont les bureaux et le personnel sont installés à la Résidence.

A la même Résidence existe aussi un dispensaire, sous la direction d'un médecin des colonies hors cadres, que les Maures des environs viennent volontiers consulter, ainsi que nos soldats et les pêcheurs Canariens. Des salles d'hôpital séparées, pour Européens et pour indigènes, y sont adjointes, œuvre très intéressante dans ces régions peu peuplées, ignorantes de l'hygiène et des soins physiques. Déjà d'autres dispensaires existaient à Boutilimit, à Méderdra, à Tidjikdja.

A la suite des opérations de l'Adrar, un autre dispensaire a été établi à Atar au début de 1909 ; les médecins y ont reconnu la fréquence de la variole et le gouverneur général a fait parvenir du vaccin.

Les postes militaires sont approvisionnés des médicaments nécessaires aux tirailleurs et aux indigènes du voisinage ; et ceux-ci viennent y chercher volontiers certains remèdes courants, tels que la teinture d'iode et d'autres que l'usage leur a fait connaître et dans lesquels ils ont grande confiance.

Au point de vue enseignement, des écoles françaises pour les jeunes indigènes existaient déjà dans les centres de cercle et dans les résidences. Mais, dans ces dernières années, depuis la nouvelle réforme de l'enseignement dans l'Afrique occidentale, réforme adaptée au genre d'instruction nécessaire à l'enfance indigène, la Mauritanie s'est donnée une organisation scolaire qui a rencontré immédiatement, de la part des populations, l'accueil le plus favorable.

CHAPITRE IX

L'AVENIR DE LA MAURITANIE

L'avenir économique. — Aperçus généraux. — Notre action en Mauritanie doit être proportionnée au but poursuivi comme aux résultats possibles ; elle doit s'enfermer dans les bornes d'un rendement utile, déterminé d'avance.

Aux yeux de certains, la possession de la Mauritanie du nord a surtout un intérêt de couverture pour les contrées très productives des territoires sénégalais et soudanais, contre les incursions et les ravages des tribus nomades. Elle rentre dans la catégorie des confins sahariens qui, organisés depuis dix ans de l'Atlantique au Tchad, entourent et défendent la belle et riche colonie de l'Afrique occidentale.

Peut-être est-il difficile, en effet, de réaliser la mise en valeur de ces contrées qui, jusqu'ici, n'ont fourni à leurs habitants que des conditions de vie assez précaires.

Cette colonie ne sera jamais un pays de peuplement, mais en raison de sa situation entre le Sénégal, le Sud-algérien et le Maroc, il est cependant de la plus haute importance que nous arrivions à sa pacification complète et, pour ce motif, favoriser un développement économique paraît judicieux autant que nécessaire. Si ces régions déshéritées n'étaient jamais destinées qu'à être, selon l'opinion de quelques-uns, des avant-postes militaires, dans ce cas même on serait en droit de désirer que les frais de police y fussent aussi peu onéreux que possible. Pour arriver à ce but, la méthode la plus logique, la plus raisonnable comme la plus humaine, c'est de faire sortir les habitants de leur

misère, de les aider à améliorer leur vie, ce qui les ferait renoncer à l'habitude séculaire de recourir au pillage pour adoucir la dureté de leurs moyens d'existence. Telle doit être la pensée d'une politique avisée autant que généreuse, car ce développement de l'aisance augmentera le rendement des impôts, dont le premier objet est d'arriver à couvrir les frais d'occupation.

Il est évident que la Mauritanie ne peut prétendre à une grande valeur économique, et que le développement de cette valeur est limité ; on ne peut guère espérer que ces régions jouent jamais, dans le commerce de l'Afrique occidentale, un rôle considérable. La richesse appréciable des tribus consiste dans l'élevage de nombreux troupeaux, élevage que favorisent les conditions climatériques auxquelles s'est adaptée, par une longue nécessité, la manière de vivre des habitants. Au bord du Sénégal, une bande de terre, le Chamama et le Leittama, fécondée par les crues périodiques du fleuve, est d'une admirable fertilité ; le mil, le maïs y viennent en abondance : c'est un grenier à grains où les tribus mauritaniennes des régions les plus éloignées viennent s'approvisionner. Mais dans les régions intérieures, la culture n'existe que dans les oasis, dans les dépressions alluviales et dans les cuvettes des terrains rocheux (grara et tamourt du Tagant et de l'Adrar).

C'est pourquoi, en raison des difficultés inhérentes à la constitution du pays, les populations misérables mais parfois laborieuses qui l'habitent, avaient été forcées, pour adoucir un peu leur sort, d'ajouter quelque autre profit aux ressources naturelles de la culture et de l'élevage.

Aux temps anciens, la traite des noirs, l'exploitation de la gomme, le commerce du sel fournissaient un supplément. Depuis notre occupation, il n'a plus été question de la traite, la concurrence des matières européennes a presque tué le commerce de la gomme et celui du sel. La suppression de ces ressources antiques, en appauvrissant les Maures, les incita à demander à la rapine l'accroissement de ressources nécessaires, à exercer leurs pillages dans nos

fertiles possessions des bords du fleuve. C'est ainsi que l'occupation du pays est devenue inévitable, l'établissement d'une ligne de postes sur la frontière n'empêchant pas les rezzous de passer, comme on a pu le voir, en Algérie et au Soudan. Cette solution de la question était aussi ruineuse qu'inefficace ; on a dû renoncer à cette méthode, et la seule qui puisse assurer un résultat est l'occupation du pays avec l'organisation d'une police de troupes mobiles dont les plus appropriées aux conditions du pays sont les méharistes.

Une saine politique doit, disons-nous, compléter ces mesures en s'occupant de l'amélioration économique, du rendement progressif de la Mauritanie. Nous devons à ces peuplades déshéritées, chez qui nous sommes venus ; nous nous devons à nous-mêmes, d'étudier, de mettre en valeur, d'augmenter les possibilités que la nature n'a refusées à aucun climat. Cela est digne du rôle civilisateur de la France. Il est dans nos traditions de poursuivre, là comme ailleurs, l'œuvre pacificatrice, bienfaisante et régénératrice que nous y avons commencée.

Respectueuse de la foi et des traditions des habitants, ferme et juste, la France se propose le relèvement extérieur de sa vie économique, son accession à un avenir meilleur, à une civilisation plus avancée. Et déjà la mentalité des populations se modifie ; en même temps que les besoins s'accroissent, elles comprennent mieux la nécessité des charges que nous leur imposons, se rapprochent de nous, donnent aux entreprises européennes un plus empressé concours ; à mesure que la sécurité augmente, la barbarie perd du terrain.

La Mauritanie n'est point un désert, comme on en a eu pendant longtemps la croyance erronée. Malheureusement, les savants et les curieux ont peu approfondi encore l'étude des produits de son sol, de ses troupeaux et de ses pâturages. Il reste, par exemple, à rechercher, à établir les gisements de nitrate et de phosphate, dont les indigènes ont signalé l'existence sur certains points.

Cultures à développer. — Élevage. — Faune sauvage. — Les terrains de la grande forêt de gommiers du Drah et de l'Iguidi, où les Maures cultivent le blé dans de nombreux lougans, pourraient se prêter à la culture de l'arachide, et la plus grande partie des terres, à l'intérieur du pays Brakna, lui conviendrait admirablement aussi, de l'avis d'indigènes qui connaissent les pays maures, ainsi que le Sénégal, depuis le Sine jusqu'au Ouoloff.

Le cotonnier et l'indigotier, qui croissent dans le Tagant de façon spontanée, ne sont cultivés, ni là ni ailleurs, où, de même, ils pourraient venir fort bien. Quelques pieds de cotonniers, poussés par hasard dans l'oasis d'Atar, y sont prospères. On pourrait introduire les arbres fruitiers qui réussissent dans certaines oasis sahariennes, tels que la vigne et l'abricotier. Dans la presqu'île du cap Blanc, on pourrait également acclimater le cocotier, qui croît facilement dans les sables salés. Dès la construction de Port-Étienne, on y a songé, et des essais ont été tentés dans ce sens.

Au Sénégal, les légumes d'Europe réussissent partout ; sans doute ils réussiraient de même dans les terrains de pâturage du cap Blanc, si on en améliorait le sol par des engrais, et si on arrivait à entretenir dans les sous-sols l'humidité qui manque naturellement. En particulier, les légumes simples, tels que radis, choux, tomates, aubergines, salades, pourraient fort bien croître à Port-Étienne, dans de petits potagers créés avec du sable et des engrais, tels que déchets de poissons et autres, si l'on trouvait le moyen d'y apporter de l'eau douce. Quelques plantes potagères, tomates, aubergines, betteraves, ont été cultivées dans les jardins des postes français et y ont bien réussi ; on peut espérer que les indigènes les adopteront. Une culture très favorisée par le climat est celle de la pastèque ; lors d'un recensement récent, la seule tribu des Oulad-Biri, dans le Trarza, accusait en avoir récolté plus de douze mille kilos ; cette culture facile et de grand débit dans la contrée peut être encouragée.

Des graines du blé cultivé en Mauritanie, semées à Paris, dans le jardin du Muséum, y ont levé, et l'épi, comme dans son pays d'origine, est venu à maturité en trois mois ; l'espèce en est donc résistante et bonne.

Les cultures de céréales, qui sont de tradition dans l'Adrar, peuvent être améliorées, soit par l'apport de variétés supérieures du Maroc ou de l'Algérie, soit par la sélection des variétés existantes. Par exemple, les grains de blé et d'orge étant très inégaux en grosseur, un criblage ayant pour but de trier pour le semis les grains les plus gros, apporterait une amélioration dans le rendement. En 1910, un groupe d'industriels encouragé par le colonel Gouraud, a étudié la possibilité de faire une pâte à papier avec la tige du mil, si répandu dans toute la contrée. Le produit végétal principal de la brousse, c'est la gomme de l'irouar ou acacia du Sénégal. On trouve le gommier dans toutes les zones du Sahara ; il occupe exclusivement certaines parties des pays Trarza et Brakna. Il y a aussi des gommiers dans l'Aftout Chergui et dans le Tagant ; dans le Regueïba, l'Affola et le Hodh s'étendent d'immenses forêts de gommiers où l'on peut marcher plusieurs jours de suite avant d'en sortir. L'exploitation en grand n'a été faite que dans le Brakna et le Trarza. Dans les grandes forêts du Dahar et de l'Iguidi, on recueillait jadis des quantités considérables de gomme qui alimentaient le commerce si important d'Arguin, de Portendik et de Saint-Louis. Il était encore florissant au milieu du XIX[e] siècle. Les trois principales escales du fleuve recevaient alors en moyenne trois ou quatre millions de livres de gomme ; mais, dans les dernières années du siècle, la dépréciation de la denrée, par suite de la concurrence de la dextrine, avait considérablement diminué le trafic au point de vue de la quantité comme du prix. En 1902 et 1903, il a commencé à reprendre et s'est mis à relever chaque année avec régularité, en prix et en quantité. En 1908, les exportations de gomme se sont chiffrées par 3.350 tonnes, d'une valeur moyenne de 0 fr. 45 le kilogramme. Il y a une tendance de retour à un commerce

qui fut brillant. Si ce mouvement se continue, le trafic de la gomme retrouvera, on peut l'espérer, quelque chose de son activité passée. Malheureusement, il est à craindre que la concurrence de la dextrine l'empêche toujours de reprendre l'envergure ancienne. La gomme du Hodh est exploitée, à cette heure, par les Kounta, qui s'occupent aussi des salines de Tichitt et écoulent ces produits dans le cercle de Nioro.

Dans l'Adrar, les ressources naturelles sont assez considérables et les centres de culture nombreux.

Après l'occupation, le recensement et le dénombrement ont montré des ressources beaucoup plus abondantes que l'on ne pensait jusque là. Bien pourvu d'eau, cultivé en blé, orge et mil, l'Adrar est habité par une population dense qui, depuis longtemps, entretient des relations commerciales avec les tribus du désert, auxquelles il sert de marché d'échange. La récolte d'orge et de blé ne dépasse pas 5 tonnes, mais celle du mil est importante, 15 tonnes dans les mauvaises années et jusqu'à 180 dans les années favorables. Le recensement fait au moment de l'expédition de 1909 accusa comme produit des palmeraies, 150 tonnes de dattes. Ces palmeraies pourront être augmentées, sinon en nombre (car les indigènes en ont établi à tous les points favorables), du moins en étendue. Très peu de temps après notre établissement dans l'Adrar, on pouvait déjà constater les heureux effets de la paix et de la sécurité apportées par nous ; la culture des céréales a repris ou s'est établie dans les petites palmeraies des vallées que, par crainte des pillages, on n'osait plus cultiver ; d'autres palmeraies se développaient à El Moïnan. Dès les premiers mois de 1911, plusieurs centaines de dattiers nouveaux avaient déjà été plantés dans les palmeraies existantes.

A côté des ressources à développer dans la culture, il faut considérer aussi l'extension à demander à l'élevage ; les moutons de la plus grande partie du pays sont des moutons à poils, et, pour l'industrie des peaux, cette variété est préférable à la chèvre. Très nombreux aussi, le

mouton à laine ne devient commun que dans les régions du nord, dans l'Inchiri et les parages de la Séguiet-el-Hamra. Aux yeux des tribus maraboutiques qui les élèvent, la peau de ces moutons et leur longue laine blanche sont estimées de valeur nulle. Étant donnés les prix que cette laine peut atteindre pour l'industrie européenne, le commerce pourrait réaliser, sur une grande échelle, des bénéfices rémunérateurs, s'il arrivait à organiser l'achat et la vente de ces laines et de ces peaux.

On sait que la laine des moutons du Macina vaut de 0 fr. 80 à 2 fr. le kilo et celle des moutons maures atteint en longueur jusqu'à 15 centimètres.

Dans le Tasiast, à l'est de la baie du Lévrier, la région intérieure, autour des puits de Bir-el-Guerb, Tintan, Boulanouar, El Aïoudj et autres, est fertile en pâturages, excellents pour les bœufs, les moutons, les chevaux et les chameaux ; elle est pourvue de puits profonds avec une eau abondante et douce ; la trypanosomiase y est inconnue ; elle peut constituer une merveilleuse région d'élevage. Les tribus maraboutiques du Tendgha et des Barik-Allah la parcouraient autrefois avec leurs nombreux troupeaux ; mais les attaques et les vols des guerriers du Nord, Oulad Delim et Oulad bou Sba, les ont forcés à s'en aller dans le Tiris pour s'y placer sous la protection d'autres groupes guerriers. En empêchant les Oulad Delim et les Oulad bou Sba de descendre au sud d'El-Aïoudj, et en assurant la police autour des puits au moyen de nos troupes mobiles, l'autorité française amènera le repeuplement de cette région, dont les habitants commerceront volontiers avec les comptoirs de Port-Étienne, où ils trouveront des débouchés pour la vente de leurs troupeaux.

Une autre richesse naturelle estimable est la faune sauvage. Les chasseurs du Tagant ont en abondance à leur disposition lièvres, perdrix, cailles, outardes, antilopes, gazelles, biches ; ceux du Hodh et du Sahel ont en face d'eux les grands fauves, lions, panthères, chats-tigres et les oiseaux à plumage recherché. Il importe, comme déjà s'en

occupe le gouvernement général, d'organiser l'exploitation de cette richesse, de la réglementer pour en préserver l'avenir et garantir certaines espèces, comme les autruches et les aigrettes, par exemple.

Le développement du commerce. — Nous avons vu que les articles vendus dans les comptoirs du Sénégal aux caravanes maures, aujourd'hui beaucoup moins nombreuses qu'autrefois, sont divers et multiples ; mais les marchandises que les Maures peuvent offrir en échange sont en nombre fort restreint. Étant données les conditions spéciales du pays, la quantité relativement minime de ses habitants, leur dispersion sur une très grande surface, il n'y a guère lieu d'espérer, même dans de bonnes conditions de sécurité politique, que le mouvement commercial arrive à atteindre un chiffre imposant. Le climat s'y oppose ; en effet, dans le deuxième trimestre de l'année, le mouvement des caravanes se ralentit et s'arrête presque dans le troisième, à cause de la chaleur aussi bien que de la récolte des dattes. Cependant, si peu étendu que soit le commerce fait par les Maures dans l'intérieur de la contrée, il reprendra et se développera avec les progrès d'une pacification assurée et complète, lorsque les marabouts se sentiront certains de circuler sans crainte dans tout le pays.

On devra étudier et accroître par tous les moyens les relations commerciales de la Mauritanie et du Sénégal. Le mouvement des caravanes qui, de l'Adrar, vont au Sénégal chercher sucre, thé, mil, guinées, doit être encouragé. Le refus ou l'autorisation de départ est un moyen de tenir les tribus, car tout trafic tend à augmenter le bien-être dont les populations acceptent difficilement de se passer par la suite. Cette méthode sera la meilleure aussi pour mettre un terme à l'isolement où s'étaient tenues les tribus des régions montagneuses, isolement qui fut la cause de leur longue hostilité et le commerce du Sénégal en bénéficiera aussi. Les convois libres seront employés et complétés par des caravanes commerciales. Il y a également un mouve-

ment à créer vers le littoral en faisant reprendre aux caravanes de l'intérieur le chemin de l'Atlantique et en dirigeant sur Port-Étienne celles qui se rendent encore dans le Rio de Oro.

Les salines. — Les Maures avaient donné à leurs salines l'exploitation maxima nécessitée par les besoins de la région. Mais, aujourd'hui, avec les nouveaux débouchés qui peuvent s'ouvrir par notre installation commerciale, elle paraît très rudimentaire. Les conditions nouvelles ont amené une baisse dans le mouvement du trafic, par suite des concurrences européennes. Au milieu du siècle dernier 20.000 charges de 400 tonnes étaient apportées chaque année de la sebkha d'Idjil à Tichitt, d'où on les expédiait chez les Bambaras et jusqu'à Segou. En 1910, trois caravanes de sel seulement ont apporté à Atar 7 tonnes et demie du même produit, qui sont restées pour la consommation des environs. A Chinguetti, route directe de Tichitt et de Nioro, on a signalé le passage de 820 charges, représentant 98 tonnes. En 1911, l'occupation française et la sécurité qui en est la conséquence ont tout de suite amené un relèvement sensible. Cependant, nous n'avons pas l'espoir de voir reparaître les chiffres anciens, le Soudan étant maintenant fourni d'un sel d'Europe à meilleur marché que le sel du Sahara. Aussi les exploitations sahariennes tendent-elles à être abandonnées. La saline de Taoudeni, qui possédait, en 1907, dix-huit tranchées ouvertes, n'en comptait plus que six quatre ans plus tard.

On sait qu'une longue suite de salines s'étend dans le Trarza, dans les régions de l'Aftout et du Drah. L'exploitation en est libre, moyennant un droit de perception perçu par nous par le cheikh des Ida ou el Hadj. Le sel extrait par les Maures des salines du Trarza est centralisé à Rosso, sur la rive droite du Sénégal par un traitant qui y a installé un dépôt. Depuis dix ans, on a étudié s'il ne serait pas intéressant d'établir, pour les salines du Trarza, une exploitation à forme européenne. L'importance de ces gisements salins mérite que l'on s'en occupe un jour ou

l'autre ; ce sel est beau, pur et particulièrement propre à la préparation du poisson séché. L'attention des capitalistes et des industriels européens devra s'y porter, quand la sécurité assurée donnera facilité à une installation sérieuse. La région la plus favorable à cette exploitation serait celle des puits d'Agamoum et de Tin-Djinaran, qui sont pourvus d'eau douce d'une façon suffisante, à 80 kilomètres du fleuve et 20 kilomètres de l'Océan. Mais il faudrait avant tout qu'une société d'études se livrât à une exploitation sérieuse et à des sondages de ces terrains, car il serait indispensable que l'exploitation fût d'une certaine intensité pour permettre de lutter avec les prix du sel étranger, des Canaries et du cap Vert. Il faudrait recruter de la main-d'œuvre noire, car il ne faut pas songer à la main-d'œuvre maure ; assurer le logement des ouvriers par la construction de cases et construire aussi des établissements pour le personnel européen, chargé de la direction et de la surveillance. Pour les produits d'une exploitation vraiment importante on ne saurait penser au transport à dos d'animal, employé dans les conditions restreintes de l'exploitation actuelle ; pour conduire le sel, soit à la voie fluviale, soit à un point quelconque de la côte, il faudrait un chemin de fer à voie étroite, soit dans la vallée de l'Aftout, soit plutôt sur la chaîne des dunes, car cette vallée se trouve inondée une partie de l'année, mais la voie des dunes nécessiterait la construction de remblais qui en ferait monter le prix de revient beaucoup trop haut dans l'état actuel des choses.

Si le commerce de la gomme reprend, si l'arachide vient à être cultivée dans la région des gommiers, la question changera d'aspect, le Drah et l'Iguidi étant voisins de ces salines. Le rail transporterait à la fois tous ces produits et le commerce qui se créerait là amènerait l'installation de nombreux campements, le peuplement formerait la richesse et la tranquillité assurée du pays environnant. La création d'un point d'accès sur la côte nécessitera de plus, la construction d'appontements avec deux voies Decauville pour remédier à la barre de l'Océan, comme on a fait à

Rufisque. De là les marchandises gagneraient soit le Soudan, en remontant le fleuve, soit les ports de la colonie et de l'Europe, au moyen de bâtiments qui les chargeraient directement. Ce procédé serait sans doute le plus favorable, à cause de l'économie de frais de transport. Si, plus tard, le rendement des gommes et de l'arachide se développait d'une façon intéressante dans le Drah et l'Iguidi, on pourrait alors envisager un rail de pénétration s'avançant dans l'intérieur des terres, jusqu'à une quarantaine de kilomètres pour recueillir sur sa route tous les produits du sol. Mais on n'en est pas là et il serait pour l'instant singulièrement imprudent, soit de la part d'une société, soit de la part du gouvernement de commencer, dans ces parages, l'établissement d'une voie ferrée, très onéreuse à construire comme à entretenir, étant données les conditions précaires où s'effectue l'exploitation indigène.

La seule opération fructueuse serait d'améliorer ce qui existe. Un commerçant européen pourrait, avec l'appui de l'administration, se mettre en rapport avec les chefs maures de la région des salines, obtenir que les exploitants débitent leurs barres de sel avec une dimension et un poids uniformes, transporter le sel à Rosso sur la rive droite du Sénégal et l'envoyer de là à Kayes par chalands, avant la grosse crue du fleuve. La vente du sel dont le Soudan fait une consommation presque illimitée, l'échange avec les Maures pour leurs marchandises favorites, mil, sucre, tabac, guinée, seraient aussi une source de bénéfices appréciables ; en même temps on augmenterait sensiblement l'exploitation des salines et les droits touchés par l'administration.

Dans la presqu'île du cap Blanc, non loin de nos établissements de Port-Étienne, existent des salines naturelles qui seraient exploitables assez facilement, principalement celles qui bordent le bras de mer appelé « Rivière de l'Étoile » et qui ont plus de 500 hectares de superficie ; les dispositions naturelles de l'endroit permettent de régler par des barrages l'entrée des eaux marines dans les bassins d'évaporation.

En maint autre endroit de la même presqu'île, il existe de bons emplacements pour des salines artificielles ; la précaution à prendre avant de les établir serait de bien observer les places choisies, afin de négliger celles que leur situation destine à être recouvertes de sable par les vents.

La presqu'île du cap Blanc. — Port-Étienne et les établissements du cap Blanc forment, à l'extrémité de la Mauritanie, un centre autonome auquel sa proximité de la mer, ses relations directes et faciles avec le Sénégal promettent un développement spécial et une prospérité certaine. Le mouvement commercial qui peut s'étendre sur les régions septentrionales de la Mauritanie, le voisinage d'une région d'élevage particulièrement favorable, de l'industrie des pêcheries, l'appellent à une richesse que les années, inévitablement, ne peuvent qu'accroître. Port-Étienne peut, dans l'avenir, espérer la splendeur qu'eut Arguin sous les Portugais. Sa situation à 10 kilomètres seulement de la presqu'île donne même plus de facilité pour y conduire et y nourrir les troupeaux qui, pour l'instant, constituent l'objet principal du commerce avec les tribus maraboutiques de l'intérieur.

Dans les premières années de l'installation, le trafic ne fut pas d'abord très développé. Deux maisons de commerce européennes s'y sont installées dès le début. Les Maures des tribus campées non loin du poste venaient y faire des achats, mais ce commerce tout à fait local ne s'étendait pas dans d'autres régions que la presqu'île même du cap Blanc. Avant qu'aucun comptoir fût installé, dès que nous commençâmes à occuper l'emplacement, les Maures vinrent offrir des peaux de moutons à laine, des dattes, des plumes d'autruche. Mais ils n'avaient point apporté de peaux de bœufs, les croyant sans valeur. Une des maisons européennes qui se sont installées près du poste leur a acheté 500 kilos de laine de mouton très belle et longue de 25 centimètres.

Quelques groupes des fractions Barik Allah sont campés à la baie de l'Archimède et à la baie de l'Ouest. Plus crain-

tifs que dangereux, ils ont demandé à entrer en relations avec nous dès qu'ils ont compris nos intentions pacifiques. L'indigène maure est défiant, mais sa première appréhension évanouie, il se familiarise vite. Dès la première année des travaux (à l'époque où les troupeaux venant du Tiris se rapprochent des parages du cap Blanc) on a vu ces groupes venir offrir à notre poste du bétail contre du tabac et des guinées, et, par eux, l'établissement s'est tout naturellement ravitaillé en viande fraîche. A mesure que Port-Étienne s'est développé, ils se sont rapprochés, et là, de même qu'à Nouakchott, on voit, maintenant, sous le couvert de notre protection, l'indigène s'adonner au commerce et à la pêche. Cette fixation a amené une très grande amélioration dans les conditions de leur existence, et elle peut nous devenir précieuse pour nouer des relations commerciales avec les tribus de l'intérieur.

Afin que le mouvement commercial de Port-Étienne prenne de l'essor et devienne aussi actif qu'il peut l'être ; pour faire de ce point le centre important qu'il doit devenir, il faut que la sécurité règne dans le voisinage ; il faut que les puits de Bir-el-Guerb, Tintan, Belanaouar, El-Aïoudj, puits qui commandent la presqu'île du cap Blanc, soient maintenus libres, que les tribus maraboutiques y accèdent facilement en venant commercer avec nous. Si des forces méharistes en nombre suffisant circulaient autour de ces puits, les troupeaux des tribus qui nomadisent dans les pâturages pourraient créer à Port-Étienne des échanges intéressants, les tribus maraboutiques ayant alors plus de confiance pour amener leur bétail et le donner contre des marchandises d'échange, qu'elles seraient sûres de rapporter à leurs campements.

Le puits d'El-Aïoudj est, au nord-est, le point extrême où nous devons atteindre, situé à 8 kilomètres de la frontière du Rio de Oro, malheureusement non délimitée. C'est le point d'eau le plus rapproché de Port-Étienne et, en conséquence, le passage obligé de toutes les caravanes qui peuvent venir de toutes les contrées de la Mauritanie trafiquer à Port-Étienne ou y amener du bétail.

Les bandes des El Gorah, Oulad-Delim, Oulad bou Sba, parcourant ces parages et passant souvent auprès de ces puits, les marabouts qui se mettent en relations d'affaires avec Port-Étienne risquent de se voir enlever ou leurs troupeaux à l'aller, ou au retour, la guinée, le sucre, le tabac, provenant des échanges ou des achats. Il serait donc essentiel que ce puits au moins fût occupé en permanence par la troupe des méharistes, si l'on veut que des relations commerciales suivies et sérieuses puissent s'établir entre Port-Étienne et les tribus de l'hinterland, qui, sans une défense efficace, auront toujours à craindre d'être surprises par quelques groupes de pillards, dans les mornes rochers des abords du puits, très favorables aux embuscades.

Les Maures peuvent amener de l'intérieur à Port-Étienne, des chameaux, des chevaux, des ânes, des moutons à laine et à poil, des chèvres ; ils peuvent apporter des peaux de mouton et de bœuf, auxquelles ils n'attachent aucun prix et qui donneraient lieu à des échanges avantageux, des plumes et des œufs d'autruche. Le bétail des nomades voisins, non seulement continuera à assurer la consommation des habitants, consommation qui s'accroîtra de plus en plus, mais encore fournira l'objet d'une petite exportation et d'une exportation aux Canaries, où l'élevage n'existe pour ainsi dire pas, les terres étant presque uniquement employées aux cultures des bananes et des vignes ; au retour, les exportateurs rapporteraient de ces îles des fruits et des légumes.

Avant notre installation à Port-Étienne, les Maures étaient obligés d'aller demander les denrées d'importation qu'ils recherchent, thés verts, sucre, biscuits, tabacs, guinées, au Rio de Oro, où les Espagnols leur vendaient fort cher des articles de mauvaise qualité, et de traverser pour s'y rendre les territoires des El Gorah et des Oulad Delim qui leur font payer des droits. Les indigènes disent eux-mêmes que toutes les marchandises sont meilleures et moins chères à Port-Étienne ; ils préfèrent y venir, s'ils le peuvent sans danger, et ce commerce pourrait prendre assez rapidement un certain développement.

Il ne saurait, d'ailleurs, nuire à celui de Saint-Louis, car les caravanes ou les individus qui iront au cap Blanc sont ceux qui allaient du Rio de Oro à Aouguelmin, Agadir et Mogador. Enfin Port-Étienne est le port le plus rapproché de l'Adrar; l'importance de ce point côtier augmente du fait de notre extension dans cette région, et la paix et la tranquillité, rétablies dans les parages de la baie du Lévrier par la récente soumission des tribus guerrières, activeront l'accroissement économique de la jeune colonie de Port-Étienne. Mais il y a toujours lieu de se méfier des Oulad Délim, dont les terrains de nomadisation sont situés dans le Tiris et l'Adrar Sottof, entre la baie du Lévrier et le Rio de Oro. Une attaque directe n'est guère à craindre, grâce à la très forte organisation militaire de la presqu'île du cap Blanc ; cependant, sous des excitations étrangères, les Oulad Délim peuvent à un moment donné troubler les tribus voisines et soumises.

Les pêcheries. — La presqu'île du cap Blanc, avec ses eaux exceptionnellement poissonneuses, peut encore par ses ressources ichtyologiques, devenir avec l'intérieur un centre d'échange non seulement important, mais aussi donner lieu à une exploitation rémunératrice.

Parmi les nombreuses variétés de poissons qui pullulent aux abords du cap Blanc, les marchés d'Europe peuvent trouver les produits spéciaux demandés par leur clientèle ; l'Afrique occidentale, où les noirs sont très grands consommateurs de poissons, serait un débouché proche et assuré. Si l'industrie de la pêche en grand et du poisson salé venait à réussir au cap Blanc, les importations étrangères de cet article s'abaisseraient rapidement, les produits mauritaniens, protégés par des tarifs douaniers, chasseraient la concurrence du dehors, dans ce commerce qui s'étendra de plus en plus vers l'intérieur de l'Afrique, à mesure que s'augmenteront les chemins de fer permettant aux populations d'acquérir à prix modique leur aliment favori.

On a eu depuis longtemps l'idée d'exploiter les richesses ichtyologiques de la baie et du bassin d'Arguin : Fulgrand

en 1860, Aube en 1872, Soller, Trève, Roche (1881-1892), Chabé en 1910, les ont, tour à tour, signalées à l'opinion ; plus de vingt autres ont étudié cette question des pêcheries mauritaniennes. En 1899, le capitaine au long cours Famin l'approfondit sur place, à la baie du Lévrier. Faidherbe y avait songé et ses successeurs s'en sont occupés. Dans le but de mettre en lumière toutes les richesses possibles de notre empire africain, le gouvernement général en 1904, organisa une mission chargée d'élucider le sujet, des essais pour la préparation par le sel furent faits sur toute la côte, et pour le séchage dans une sècherie installée près du poste de Nouakchott. Il fut reconnu que soixante espèces de poissons peuvent être pêchées sur le rivage, raies, sardines, soles communes et soles du Sénégal, mulets, courbines, rougets, etc... Parmi ces diverses sortes, les poissons de qualité inférieure peuvent être préparés suivant la méthode indigène, et, peu ou point salés, séchés ou fumés, ils seraient très appréciés des habitants à cause de leur prix minime et trouveraient un débouché considérable dans la baie du Lévrier et sur toute la côte d'Afrique.

Le poisson de la meilleure qualité, principalement les courbines et variétés voisines, débité par tranches, séché et salé ou non, donne un produit très blanc qui, sur les marchés d'Europe, peut devenir un succédané de la morue, laquelle s'y fait, de jour en jour, plus rare et plus chère. Les plus parfaits de ces produits s'en iraient en Europe (Espagne, Portugal, Midi de la France, Italie, Grèce) ; les Antilles, sans doute, les achèteraient aussi, et les échantillons les moins réussis s'écouleraient fort bien sur la côte africaine, Guinée et Côte d'Ivoire.

Les soles et les mulets, qui se trouvent en si grand nombre sur cette côte, pourraient, à l'aide de moyens frigorifiques, être transportés en Europe comme complément de fret pour les navires et fournir ainsi l'élément d'une opération rémunératrice. Le commerce du poisson frais pourrait même devenir beaucoup plus intéressant si l'on arrive à établir entre la France et notre colonie de l'Afrique occi-

dentale, une ligne de vapeurs à chambre froide. On pourrait alors aménager à Port-Étienne des installations frigorifiques pour conserver le poisson frais, les navires à chambre froide faisant escale deux fois par mois à Port-Étienne en allant vers l'Europe. Ainsi on tirerait parti, à des prix avantageux, de la grande quantité de poissons fins qui se trouvent sur cette côte, bars, soles, mulets, etc... On pourrait établir ces installations en simultanéité avec celles de Dakar et de Konakry, de sorte que les compagnies de navigation dont les navires assureraient un service bi-mensuel entre ces ports et l'Europe, apporteraient les denrées européennes en Afrique, d'où elles rapporteraient fruits, bananes, mangues, goyaves, poissons frais et peut-être même de la viande de bœuf.

Des expériences ont montré que les deux sortes de langoustes, surtout la langouste royale, si nombreuse sur la côte saharienne, peuvent fort bien se transporter en France au moyen de bateaux-viviers spéciaux. On en a acclimaté des milliers dans des viviers de la côte bretonne, et il est évident que, quelle que soit l'abondance de cette importation, la vente en sera toujours certaine et rémunératrice.

Des poissons migrateurs, thons, sardines, bonites, etc., se montrent à certains points par masses énormes sur les côtes de Mauritanie ; des usines de conserves d'un grand rendement pourraient donc être installées à la baie du Lévrier.

Les déchets, souvent considérables, de l'exploitation du poisson, peuvent créer de plus une large source de rapport. Parmi les soixante espèces pêchées sur le rivage mauritanien, un certain nombre sont impropres à l'alimentation, mais non pas sans valeur au point de vue industriel, car, joints aux débris, têtes et viscères de ceux qui sont débités par tranches, ils fournissent un engrais de poisson pur, très riche en azote et acide sulfurique, dont la vente en Europe est certaine. L'huile et la colle peuvent être retirées des débris, tandis que les foies servent à fabriquer une huile très chargée en iode ; d'autres déchets donneront

une rogue pour la pêche à la sardine en France et même en Afrique occidentale. Les mollusques, les astéries, que le chalut ramène mêlés aux poissons seront employés aussi à la fabrication de l'engrais ; certains comme les grandes seiches, préparés convenablement offriront à Terre-Neuve et Saint-Pierre et Miquelon pour la pêche de la morue, une boëte parfaite, article devenu si rare. La vente de tous ces sous-produits est aujourd'hui presque illimitée.

L'industrie de la pêche, montée en grand, peut, on le voit, donner lieu en Mauritanie à des bénéfices variés et multiples. Mais il faut nécessairement faire la part des tâtonnements et des essais. Si les pêcheries sont confiées, dès le début, à des hommes doués d'une compétence sérieuse sur toutes questions d'armement, de pêche et de vente, et à des sociétés disposant de capitaux suffisants pour assurer les installations, les frais pendant au moins un an, les avances indispensables pour atteindre les rentrées, elles sont appelées à constituer une affaire intéressante. Cependant, la Compagnie coloniale de pêche et de commerce qui, au moment de la création de Port-Étienne, y avait installé des usines et des sècheries, n'a pas réussi, non plus que la Société de la marée des Deux-Mondes, fondée à Marseille en 1877, pour le transport frigorifique du poisson frais en Europe, entreprise dont les établissements ruinés se voient encore à l'île d'Arguin.

Ces essais montrent qu'il faut peut-être comprendre autrement qu'on a fait jusqu'ici l'exploitation des richesses ichtyologiques du littoral. L'avenir pourrait être dans l'organisation des campagnes temporaires de pêches, analogues à celles qui se pratiquent dans les mers septentrionales de l'Europe. En 1910, une flottille de bateaux, montée par des pêcheurs bretons, pourvue de l'aménagement nécessaire pour conserver à l'état frais les langoustes capturées, a fait, de novembre à avril, sur les côtes du Sénégal et de la Mauritanie, une tentative encourageante. Ces pêcheurs ont aussi procédé à des essais de séchage et de salage des morues d'Afrique. Le gouvernement général de l'Afrique occiden-

tale française qui, déjà, s'était intéressé d'une façon effective, à l'entreprise de 1906, accorde des subventions aux pêcheurs qui veulent continuer les expériences dans ces eaux.

Par les soins du gouverneur un caravansérail a été aménagé à Port-Étienne pour l'habitation des pêcheurs durant le temps de leurs séjours à terre. Le succès de ces tentatives offrirait un haut intérêt non pas seulement pour l'Afrique occidentale française, mais aussi pour les populations maritimes de la métropole et le recrutement des équipages de la flotte.

La région de Port-Étienne ne tardera pas à s'animer tout entière d'une vie économique intense, si l'industrie de la pêche arrive à s'y développer. Les caravanes qui, jadis, amenaient à Arguin et à Portendik les denrées de l'intérieur, se sont détournées de ces régions envahies par le désert et réputées pour leur insécurité. Elles se rendent au cap Juby ou au Rio de Oro. Si la vie renaissait au cap Blanc, situé beaucoup plus près de leurs points de départ, elles y reviendraient ; on a pu le voir par les offres que les indigènes sont venus faire à Port-Étienne dès la première année de l'établissement du poste, bien qu'il n'y eût encore là aucun commerce européen pourvu de ces objets d'Europe qui tentent leur convoitise. Ce mouvement d'attraction sur l'intérieur s'accroîtra avec le développement des entreprises de Port-Étienne.

C'est là une source de richesses que le temps peut et doit intensifier, en l'ajoutant à toutes celles que l'Afrique occidentale a vu naître depuis le commencement du siècle. Ainsi, la Mauritanie, par la suite, se trouvera associée au mouvement ascendant qui emporte l'Afrique française vers un avenir élargi ; et, à son tour, par une conséquence naturelle, pourvue de plus d'aisance, elle ouvrira des débouchés nouveaux au commerce et à l'industrie de la métropole.

L'avenir politique. — Politique indigène. — Nous serons dans le pays maure ce que nous voudrons être ; il nous suffira de vouloir avec suite et d'affirmer notre volonté.

L'œuvre de pacification est presque terminée ; quand les Ahel Ma el Aïnin auront achevé leur soumission ce sera chose faite, mais, ne l'oublions pas, surtout dans les régions les plus récemment soumises, les populations maures sont méfiantes, peu sûres, promptes à la trahison ; avec elles la plus grande circonspection est nécessaire. Il ne faut pas perdre de vue que les Maures sont doués d'un grand esprit d'observation, rancuniers et sournois ; chez eux, des sentiments longtemps contenus peuvent éclater soudainement à la moindre occasion propice. Les marabouts ont de grandes facultés d'analyse, qu'ils appliquent à pénétrer et saisir la pensée de leurs maîtres. Pensons que tous nos actes sont examinés et discutés sous la tente ou dans les ksars ; la plus légère trace d'indécision dans la conduite de nos affaires peut créer un mouvement d'agitation sur un terrain inamical. Il faut donc chercher à s'attacher l'esprit de l'indigène. Pour que nous puissions faire œuvre durable, il est indispensable que les populations trouvent à notre présence des avantages propres à balancer pour eux le regret de leur indépendance perdue.

Les Maures sont très âpres au gain ; il faut leur faire comprendre de façon sensible que leur intérêt bien compris est d'accord avec le nôtre. L'assistance médicale gratuite est un grand moyen d'améliorer la situation matérielle de l'indigène. Il faudra la développer et la rendre très mobile. Pour augmenter la facilité des relations, l'action du dispensaire peut être très grande ; lorsque les remèdes du sorcier et du marabout ont échoué, l'indigène vient volontiers consulter le médecin du poste ou, s'il n'y en a pas, le Résident, les officiers ou les sous-officiers de l'infirmerie.

Il semble que l'intérêt bien entendu de la France conseille de renoncer à l'administration directe des régions peu productives et peu peuplées, et d'y substituer un régime de protectorat. Une politique coloniale doit mettre le coût d'une colonie en équilibre avec les avantages qu'on en espère ; l'administration et les frais qu'elle implique

doivent être proportionnés aux ressources fiscales, et une administration très simplifiée, ne demandant de notre part que le jeu du contrôle, est ce qui convient le mieux pour ces contrées d'un faible rendement. Notre action devra donc évoluer vers un contact moins direct quoique aussi efficace.

Tandis que les riches terres de culture de la rive droite resteraient soumises au mode actuel, le Trarza, le Brakna, le Tagant et l'Adrar deviendraient pays de protectorat.

Cette administration du protectorat, sous des chefs maures investis par nous et tenant leur autorité de notre appui, surveillés par nous et relevant directement du lieutenant-gouverneur du Sénégal, chargés, sous notre contrôle, de la protection des tribus maraboutiques, permettrait d'assurer la paix dans ces contrées, tout en allégeant le budget de charges trop lourdes vu les résultats ; grâce à cette organisation, nous pourrions réduire la zone d'occupation, les charges qu'elle entraîne, et ramener plus près du fleuve (150 ou 100 kilomètres) la ligne fixée de cette occupation. Notre action politique et militaire se concentrerait en quelques postes bien choisis. De là les forces méharistes organisées, nomades comme les tribus elles-mêmes, effectueraient des tournées de police rapides et légères jusqu'aux limites extrêmes de notre zone d'influence. Les commandants de ces troupes montées devront gagner la confiance des tribus nomades au milieu desquelles ils sont appelés à faire des reconnaissances. C'est chez elles qu'ils trouveront des renseignements et des auxiliaires contre les dissidents. Pour ce motif, ils devront s'appliquer à éviter tout abus. Les troupes devant être dressées à la plus grande mobilité, il sera utile d'augmenter les postes de nomadisation de l'intérieur et les gîtes d'étape.

D'autre part, l'organisation militaire des tribus guerrières, à l'imitation de celle qui régit les tribus du Sud-Algérien, permettrait de réduire le nombre de nos troupes régulières chargées de maintenir l'ordre dans ces régions. Les divers avantages que les populations trouveraient par

cette mesure nous les attacheraient davantage. En rendant aux chefs maures une part d'autorité surveillée, en les utilisant pour consolider la paix, nous n'aurions plus à nous immiscer dans des institutions traditionnelles que nous avons promis de respecter, nous éviterions l'émiettement qui complique l'administration et disperse les responsabilités.

En attirant à nous, par une évolution nouvelle de notre politique, les tribus guerrières, il n'est pas question de renoncer au concours précieux des tribus maraboutiques, sur qui notre action s'est étayée d'abord, car, plus amies de la paix, elles étaient mieux adaptées à s'associer à notre rôle pacificateur.

Nous n'abandonnons rien du précieux résultat acquis de ce côté, nous voulons le compléter, continuer et élargir l'œuvre civilisatrice qui doit s'étendre partout où flotte notre drapeau.

La suppression des grands commandements maraboutiques est une idée qui a fait son chemin pendant la grande guerre, certains ayant pensé qu'il faut, en pays d'Islam, éviter la réunion du pouvoir administratif et du pouvoir religieux dans les mêmes mains, et craindre ce qu'on a appelé « le cléricalisme musulman ». Contre ce « cléricalisme musulman », il faut lutter par l'école française, multiplier les écoles de village où les petits enfants indigènes apprendront notre langue et recevront l'empreinte française, placer s'il est possible, dans chaque village, une de nos écoles à côté de l'école maraboutique, afin de réunir à la culture arabe la culture française. De même qu'il faudra, dans un but politique, envoyer à la médersa et à l'école française les fils des chefs, de même on encouragera les grands personnages des tribus à envoyer leurs fils à nos écoles musulmanes de Cheikh Sidia et de Cheikh Saad Bou, tout en évitant de prétendre l'imposer aux consciences trop indépendantes.

L'Islam en Mauritanie n'est point un danger. Mais le pouvoir d'excitation des marabouts est immense, et c'est

pourquoi les commandants de cercle et les résidents ont le devoir d'étudier avec soin les confréries religieuses et leur influence. Cette étude, demain comme hier, sera toujours la base essentielle, l'élément vital de notre politique musulmane en Afrique Occidentale. Les Ida ou Ali, particulièrement, qui, seuls dans toute la Mauritanie, appartiennent à la confrérie tidjanyïa, méritent de notre part une attention avertie. Depuis un siècle, ils sont en relation intime et ininterrompue avec les zaouïa tidjanyïa de Fez, où ils ont puisé une sourde hostilité contre les roumis ; ils forment les intermédiaires et la liaison entre les centres religieux des Maures et les groupes tidjanyïa du pays noir, et valent, à ce double titre, d'occuper l'étude scientifique comme la surveillance politique.

Mais, à part ce cas spécial, on peut dire que la question religieuse chez les Maures n'existe pas en tant qu'élément politique.

Il y a là un état ethnologique et social, que nous devons respecter sans le craindre. L'idée religieuse n'a pas en Mauritanie le caractère de force et de cohésion qu'on lui attribue en d'autres pays musulmans. La foi des croyants y est fervente, certes ; mais, généralement, elle revêt une forme plutôt mystique, assez éloignée du sectarisme. Les diverses confédérations religieuses n'y sont pas vouées à un rôle de prosélytisme et de propagande islamique ; elles constituent plutôt la clientèle religieuse de telle ou telle grande famille maraboutique. Les différentes zaouïas, qui toutes, se rattachent plus ou moins à l'ordre des Kadryas, restent indépendantes l'une de l'autre, ne s'unissent jamais pour aucune action commune et servent uniquement les intérêts de leurs chefs respectifs, que divise une secrète rivalité d'influence et de pouvoir moral. Aucune idée religieuse ne s'oppose donc à notre œuvre d'expansion pacifique. Les tribus maraboutiques ont toujours eu tendance à se rapprocher de nous. Occupées d'élevage, de commerce, de piété, d'étude, elles demandent seulement la tranquillité, la sécurité pour leurs personnes et leurs biens. La multi-

tude des tolba a fourni nos premiers alliés et nos premiers amis. Nous avons là, en face de nous, une population de 300.000 travailleurs, éleveurs, cultivateurs et commerçants qui ont souhaité notre aide et, souvent, sont venus d'eux-mêmes au devant de nous malgré les dangers qu'ils trouvaient à le faire. Ayant sous les yeux, dans les régions depuis longtemps déjà occupées et régies par nos soins, le spectacle de la liberté laissée à leur religion et à leurs façons de vivre, la prospérité que notre protection assure à leurs travaux et à leurs trafics, nos nouveaux sujets ne peuvent que s'attacher de plus en plus à une action favorable et profitable. Si le fanatisme a pu être excité sur quelques points par certains cheikhs, il ne peut se manifester dans l'ensemble ; les tribus nomades du désert oriental sont restées rebelles à toute tentative des agitateurs, celles de l'ouest ne s'y étaient associées que par cupidité. Les hostilités rencontrées au cours de notre pénétration ne sont jamais venues, sauf dans l'Adrar et la Séguiet el Hamra, que des tribus guerrières et pillardes qui vivent aux dépens de la majorité immense constituée par ces tribus tolba, laborieuses et paisibles, qui nous ont accueillis comme des libérateurs. Encore les tribus maraboutiques de l'Adrar et de la Seguiet el Hamra, qui nous ont fait une si forte opposition, ne nous connaissaient point, elles ignoraient notre respect pour la religion de nos sujets musulmans, la facilité que nous laissons aux pratiques de l'Islam. Un contact plus long avec nous, en les éclairant sur ce point, ne peut que les rapprocher de plus en plus et faire tomber toute velléité d'opposition.

Les grands chefs religieux nous sont acquis depuis longtemps. Ils ont été nos premiers auxiliaires. De même que la masse des tribus tolba venait à nous pour s'affranchir de la tyrannie des guerriers, les grands cheikhs espéraient des Français un appui pour l'affermissement de leur influence. Les grands marabouts, ces hommes d'ordre d'un prestige indiscutable et d'une incontestable autorité, ont partout aidé notre pénétration : Cheikh Saad Bou dans le Trarza,

Cheikh Sliman dans le Brakna, Cheikh Sidi el Khéir, dans le Sahel et surtout, Cheikh Sidia des Oulad Biri. Ce dernier nous a été particulièrement utile, aussi bien dans la politique intérieure indigène que par son enseignement religieux où toujours il a prêché le ralliement et la soumission des dissidents les plus farouches ; en toute occasion, son concours s'est manifesté de la façon la plus fidèle, la plus loyale. Par cette attitude nettement francophile, Cheikh Sidia a rendu à ses compatriotes le plus grand service, car c'est grâce à lui que l'évolution des Sahariens vers un mode d'existence élargi et meilleur, fruit de notre présence, a fait un progrès déjà considérable. En conséquence, l'autorité française lui a accordé toutes facilités pour accroître son pouvoir spirituel au Sénégal, dans le Tagant et dans l'Adrar.

Cette entente harmonieuse et efficace du plus grand cheikh de l'Islam mauritanien avec l'autorité française, cette collaboration également avantageuse à tous deux, est un des traits les plus frappants de la politique musulmane du gouvernement de l'Afrique occidentale. Il n'y a qu'à continuer dans cette voie. Le principe directeur de notre politique doit être à la fois de canaliser et d'utiliser l'Islam en pays musulman comme en pays noir, et de nous opposer à l'islamisation intensive des populations.

CHAPITRE X

LES RELATIONS DE LA MAURITANIE AVEC LES CONTRÉES LIMITROPHES

Son rôle de jonction entre le Sénégal, l'Algérie, le Maroc, le Soudan et l'Océan. — Au point de vue de notre politique saharienne et de notre expansion dans le nord-ouest africain, les conditions et les circonstances suivant lesquelles s'est effectuée notre occupation de la Mauritanie pouvaient la faire considérer comme le début d'une pénétration plus avancée qui, en se poursuivant au nord, arriverait à rejoindre le Maroc et ferait la liaison entre le Sénégal et le Sud-algérien.

Peut-être, à l'heure présente, ce projet n'est-il pas immédiatement réalisable ; au nord de l'Adrar, le chemin est barré par le grand désert, les plaines arides et les rochers du Djouf et de l'Iguidi, qui étendent comme une mer de sable entre la Mauritanie et nos possessions algériennes. Mais cet obstacle naturel, on peut le contourner, soit par les routes caravanières de la région soudanaise, soit par la route de l'ouest, parallèle au couloir du Rio de Oro, qui forme un débouché lointain, mais direct, vers l'extrême sud marocain ; là nous rencontrons, il est vrai, la zone d'influence que les traités ont abandonnée à l'Espagne, mais seuls des esprits timorés et ennemis de l'effort peuvent penser qu'enfermés, pour ainsi dire, en Mauritanie, nous devons nous borner à y exercer notre action uniquement dans le cercle de notre occupation présente.

Les pays sahariens au sud de l'oued Draa, lequel consti-

tue la véritable limite du Maroc, sont reconnus par les conventions internationales, comme étant d'influence française ; les traités de 1890, de 1898 et de mars 1899 avec l'Angleterre, nous ont donné les territoires sahariens et chargé de la police du désert. Nul ne conteste que, en arrière du Maroc et de l'Algérie, le Sahara français va joindre la Mauritanie, elle-même dépendance du Sénégal et que, du rivage méditerranéen, le domaine africain de la France se déploie sans solution de continuité jusqu'aux rives du Sénégal et du golfe de Guinée.

La première tâche qu'on doit se proposer en Mauritanie est d'assurer de plus en plus la sécurité des frontières commerciales de la colonie, afin d'activer la jonction nécessaire avec l'Algérie, jonction déjà entreprise par l'hinterland marocain au nord, par le Soudan à l'est, afin de favoriser l'évolution économique des populations paisibles et laborieuses qui y vivent à l'ombre de notre drapeau.

Les confins orientaux et méridionaux. — A l'est, la frontière de notre colonie de l'Afrique Occidentale, dont dépend le territoire civil de la Mauritanie conserve encore quelque imprécision sur le front saharien. Mais la délimitation d'une ligne frontière sur le terrain même n'offre pas un intérêt impérieux en ces régions habitées exclusivement par des nomades ; comme les progrès de notre pénétration politique y déterminent chaque jour de nouvelles tribus à reconnaître notre influence, la détermination de la zone de notre autorité paraît devoir être, pour l'instant, plutôt ethnique et politique que territoriale.

Dans ces régions orientales de la Mauritanie, notre vigilance ne doit pas cesser d'être en éveil ; pour mettre un terme à l'audace des pillards, nous avons dû, par force, nous y avancer au delà des limites de nos postes ; car il ne fallait pas laisser s'organiser dans le Hodh les bandes armées et pillardes, qui, après l'occupation de l'Adrar, avaient tendance à s'y reformer. Certes, il n'est pas attirant d'occuper ces régions, proie d'une irrémédiable stérilité. Cependant, la pénétration de plus en plus effective, de

plus en plus efficace, de l'arrière Sahel est indispensable pour la sécurité des deux colonies du Haut Sénégal-Niger et du Sénégal ; les tribus paisibles et commerçantes, sous notre protection, se sentiront à l'abri des attaques des tribus guerrières ; dans ces immenses plaines sablonneuses, où circule la masse turbulente des Mechdouf, où quelques ksour, peuplés de sédentaires pacifiques, s'élèvent au milieu des dattiers, l'occupation de Nemia comme de Oualata et de Tichitt, est une mesure dictée par la force des choses. Dès les premières années de ce siècle, les habitants de Tichitt, pressurés et pillés par les Oulad Naceur et les Kounta, demandaient qu'un poste de 25 soldats de nos troupes régulières fût établi dans leur ksar pour les défendre ; dès lors aussi, les gens d'Oualata soupiraient en secret après notre présence, sans oser en exprimer le désir, par peur des représailles de leurs voisins et dans la crainte naïve que nous n'accaparions leur commerce du sel. Nous avons cité plus haut la belle déclaration de loyalisme et de fidélité que, nous connaissant mieux, après deux ans seulement de notre séjour au milieu d'eux, ils ont formulée au début de la guerre :

« Alors même que le monde entier nous haïrait à cause
« de notre amour pour la France, nous, gens de Oualata,
« nous préférerions encourir cette haine plutôt que de
« manquer à l'affection que nous vous devons. »

Pour étonner et soumettre des tribus entières, le meilleur moyen est un raid rapide dans le désert ; l'expérience l'a maintes fois prouvé. Dans la nouvelle organisation, des contingents indigènes, sous le commandement de chefs déterminés et fidèles, peuvent assurer la sécurité des frontières nouvelles ; une milice maure bien encadrée jouera, dans ces régions du Sahel et du Hodh, peu sûres et difficiles à tenir, le même rôle que les gardes-frontières au Soudan. Avec des tribus paisibles, on peut faciliter l'accès de la bande de terres fertiles, large de soixante-dix à quatre-vingts kilomètres de la rive gauche du fleuve, où elles peuvent trouver de bons terrains de parcours, des pâtu-

rages pour leurs troupeaux, à l'abri des tracasseries et des vexations des tribus guerrières et passer insensiblement de la vie nomade à la vie sédentaire. C'est ainsi que plusieurs fractions des tribus maraboutiques du Sahel et du Hodh ainsi que des fragments d'autres tribus voisines sont venus s'établir dans des villages des cercles de Nioro et de Goumbou, s'y sont fixés et paient l'impôt comme nos sujets noirs. Et ce mouvement dans la colonie du Haut Sénégal-Niger a augmenté rapidement dès les premières années de notre prise de possession ; les El Sidi Mahmoud, Oulad M'bark, Oulad Naceur, Kounta, Oulad Daoud, Mechdouf ainsi attirés vers l'administration française par la sécurité qu'elle assure rapportent ainsi plus de 300.000 francs au budget annuel du Haut Sénégal-Niger. Il est de notre intérêt d'aider à ce mouvement et d'encourager les tribus des terres déshéritées du Sahel et du Hodh à descendre sur les rives fertiles du fleuve, où leur vie sera rendue ainsi plus facile et le rendement des impôts meilleur.

Pour la protection du Sahel, du côté du Sénégal, peut-être y aurait-il lieu d'établir un poste au mont Sakha dans le nord-ouest du Guadimaka, à 80 kilomètres de Bakel, où l'eau coule abondante des rochers, en tout temps, et qui commande les routes du Tagant, dans une région où les caravanes allant vers le Soudan se croisent avec celles qui se rendent à Bakel, sur le fleuve, poste qui, plus à proximité du Sahel que le poste Sélibaby, supprimé en 1897 et rétabli depuis, permettrait de mieux dominer les El Sidi Mahmoud.

Cette région du Guadimaka, d'ailleurs, ne saurait être l'objet d'une trop attentive surveillance. Jonction des trois colonies de la Mauritanie, du Sénégal et du Haut Sénégal-Niger, proche de la Guinée, autrefois peuplée de sectaires exaltés, c'est un foyer de fanatisme qui n'est pas encore éteint et qui se rallume facilement. Les noirs Sarrakolés qui l'habitent, quoique convertis à l'islamisme, ont conservé les coutumes barbares et les superstitions du fétichisme ;

leurs marabouts locaux sont les continuateurs des sorciers d'autrefois. Poussés par eux, des notables de Sélibaby ont, en 1907, tenté d'empoisonner les Français de la garnison, au moment de l'affranchissement des captifs. Car ceux-ci profitant de cette bienfaisante mesure du gouvernement de l'Afrique occidentale, regagnaient leurs villages d'origine en si grand nombre que c'était dans le Sahel et les pays Sarrakolés, un véritable exode de serviteurs, exode qui avait excité contre nous la colère des classes possédantes.

Si l'on pousse à fond la théorie, en faveur aujourd'hui, qui consiste à réduire le nombre de nos postes et à les rapprocher du fleuve, deux postes pourraient suffire pour la rive gauche au nord du fleuve : l'un au nord du lac d'Aleg, et qui dépendrait de Podor, à l'entrée de la grande vallée fertile de l'Ouad qui forme la route naturelle du Tagant, à soixante-dix kilomètres de Mafou, premier barrage du Sénégal, dominerait le pays des Brakna et ferait, de l'autre côté, face aux Ida ou Aïch, qui descendent parfois jusqu'à l'Ouad ; l'autre, à Souet el Ma, point de croisement pour les routes des caravanes au nord du lac Cayor, à cinquante kilomètres de Dagana, commanderait le pays Trarza.

Au nord-est le vaste espace situé entre la Mauritanie et l'itinéraire suivi par le docteur Lenz en 1880, n'a été parcouru encore par nul Européen : les données se bornent aux seuls renseignements indigènes. La police du Sahara en cette région est difficile, car se lancer à la poursuite d'un rezzou ou vouloir lui barrer la route constituerait une tâche dangereuse autant qu'illusoire. Ce pays n'a sans doute pas grande valeur économique, puisque sur les pistes, selon les informateurs, on ne rencontre que gazelles, mouflons et autruches ; cependant si ces contrées ne sont pas habitées d'une façon permanente, certaines tribus voisines poussent parfois jusque là leurs nomadisations ; et ces tribus ne sont pas dépourvues de richesses, puisque de temps immémorial d'autres se sont fait une profession d'aller les razzier. Essentiellement nomades, ces tribus sont surtout riches en chameaux. Cet immense territoire aux

parages inexplorés est le chemin des pillards barbares qui, du Sud-algérien ou de la vallée du Drââ, vont écumer les caravanes ou piller les oasis.

Dans l'hiver de 1904-1905, le capitaine Flye de Sainte-Marie, avec une colonne de méharistes, a relié au Touat l'itinéraire du docteur Lenz et recoupé toutes les pistes qui vont du Tafilalet et du Drââ à Taoudeni dans le Tanezrouft, qui est le point d'attraction des rezzou ainsi que celui des caravanes qui viennent du Soudan s'y approvisionner de sel. Taoudeni très à l'est de l'Adrar, sur le sixième degré de longitude ouest est à peu près à la même latitude qu'Idjil.

Ce vaste espace où, au sud, les dunes et les falaises détachées de l'Adrar vont rejoindre le massif granitique de Eglab, confine à l'est à l'Erg Raoui et au cours de la Saoura, au nord à une table de hammada parallèle au cours de l'oued Drââ. Deux bandes de dunes parallèles, l'Erg Iguidi et l'Erg Chech, le parcourent dans une direction sud-ouest-nord, prolongeant l'Adrar mauritanien, se rejoignant au nord-est et allant se perdre vers la Basse-Saoura.

Les massifs de dunes, Erg Iguidi et Erg Chech, sont assez bien pourvus de points d'eau, en pâturages fournis quoique de végétation peu variée, en gazelles et en antilopes ; des chacals, des petits renards à longues oreilles, des rats complètent la faune et l'on y retrouve des haches et des flèches de pierre taillées. Par places, des bouquets de palmiers s'élèvent auprès des puits creusés dans le sable où une nappe d'eau s'étend à peu de profondeur. D'El Menakeb, point de jonction de l'Erg Iguidi et de l'Erg Chech, de la lisière ouest de l'Iguidi ainsi que de plusieurs autres points du massif, des pistes vont à travers les plaines de sable gris, les dunes de sable jaune, les plateaux de calcaire bleu et rose, vers le ksar de Taoudeni, si fameux dans le Sahara. C'est le ksar où Caillé et Lenz n'eurent point la permission de pénétrer, et qui n'est en réalité qu'un misérable village de 200 habitants.

Du côté de l'Iguidi, il serait certainement utile et profi-

table d'établir la jonction des méharistes de Mauritanie avec les méharistes algériens d'abord à Tindouf ou à Grizim, les ksours les plus importants de la région, et, ensuite, près de puits autour de pâturages fréquentés par des tribus venues du Sud-algérien et du Zegdou. Vingt-cinq étapes seulement séparent Chinguetti, dans l'Adrar, de Tindouf, et vingt de Grizim. Cette mesure serait d'une haute utilité policière et politique, en même temps qu'elle donnerait le moyen de combler une lacune dans la carte du Sahara occidental.

En 1906, la compagnie méhariste du Touat effectua une reconnaissance sur Taoudeni; en 1909, le capitaine Cancel, à la tête du même groupe, fut autorisé à visiter la partie nord de l'Iguidi dont le capitaine Flye de Sainte-Marie avait déjà longé la lisière sud et pénétré quelques points à l'ouest. Le capitaine Cancel était en même temps chargé de couper la route du retour à un rezzou que le marabout Abidine, des Kounta de l'Azaouad, habitant le Drââ, avait lancé sur Taoudeni et Araouan; le rezzou fut dépouillé de ses prises et dispersé. L'exploration à laquelle donna lieu cette opération de police réduisit encore les mystères de la zone désertique jusque là parcourue en sécurité par les pillards beraber. Et, sans doute, l'impression dut être très forte chez les tribus du Tafilalet et du Drââ, car jamais encore les troupes françaisés n'avaient été chercher leurs adversaires aussi loin dans le désert. Dans un combat livré à ce rezzou au puits d'Achoura avait été tué le capitaine Grosdemange, des méharistes de Tombouctou, chargé l'année précédente de protéger contre les brigandages les azalaï, c'est-à-dire les grandes caravanes qui, tous les ans, à la saison la moins chaude, vont charger le sel à Taoudeni.

Cet épisode illustre de façon frappante l'importance de cette région pour les relations entre le Soudan, l'Algérie et la Mauritanie.

Il y aurait donc un grand intérêt à posséder au centre même de l'Iguidi, des postes, d'où pourraient s'effectuer

dans la contrée, en hiver et au printemps, des reconnaissances de plus en plus nombreuses, reconnaissances qui auraient le double avantage de familiariser les officiers et les méharistes avec les territoires dont la police leur incombe et de gêner les expéditions des rezzou qui, bientôt, deviendraient moins fréquentes.

Des gradés méharistes ont été recrutés en 1910 dans les compagnies sahariennes d'Algérie pour encadrer les méharistes de Mauritanie. N'est-il par indiqué de les lancer, le long des dunes de l'Erg Iguidi et de l'Erg Chech, à la rencontre de ceux des leurs qui sont demeurés dans le Sahara algérien? D'autre part, les compagnies sahariennes du Touat et de la Saoura peuvent chercher à se relier vers les puits de Chenachan, au centre de la hammada qu'encadrent les ergs Chech et Iguidi, point d'où rayonnent, dans tous les sens, de nombreuses lignes de communications, avec les méharistes du Tidikelt et ceux de l'Afrique occidentale, venant de Taoudeni ou de la Mauritanie. Cette liaison pourrait ensuite se pousser vers l'ouest jusqu'à Tindouf.

La tâche peut être dure, toute pleine de ces difficultés qu'offrent en abondance ces immenses espaces désertiques où nos troupes auraient à opérer, mais nos groupements méharistes sont un instrument solide et dressé admirablement par nos spécialistes du Sahara pour cette besogne ardue de la police du désert.

La frontière septentrionale. — La colonie espagnole du Rio de Oro et les tribus nomades du désert. — La frontière septentrionale de la Mauritanie n'existe pas, il faut le reconnaître ; on a pu s'en apercevoir en lisant certains passages de cet ouvrage ; elle n'a ni réalité géographique, ni réalité administrative. Au long de l'Océan, une large bande de territoire est occupée par la possession espagnole du Rio de Oro, aux limites imprécises et trop vaguement délimitées dans son enfoncée orientale à l'intérieur, où elle s'étend sur les régions du Tiris et de l'Adrar Sottof ; le territoire de la sebkha d'Idjil est une enclave française de

la frontière du Rio de Oro, reconnue par le traité de Paris, en juin 1900. A l'est du Rio de Oro, dans l'arrière-pays, une immense étendue de déserts presque inexplorée encore, s'étend de l'Adrar jusqu'à l'ouest de l'Iguidi et à l'extrême sud marocain : Erg Moughtir, Erg Hammami, région de Kall Aman, Kouadim, région de la Seguiet-el-Hamra et de ses affluents ; région de Tindouf, ancien point de concentration des caravanes du commerce saharien entre le Maroc et Tombouctou ; massifs montagneux du djebel Ouark Zis et du djebel Aït Youssa qui longent le cours inférieur de l'oued Drââ, point terminus de mon voyage de 1905.

Cette partie nord-ouest du désert est la moins connue de nous ; cependant elle mérite d'attirer tout particulièrement notre attention, car la création de relations avec les peuplades de ces régions importe à l'avenir de notre influence. Augmenter le contact avec les tribus qui hantent les bords de l'Océan est une tâche nécessaire ; c'est le seul moyen par lequel nous pourrons nous ménager des intelligences dans une zone où il est difficile de pénétrer.

La colonie espagnole du Rio de Oro est une simple station de pêche, dans la presqu'île dénommée Dakhla par les indigènes, à neuf jours de marche d'Idjil, sans palmiers, sans végétation d'aucune sorte.

Cette colonie a été installée en février 1885 et appelée Villa Cisneros, en l'honneur du cardinal-explorateur de ce nom. La compagnie hispano-africaine y fonda une factorerie qui appartient aujourd'hui à la Compagnie transatlantique espagnole.

La baie du Rio de Oro est d'accès difficile, avec des courants et des bas-fonds, et ne peut recevoir des bâtiments de plus de quatre mètres de tirant d'eau ; les embarcations accostent à une petite jetée de pierre, longue de trente mètres, large de trois, mais les grands bateaux doivent mouiller à cent cinquante mètres au large, car l'eau ne s'élève pas au delà de deux mètres à la plus haute mer. Une route part de la jetée et gravit la falaise sur le flanc de laquelle sont construits les magasins à poissons et dont

le sommet porte la citadelle-factorerie, grand rectangle de construction massive avec quatre tours à ses angles, comprenant les corps de garde, les logements pour les officiers, soldats et pour le personnel de la Société, ainsi que les magasins. Un mur d'enceinte l'entoure, et une cour est ménagée au milieu pour recevoir l'eau que, chaque mois, on apporte des Canaries. La garnison se compose d'une soixantaine de soldats commandés par un capitaine.

Ainsi qu'à Port-Étienne, des Maures sont venus se fixer auprès du fort; ils habitent un groupe de cases en pierre, de forme carrée, au long d'une avenue orientée dans l'axe de la presqu'île.

A l'entrée de la baie est mouillé le brick où logent les pêcheurs Canariens employés par l'établissement. Deux vapeurs font mensuellement le service du courrier entre les Canaries et Villa Cisneros par Las Palmas (Canaries) à Barcelone où est le siège de la société. Nul mouvement avec l'intérieur. La garnison reste confinée dans les murs de la citadelle ; depuis plus de trente ans les Espagnols n'ont fait aucun effort pour développer l'endroit, ni au point de vue outillage ni au point de vue industriel et commercial; le trafic avec les Maures se réduit au strict indispensable des besoins immédiats. Au bout d'un an d'installation, notre établissement de Port-Étienne dépassait déjà le petit comptoir espagnol, et comme importance d'aspect et comme rendement.

Il n'en est pas moins vrai que, si petite que soit l'importance de cette colonie espagnole, elle nous a plus d'une fois créé de gros ennuis ; le manque de surveillance, l'abandon administratif du Rio de Oro a souvent été complice de la facilité des rezzous dirigés contre nos territoires, tandis que les officiers français dirigent les nôtres et les protègent même contre ceux de la zone espagnole, remplissant ainsi largement les devoirs de la souveraineté ; mais l'Espagne met seulement son zèle à revendiquer les territoires où se forment les rezzous lancés contre nous ; il lui est même parfois arrivé, comme en 1908 au moment de

l'assassinat d'un interprète indigène de Port-Étienne, de donner asile à des criminels recherchés par nous et qui, retirés à Villa Cisneros, y vivaient de razzias sur les tribus soumises, razzias dont les Espagnols fournissaient les armes et partageaient le produit.

De ce côté, une œuvre importe donc : l'extension de notre zone d'influence sur les tribus du vaste pays entre Océan et Maroc.

Du 21e parallèle, qui passe à Port-Étienne, au 29e, qui passe à l'oued Noun, la contrée est habitée : par les Oulad Delim qui, le long du littoral, vont de la baie d'Arguin, qui nous appartient, à la Seguiet-el-Hamra, d'influence espagnole; par les Regueïba qui, en arrière des Oulad Delim, dressent leurs camps dans les territoires entre Adrar et Drââ; plus au nord, par les Tekna, demi-sédentaires et demi-nomades, qui plantent leurs tentes au sud du Drââ et construisent leurs ksours sur l'oued Noun.

La pacification de la Mauritanie, celle du Sud-marocain maintenant effectuée par l'occupation du Sous, nous mettent aujourd'hui en face du devoir de résoudre les problèmes qui se posent dans ce vaste territoire, entre Maroc, Mauritanie et Algérie, presque inconnu encore pour nous dans sa partie occidentale.

Notre action militaire comme notre action politique doit à présent s'occuper plus spécialement et plus efficacement de ces trois tribus ; il faut par une étude plus attentive, par des rapports plus fréquents, préparer les événements et la pénétration de demain.

Les Oulad-Delim, dans les dernières années, ont participé au mouvement d'El Hibba ; ils furent même ses plus dévoués partisans. Mais une amélioration des relations est possible ; les choses y sont propices par suite de la défaite d'El Hibba. Mais il faut à leur égard une politique suivie et un parti pris sérieux.

L'administration du cercle de la baie du Lévrier peut trouver une tâche utile autant qu'intéressante, car c'est là surtout une question de maniement et de tact person-

nel. Au commencement des heures difficiles de la révolte d'El Hibba, le lieutenant Morello, résident du poste de Nouakchott, avait réussi à retenir pour quelque temps dans l'obéissance les belliqueux Oulad-Delim ; cependant, Nouakchott se trouvait seulement à la pointe extrême de leurs territoires de parcours. Port-Étienne est beaucoup mieux placé pour agir sur eux. En effet, la tribu au moment fixé par la saison, ramène ses troupeaux dans la région littorale, entre la baie d'Arguin et la baie du Lévrier ; elle est alors obligée de revenir à Port-Étienne pour ses approvisionnements ; et cette circonstance nous donne fatalement barre sur elle.

Le retour des Regueïba les avait une première fois impressionnés et attirés à suivre leur exemple, ils ont vu clairement combien les promesses et les prédictions du cheikh Ma El Aïnin ont donné peu de résultats ; il ne s'agit que d'encourager et d'accueillir leur changement.

Pour l'avenir de nos rapports avec les Oulad-Delim, il est une mesure indispensable, c'est de répartir les différentes fractions entre l'influence française et l'influence espagnole, par la plus simple logique ; ceci eût dû être fait avant la délimitation territoriale, car le commandement ici n'est point une question territoriale, mais une question individuelle. Les Maures sont des maîtres dans la science de l'intrigue, dans l'art de semer la division entre les autorités, de les opposer l'une à l'autre afin d'arriver à n'obéir à aucune. Pour n'être point leur dupe à ce jeu, il est de toute nécessité que le commandement européen dont ils doivent relever soit bien fixé à l'avance ; il faut que leurs terrains de parcours soient nettement déterminés et que, contre toute infraction à l'ordre établi, nous ayons la faculté de prendre les sanctions voulues, par conséquent il faut que « le droit de suite » nous soit reconnu.

Le littoral océanique. — La partie limitrophe du Maroc. — La confédération des Tekna. — A la question de la Mauritanie se rattache intimement la question du littoral atlantique, dans la partie qui s'étend entre le cap

Bojador, limite septentrionale de la possession espagnole de Rio de Oro et le cap Noun, constitué par un contrefort occidental du petit Atlas à l'embouchure de l'oued Drââ, lequel forme la limite méridionale naturelle du Maroc. En face de ce littoral est l'archipel des îles Canaries, et dans la partie nord de cette côte, entre le cap Juby et le cap Noun, vit la confédération des Tekna, qui n'admet l'autorité du sultan de Fez qu'au seul point de vue religieux.

Sur cette côte, le commerce entre Tekna et Canariens s'épanouit de l'oued Chebika à l'oued Ifni, dans toutes les petites baies du bord, où n'existe point de village, mais où des campements viennent s'élever à certaines époques fixes. Les centres les plus fréquentés sont Tarfaïa, à l'embouchure de la Séguiet-el-Hamra, Tafazaout, le cap Juby, les embouchures des oueds Chébika, Drââ, Assaka, ksar Meidja, Ifni; durant deux ou trois jours, lorsqu'arrivent les balancelles des Canaries, les comptoirs temporaires s'ouvrent, les importateurs déposent sur la plage les cotonnades, le riz, le sucre, les bougies, les armes et ils reçoivent en échange des peaux, des toisons, de la viande fraîche, des plumes d'autruche, de l'or du Soudan. La création de l'établissement de Villa Cisneros n'a pas porté atteinte au mouvement commercial intermittent et traditionnel sur ce rivage.

Les Européens sont entrés en contact avec les Tekna dès le xve siècle, par l'établissement des Espagnols aux Canaries; c'est un Français, le Normand Jean de Bethencourt, gouverneur des Canaries pour le roi d'Espagne, puis son neveu Mociot de Bethencourt, qui nouent les premières relations commerciales avec les peuplades de la côte; vers la fin du siècle, leur successeur, le gouverneur espagnol Diego de Herrera, fonda en face des Canaries, Santa-Cruz-de-Mar-Pequena, comptoir qui fut détruit au bout de cinquante ans.

Les relations entre les Européens et ce coin du littoral africain n'en furent point abolies. Les Portugais maîtres

de la côte atlantique jusqu'à son extrême sud eurent, au XVIe siècle, jusqu'à la baie d'Arguin, des établissements en divers points du rivage dont subsistent encore des vestiges. Les Français établis à Saint-Louis, se trouvaient beaucoup trop loin des Tekna pour faire concurrence près d'eux au commerce des Canariens et des Portugais.

Dans les premières années du XIXe siècle, un commerçant français, Charles Cochelet, séjourna quelque temps chez les tribus maures de l'Oued Noun (1820), mais c'était en qualité de captif, à la suite d'un naufrage qui l'avait jeté sur cette côte inhospitalière, ainsi qu'il était arrivé dix ans auparavant à un matelot américain, Robert Adam. Peu après, les Anglais songèrent à étudier les possibilités économiques de cette région. L'explorateur Davidson, ayant débarqué à l'embouchure de l'oued Assaka (nom donné par les indigènes au cours d'eau que nous appelons oued Noun), fut reçu par le puissant cheikh des Aït-Moussa, Beïrouk ould Mahomed, dans le ksar fortifié d'Aouguelmin ; les pourparlers aboutirent vite, le cheikh consentit à établir, sur les plans de l'Anglais, un comptoir commercial et à ouvrir un port sur un point du littoral, dont l'emplacement, après une étude attentive de la côte par le cheikh et les notables du pays, fut fixé à Dyk, près de l'embouchure de l'oued Assaka.

Ensuite Davidson, pour continuer l'étude commerciale de la contrée, partit vers Tombouctou, centre d'échange pour les Tekna, avec une caravane de Tadjakant, dont le cheikh était chargé par Beïrouk de prendre soin de lui. La caravane était déjà parvenue dans l'Iguidi, lorsque, un matin, Davidson, qui s'était un peu écarté du campement pour se reposer près du puits, fut attaqué et assassiné par un groupe d'El Harib. Beïrouk lança une expédition châtier les Harib, et l'Angleterre pour reprendre la négociation envoya vers la côte de l'oued Noun, une mission chargée de traiter avec Beïrouk, mais la barre et le gros temps les empêchèrent de débarquer. Beïrouk alors, qui avait compris l'avantage du port projeté, s'adressa aux Français et

envoya successivement plusieurs délégués au consul de France à Tanger, Delaporte, arabisant très remarquable et dont la réputation de science était grande jusque dans le Maroc méridional.

Le gouvernement français, entraîné à ce moment dans les affaires d'Algérie, n'avait pas d'empressement pour une nouvelle tentative d'expansion africaine. Cependant, deux ans après, devant l'insistance de Delaporte, toujours sollicité par Beïrouk, le ministère de la marine envoya le brick « La Malouine », avec le commandant Bouet, sur la côte de l'oued Noun ; en 1840 et 1841, le lieutenant de Kerallet effectua l'exploration sérieuse de la côte. Cette étude n'ayant point fait découvrir d'endroit particulièrement propre à l'établissement d'un port, comme on s'était aperçu que l'autorité du cheikh Beïrouk sur les tribus avoisinantes était fort incertaine, que d'ailleurs le sultan du Maroc avait réclamé auprès de nos deux consuls de Tanger et de Mogador, le projet fut abandonné et le seul résultat fut un traité d'amitié passé avec le cheikh des Aït-Moussa.

En 1843, Bouet, nommé gouverneur du Sénégal, songea à reprendre la question qu'il avait étudiée comme commandant de « La Malouine » et Beïrouk le faisait d'ailleurs solliciter par son agent Bou Azza. Pour renouer les relations, il envoya à l'embouchure de l'oued Assaka, le navire « La Vigie » ayant mission de poursuivre les recherches sur les pêcheries canariennes et que montait un trafiquant du Sénégal, Borel, avec marchandises d'échange ; maintenue par ordre dans le domaine privé, cette entreprise demeura sans résultat. Beïrouk, alors, résolut de s'adresser directement au gouvernement français ; il envoya à Paris son ministre Bou-Azza accompagné du négociant Borel (1844). Mais le gouvernement de Louis-Philippe était définitivement opposé à un établissement dans l'oued Noun et nous étions en guerre avec le Maroc ; Bou-Azza et Borel échouèrent dans leur mission politique.

Pour utiliser leur voyage, ils décidèrent une maison de

Marseille à noliser un bâtiment sur lequel furent chargées des marchandises d'échange et qu'on obtint de faire accompagner par un vaisseau de guerre de la station d'Afrique qui se rendait au Sénégal. Mais il fut impossible au capitaine de trouver un point de débarquement et, en dernier ressort, il se vit contraint d'aller se décharger à Mogador. Le sultan du Maroc, irrité de cette tentative de rapprochement avec la France, fit arrêter Bou-Azza et ordonna à son khalifa du Sous de noter son mécontentement au cheikh de l'oued Noun, qui ne s'en émut pas, l'autorité du sultan étant en cette région tout à fait illusoire. Mais il est à déplorer que la timidité de la monarchie de Juillet en matière d'expansion coloniale ait laissé perdre cette bonne volonté de Beïrouk, qui nous offrait l'occasion si favorable de prendre pied sur cette côte par un établissement commercial qui, plus tard, eût pu former pour nous la base de notre pénétration politique à l'intérieur.

Après la mort de Beïrouk, ses fils offrirent leur alliance à l'Espagne, au moment de sa guerre avec le Maroc. Les propositions, l'espérance qu'elles donnaient au gouvernement espagnol de s'assurer un appui parmi les tribus du sud, poussa le gouvernement espagnol à demander au sultan, dans le traité de Tétouan, « de lui concéder à perpétuité, sur la côte de l'Océan, à Santa-Cruz-de-Mar-Pequena, le territoire de la factorerie que l'Espagne y possédait autrefois ».

Au moment d'exécuter cette clause du traité, le maghzen trouva un excellent prétexte de longue obstruction dans l'ignorance où l'on était du point précis où se trouvait Santa-Cruz.

L'année suivante, les fils de Beïrouk reçurent, lorsqu'il passait pour aller à la Mecque, l'indigène Bou-el-Mogdad, le célèbre interprète explorateur du gouvernement du Sénégal ; ils ne se lassaient pas de demander, comme avait fait leur père, la création d'un centre commercial européen sur le rivage de leur domaine ; en 1872, ils lui écrivaient encore :

« Veuillez nous aider pour cette affaire dont il est ques-
« tion depuis si longtemps, c'est-à-dire la création d'une
« escale maritime, comme les chrétiens et nous en avons
« jadis convenu.

« Les Guezoula, ainsi que nous-mêmes, sommes tous
« parfaitement d'accord sur ce point. Cette escale pourra
« être établie soit à l'embouchure de l'oued Assaka (oued
« Noun), soit à celle de l'oued Drâà. Nous souhaiterions
« nous entendre avec les chrétiens comme notre père le
« faisait. »

Cette requête ne put être prise en considération, les ordres supérieurs y étant opposés. Comme le gouvernement de Louis-Philippe, la jeune République de 1848 négligeait la possibilité offerte de prendre pied sur un point nouveau du littoral atlantique africain.

Ce port tant souhaité pour le commerce maritime avec les Européens et qu'on leur refusait, les Tekna y suppléaient en organisant des caravanes pour le Sénégal qui venaient trafiquer à Saint-Louis. A l'autorité française incombait alors la charge de protéger les négociants Tekna contre le pillage des guerriers dans la traversée du Trarza, et plus d'une fois le montant des indemnités versées aux caravaniers de l'oued Noun dut être retenu sur les redevances ou coutumes que nous servions aux émirs du Trarza pour prix d'une surveillance illusoire.

En 1877, le gouvernement espagnol envoya sur la côte de l'oued Noun un vaisseau portant une commission chargée de déterminer l'emplacement de l'ancien comptoir.

Malgré les descriptions des anciens géographes, malgré les indications des anciennes cartes et les anciens traités où les rois d'Espagne réclamaient l'ancien territoire de Santa-Cruz-de-Mar-Pequena, version adoptée par le capitaine Galiano et le ministère espagnol de la Marine et qui tous la placent au sud de l'oued Noun, la commission mixte hispano-marocaine désigna la crique d'Ifni à 30 kilomètres au nord de l'oued Noun, à l'embouchure de l'oued Ifni, limite du Tazeroualt, comme correspondant exactement à

l'ancienne possession espagnole (22 janvier 1878). Puis les choses en restèrent là pour le moment, le maghzen persistant dans l'immobilité qui fut si longtemps la base de sa politique vis-à-vis des puissances européennes et l'Espagne dans sa nonchalance.

En 1880, l'ingénieur anglais Mackenzie fonda au cap Juby un comptoir et des établissements qu'il appela Port Victoria. Le sultan Moulay-Hassan protesta, mais inutilement ; son droit de possession sur cette région du littoral désertique ne fut pas reconnu, pour la bonne raison que les contrées entre le Sous et le cap Juby ne lui avaient jamais obéi. Des sociétés de Londres et de Marseille, à la même époque, entreprenaient des expéditions commerciales sur la côte de l'oued Noun pour vendre du grain aux indigènes et étudier le pays en vue de la fondation des factoreries.

Alors, sous prétexte de ratifier la cession faite à l'Espagne, Moulay-Hassan partit pour le Sous avec une imposante mahalla ; s'étant arrêté à Tiznit, à l'extrémité du Tazeroualt, il convoqua les chefs et les notables des tribus voisines, leur représenta les prétentions des chrétiens sur la région, l'impuissance où étaient les tribus isolées de les empêcher, l'impossibilité pour le sultan aussi puisque ces tribus ne lui étaient point soumises ; mais que les cheikhs lui fissent hommage, alors il pourrait agir. Ainsi il obtint leur hommage et habita une kasbah à Tiznit ; puis, en annonçant l'intention de donner libre accès au commerce européen à Agadir et de fonder un port sur l'oued Assaka, il s'arrangea pour ruiner les entreprises des sociétés européennes en voie de développement, ensuite sûr que, malgré la ratification, les Espagnols n'occuperaient pas Ifni, il s'en retourna vers le Sous (1883).

L'Espagne ne prit pas possession de la crique d'Ifni ; mais, moins de deux ans après, la Compagnie hispano-africaine venait sur un point beaucoup plus méridional du littoral fonder un comptoir dans la presqu'île de Dakhla (Villa Cisneros).

Cependant la factorerie anglaise de Port Victoria (cap

Juby) ayant fait de mauvaises affaires, la compagnie fondatrice offrit au sultan du Maroc de lui céder l'établissement qui tombait en ruines. Il l'acheta avec empressement, fit construire un fortin sur le territoire et y mit une garnison pour affirmer l'autorité hypothétique qu'il s'attribue sur ces régions et pour épier tout nouvel essai possible d'installation européenne sur ce rivage. Mais les troupes maghzen de la garnison n'ont aucun rapport avec les tribus nomades voisines, parfaitement insouciantes du chérif de Fez et ne s'occupent, en aucune façon, d'y faire la police ou d'y exercer la surveillance.

Cette enclave marocaine du cap Juby peut être en réalité considérée comme une propriété particulière du sultan, jouissant, si l'on veut, du privilège d'extériorisation ; mais le fait que le chérif a acquis une propriété au bord du littoral n'a pas eu le pouvoir de reporter la frontière du Maroc de l'oued Drâà sur la Seguiet el Hamra. Il n'y a jamais eu d'équivoque possible à ce sujet.

Au point de vue politique ainsi qu'au point de vue géographique, la Mauritanie et le Maroc sont deux contrées tout à fait indépendantes et distinctes l'une de l'autre ; séparées par d'immenses espaces désertiques elles ne peuvent effectuer leurs communications précaires et ardues qu'à travers les bassins du Rio de Oro et de la Seguiet el Hamra, bande maritime où se présente une succession de hammada rocheuses, de montagnes assez hautes parfois, de terrains sablonneux et mamelonnés de regs pierreux et déchiquetés, coupés d'oueds la plupart du temps desséchés et de rares puits qui tarissent durant les périodes sans pluies, avec à peine quelques bandes cultivables dans le lit des oueds. Leurs relations ont cessé du jour où la suppression de la traite des esclaves, d'une part, et de l'autre un plus fréquent usage des voies maritimes et fluviales, ont entraîné la disparition graduelle des grandes caravanes d'autrefois. Nulle communauté d'intérêt n'existe plus entre elles. Lorsque le sultan Abd-el-Aziz et le Maghzen, sous l'impulsion de Ma-el-Aïnin et de l'Allemagne imaginèrent

de faire valoir des droits de suzeraineté sur la Mauritanie, sous le prétexte que Moulay Ismaïl avait au XVIIe siècle reçu l'hommage des émirs maures, ils n'avaient pas songé que Marrakech est à deux mois de marche d'Atar, suivant le mode de déplacement des nomades, soit 200 kilomètres, autant de l'oued Drââ à la Seguiet el Hamra et 1.100 kilomètres de la Seguiet à Tidjikdja dans le Tagant. Quand un émissaire, Moulay-Idriss, eut compris la situation, il essaya d'abord d'amener à se soumettre les tribus au sud du Drââ, Tekna et Aït Bou Amran. Mais il se heurta à d'intangibles et séculaires habitudes d'indépendance, tout aussi bien que chez les chefs de l'Adrar et du Hodh et les ambitions chérifiennes ont rapidement et piteusement échoué. On peut dire qu'il n'y a jamais eu en Mauritanie une question marocaine, et que son fantôme illusoire, apparu un moment, avait été créé par le fécond et perfide génie d'intrigues qui chercha si longtemps à se faire dans le Maroc un tremplin pour se jeter sur la France.

La question du littoral. — L'hinterland algéro-marocain et la Mauritanie. — La pénétration saharienne. — La partie du littoral située entre le cap Juby (Tarfaïa) et le cap Bojador, qui marque la limite septentrionale du Rio de Oro, semblait devoir être considérée comme déterminant la limite de notre action en Sahara occidental, dans les terres intérieures entre Touat, Mauritanie, Rio de Oro, Oued Drââ.

Et c'était là, en effet, la pensée tacite de notre politique lorsqu'on délimita par traité la zone d'influence espagnole sur le rivage, entre la baie du Lévrier et le cap Bojador, afin de se réserver, au sud du Maroc, un jour sur l'océan qui, dans l'avenir, pourrait permettre de créer au Sud-oranais une porte de sortie vers l'Atlantique, entreprise d'un intérêt essentiel et dont la réalisation pratique fût infailliblement venue avec le temps.

Depuis, une convention secrète du traité de 1904, pour obtenir de cette puissance des concessions en d'autres points, a reconnu le droit d'influence de l'Espagne sur le

littoral qui va du cap Bojador au cap Juby. La faute politique que constituait cette convention secrète a été cruellement punie, car par le dernier traité franco-espagnol, signé en 1912, après Agadir et le protectorat du Maroc, le cabinet de Madrid sous prétexte des grands intérêts que lui confère l'existence de sa colonie de Rio de Oro et du caractère d'hinterland d'outre-mer des îles Canaries, présenté par la partie de côte comprises entre Ifni et cap Juby, se faisait reconnaître non seulement l'enclave d'Ifni, mais encore les territoires du littoral au sud du Drâà et leur réunion au Rio de Oro. De la sorte, nous nous trouvons enfermés dans un hinterland confinant à l'océan, dont l'accès nous est interdit.

En 1903-1904, au moment de l'organisation administrative de la Mauritanie, des affaires d'Algérie qui amenèrent l'occupation de Colomb-Béchar et des premiers traités franco-anglais relatifs au Maroc, le gouvernement général de l'Afrique occidentale avait eu l'idée d'encercler le Maroc par le sud. La pensée était belle, mais peu exécutable alors, à cause de tout l'inconnu des territoires à traverser. Puis, survint le traité franco-espagnol et sa convention secrète reconnaissant l'influence de Madrid sur le littoral au nord du cap Bojador.

On aurait pu atténuer les conséquences regrettables de ce traité par la solution à notre avantage de la question du cap Juby, si nous avions manifesté la volonté bien arrêtée d'obtenir notre porte de sortie sur l'océan entre le cap Noun et Tarfaïa.

Le débarquement d'une petite troupe sur ce rivage et son installation eussent été un moyen rapide et facile d'affirmer notre volonté ; les intrigues de Ma-el-Aïnin qui avaient fait du bassin de la Seguiet-el-Hamra, un foyer d'agitation anti-française et du petit port de Tarfaïa le point de concentration de la contrebande d'armes destinée à munir contre nous les tribus de l'intérieur, nous en fournissaient un prétexte évident et légitime, puisque des traités déjà anciens avec l'Angleterre reconnaissaient notre

influence au sud du Drââ. Mais, avec la timidité de notre gouvernement et de notre opinion nationale en matière de politique coloniale, on eût craint, en le faisant, de commettre une imprudence, de laisser soupçonner un commencement d'entreprise de conquête propre à inquiéter l'Europe, plus encore que le Maroc. Notre voisine transpyrénéenne, en 1911, n'eut pas tant de scrupules quand, après un refus de consentement du gouvernement français, que les traités de 1904 déclaraient nécessaire, elle débarqua ses troupes au Maroc et leur fit occuper El-Ksar et Larache. On peut dire cependant qu'un poste dans les parages du cap Juby eût été sans communication avec la Mauritanie comme avec le Sud-oranais, dont les postes les plus avancés sont encore très éloignés de ce littoral ; ce poste du cap Juby, c'est l'Espagne qui le possède aujourd'hui, puisque, en réalité, elle occupe maintenant Tarfaïa. Sa zone d'influence va même jusqu'à la rive gauche du Drââ.

Donc, malgré des difficultés indiscutables, mieux vaudrait que la progression de notre influence, pour aller jusqu'à cette côte, adoptât la route de terre. Une action combinée des troupes sahariennes de Mauritanie et de celles de l'extrême Sud-oranais s'indiquerait, chacune de ces possessions françaises devant occuper d'abord la partie d'hinterland voisine de son propre territoire. Du côté est, le Sud-oranais pourrait installer à Tabelbala un poste, annexe de celui de Beni-Abbès, situé à 150 kilomètres. De là, les reconnaissances pourraient rayonner au sud-ouest sur une zone de 500 kilomètres jusqu'à Tindouf. Les étapes intermédiaires et progressives de cette action seraient Mimcima, à 160 kilomètres de Tabelbala, El-Harib au sud de l'oued Drââ, puis un mader de l'oued Drâà au sud de Tintazart (140 kilomètres d'El-Harib) ; enfin, à 160 kilomètres de l'oued Drââ, Tindouf, ancien point de concentration des caravanes, qui serait considéré encore comme le point de concentration de nos forces sahariennes. D'après les renseignements indigènes, des puits se trouvent à toutes

ces étapes. Cette ligne d'occupation longerait, sans la toucher, la limite sud du Maroc, représentée par l'oued Drââ.

Du côté mauritanien, l'Adrar, région d'Oualata et Chinguetti et la sebka d'Idjil, à 200 kilomètres de Chinguetti, qui fournit au Soudan presque tout le sel qu'il consomme, tout entourée d'intéressants gisements miniers et qui se trouve à l'est de la frontière du Rio de Oro, sont les deux premières étapes dans la direction de la Seguiet-el-Hamra. Ensuite, il faudrait, en remontant à 400 kilomètres au nord, aller installer un poste en territoire regueïba, par exemple à Zemmour, au sud du bassin de la Seguiet-el-Hamra. Cette opération est possible avec des goums mauritaniens. La résistance des peuplades, dispersées et très clairsemées, de ces régions, et d'ailleurs récemment soumises, quoique peu sûres, n'est point à escompter. La grosse difficulté du projet, c'est surtout l'obstacle créé par la nature, surtout le manque d'eau en certains points. Par Tindouf (350 kilomètres de Smara) et Zemmour (200 kilomètres de Smara), qui sont à 400 kilomètres l'un de l'autre, Touat et Mauritanie pourraient se tenir en relations constantes et dominer ainsi tout l'hinterland.

L'oasis de Tindouf étant considérée comme un centre d'attraction, pourrait recevoir des renforts venus ou du Touat ou de Taoudeni. Les beaux raids effectués en 1905 par le capitaine Flye de Sainte-Marie, montrent que les troupes sahariennes peuvent fournir le parcours de 800 kilomètres qui vont de Timminoum à Tindouf et les 850 kilomètres qui s'étendent de Taoudeni à Tindouf. Pour son opération de police dans l'Iguidi à la recherche du rezzou Abidine en 1911, le groupe du Touat avait pris Tabelbala comme premier point d'appui ; les observations faites pendant ce nouveau raid confirmèrent que de Taoudeni des pistes vont sur Chenachan, Menakheb, Rekhat-el-Iguidi dans l'Iguidi, points qui dominent toutes les routes du Drââ et du Tafilalet au Soudan. Des tournées de police des divers points cités plus haut assureraient donc la surveillance et la sécurité pour tout le Sahara occidental.

Afin que toutes ces actions eussent leur maximum d'intensité il faudrait qu'elles fussent concertées d'avance, et combinées avec précision entre le gouvernement général de l'Algérie, le gouvernement général de l'Afrique occidentale et le commissariat général du Maroc.

Si liberté vers l'océan nous avait été laissée, ou nous était rendue, le point de concentration aurait pu avec le temps avancer vers l'ouest et se pousser jusqu'à Smara, et plus tard un poste mobile, peut-être franco-marocain, s'installer à Tarfaïa (150 kilomètres de l'oued Smara) ouvrant à nos territoires d'hinterland, sinon une porte de sortie, au moins une fenêtre sur l'Atlantique.

L'avancement se fût fait d'une façon progressive et incessante par le Touat et la Mauritanie vers la région littorale de la Seguiet-el-Hamra. Une action de cette sorte eût été longue, pénible, coûteuse ; mais son intérêt politique était certain ; par là, en effet, et par là seulement, pouvait être assurée l'occupation effective des zones d'influence à nous attribuer par les conventions internationales au delà de l'extrême Sud-marocain.

Cette marche vers l'Océan, dont un millier de kilomètres nous séparent à l'heure actuelle, aussi bien du côté de la Mauritanie que du côté du Touat, cette progression dans l'hinterland, il nous la faut pourtant, il nous faudra la commencer dès que les événements nous le permettront.

Puisque les concessions faites à l'Espagne obstruent la voie la plus directe et la plus rapprochée de la Mauritanie, la solution du problème devra se chercher plus au nord. On peut concevoir une progression du Sud-oranais à l'Atlantique ou mieux de l'Atlantique et du Sud-oranais l'un vers l'autre, d'autant plus intéressante qu'ainsi l'on aurait complètement investi l'Atlas marocain, dernière citadelle à pénétrer. Ce projet est d'autant plus digne d'étude que l'exécution en sera peut-être moins ardue que celle du précédent.

Les premières étapes seraient alors, en venant du Sud-oranais, les régions du Tafilalet, du Drâa moyen, des trois

groupes d'oasis de Tisint, Tatta, Akla, déjà étudiées, et d'installation plus solide que les faibles assises des maders du Drâà, Tindouf et Smara. A la seconde étape, celle du Drâà moyen, deux postes installés, l'un au coude du Drâà, du côté algérien, l'autre en un point de la côte à déterminer aux environs du cap Noun (220 kilomètres de l'oued Smara), domineraient le désert, car les tribus sahariennes qui pourraient échapper à l'action de l'un tomberaient sous celle de l'autre.

Dans l'état actuel des choses marocaines, nos yeux pour cette progression, autant que vers les immenses espaces déroulés vers le sud, se tourneraient au nord sur le Bani et sur l'Atlas. Car la jonction du Maroc et du Sénégal apparaît aujourd'hui comme une nécessité stratégique aussi bien que politique. Il est urgent que nos forces militaires des confins Algéro-marocains et celles de Mauritanie effectuent par le sud l'enveloppement du Maroc, afin de couper la route aux pillards de la vallée du Drâà.

L'opération du Sous nécessitée par les mouvements d'El Hibba qu'excitaient les intrigues allemandes, l'occupation qui s'en est suivie et qui a porté la frontière de nos possessions de ce côté jusqu'au pied du Petit Atlas, nous rapproche de ce but, car le Sous est le vrai point de contact de la Mauritanie avec le Maroc, le passage obligé des trafiquants mauritaniens qui, depuis longtemps, y ont apporté pour les échanges avec le Maroc, les produits de leur pays ainsi que ceux du Soudan. Elle peut être le point de départ de nouvelles marches vers le sud, vers les terres sahariennes de l'hinterland et les pays des tribus maures.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Abeydi. — *En Mauritanie* (Le Cosmos. Paris, 1905. N. S. 53, 149-154).

Adam (G.). — *Légendes historiques du pays de Nioro (Sahel)*. 1 vol. in-8, Paris, Challamel, 1904.

Adams (Robert). — *The narrative of Robert Adams, a sailor, who was wreked on the Western coast of Africa in the year 1810*, in-4, cartes, London, 1816.

Ancelle. — *Les explorations au Sénégal et dans les contrées voisines depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, précédé d'une notice ethnographique, par Faidherbe*. Paris, Maisonneuve, 1886, 1 vol. in-8.

Arlett (W.). — *Description de la côte d'Afrique depuis le cap Spartel jusqu'au cap Bojador* (Bullet. de la Soc. de géogr. de Paris, 2e série, VII, 12).

Arnaud (Robert). — *Chasseurs et pêcheurs du Tagant et du Hodh* (La Géogr. Paris, 1906, 13, 148-149).

— *Précis de politique musulmane*, t. I : Pays de la rive droite du Sénégal, in-8. Alger, Jourdan, 1906.

Aenderungen in der Werwaltung Mauritaniens (Deutsch Kolonial Zeitung, 1909, p. 254).

— *L'Islam et la politique musulmane française en Afrique occidentale française, suivi de la singulière légende des Soninké*, 1 vol. in-8, tirage à part du Comité de l'Afrique française, 1911.

Atgier. — *Les Maures d'Afrique* (Bull. et Mém. Soc. Anthrop. Paris, 1903 (5) 4, 619-623).

Aube (Th.). — *L'île d'Arguin et les pêcheries de la côte occidentale d'Afrique* (Rev. marit. et col. XXXIII, 470, 1872).

Avezac (d'). — *Analyse géographique du voyage de René Caillé chez les Maures de Berakna en 1824 et 1825* (avec 1 carte) br. in-8, Paris, 1838.

Berlioux (Étienne-Félix). — *André Brue ou l'origine de la colonie française du Sénégal*. Paris, Guillaumin, 1874, 1 vol. in-8.

Bou-el-Moghdad. — *Voyage par terre entre le Sénégal et le Maroc*, 1 carte (Rev. mar. et col., I, 417, 186).

Bourrel. — *Voyage dans le pays des Maures Brakna*. juin, octobre 1860 (Rev. marit. et col., II, 511 et III, 18, 1861).

Buonfanti. — *Le Sahara et le Soudan occidental* (Bull. de la Soc. royale belge de géog., 1884, p. 67 et 113).

Caille. — *Notice sur les peuples de la Mauritanie et de la Nigritie, riverains du Sénégal* (Rev. col., XI, 1846).

Caillé (R.). — *Journal d'un voyage à Temboctou et à Jenné, dans l'Afrique centrale*, précédé d'observations faites chez les Maures Braknas, les Naouls et d'autres peuples, pendant les années 1824, 1825, 1826, 1827, 1828. Bruxelles, imp. lib. romantique, rue Ducale, n° 8, 1830, 2 vol. in-8, x et 319 (4) et 326.

— *Voyage d'un faux musulman à travers l'Afrique.* Tomboctou, le Niger, Jenné et le désert. Limoges, impr. et libr. Ardant, 1881, in-12, 180 p.

Carrère (Frédéric) et Holle (Paul). — *De la Sénégambie française*, 1855. Firmin-Didot, 1 vol. in-8, 396 p.

Chabé (Dr). — *Note sur Port-Étienne et la baie du Lévrier. Mauritanie.* 1 broch. in-8. Paris, R. Chapelot, 1910.

Chaillé. — *En Mauritanie* (Quinz. col. 1907), I, p. 145.

— *La Mauritanie et l'Adrar* (Quinz. col. 1908), II, p. 1105.

Chautard et Lemoine. — *Sur la constitution géologique de quelques points de la Mauritanie d'après les échantillons rapportés par le capitaine Gérard* (La géogr., XVII, 1908, p. 307-309).

Chéruy (lieut.). — *Rapports sur les droits de propriété des Coladé dans le Chemama, les redevances anciennement payées. Les droits encore acquittés actuellement et le mode d'élection des chefs de terrains* (Suppl. du Journ. off. de l'A. O. F. des 18 mars, 1er avril, 15 avril 1911).

Chudeau (R.). — *Le golfe de Mauritanie* (B. S. géol. de Fr., 4e série, VIII, 1908, p. 560-561).

— *Étude sur le littoral de Saint-Louis à Port-Étienne* (Journ. off. de l'A. O. F. suppl. 27 février 1909).

— *Notes géologiques sur la Mauritanie* (La géogr., XX, p. 9-24).

Collignon et Denicker. — *Les Maures du Sénégal* (L'anthropologie, p. 257-269, Paris, 1896).

Coppolani (X.). — *Rapport d'ensemble sur ma mission au Soudan français* (1re partie : chez les Maures), Paris, Levée, 1899.

Chatelain. — *Rapport au sujet du commerce, de l'exploitation et de la fiscalité du sel, des salines du Trarza* (Archives de la Mauritanie, 5 juin 1909).

Der mooren wonderheden (Amsterdam, in-12, 1659).

Donnet (Gaston). — *En Sahara. A travers le pays des Maures nomades.* Paris, Henry May, 1 vol. in-4, s. d.

— *Une mission au Sahara occidental. Du Sénégal au Tiris.* Paris, 1896, A. Challamel, 1 vol. in-8.

— *Au Sahara occidental. Le pays des Maures Trarza* (B. S. Géog. Comm. Paris, 16, 510-520, 1894).

Douls (Camille). — *Cinq mois chez les Maures nomades du Sahara* (Tour du Monde, 1er semestre 1888).

— *Le Sahara occidental entre le tropique et le Ouad Drâà* (Rev. de géogr., mai 1888, p. 255).

— *Les Maures du Sahara occidental* (Jahresber. Geogr. G. Bern, 9, 53, 63).

Durand (J.-B.-Léonard), ancien directeur de la Compagnie du Sénégal. —

Voyage au Sénégal ou mémoires historiques, philosophiques et politiques sur les découvertes, les établissements et le commerce dans les mers de l'Océan Atlantique depuis le cap Blanc jusqu'à la rivière de Sierra Leone. 2 vol. in-4 (an X), 1802-1807. Paris, Agasse.

Fabert (L.). — *Voyage dans le pays des Trarzas et dans le Sahara occidental*, carte, in-8, 1892 (Bull. Soc. géog. Paris, 1892, 109-111).

Faidherbe. — *Les Berbères et les Arabes du bord du Sénégal* (Bull. Soc. géog. Paris, 1854).

— *Notice sur la colonie du Sénégal et sur les pays qui sont en relation avec elle*, in-8, Paris, Arthus Bertrand, 1859.

— *Le Zenaga des tribus sénégalaises. Contribution à l'étude de la langue berbère*, in-8, Paris, Leroux, 1877.

Follie. — *Voyage dans le désert du Sahara*, Paris, 1792, in-8.

— *Histoire du naufrage de Brisson, de Follie et de Saugnier sur les côtes d'Afrique*, Paris, 1789, in-8.

Fulcrand (C.). — *Exploration de la baie d'Arguin*, 2 cartes (Rév. marit. et col. 1-495, 1861).

Gouraud. — *La pacification de la Mauritanie*, 1 vol. in-12, E. Larose, 1910.

Gouvernement général de l'Afrique occidentale française. — *La Mauritanie*, carte et 73 f. in-8, 1907, E. Larose.

Gravier (Gabriel). — *Recherches sur les navigations européennes faites au moyen âge aux côtes occidentales d'Afrique*, in-8, Paris, 1878.

— *Voyage de Paul Soleillet à l'Adrar* (décembre 1879-mai 1880, in-8, Rouen, 1881.

Gruvel et Bouyat. — *Les pêcheries de la côte occidentale d'Afrique*, 1 vol. in-8, Challamel, éd., 1906.

Hutchinson. — *Impressions of Werstern Africa, with remarks on the climate etc.*, in-8, London, 1858.

Ibn Khaldoum. — *Histoire des Berbères et dynasties musulmanes*, traduct. du baron de Slane, Alger et Paris, Duprat, 1854, 4 vol. in-4.

Ismael Hamet. — *Chroniques de la Mauritanie sénégalaise*, Paris, Leroux, 1910.

Jomard. — *Notice historique sur la vie et les ouvrages de René Caillé*. Paris, 1839, in-8, Bourquelot.

Kerhallet (de). — *Manuel de navigation sur la côte occidentale d'Afrique*, 3 vol. in-8. Dépôt général de la marine, 1857.

— *Instructions nautiques sur la côte occidentale d'Afrique comprenant le Maroc, ls Sahara et la Sénégambie*, revue, par Legras et Wallon, Paris, 1868, in-8. Dépôt gén. de la marine.

Laloy. — *Le travail du vent au cap Blanc* (La Nature, Paris, 1906, 34, II, 288).

Lartigue (com[t]). — *Notice sur les Maures du Sénégal et du Soudan* (Bull. du comité de l'Afr. franç., 1887. Suppl.).

Le Chatelier. — *L'Islam dans l'Afrique occidentale*, Paris, Steinheil, 1899.

Lejean. — *Le Sénégal en 1859 et les routes commerciales du Sahara* (Rev. contemp., 15 oct. 1859, carte).

Lelièvre (A.). — *En Mauritanie* (Bull. de la Soc. de géog. d'Alger, 1905, 10, 433-437).

Lemaire. — *Voyage aux îles Canaries, au cap Vert, Sénégal et Gambie,* sous M. Dancourf, directeur général de la compagnie roïale d'Afrique, 1695. Colombat, Paris, 1695, in-12.

Lenz (O.). — *Tombouctou. Voyage au Maroc, au Sahara et au Soudan,* ouvrage traduit de l'allemand, par P. Lehautcourt, 2 vol. in-8, 1890 avec 27 grav. et 1 carte, Hachette.

Mackenzie (Donald). — *The flooding of the Sahara* : an account of the proposed plan for opening central Africa to commerce and civilization from the nord-west coast, with a description of Soudan and Western Sahara, in-18, London, S. Low, 1877.

Marty (Paul). — *Les tribus de la Haute-Mauritanie* (publ. du Comité de l'Afrique française, 1915), 1 vol.

— *Études sur l'Islam maure* (Leroux, édit., 1916, 1 vol., in-8).

Nieger (lieut.). — *Du Touat à Taoudenni,* mars-juillet 1906 (La géog., XVI, 1907, I, p. 128 et 392).

Nouvion (V. de). — *Courte notice sur René Caillé et son voyage à Tombouctou* (1828), in-8, 1854.

Ollive. — *Commerce entre Tombouctou et Mogador* (Bull. de la Soc. de géog. de Marseille, année 1880, nº 1).

Panet (L.). — *Relation d'un voyage du Sénégal à Soueira (Mogador).* Rev. col. V, ann. 1850.

Poulet (G.). — *Les Maures de l'Afrique occidentale française.* 1 vol. Paris, Challamel, 1904.

Pierre. — *L'élevage en Afrique occidentale.* 1 vol. Paris, Challamel, 1906.

Quellien. — *La politique musulmane dans l'Afrique occidentale.* E. Larose, 1910, 1 vol. in-8.

Reisen des Rabbi Mordokhaï Abn-Serur nach Timbuktu (Peterman's Mitteilung, an 1870, p. 335).

Richet (Étienne). — *La France en Mauritanie* (Monde illustré, décembre 1907, p. 426 et 427).

— *Oued Sous oued Drâa* (1 vol. ill., in-18, 1908, Figuière, édit.).

— *En Mauritanie. La tribu des Oulad Biri* (La Réforme sociale, t. VII, 8e série, mai 1919).

Rohlfs (G.). — *Soleillet's und Largeau's Reisen in die Sahara un nach dem Sudan,* Leipzig, in-4, 1875.

Roussin (baron). — *Mémoires sur la navigation aux côtes occidentales d'Afrique depuis le cap Bojador jusqu'au mont Souzo,* in-8, Paris, Imp. Royale, 1827.

Saad-Bouh. — *Un mandement de Saad-Bouh à Ma-el-Aïnin* (Bull. Comité Afr. franç. Ren. col., 1909, p. 235).

Sandberg (L.). — *Disputatio historica de Africa a Phœnicibus circumnavigata,* in-8. Trajecti ad Rhenum, 1860.

Savigny (J.-B.-H.) et Correard (A.). — *Naufrage de la frégate « la Méduse » faisant partie de l'expédition du Sénégal en 1816* (in-8, Paris, 1818, Corréard).

Scheffer. — *Relation des voyages à la côte d'Afrique de Ca-da-masto* (1456-1457), 1 vol. Paris, Leroux.

Schmitt (lieut.). — *Rapport sur la Reconnaissance faite dans l'Agneitir, le Tijirit et l'Asfal* (Archives de la Mauritanie, 1908).

Sokolow. — *Die Dünen, Bildung, Entwicklung und innerer Bau* (Berlin, 1894).

Schwab. — *Le Sénégal et le Sahara* (Rev. de géog., janvier 1881).

Soleillet (Paul). — *Journal de voyage du Sénégal à l'Adrar en 1880* (Bull. de la Soc. de géog. comm. de Lyon, IV, n° 1).

— *Voyages et découvertes dans le Sahara et le Soudan*, 1881.

Soller (Charles). — *Les caravanes du Soudan occidental et les pêcheries d'Arguin*, carte (Bull. de la Soc. de géog. commerciale de Paris, X, 280, 1888).

Tantet (V.). — *Un trait d'humanité politique en 1916. L'expédition de la Méduse et les Anglais au Sénégal* (Extrait de la Rev. hebdomadaire, avril 1895, Plon, 1895).

Terrier (Auguste). — *L'action française en Mauritanie* (Bull. du Comité de l'Afr. franç., 1909, p. 195).

Théveniaut. — *Rapport sur les salines du Trarza* (Archives de la Mauritanie, 5 juin 1906).

Vasco (G.). — *La colonne Laperrine à Taoudeni (Sahara)* (Rev. franç., 1907, p. 385).

Vernier (T.). — *Étude sur le poste de Bakel* (Rev. d'anthrop., V, 4).

Vincent (cap.). — *Voyage d'exploration dans l'Adrar*, Sahara occidental (Rev. Alger. et col., octobre 1860), carte.

— *Voyage dans l'Adrar et retour à Saint-Louis* (Tour du Monde, 1er semestre, 1861).

— *Extrait d'un voyage dans le Sahara occidental* (Bull. de la Soc. de géog. de Paris, 3e série, t. I, 186).

Vuillot (P.). — *L'exploration du Sahara* (Paris, Challamel, 1895).

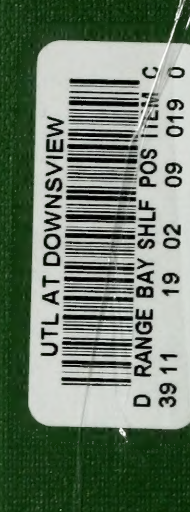
X... — *Le Rabbin Mardochée et le commerce marocain dans le Soudan* (Rev. pol. et litt., 27 juin 1874).



Carte de la Mauritanie.

TABLE DES MATIÈRES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 11 19 02 09 019 0